



**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2021**



voltalia

1	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE VOLTALIA	13			
1.1	Événements marquants dans le développement du groupe Voltalia	14		5.5	Prévisions ou estimations du bénéfice 153
1.2	Présentation des activités et du modèle d'affaires de Voltalia	16		5.6	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sur les perspectives de la Société 153
1.3	Organisation opérationnelle du groupe Voltalia	29		5.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale 153
1.4	Environnement de marché	30			
1.5	Contrats importants	39			
1.6	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	41			
2	FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES	43		6	COMPTES CONSOLIDÉS 155
2.1	Procédure de gestion des risques et de contrôle interne	44		6.1	États financiers 156
2.2	Facteurs de risques	47		6.2	Notes aux comptes consolidés 162
2.3	Principaux litiges	57		6.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 226
2.4	Assurances	57		7	COMPTES ANNUELS DE VOLTALIA SA 231
3	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	59		7.1	Bilan au 31 décembre 2021 232
3.1	Voltalia, une Entreprise à Mission	60		7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2021 234
3.2	Les objectifs de mission	65		7.3	Annexes 236
3.3	Notre savoir-faire	83		7.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 263
3.4	Indicateurs extra-financiers	97		8	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 269
3.5	Note méthodologique	102		8.1	Renseignements de caractère général sur Voltalia 271
3.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	108		8.2	Capital social 271
4	GOVERNANCE	113		8.3	Principaux actionnaires 272
4.1	Gouvernement d'entreprise	114		8.4	Historique du capital social 273
4.2	Conseil d'Administration et Comités spécialisés	124		8.5	Évolution de la répartition du capital et des droits sur les trois derniers exercices 274
4.3	Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction	128		8.6	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration 275
4.4	Rémunération des Administrateurs et dirigeants	129		8.7	Contrôle de la Société 275
4.5	Retraites et autres avantages	141		8.8	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle 275
4.6	État récapitulatif des opérations des dirigeants et des Personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	141		8.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 276
4.7	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction de Voltalia	141		8.10	Titres non représentatifs du capital 277
4.8	Ressources Humaines	142		8.11	Acquisition par la Société de ses propres actions 277
4.9	Participations et stock-options des Administrateurs et dirigeants	142		8.12	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital 278
4.10	Information sur le renouvellement des Commissaires aux comptes	143		8.13	Synthèse des instruments dilutifs 278
4.11	Participation des salariés dans le capital de la Société	143		8.14	Capital autorisé 279
4.12	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	144		8.15	Informations sur le capital de tout membre de l'Entreprise faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option 282
5	RAPPORT DU MANAGEMENT	147		8.16	Acte constitutif et statuts 282
5.1	Présentation générale du résultat et de la situation financière	148		8.17	Droits de vote des principaux actionnaires 287
5.2	Faits marquants et événements post-clôture	151		8.18	État des nantissements d'actions composant le capital de la Société 287
5.3	Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement	151		8.19	Aliénations d'actions (article R. 233-19 al. 2) 287
5.4	Tendances	152		8.20	Opérations intra-groupe 287
				8.21	Opérations avec les apparentés 287
				9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 289
				9.1	Responsables du Document d'enregistrement Universel et du contrôle des comptes 290
				9.2	Documents accessibles au public 291
				9.3	Tables de concordance 292



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021



AUTORITE
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le Document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'AMF en date du 2 mai 2022, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le Document d'enregistrement universel peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.voltalia.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Le Document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie en XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org.

voltalia

Voltalia, acteur international des énergies renouvelables

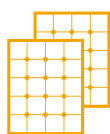
Voltalia est à la fois un producteur d'énergie indépendant à partir de ses propres centrales éoliennes, solaires, hydroélectriques, biomasses et de stockage et un prestataire de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

PRÉSENT SUR 5 TECHNOLOGIES ET DANS LES SERVICES



ÉOLIEN

La force du vent permet de produire de l'électricité dans des éoliennes. Cette énergie présente des facteurs de charge plus élevés que le solaire, mais nécessite un temps de développement et des investissements généralement supérieurs.



SOLAIRE

L'énergie est produite grâce à la lumière du soleil captée par des panneaux photovoltaïques. La baisse majeure des coûts rend le solaire de plus en plus compétitif, partout où il y a du soleil.



HYDRO

Historiquement, l'hydroélectricité est la première source d'énergie renouvelable. Elle permet également d'effectuer du stockage. Voltalia se spécialise dans la petite hydro au fil de l'eau, sans barrages.



BIOMASSE

Grâce à la chaleur dégagée par la combustion de matières végétales, notamment le bois, la biomasse permet de produire de l'électricité en continu, tout en portant une attention particulière à la gestion durable des ressources.



STOCKAGE

Le stockage d'énergie permet notamment de compenser la nature intermittente des énergies renouvelables. Aujourd'hui, le stockage par batteries est la solution la plus couramment utilisée.

SERVICES

Voltalia développe et propose des services sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet d'énergie renouvelable, du développement à l'exploitation-maintenance, en passant par la fourniture d'équipements et la construction. Ces services sont réalisés par Voltalia pour son compte propre et pour le compte de clients tiers.

UNE CROISSANCE SOLIDE EN 2021

Revenus

389,7 M€

+ 71%

à taux de change courants

EBITDA

137,6 M€

+ 41%

à taux de change courants

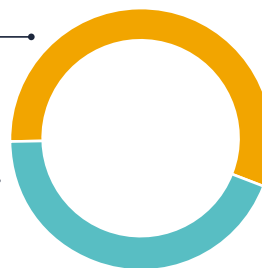
207,9 M€

Ventes d'énergie

263,4 M€

Services

(avant éliminations des services fournis en interne)



1 300
collaborateurs



20 pays/
3 continents

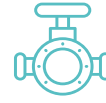
DE NOUVELLES ÉTAPES MAJEURES FRANCHIES EN 2021



1,7 GW
en exploitation
et construction

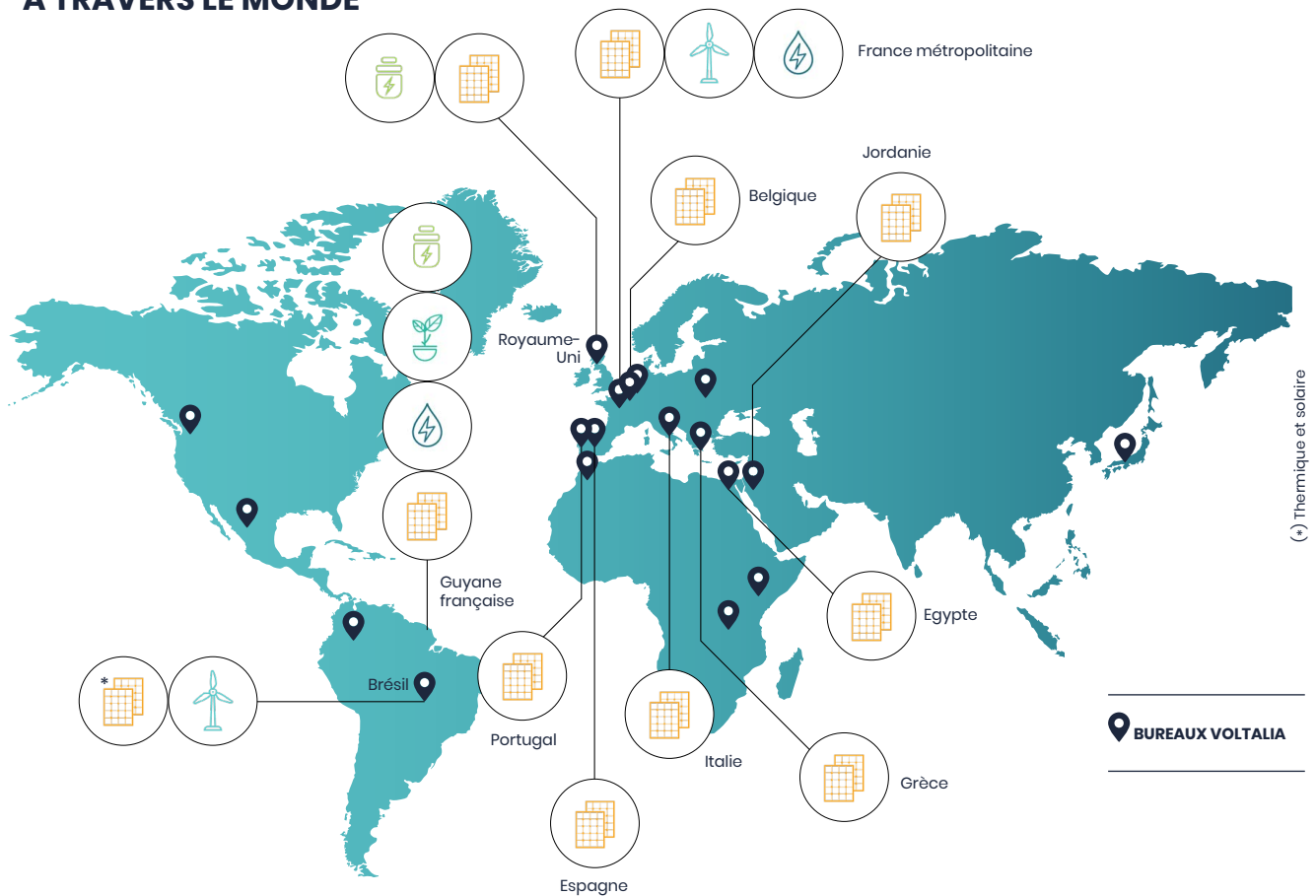


3,5 GW
d'actifs sous gestion
pour Voltalia et pour
compte de tier



11,1 GW
portefeuille
de projets en
développement

À TRAVERS LE MONDE



PUISSANCE INSTALLÉE PAR TECHNOLOGIE (EN MW)

23 %

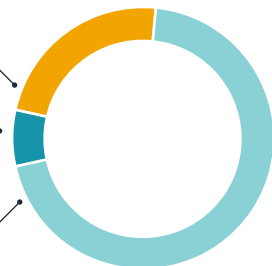
Solaire

7 %

**Biomasse, Hydro
et Stockage**

70 %

Éolien



PUISSANCE INSTALLÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN MW)

66 %

Amérique latine

8 %

**Afrique et reste
du monde**

26 %

Europe



Voltalia a renforcé son modèle intégré et sa dynamique de croissance

Voltalia enregistre une année 2021 de croissance et réaffirme ses ambitions à moyen-terme. L'adoption du statut d'Entreprise à Mission confirme la volonté de l'entreprise de renforcer ses engagements en faveur de l'environnement et du développement local.



Sébastien Clerc
Directeur Général

Laurence Mulliez
Présidente
du Conseil
d'Administration

En mai dernier, Voltalia a adopté le statut d'Entreprise à Mission après avoir défini sa Raison d'être en 2014. Une première pour une société cotée en bourse dans le secteur des énergies renouvelables, qui a été plébiscitée par 99,98 % de ses actionnaires ! Comment avez-vous fait pour mettre en place cette démarche ?

L.M. : Pour Voltalia, le passage au statut d'Entreprise à Mission n'est finalement qu'une mise en conformité de ses statuts juridiques à sa réalité opérationnelle. Nous avons simplement inscrit dans nos statuts ce que nous faisons véritablement depuis toujours. Nous avons déjà défini notre raison d'être il y a plus de 6 ans, inscrite dans nos statuts en 2020. La formalisation d'objectifs sociaux et environnementaux, et donc de notre Mission, a été le fruit d'un long travail de collaboration et de dialogue avec l'ensemble des instances de gouvernance, les salariés de Voltalia partout dans le monde et nos parties prenantes externes. L'objectif était de valoriser un engagement déjà existant et concret au quotidien, tout en donnant une vision long terme à notre contribution à la lutte contre le changement climatique et en faveur du développement local. Le très large plébiscite de nos actionnaires est pour nous une grande fierté !

Quels sont vos objectifs de Mission et comment prévoyez-vous de les atteindre ?

L.M. : Nous avons défini une nouvelle stratégie de développement durable, parfaitement alignée sur nos trois objectifs de Mission. Cette stratégie constitue notre feuille de route. Il s'agit de la déclinaison opérationnelle et la traduction concrète de la Mission à chaque niveau de l'entreprise. En formalisant ses engagements, et en priorisant ses actions, Voltalia donne corps à sa Mission au quotidien, pour une transformation réelle de l'entreprise.

En 2021, Voltalia a franchi des étapes majeures de son développement et affiche de nombreux succès commerciaux. Quels ont été les ressorts de cette performance ?

L.M. : La puissance installée de Voltalia a atteint 1 129 mégawatts fin 2021. Voltalia a poursuivi sa stratégie de très forte croissance (au-delà du

marché) et de diversification (plus de solaire, de services, de stockage et une expansion forte en dehors du Brésil). Voltalia a également poursuivi une stratégie consistant à développer un volume élevé de projets compétitifs en vue d'en conserver certains tout en s'associant à des partenaires stratégiques pour d'autres.

S.C. : L'année a bénéficié d'une très forte croissance, grâce aux ventes d'électricité mais aussi aux ventes de services (x2). Nous avons vécu une année riche d'accomplissements et d'avancées significatives. Nous avons remporté 310 mégawatts de nouveaux contrats et nos services aux clients tiers ont fortement progressé.

Comment cela s'est-il traduit dans la performance financière en 2021 ?

S.C. : Voltalia a réalisé en 2021 une très bonne performance opérationnelle et commerciale, avec des revenus nets à 398,7 millions d'euros en hausse de 71%. L'EBITDA normatif* est en croissance de 55% à 156,7 millions d'euros et notre EBITDA a atteint 137,6 millions d'euros (+41%). Dans un contexte sectoriel marqué par la forte hausse des coûts d'approvisionnements, Voltalia reste attentif et s'adapte aux évolutions de marché. Le bénéfice net passe de 7,2 millions d'euros à 1,2 million d'euros.

Dans ce contexte, où en êtes-vous des ambitions fixées pour 2023 ?

L.M. : Nos ambitions 2023 sont confirmées notamment grâce à l'activité commerciale record de 2020 et 2021. Nous prévoyons d'atteindre 2,6 GW de puissance installée ou en construction et un EBITDA normatif* entre 275 et 300 millions d'euros d'ici fin 2023. À plus long-terme, Voltalia est positionné sur un marché porteur et en très forte croissance. Sa stratégie claire et son actionariat stable lui permettent de se déployer rapidement et sereinement.

NOS AVANCÉES 2021

310 MW
nouveaux contrats
remportés en 2021

NOS OBJECTIFS 2023 RÉITÉRÉS

2,6 GW
en exploitation
ou en construction

**275 -
300 M€**
de résultat brut
d'exploitation
normatif*

*« Normatif » signifie calculé avec un taux de change EUR/BRL moyen annuel de 6,3 et une ressource éolienne, solaire et hydraulique moyenne sur le long terme.

Voltalia a adopté le statut d'Entreprise à mission

En devenant la première entreprise de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext à devenir Entreprise à Mission, Voltalia démontre à nouveau sa réelle ambition d'ancrer plus profondément la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le modèle d'affaires et de croissance durable de l'entreprise.

SA MISSION : AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT MONDIAL EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre

- Participer activement à la lutte contre le changement climatique et renforcer l'accès à une électricité verte compétitive.
- 4,1 térawattheures produites annuellement, soit la

consommation électrique annuelle d'un pays comme le Kenya.

- 87 % de son portefeuille dont l'électricité est vendue à des prix non subventionnés.
- 1 421 kilotonnes d'équivalent CO₂ évitées en 2021, soit l'équivalent des émissions nécessaires à la fabrication de 41 millions de smartphones.



Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires

- Nourrir le dialogue avec les parties prenantes et favoriser le développement humain local.
- 100 % des projets en construction accompagnés de mesures de consultations publiques.

- 40 % d'effectifs locaux recrutés en phase de construction au Brésil
- Plus de 120 actions et projets sociaux solidaires au Brésil depuis 2014 (plus de 2 millions d'euros de dons).



Cœuvrer pour la préservation des ressources de la planète

- Réduire l'impact environnemental de nos activités et s'engager pour la préservation de la biodiversité.
- 1^{er} bilan carbone mené en 2021 (Scopes 1, 2, 3) : seulement 5,8 % d'émissions directes.
- 100% des projets en construction accompagnés d'études d'impact environnemental.

accompagnés d'études d'impact environnemental.

QU'EST-CE QUE LE STATUT D'ENTREPRISE À MISSION CHANGE CONCRÈTEMENT ?

Nous continuerons à développer, construire et maintenir de plus en plus de centrales renouvelables, pour nous comme pour nos clients. Plus encore que par le passé, nous veillerons à ce que ces centrales fournissent une énergie à un prix compétitif, condition incontournable au développement social de ceux qui consomment l'électricité. Et, plus intensivement encore qu'auparavant, nous optimiserons les ressources naturelles requises pour développer, construire et maintenir nos centrales et celles de nos clients.

Un Comité de Mission a été créé.

Il présentera à chaque Assemblée Générale des actionnaires un suivi de la réalisation des objectifs de Mission.

4,1 TWh
d'électricité
renouvelable
produite en 2021

1 421 kt
d'équivalent CO₂
évitées*

VOLTALIA CONTINUE DE DÉMONSTRER UNE PERFORMANCE ESG TRÈS SOLIDE



Pour la 3^e année consécutive, Voltalia classé dans le Top 10 des entreprises du secteur mondial des énergies renouvelables (7^e sur 71 entreprises)



Voltalia classée 84^e sur 390 sociétés en 2021 (44^e sur 230 en 2020)



Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

* En 2021, Voltalia a réalisé un important travail de fiabilisation et d'harmonisation de la méthodologie de calcul de ses émissions évitées au niveau du Groupe.

Le développement au cœur de la stratégie de Voltalia

Le développement de projets renouvelables est au cœur de la stratégie créatrice de valeur de Voltalia, avec près de 300 collaborateurs dédiés. Principal site de Voltalia, Serra Branca, au Brésil, est le plus grand complexe éolien et solaire au monde.

Avec un portefeuille de projets en développement de 11,1 gigawatts (en progression de 14 % depuis fin 2020), Voltalia place le développement de projets renouvelables au cœur de son ADN. Les équipes de Voltalia interviennent sur toutes les étapes du développement des projets, de l'évaluation du potentiel et de la sécurisation des meilleurs sites au lancement de la construction après avoir obtenu tous les permis et autorisations nécessaires. Nous souhaitons sélectionner les meilleurs sites pour la production d'électricité. Pour atteindre cet objectif, Voltalia effectue une évaluation complète des ressources et des évaluations de production. A l'étape de la faisabilité, nous évaluons également tous les impacts environnementaux et sociaux potentiels afin de les minimiser et de favoriser le développement local de manière durable. Le processus de développement de Serra Branca illustre parfaitement notre savoir-faire et nos exigences à tous les stades de développement.

2019 et 2020, deux années pour préparer le développement du solaire et de l'éolien au sein de Serra Branca

Depuis 2 ans, toutes les étapes clés du projet de Serra Branca ont été franchies : en 2019, démarrage du développement du complexe avec la mise en service de nouvelles infrastructures de transport de l'électricité (jusqu'à 500 kV et connexion de 2 gigawatts supplémentaires au réseau). Ces lignes étaient nécessaires au développement de nouveaux projets, que ce soit pour Voltalia ou pour des projets destinés à être cédés à des clients tiers. En 2020, Voltalia profite de la baisse des coûts du photovoltaïque pour développer des projets dans le domaine solaire, qui sera la plus grande centrale solaire de Voltalia (SSMI&2 : 320 mégawatts). En plus d'optimiser l'utilisation, puisque les centrales éoliennes produisent plutôt durant la nuit et les centrales solaires durant le jour.

2021, la pleine puissance pour le plus grand site éolien au monde

En 2021, le complexe de Serra Branca a finalisé la mise en service progressive de la totalité de ses parcs éoliens : après la mise en service du parc éolien VSM1 en juin 2020, ce sont les parcs VSM2 (128 mégawatts), VSM3 (152 mégawatts) et VSM4 (59 mégawatts) qui ont atteint leur pleine puissance au fur et à mesure de l'année.

Des cessions de projets à tous les stades de développement

L'échelle industrielle du complexe permet à Voltalia de développer davantage de projets à un faible coût marginal, d'en sélectionner certains pour son compte propre et de vendre les autres à des clients tiers. Ces ventes se font à différents stades de développement, en y associant notamment des contrats d'exploitation-maintenance. Confirmant l'attractivité du complexe de Serra Branca et la qualité des actifs développés, Voltalia a vendu depuis 2018 des projets prêts à construire pour un total de 574 mégawatts à Actis, Total Eren et le groupe japonais Toda. Voltalia a également ouvert le capital de Ventos Serra do Mel III (VSM 3), l'une de ses centrales éoliennes, à un investisseur français spécialiste des projets d'infrastructure. En 2021, Voltalia a cédé 100% de ses parcs éoliens VSM2 et VSM4 à l'utility brésilienne Copel. Les équipes de Voltalia continueront à assurer l'exploitation et la maintenance des deux centrales, générant ainsi des revenus supplémentaires pour l'activité Services sur le long terme.



AVEC 320 MÉGAWATTS, SSMI&2 SERA LE PLUS GRAND PROJET SOLAIRE DE VOLTALIA DANS LE MONDE

SSMI&2 fait partie du complexe Serra Branca, situé dans l'État brésilien du Rio Grande do Norte. Historiquement un cluster de parcs éoliens, avec des niveaux de production record, Serra Branca est désormais un cluster qui combine à la fois éolien et solaire, bénéficiant d'infrastructures communes et de synergies opérationnelles. Le site comprend 1 985 mégawatts de projets éoliens en exploitation et en construction pour Voltalia et ses clients tiers, 256 mégawatts de projets solaires sécurisés par des contrats de vente d'électricité long terme. Voltalia reste propriétaire d'une partie importante du site de 2,4 gigawatts, et vend l'autre partie à des partenaires qui achètent également nos services de construction et de maintenance. Le profil multi-technologies de Voltalia est pleinement exploité sur ce cluster. Ce complexe, unique au monde, permet à Voltalia de se positionner en tête des entreprises du renouvelable.



1985 MW
Projets éoliens et solaires en exploitation et en construction au Brésil



2,4 GW
Potentiel total de Serra Branca

Son modèle intégré donne à Voltalia des leviers de croissance

La complémentarité des métiers de producteur d'électricité renouvelable et de prestataire de services pour compte propre et compte de tiers a permis à Voltalia de développer un savoir-faire reconnu sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets renouvelables. Un atout différenciant dans le paysage concurrentiel actuel.

LE MODÈLE D'AFFAIRES

UNE CHAÎNE DE VALEUR COMPLÈTE

DÉVELOPPEMENT (de 2 à 8 ans)

- Négociation foncière, conception des centrales, obtention des permis
- Négociation de PPA ou participation à des enchères
- Financement des projets

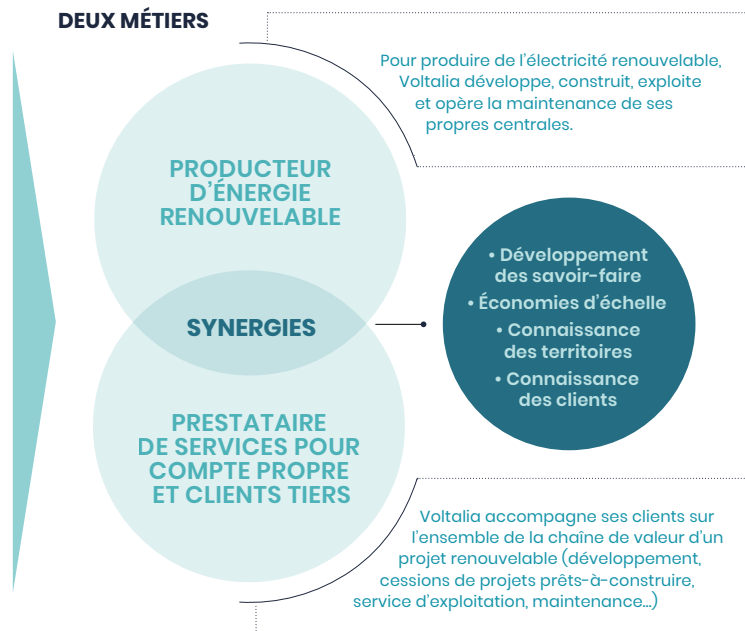
INGÉNIERIE, FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION (de 1 à 2 ans)

- Ingénierie
- Achat
- Construction

EXPLOITATION ET MAINTENANCE (de 15 à 40 ans)

- Entretien du matériel
- Exploitation de centrales électriques
- Gestion d'actifs (services administratifs, financiers et contractuels)

DEUX MÉTIERS



LES SERVICES : ACCÉLÉRATION EN 2021 ET LEVIER DE CROISSANCE POUR 2022

Les activités de Services, peu intenses en capital, constituent pour Voltalia une opportunité de sonder et de prospecter de nouveaux territoires avant de s'y établir durablement en tant que producteur d'électricité.

Voltalia développe et propose des Services sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet d'énergie renouvelable, du Développement à l'Exploitation-Maintenance, en passant par la Fourniture d'Équipements et la Construction. Ces services sont réalisés par Voltalia pour son compte propre et pour le compte de clients tiers tels que des compagnies d'électricité, des entreprises de tous secteurs ou des fonds d'infrastructure.

L'activité pour clients tiers permet également à Voltalia de sonder et de prospecter de nouveaux territoires avant de s'y établir durablement en tant que producteur d'électricité. Cette stratégie diminue considérablement le risque. Récemment, l'activité de services a servi de tremplin dans des pays comme l'Albanie, la Grèce.

SUCCÈS CONFIRMÉ DANS LES BALKANS AVEC 100 MÉGAWATTS ADDITIONNELS EN 2021



Voltalia est un acteur reconnu de l'exploitation-maintenance de centrales pour des clients tiers en Grèce, pays où la Société investit depuis plusieurs années dans le développement de nouveaux projets. Cette expérience permet à Voltalia de proposer des services de construction en Albanie, en s'appuyant sur son savoir-faire développé en Grèce. Depuis deux ans, Voltalia a évalué les perspectives de croissance de ce nouveau marché et a remporté en 2020 une concession de 30 ans pour la centrale photovoltaïque de Karavasta de 140 mégawatts, la plus importante des Balkans occidentaux. En mai 2021, Voltalia a remporté un nouveau projet solaire de 100 mégawatts. La centrale de Spitalla sera mise en service en 2023.

Le Corporate PPA, une solution compétitive pour les entreprises

En développant les Corporate PPA¹, des contrats long terme reliant directement une entreprise à un producteur d'électricité, Voltalia accompagne les entreprises dans leur démarche RSE pour leur permettre de s'approvisionner en électricité renouvelable et compétitive. Un nouveau gisement de croissance pour Voltalia qui a accompagné de nombreux projets pionniers en Europe en 2021, se positionnant ainsi comme le leader en France.

Nombreuses sont les entreprises souhaitant aujourd'hui prendre le virage de la transition énergétique. Celles-ci peuvent s'engager de différentes façons, depuis le changement de comportement plus responsable à la construction d'une centrale électrique dédiée, en passant par la mise en place et le pilotage d'équipements performants pour satisfaire les principaux usages (chaud, froid, éclairage...).

L'un des instruments à plus fort impact est la signature d'un Corporate PPA⁽¹⁾ vert, un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable. Il est passé entre Voltalia et une entreprise cliente et il permet, grâce à l'engagement long terme des deux parties (durée moyenne des contrats de 19 ans), la construction d'une nouvelle centrale renouvelable. En cela, l'entreprise participe activement à la transition énergétique. Le Corporate PPA fait aussi bénéficier l'entreprise cliente de conditions de prix avantageuses, grâce à la baisse du coût de production des énergies renouvelables, et il offre sur le long terme de la stabilité sur le prix à payer. En complément du Corporate PPA, Voltalia offre également aux entreprises, via sa filiale Helexia, des solutions d'efficacité énergétique pour les bâtiments (analyse, optimisation et pilotage des consommations, amélioration continue, reportings RSE, etc.).



+600 MW
Contrats signés
avec des entreprises
depuis 2019

¹ Corporate PPA: Corporate Power Purchase Agreement. Un Corporate PPA est un contrat long terme qui relie directement le consommateur d'électricité, une entreprise, au producteur qui construit une nouvelle centrale renouvelable pour fournir son client.

2 PROJETS PHARES EN EUROPE EN 2021

South Farm, une centrale solaire dédiée au CPPA avec la Corporation de la City de Londres pour atteindre la neutralité carbone en 2040



Au Royaume-Uni, Voltalia a lancé la construction de la centrale solaire de South Farm qui va fournir la City de Londres en électricité verte. D'une capacité de 49,9 mégawatts, soit l'énergie nécessaire pour alimenter environ 15 000 foyers, la centrale solaire de South Farm, située à Spetisbury dans le Dorset, fournira les bâtiments et les services de la Corporation de la City de Londres. Cela représente plus de la moitié des besoins en électricité du prestigieux quartier des affaires de la ville. Avec son modèle totalement intégré, Voltalia accompagne la City de Londres dans l'atteinte de son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2040 - 10 ans avant les objectifs fixés par le gouvernement.

Concrétisation du premier CPPA multi-acheteurs en Europe

Fin 2020, LCL et Voltalia se sont associés autour d'un projet innovant, pour permettre à des entreprises grandes et moyennes, sensibles à la question de transition énergétique, de bénéficier de contrats sécurisant à long terme leur approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, produite en France et sur des bases de capacité et prix garantis. Un an plus tard, LCL et Voltalia annoncent que 10 entreprises françaises, leaders dans leurs secteurs d'activité, ont adhéré aux valeurs du projet, en souscrivant au premier Green CPPA multi-acheteurs disponible sur le marché, permettant la construction d'une nouvelle centrale de 56 mégawatts.

AIRFRANCE

Bonduelle

DacO Bello

LCL

FOURNIER
UNITED TALENTS

Gerflor
theflooringgroup

Signy
DS Mère

Serge Ferrari

LSDH

Meniszez

PAPREC

helexia, spécialiste de la transition énergétique : autre levier de croissance

En 2021, les synergies entre Voltalia et Helexia se sont pleinement exprimées

Depuis plus de deux ans, Voltalia a étendu sa gamme d'offres intégrées et construit un « one-stop shop » de l'énergie verte aux entreprises. Voltalia a associé ses clients à la baisse des coûts de l'énergie renouvelable en leur offrant des solutions de gestion de la consommation d'énergie et des programmes d'efficacité énergétique. Filiale de Voltalia depuis septembre 2019, Helexia a pour mission de co-construire des modèles énergétiques gagnants pour ses clients et pour la planète. Helexia est le spécialiste de la production d'électricité sur site en autoconsommation et de l'optimisation énergétique. Helexia accompagne ses clients avec des solutions 360° innovantes, efficaces et intégrées pour une optimisation énergétique sur mesure de leur bâtiments tertiaires, retail, santé... leur permettant d'atteindre leur ambition de réduction d'empreinte carbone. Voltalia et Helexia ont mis en place des synergies commerciales mais également une mutualisation du système de supervision des centrales, l'optimisation des coûts de maintenance et des économies d'échelle sur la chaîne d'approvisionnement. L'objectif est commun : réduire la facture énergétique des entreprises et offrir aux entreprises une solution complète.



Depuis son acquisition en septembre 2019

Capacité installée

x2
à 100 MW

Portefeuille contractualisé

x4,2
à 225 MW

Employés

x3
à 230 MW

Partenariat mondial avec Auchan pour réduire la consommation d'énergies conventionnelles et atteindre une alimentation 100% en énergie renouvelable en 2030



Forts des précédentes collaborations engagées depuis plus de 10 ans dans les services énergétiques et l'approvisionnement en électricité renouvelable, Auchan Retail et Voltalia ont conclu un partenariat plus large et plus durable. Il apportera une contribution déterminante à Auchan pour atteindre ses objectifs de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation d'énergies conventionnelles. L'ambition est, d'ici 2030, d'afficher une consommation énergétique constituée à 100% d'énergie renouvelable et d'atteindre une réduction de 40% de l'intensité électrique par rapport à l'année de référence 2014. Le partenariat prévoit une collaboration visant pour Helexia: le management de l'énergie, la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, la fourniture d'électricité renouvelable via la réalisation de centrales photovoltaïques sur site en autoconsommation et pour Voltalia: la conclusion de contrats d'achat direct d'énergie verte (Corporate PPA).

Signature d'un nouveau contrat pour alimenter Telefonica en électricité solaire au Brésil portant la capacité totale à 87 mégawatts



LES AUTRES FILIALES DE VOLTALIA

L'acquisition de deux sociétés en 2020 a permis à Voltalia de poursuivre en 2021 sa stratégie de développement dans le secteur des services :



Greensolver, spécialiste européen des services de gestion de centrales renouvelables, accompagne ses clients dans des missions de gestion et

de conseil et en tant que prestataires de services techniques, administratifs et contractuels dans toutes les étapes de la vie des centrales éoliennes et solaires,

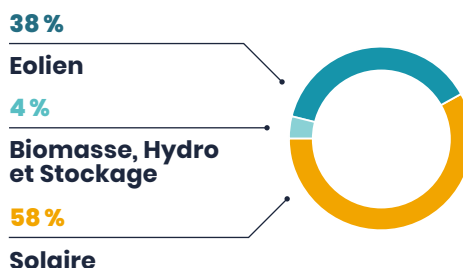


My Wind parts, une start-up experte de la logistique éolienne (conseil en gestion de stocks, appui technique, réparation des pièces...).

D'autres technologies pour offrir une énergie toujours plus compétitive

Afin de proposer les solutions toujours mieux adaptées et plus compétitives en fonction du territoire et des ressources disponibles, Voltalia, acteur reconnu de l'éolien et du solaire, démontre également son expertise dans la biomasse, l'hydroélectricité et le stockage par batteries. Au cours de l'année 2021, Voltalia a développé plusieurs projets dans ce domaine capitalisant ainsi sur son savoir-faire, acquis en particulier en Guyane française dans son complexe de Toco, le plus grand système de stockage par batteries en exploitation en France.

CAPACITÉ CONTRACTUALISÉE PAR TECHNOLOGIE (EN MW) AU 31/12/2021



BIOMASSE

L'abondance de la ressource bois fait de la biomasse une ressource particulièrement pertinente en Guyane. S'ajoutant à la centrale de Kourou (1,7 mégawatts) qui fonctionne depuis 10 ans, la centrale de Cacao (5,1 mégawatts) a commencé son exploitation en décembre 2020. D'autres centrales potentielles sont en cours de développement. L'ambition de Voltalia répond aux objectifs de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) de la Guyane, à savoir l'intégration massive des énergies renouvelables, dont 40 mégawatts de puissance installée de biomasse d'ici 2023, et l'autonomie énergétique de la région à l'horizon 2030.

Puissance installée

6,8 MW

Production annuelle

34,7 GWh

HYDROÉLECTRICITÉ

Voltalia exploite deux centrales de petite hydroélectricité qu'elle a conçues au fil de l'eau, c'est-à-dire sans recourir à un barrage. L'hydroélectricité représente environ 10 mégawatts de la puissance installée du Groupe. La première contribue à la fiabilisation de la production électrique en Guyane française : la centrale hydroélectrique de Saut-Maman Valentin a été entièrement développée par Voltalia avec le soutien de la Caisse des Dépôts et mise en service début 2011. Elle injecte sur le réseau une puissance en continu, particulièrement bienvenue sur l'Ouest guyanais. La centrale hydroélectrique de Taconnaz située à 1471 mètres d'altitude en Haute-Savoie permet de couvrir les besoins en électricité des habitants de la Vallée de Chamonix, soit 4000 foyers (hors chauffage) tout en accompagnant la transition énergétique. Elle a été mise en service en 2019.

Puissance installée

9,9 MW

Production annuelle

22,6 GWh

LE STOCKAGE PAR BATTERIES



Stocker de l'électricité pour plusieurs heures et compenser la nature intermittente des énergies renouvelables : les systèmes de stockage de l'électricité participent à la stabilité du réseau électrique et sont de plus en plus utilisés dans la conception et l'exploitation des centrales renouvelables. Dans ce

domaine, Voltalia a lancé en 2021 la construction d'une centrale de stockage par batteries. Le projet Hallen Système de Stockage d'Énergie par Batteries (SSEB), une centrale de stockage de 32 mégawatts située près de la ville de Bristol dans la région d'Avonmouth. Cette centrale contribuera à la stabilité du réseau électrique britannique, dans un contexte de transition croissante de l'utilisation des énergies renouvelables au Royaume-Uni.

Le complexe de Toco en Guyane française, le plus grand complexe de stockage par batteries en France



Voltalia exploite en Guyane française des centrales solaires, hydrauliques, de biomasse, et de stockage d'une puissance cumulée de 31 mégawatts, permettant de couvrir près de 10% de la consommation du réseau électrique principal. Voltalia a lancé en novembre 2021 la construction de la centrale mixte de production photovoltaïque et de stockage par batteries de Sable Blanc d'une capacité de 10,6 mégawattheures. Cette combinaison permettra d'améliorer la stabilité de la production d'électricité et couvrira les besoins en électricité de 3090 habitants dans l'Ouest guyanais.

Finances

CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros	2019	2020	2021
Revenus	175,5	233,5	398,7
EBITDA	65,1	97,5	137,6
Résultat opérationnel	35,6	43,7	61,9
Résultat net, part du Groupe	4,6	7,9	-1,3
Total Actifs	1 577,8	1 777,3	2 113,0
Capitaux propres	783,2	696,2	734,2
Dette financière	656,2	839,3	1 050,0

En MW	2019	2020	2021
Puissance installée	677,8	1 015,2	1 128,9

En GWh	2019	2020	2021
Production d'électricité	2 117,44	2 750,1	4 142,8

STRUCTURE DU CAPITAL

au 31 décembre 2021

25,4%

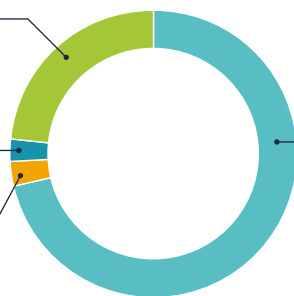
Flottant

2,5%

Proparco

2,6%

Berd



69,5%

Voltalia Investissement
(Société Holding de Voltalia SA, contrôlée par la famille Mulliez)

L'ACTION VOLTALIA

Les actions de Voltalia font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN: FR0011995588). Elles sont admises au Service à règlement différé (SRD) et éligibles au PEA.

Voltalia fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid&Small et est incluse dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

1,879 Mds €
capitalisation boursière
au 31.12.2021

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent Document d'enregistrement universel (le « Document d'enregistrement universel »), et sauf indication contraire :

- la « Société » désigne la société Voltalia SA ;
- « le Groupe » ou « Voltalia » désigne le groupe de sociétés constitué par la société Voltalia SA et ses filiales (voir en ce sens la section 6.2 du Document d'enregistrement universel).

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, figurant au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0181 (le « Document d'enregistrement universel 2019 ») ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, figurant au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2021 sous le numéro D21-0327 (le « Document d'enregistrement universel 2020 ») ;
- les éléments du rapport de gestion portant sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 figurant au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2019 et Document d'enregistrement universel 2020.

Les comptes sociaux annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 figurent au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel. Le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 figure à la section 7.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Information sur le marché

Le présent Document d'enregistrement universel contient des informations relatives aux marchés de Voltalia et de ses concurrents, en particulier au chapitre 1 « Présentation des activités de Voltalia ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que Voltalia considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par

un expert indépendant et Voltalia ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. Voltalia et ses actionnaires directs et indirects ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques et gestion des risques » avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses

objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'enregistrement universel, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations prospectives

Le présent Document d'enregistrement universel contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe, notamment au chapitre 1 « Présentation des activités de Voltalia » et à la section 5.4 « Tendances », qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite », « pourrait », dans leur forme affirmative ou dans leur forme négative, ou toute autre terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société.

Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document d'enregistrement universel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 2 « Facteurs de risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.



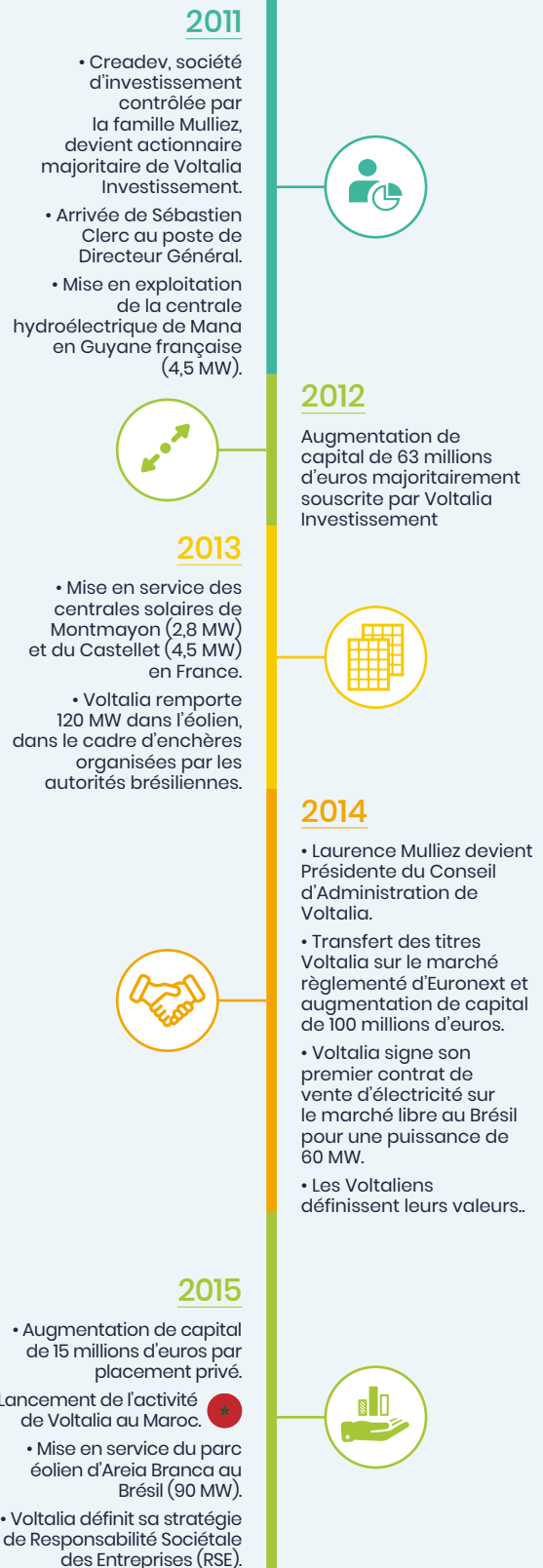
1

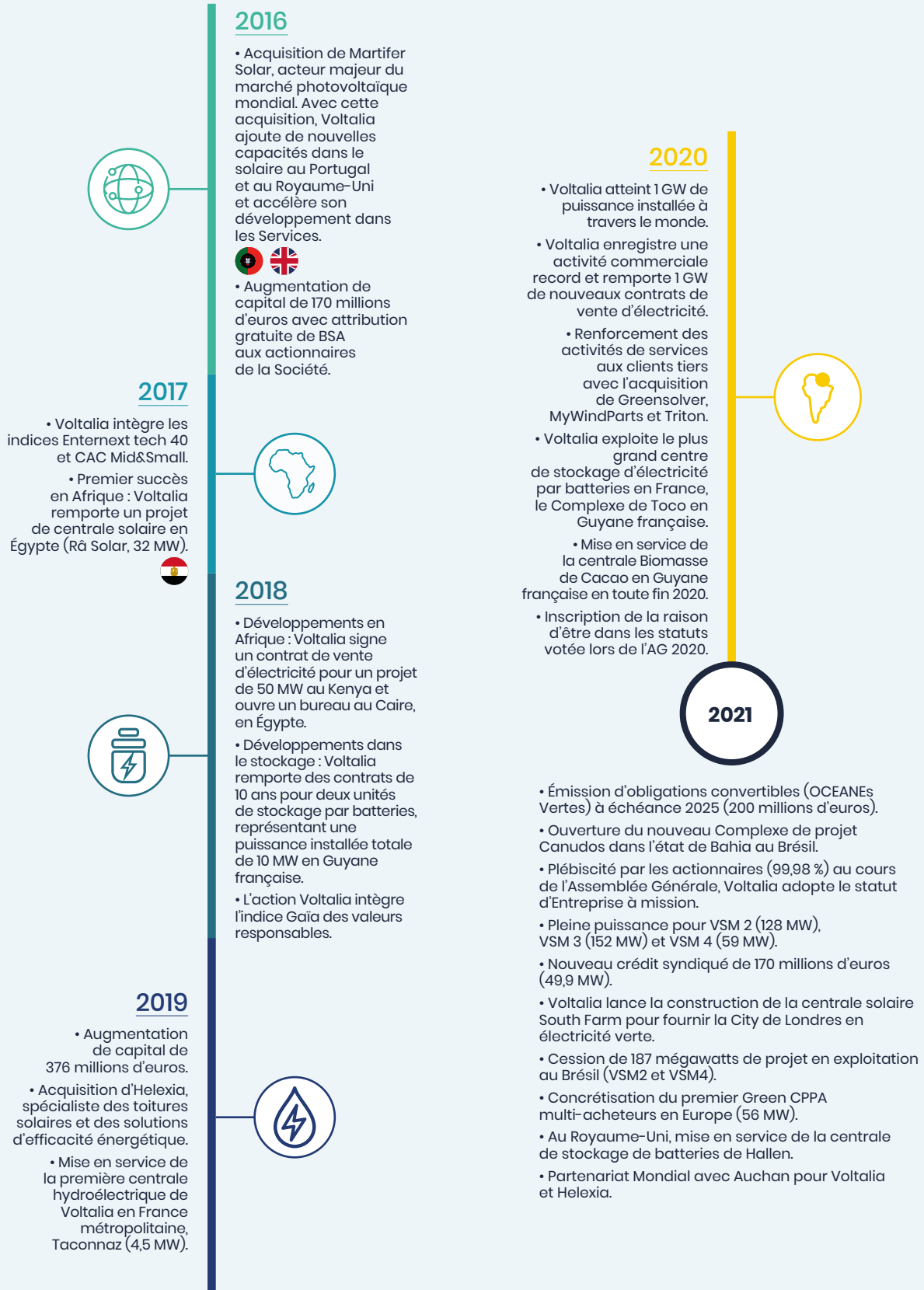
PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE VOLTALIA

1.1	Événements marquants dans le développement du groupe Voltalia14	1.4	Environnement de marché 30
1.2	Présentation des activités et du modèle d'affaires de Voltalia16	1.4.1	Les énergies renouvelables : un marché en expansion..... 30
1.2.1	Les métiers de Voltalia : producteur d'électricité renouvelable et prestataire de services.....16	1.4.2	Tendances du marché par source d'énergie.....32
1.2.2	Modèle d'affaires.....17	1.4.3	Compétitivité accrue des énergies renouvelables : un moteur de croissance.....32
1.2.3	La production d'électricité renouvelable..... 20	1.4.4	Structure des marchés et rémunération 33
1.2.4	Activité de Services.....24	1.4.5	Environnement concurrentiel 34
1.2.5	Stratégie.....25	1.4.6	Les marchés de Voltalia.....34
1.2.6	Un plan de développement ambitieux.....27	1.5	Contrats importants 39
1.3	Organisation opérationnelle du groupe Voltalia 29	1.5.1	Contrats de vente d'électricité..... 39
		1.5.2	Contrats de prestation de services.....41
		1.6	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts 41

1.1 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE VOLTALIA

Fondé en 2005, Voltalia connaît depuis 16 ans une expansion qui continue de s'accélérer. Acteur international reconnu du secteur des énergies renouvelables, Voltalia est aujourd'hui présent dans 20 pays.





1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DU MODÈLE D’AFFAIRES DE VOLTALIA

Depuis 2016 et le développement accéléré dans les services, Voltalia propose un modèle économique différenciant, qui associe production d'électricité et fourniture de services. Le savoir-faire développé à la fois sur les actifs détenus en propre et au profit de clients tiers permet de réaliser

des économies d'échelle et concourt à l'optimisation de la création de valeur durable des centrales, dans l'intérêt commun de Voltalia, de ses clients et partenaires, et des actionnaires du Groupe.

1.2.1 Les métiers de Voltalia : producteur d'électricité renouvelable et prestataire de services

L'activité principale de Voltalia est la **production et la vente de l'électricité issue des installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasses et de stockage qu'il détient et exploite**. La production d'électricité est vendue soit à des opérateurs publics à des prix fixés réglementairement ou définis par des appels d'offres, soit à des clients publics ou à des clients privés sur le marché libre. En 2021, **Voltalia a ainsi vendu 4,1 TWh d'électricité renouvelable**.

Voltalia fournit également des **prestations de services : développement de nouvelles centrales, ingénierie et construction, exploitation-maintenance de centrales mises en opération et gestion d'actifs**. Voltalia réalise ces prestations pour son propre compte comme pour le compte de tiers (investisseurs, propriétaires de centrales...). Voltalia est donc présent sur tout le cycle de vie des centrales.

Pionnière sur le marché des services aux entreprises industrielles et tertiaires, Voltalia propose une offre globale, incluant la fourniture d'électricité verte (PPA) mais également les services d'efficacité énergétique et la production décentralisée sur site grâce à sa filiale Helexia.

Au 31 décembre 2021, Voltalia dispose d'une puissance installée de 1,1 GW auxquels s'ajoutent 0,6 GW en construction. En plus de ses propres centrales, il exploite 2,5 GW pour compte de tiers.

Le Groupe dispose enfin d'un portefeuille de projets en développement représentant une capacité totale de 11,1 GW, dont 0,9 GW sont sécurisés par des contrats long-terme de vente d'électricité.

RÉPARTITION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020	2019
Ventes d'énergie	207,9	163,1	130,5
Services	263,5	130,5	144,3
Éliminations et Corporate	(72,7)	(60,1)	(99,3)
TOTAL	398,7	233,5	175,5

<i>En millions d'euros</i>	2021 ^(a)	2020	2019
Amérique latine	130,3	112,4	101,6
Europe	240,1	107,6	70,3
Asie, Afrique	28,3	13,4	3,6
TOTAL	398,7	233,5	175,5

(a) Le reporting financier sur Helexia est désormais divisé entre les Ventes d'énergie et les Services.

1.2.2 Modèle d'affaires

Le savoir-faire et les synergies générés par la complémentarité des deux métiers de Voltalia lui permettent de concevoir un projet renouvelable de A à Z, de proposer une électricité compétitive et d'apporter à ses clients une palette de solutions sur mesure quel que soit le stade du projet (efficacité énergétique, projets prêts-à-construire, services d'exploitation-

maintenance de centrales, gestion d'actifs...). Ce positionnement unique sur le marché, constitue un avantage concurrentiel déterminant pour maximiser la création de valeur interne et pour les clients du Groupe.

Modèle d'affaires

RESSOURCES

ÉQUIPES

- 1 300 collaborateurs au service de la transition énergétique
- Une culture d'entreprise fondée sur quatre valeurs : entrepreneuriat, ingéniosité, intégrité et esprit d'équipe

ACTIFS

- 1,1 GW de centrales renouvelables détenues en propre dans 20 pays

SAVOIR-FAIRE

- Expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet renouvelable, du développement à l'exploitation en passant par la construction
- Expertise multi-énergie au service du climat

CAPACITÉ FINANCIÈRE

- Croissance moyen-terme financée en capitaux propres par l'actionnaire familial de référence et les investisseurs long-terme
- Capacité à lever de la dette grâce aux contrats long-terme (durée résiduelle : 14,3 ans)

ENTREPRISE À MISSION

- Objectifs de mission environnementaux et sociaux alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- Gestion intégrée des risques sociaux et environnementaux à chaque étape des projets
- Politiques RH et HSE au service de l'engagement, de la santé et de la sécurité des équipes
- Programme Conformité

Chiffres au 31.12.2020.

MODÈLE INTÉGRÉ



DÉVELOPPEMENT (de 2 à 8 ans)

- Négociation foncière, conception des centrales, obtention des permis
- Négociation de PPA ou participation à des enchères
- Financement des projets
- Études d'impact social et environnemental



INGÉNIERIE, FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION (de 1 à 2 ans)

- Ingénierie
- Achat
- Construction



EXPLOITATION ET MAINTENANCE (de 15 à 40 ans)

- Entretien du matériel
- Exploitation durable de centrales électriques
- Gestion d'actifs (services administratifs, financiers et contractuels)

RAISON D'ÊTRE

« Améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local »

DEUX MÉTIERS

Pour produire de l'électricité renouvelable, Voltalia développe, construit et exploite ses propres centrales et en opère la maintenance.

PRODUCTEUR D'ÉNERGIE RENEUVELABLE

SYNERGIES

PRESTATAIRE DE SERVICES POUR COMPTE PROPRE ET CLIENTS TIERS

Voltalia accompagne ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet renouvelable (développement, construction, cessions de projets à tous les stades, services d'exploitation, maintenance, gestion d'actifs...)

- Développement des savoir-faire
- Économies d'échelle
- Connaissance des territoires
- Connaissance des clients

IMPACTS

ENGAGEMENT ET EXPERTISE DES COLLABORATEURS

- Croissance des effectifs de 13 % en 2021
- Augmentation de la part des femmes dans les effectifs (33 %)
- 91,4 % de collaborateurs ont reçu une formation Intégrité

DE NOUVELLES CENTRALES RENEUVELABLES POUR VOLTALIA ET SES CLIENTS

- 1,7 GW en opération & construction au 31/12
- 4,1 TWh d'électricité verte produite et vendue
 - 187 MW développés et vendus (VSM2 & 4 au Brésil)
 - 2,5 GW de capacité sous gestion pour des clients tiers

CRÉATION DE VALEUR

- Croissance de l'EBITDA : + 41 % en 2021

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1 421 kilotonnes de CO₂ équivalent évitées en 2021 grâce à la production de Voltalia
- 87 % de son électricité vendue à des prix non subventionnés

DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

- 100 % des projets en construction accompagnés de mesures de consultations publiques
- 40 % d'effectifs locaux recrutés en phase de construction au Brésil
- Plus de 2 millions d'euros investis sur 121 projets sociaux brésiliens

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Premier Bilan Carbone complet en 2021 sur l'ensemble des pays et activités du Groupe : seulement 5,8 % d'émissions directes
- 100 % des projets en construction accompagnés d'études d'impact environnemental et biodiversité

Chiffres au 31.12.2020.

1.2.3 La production d'électricité renouvelable

1.2.3.1 Un portefeuille d'actifs en croissance

En 2021, la puissance installée du groupe Voltalia a crû de 11,2 % passant de 1 015 ⁽¹⁾ MW au 31 décembre 2020 à 1 129 MW au 31 décembre 2021.

PUISSANCE INSTALLÉE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Capacité installée par zone et par filière <i>En MW</i>	Éolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride ^(a)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Brésil	732,3	4,0			12,0	748,3	681,5
Égypte		32,0				32,0	32,0
Jordanie		57,0				57,0	57,0
France	64,2	95,6		4,5		164,3	162,4
Guyane française		17,1 ^(b)	6,8	5,4		29,3	29,3
Grèce		4,7				4,7	4,7
Royaume-Uni		39,3 ^(c)				39,3	7,3
Portugal		20,0				20,0	12,8
Italie		12,6				12,6	10,2
Belgique		15,0				15,0	11,6
Espagne		6,4				6,4	6,4
TOTAL	796,5	303,7	6,8	9,9	12,0	1128,9	1015,2

(a) 4 MW de solaire et 12 MW de thermique.

(b) Incluant le complexe de stockage de Toco.

(c) Incluant le complexe de stockage de Hallen.

CAPACITÉ EN CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Nom du projet	Capacité	Technologie	Pays
Canudos 1	99,4	Éolien	Brésil
South Farm Solar	49,9	Solaire	Royaume-Uni
Helexia Europe	11,0	Solaire	Europe
Helexia Brésil	87,0	Solaire	Brésil
Carrière des Plaines	8,0	Solaire	France
SSMI&2	320,0	Solaire	Brésil
Sable Blanc	5,0	Solaire	France
Cafesoca	8,0*	Hydro	Brésil
TOTAL (en MW)	588,3		

* 8 MW d'hydro de Cafesoca mise en construction en février 2022.

(1) Ce chiffre comprend la centrale éolienne d'Adriers en France dont la cession a eu lieu le 31 décembre 2020.

1.2.3.2 Production annuelle d'électricité au 31 décembre 2021

En 2021, Voltalia a vendu 4 142,8 TWh d'électricité renouvelable, en hausse de 51 % par rapport à 2020. La production se décompose comme suit :

Production d'énergie par zone et par filière <i>En GWh</i>	Éolien	Solaire	Biomasse	Hydro	Hybride	Total 2021	Total 2020
Brésil	3 518,3	4,0	-	-	44,1	3 566,4	2 317,5
Égypte	-	75,3	-	-	-	75,3	76,5
Jordanie	-	130,4	-	-	-	130,4	33,8
France	131,9	112,2	-	4,6	-	248,7	238,4
Guyane française	-	5,2	34,7	18,0	-	57,9	32,8
Grèce	-	6,8	-	-	-	6,8	7,2
Royaume-Uni	-	7,8	-	-	-	7,8	8,7
Portugal	-	19,9	-	-	-	19,9	7,7
Italie	-	12,4	-	-	-	12,4	12,0
Belgique	-	10,6	-	-	-	10,6	11,0
Espagne	-	6,6	-	-	-	6,6	4,5
TOTAL	3 650,2	391,2	34,7	22,6	44,1	4 142,8	2 750,1

Production d'électricité en France

Voltalia est implanté en France métropolitaine depuis 2006. Au 31 décembre 2021, la capacité en exploitation en France s'élevait à 164,9 MW.

CENTRALES EN EXPLOITATION

Site	Énergie	Puissance installée <i>(en MW)</i>
3VD	Éolien	10
Cabanon	Solaire (Agri)	3,0
Canadel	Solaire	10
Castellet 1	Solaire	5
Castellet 2	Solaire	4
Échauffour	Éolien	10,0
Jonquières	Solaire (abri)	4
La Faye	Éolien	12,0
Molinons	Éolien	10,0
PAGAP	Solaire	5,0
Parroc	Solaire	5,0
Sarry	Éolien	23,1
Taconnaz	Hydro	4,5
Talagard	Solaire	5,0
Tresques	Solaire	3,0
Laspeyres	Solaire	4
Helexia	Toitures solaires	47,3
TOTAL		164,9

CENTRALES EN CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2021, les centrales en construction en France métropolitaine représentaient 8,0 MW.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Carrière des Plaines	Solaire	8,0
TOTAL		8,0

Production d'électricité en Guyane française

Voltalia est présent en Guyane depuis 2005. La holding principale qui porte l'activité de Voltalia en Guyane est Voltalia Guyane SAS, filiale à 80 % de Voltalia et à 20 % de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le Groupe a développé une expertise dans le stockage de l'électricité et a remporté des projets en Guyane. Ces projets, qui visent notamment à améliorer la stabilité et la prédictibilité de la production peuvent être liés à des actifs de Voltalia en opération, ou autonomes. Voltalia a ainsi développé le complexe de stockage de Toco en Guyane et l'a renforcé avec la mise en service d'une nouvelle centrale de stockage par batteries à Mana en novembre 2020. Fin 2021, Voltalia a démarré la construction du projet Sable Blanc, une centrale mixte de production photovoltaïque et de stockage par batteries. Avec ce lancement, Voltalia

renforce son complexe de Toco, le plus grand complexe de stockage par batteries en France avec une capacité de 25,6 mégawattheures.

Voltalia exploite également deux centrales biomasse avec une capacité en exploitation de 6,8 mégawattheures. La biomasse est une ressource particulièrement adaptée en Guyane en raison de l'abondance des résidus de l'activité forestière gérée durablement par l'Office National des Forêts (ONF).

Voltalia a lancé la construction du projet Sable Blanc, une centrale mixte de production photovoltaïque et de stockage par batteries. Ce projet associe une centrale de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de 5 MW à une unité de stockage par batteries lithium-ion d'une capacité de 10,6 MWh.

CENTRALES EN EXPLOITATION

Au 31 décembre 2021, la capacité en exploitation en Guyane française s'élevait à 28,2 MW.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Cacao	Biomasse	5,1
Kourou	Biomasse	1,7
Kourou solar	Toitures solaires	0,2
Saut Maman Valentin	Hydro	4,5
Mana Stockage	Stockage	10,0
Cacao	Stockage	0,5
Savane des Pères	Solaire	3,8
Savane des Pères	Stockage	2,6
TOTAL		28,2

CENTRALES EN CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2021, les centrales en construction en Guyane française représentaient 5 MW.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Sable Blanc	Solaire / Stockage	5,0
TOTAL		5,0

Production d'électricité dans le reste de l'Europe

CENTRALES EN EXPLOITATION

Dans le reste de l'Europe, Voltalia exploite principalement des centrales solaires pour une puissance installée de 98 MW au 31 décembre 2021 contre 49 MW au 31 décembre 2020.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Italie	Toitures solaires	12,6
Belgique	Toitures solaires	15,0
Espagne	Toitures solaires	6,4
Grèce	Solaire	4,7
Portugal	Solaire + Toitures solaires	20,0
Royaume-Uni	Solaire + Stockage	39,3
TOTAL		98,0

CENTRALES EN CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2021, les centrales en construction en Europe représentaient à 60,9 MW.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Royaume-Uni (South Farm)	Solaire	49,9
Europe (Divers)	Toitures solaires	11
TOTAL		60,9

Production d'électricité au Brésil

CENTRALES EN EXPLOITATION

L'activité de Voltalia au Brésil est représentée par Voltalia Do Brasil, détenue à 100 % par Voltalia SA. Au 31 décembre 2021, la capacité en exploitation au Brésil s'élevait à 748,3 MW.

Site	Énergie	Puissance installée
Areia – Branca – Carcara 1	Éolien	30,0
Areia – Branca – Carcara 2	Éolien	30,0
Areia Branca-Terral	Éolien	30,0
Oiapoque 1	Hybride (thermique)	12,0
Oiapoque solar	Hybride (solaire)	4,0
SMG-Carnaubas	Éolien	27,0
SMG-Reduto	Éolien	27,0
SMG-Santo Cristo	Éolien	27,0
SMG-Sao Joao	Éolien	27,0
Vamcruz-Caicara 1	Éolien	27,0
Vamcruz-Caicara 2	Éolien	18,0
Vamcruz-Junco 1	Éolien	24,0
Vamcruz-Junco 2	Éolien	24,0
Vila Acre	Éolien	27,3
Vila Para	Éolien	99,0
VSM 1	Éolien	163,0
VSM 3	Éolien	24,0
VSM 3	Éolien	128,0
TOTAL		748,3

CENTRALES EN CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2021, les centrales en construction au Brésil représentaient 506,4 MW.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Canudos 1	Éolien	99,4
SSMI&2	Solaire	320
Helexia	Toitures solaires	87
TOTAL		506,4

Au premier trimestre 2021, Voltalia a lancé la construction du complexe éolien de Canudos 1 (99,4 MW).

Production d'électricité en Afrique et au Moyen-Orient

CENTRALES EN EXPLOITATION

En Afrique et Moyen-Orient, Voltalia exploite des centrales solaires pour une puissance installée de 89 MW au 31 décembre 2021.

Site	Énergie	Puissance installée (en MW)
Égypte (Râ Solar)	Solaire	32,0
Jordanie (Ma'an)	Solaire	11,0
Jordanie (Ma'an)	Solaire	11,0
Jordanie (Ma'an)	Solaire	11,0
Jordanie (Mafraq)	Solaire	24,0
TOTAL		89,0

1.2.4 Activité de Services

Voltalia développe et propose des Services sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet d'énergie renouvelable, du Développement à l'Exploitation-maintenance, en passant par la Fourniture d'Équipements et la Construction. Ces services sont réalisés par Voltalia pour son compte propre et pour le compte de clients tiers tels que des compagnies d'électricité, des entreprises de tous secteurs ou des fonds d'infrastructure.

L'activité pour clients tiers permet également à Voltalia de sonder et de prospecter de nouveaux territoires avant de s'y établir durablement en tant que producteur d'électricité. Cette stratégie diminue considérablement le risque. L'activité de services a servi de tremplin dans des pays comme l'Albanie.

L'acquisition de deux sociétés en 2020 a permis à Voltalia de poursuivre en 2021 sa stratégie de développement des services :

- Greensolver, spécialiste européen des services de gestion de centrales renouvelables, accompagne ses clients dans des missions de gestion et de conseil et en tant

que prestataire de services techniques, administratifs et contractuels dans toutes les étapes de la vie des centrales éoliennes et solaire ; et

- Mywindparts, une start-up experte de la logistique éolienne (conseil en gestion de stocks, appui technique, réparation des pièces...).

Concernant plus particulièrement les prestations d'Exploitation-Maintenance et de gestion d'actifs, Voltalia exploitait à fin 2021, 2,5 GW pour le compte de clients tiers, principalement en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. En incluant plus d'1 GW détenu en propre par le Groupe, la puissance totale sous gestion atteint 3,5 MW.

Des compétences clés sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Voltalia intervient sur tout le cycle de vie de la centrale et prend en compte à chaque étape du projet les enjeux sociaux et environnementaux associés. La responsabilité sociale et environnementale est au cœur de la raison d'être de Voltalia et souligne l'importance accordée par chacun des collaborateurs du Groupe à son impact positif sur l'environnement et les communautés locales.

Développement

Les équipes de Voltalia interviennent à chaque étape du **Développement** de projets, de l'évaluation du potentiel et de la sécurisation des meilleurs terrains ainsi que la connexion au réseau, au lancement de la construction après avoir obtenu tous les permis, autorisations nécessaires et vérifier la viabilité financière du projet.




Ingénierie, Fourniture d'équipement et Construction

Les équipes **Ingénierie, Fourniture d'équipement et Construction** sont en charge de la conception de la centrale, de la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi

que de la construction des infrastructures de production d'électricité (centrales et lignes de transmission si nécessaire). Elles supervisent les chantiers et procèdent aux tests de raccordement jusqu'à la mise en service de la centrale.

Exploitation-Maintenance

Les équipes **d'Exploitation-Maintenance** optimisent la performance des centrales et réalisent les interventions de maintenance préventive et corrective. Elles peuvent assurer également la gestion administrative et financière des centrales (adaptation aux changements réglementaires, facturation de l'électricité...).

Développement (de 2 à 8 ans)	Construction (de 1 à 2 ans)	Exploitation-maintenance (de 15 à 40 ans)
<ul style="list-style-type: none"> Négociation foncière, conception des centrales, obtention des connexions au réseau et permis Négociation de PPA ou participation à des enchères Financement de projets 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie Fourniture d'équipements Gestion de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de centrales Maintenance des équipements Ventes d'énergie Gestion administrative et financière (asset management)
 <p>302 collaborateurs, 11,1 GW de portefeuille projets en développement</p>	 <p>268 collaborateurs 580 MW en construction pour Voltalia 300+ MW pour compte de tiers</p>	 <p>263 collaborateurs 3,5 GW en exploitation (pour compte propre et compte de tiers)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec les parties prenantes locales Identification des besoins locaux pour un développement humain positif Études d'impact environnemental et intégration des mesures de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des impacts environnementaux grâce à la mise en place d'un système solide de gestion des pratiques environnementales Alignement de la performance HSE des sous-traitants et sous-contractants avec les exigences du groupe Voltalia Impact humain et économique positif des projets de Voltalia pour les communautés et entreprises locales 	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation de l'usage des ressources naturelles Suivi et prévention des problématiques environnementales Soutien long-terme aux projets initiés avec les communautés locales

1.2.5 Stratégie

1.2.5.1 Le développement, pierre angulaire de la stratégie de Voltalia

D'importants montants sont investis en prospection et en développement et renforcent le portefeuille de projets. Ce dernier atteignait 11,1 GW à fin 2021, multiplié par trois depuis le lancement de la nouvelle stratégie avec l'acquisition de Martifer Solar dans les services en 2016.

En développant à un faible coût marginal un nombre important de projets, Voltalia est en mesure d'opérer une sélection pour conserver ceux qui correspondent le mieux à sa stratégie et vend les autres à des clients tiers, associés à des contrats de Fournitures d'équipement, de Construction et/ou d'Exploitation-maintenance. Les projets peuvent être cédés quel que soit leur stade de développement (projets prêt-à-construire, centrales en construction ou en exploitation).

Au Brésil, Voltalia a cédé 187 MW de projets dans le complexe de Serra Branca, confirmant l'attractivité et la qualité des actifs développés par le Groupe, se décomposant comme suit :

- le parc éolien VSM 2 avec 36 turbines de 3,5 mégawatts chacune (128 mégawatts) ;
- le parc éolien VSM 4 avec 17 turbines de 3,5 mégawatts chacune (59 mégawatts).

VSM 2 et VSM 4 ont été vendus à 100 % le 30 novembre 2021 à la compagnie d'électricité Copel. Les équipes de Voltalia continueront à assurer l'exploitation et la maintenance de ces deux parcs éoliens après leur cession à Copel. Cette cession, qui s'inscrit dans la logique de création de valeur pour le Groupe, générera des revenus pour l'activité Services sur le long terme.

Par ailleurs, Voltalia a poursuivi sa stratégie de vendre des projets en développement (en phase préconstruction), en particulier au Brésil.

Pour mémoire,

- en 2020, toujours dans le complexe de Serra Branca, Voltalia a également ouvert le capital de Ventos Serra do Mel III (VSM 3), l'une de ses centrales éoliennes, à un investisseur français spécialiste des projets d'infrastructure ;
- tandis qu'en 2019, Voltalia avait cédé à Actis 227 MW de projets « prêt à construire » au sein du cluster de Serra Branca au Brésil, portant à 479 MW les projets vendus dans le cadre d'un partenariat représentant 600 MW au total.

1.2.5.2 Une stratégie centrée sur les marchés non subventionnés

Voltalia offre un profil unique avec 87 % de son portefeuille produisant de l'électricité à un prix compétitif. Fort de cette stratégie différenciante centrée sur les marchés non subventionnés, Voltalia est en mesure de saisir de nombreuses opportunités de créer de la valeur ajoutée supplémentaire à toutes les étapes du cycle de vie d'une centrale :

- avant le début du contrat long-terme de vente d'électricité, Voltalia peut anticiper la construction de centrales et vendre de l'électricité à des prix attractifs *via* des contrats privés sur le marché libre ;
- pendant le contrat long-terme de vente d'électricité, certaines opportunités temporaires peuvent se présenter dans les marchés non subventionnés. Ainsi, en 2017 et 2018, une stratégie de suspension de contrats a été mise en place au Brésil permettant de vendre de l'électricité à un prix plus élevé *via* des contrats privés court-terme sur le marché libre avant de reprendre le cours normal du contrat long-terme en 2019 ;
- après le contrat long-terme de vente d'électricité : le fait de proposer l'électricité la moins chère du marché donnera un avantage compétitif aux centrales de Voltalia, tandis que les centrales subventionnées pourraient connaître une baisse drastique de leurs revenus.

1.2.5.3 Un modèle caractérisé par la visibilité des revenus

Le modèle économique développé par Voltalia privilégie la production d'électricité à un prix compétitif. Des contrats long-terme de vente d'électricité (durée résiduelle moyenne des contrats de 17,7 ans à fin 2021), indexés sur l'inflation, offrent une visibilité exceptionnelle sur les flux de trésorerie dans la durée : avec les contrats de vente d'électricité signés en 2021, Voltalia dispose au 31 décembre 2021 d'un portefeuille dont le total atteint 6,6 milliards d'euros de revenus futurs contractualisés.

Les centrales de Voltalia sont par ailleurs financées en grande majorité par de la dette long-terme dans la même devise que celle du contrat de vente d'électricité ; cette dette projet a aujourd'hui une maturité résiduelle de 14,3 ans.

Fort de ses atouts opérationnels tels que la sélection rigoureuse des sites, les synergies entre services et production d'électricité, les économies d'échelles liées au développement en cluster ou la capacité à exploiter des marchés de niche, Voltalia a dépassé ses objectifs de taux de rentabilité interne (supérieurs à 10 % dans les pays développés et à 15 % dans les pays émergents).

1.2.5.4 Corporate PPA : les entreprises, nouveau relais de croissance

En 2021, les contrats liant directement un producteur d'énergie renouvelable à son client, une entreprise, ou Corporate PPA, ont continué à se développer à la fois dans les pays où les énergies renouvelables ne sont pas subventionnées et dans des pays où des mécanismes de soutien sont toujours en cours. La France a vu l'apparition de ce type de contrats de gré à gré dès 2019 malgré l'existence de Feed-In Tariff (Tarif Règlement d'Achat) et de Feed-In Premium (Complément de Rémunération). Voltalia a signé plus de 600 megawatts de CPPA depuis 2018.

Cette tendance s'est accélérée dans certaines régions, grâce à des entreprises qui s'engagent, de manière obligatoire ou volontaire, à atteindre un objectif de consommation d'énergie renouvelable ambitieux. Dans les zones où le réseau électrique est inexistant ou défaillant (principalement les pays en développement), l'approvisionnement en énergie renouvelable est également synonyme d'accès à une source d'électricité moins chère et plus fiable que la seule production générée *via* des groupes électrogènes conventionnels.

Alors que beaucoup d'entreprises qui ont des besoins en électricité réfléchissent à des stratégies d'approvisionnement en énergie renouvelable, les Corporate PPA sont appréciés pour leur simplicité et leur efficacité. Dans le cadre d'un Corporate PPA, un producteur et un consommateur définissent des conditions de vente d'électricité, à moyen ou long terme, depuis un (ou des) projet(s) ciblé(s) jusqu'aux infrastructures du client. Ils permettent aux producteurs d'apporter une nouvelle source d'énergie renouvelable sur le réseau et constituent ainsi une source de « complémentarité » pour le réseau.

Depuis 2008, les entreprises ont signé des accords à long terme pour plus de 110 GW d'énergie propre dans le monde. En 2021, un nouveau record est établi avec 31,1 GW, en hausse de 24 % par rapport à 2020, et ce malgré la crise sanitaire. Les États-Unis continuent de dominer ce marché, mais la diversification se poursuit en Amérique latine et en Europe. Sur ces marchés, les PPA sont des instruments négociés au prix de gros, et la plupart d'entre eux sont des contrats « hors site » (l'électricité est acheminée de l'usine aux installations *via* le réseau).

En 2021, 40 % des contrats de vente d'énergie signés par Voltalia sont des Corporate PPA. Ces contrats d'une durée moyenne de 18 ans⁽¹⁾, ont été principalement signés au Brésil et en Europe.

(1) Moyenne pondérée.

Brésil

Déjà actif auprès des entreprises depuis plusieurs années au Brésil, Voltalia a signé, dès 2018 un premier contrat long-terme avec BRF, l'une des plus grandes entreprises agroalimentaires au monde. En 2020, Voltalia, via sa filiale Helexia, a remporté un contrat de fourniture d'électricité renouvelable aux réseaux de téléphonie mobile de Vivo (une marque de Telefonica) pour une capacité totale de 60 MW. Le lancement de la construction a eu lieu en août 2021 avec la construction de 17 unités photovoltaïques. En décembre 2021, Voltalia a signé une capacité additionnelle 27 MW avec ce même client.

La baisse des coûts du solaire permet également à Voltalia de proposer des offres attractives aux entreprises en Europe, et notamment en France.

Développement des positions en Europe

Voltalia, dont l'ambition est de développer le marché des entreprises en Europe, a remporté en 2020 un premier succès au Royaume-Uni en signant un Corporate PPA de 15 ans avec City of London. Ce contrat qui lie directement un producteur d'énergies renouvelables à une autorité publique est une première au Royaume-Uni. Pour fournir l'électricité verte au prestigieux quartier des affaires de Londres, Voltalia a lancé la construction d'une nouvelle centrale solaire de 49,9 mégawatts dans le Dorset en juillet 2021.

Voltalia, leader des Corporate PPA en France

Voltalia a été le pionnier des Corporate PPA en France en 2019 et est le leader de ce marché avec des clients dans des secteurs diversifiés tels que la distribution ou la banque.

Fin 2020, LCL et Voltalia se sont associés autour d'un projet innovant, pour permettre à des entreprises grandes et moyennes, parmi les plus sensibles aux questions de transition et de mix énergétiques, de bénéficier de contrats sécurisant à long terme leur approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, produite en France et sur des bases de capacités et prix garantis. L'électricité proviendra d'une nouvelle centrale de 56 MW que Voltalia va développer et exploiter dans le sud de la France.

Un an plus tard, LCL et Voltalia annoncent que 10 entreprises françaises, leaders dans leurs secteurs d'activité, ont adhéré aux valeurs du projet, en souscrivant au premier Green CPPA multi-acheteurs disponible sur le marché.

Les 10 entreprises sont (par ordre alphabétique) : Air France, Bonduelle, Daco Bello, Groupe Fournier, Gerflor, Isigny-Sainte-Mère, Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, Paprec, Serge Ferrari.

En France, au 31 décembre 2021, Voltalia a signé des Corporate PPA avec les entreprises suivantes :

- Boulanger (5 MW en 2019) ;
- SNCF (143 MW en 2019) ;
- Crédit Mutuel (10 MW en 2019) ;
- Auchan Retail (61 MW en 2020) ;
- Decathlon (16 MW en 2020) ; et
- LCL (groupe Crédit Agricole) (56 MW en 2021).

1.2.6 Un plan de développement ambitieux

1.2.6.1 Vers une diversification du portefeuille

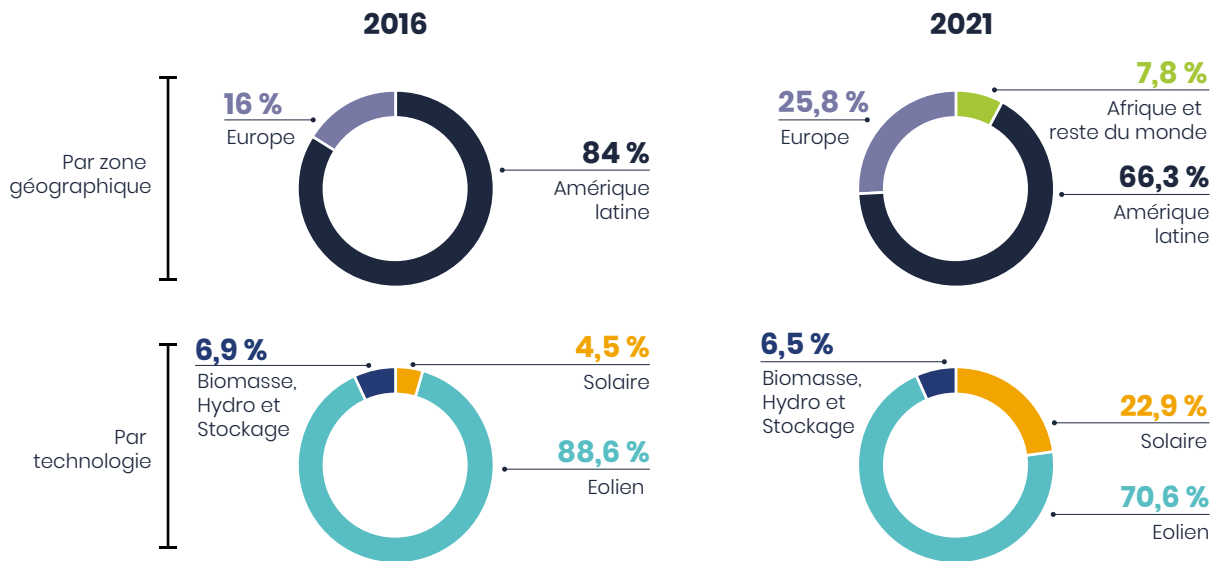
En tant que producteur d'électricité, le développement international de Voltalia repose sur un ensemble de critères visant à identifier les prochains pays dans lesquels établir des installations sur le long terme. Parmi ces critères figurent :

- le potentiel multi-énergies ;
- la compétitivité des énergies renouvelables ;
- une croissance de la consommation énergétique (ou le remplacement d'un parc de production devenu obsolète) ;
- le financement par de la dette long terme, en devise locale ; et
- l'indexation des contrats sur l'inflation.

Historiquement, cette stratégie a conduit Voltalia à se développer en priorité sur l'éolien qui était la technologie la plus compétitive au cours de sa première décennie d'existence. Grâce aux succès rencontrés lors des enchères, une part importante du portefeuille de centrales de Voltalia est aujourd'hui située au Brésil. Mais la diversification des actifs est en cours tant d'un point de vue technologique que géographique. Voltalia a en effet développé l'énergie solaire et compte poursuivre le développement de cette technologie dans ses trois principales régions.

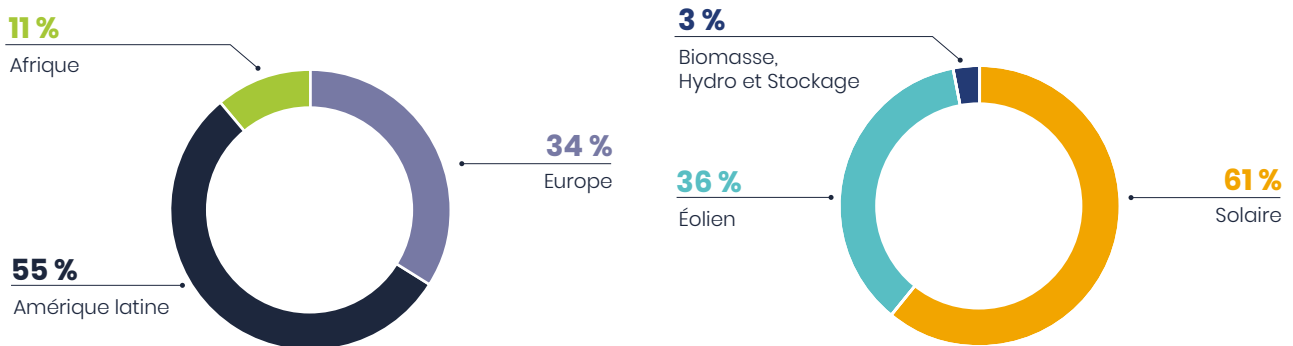
Depuis 2016, cette diversification se traduit par une montée en puissance du solaire dans la capacité installée totale de Voltalia et par une baisse de l'Amérique latine au profit de l'Europe et du continent africain.

RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ INSTALLÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR TECHNOLOGIE



Le portefeuille de projets en développement de Voltalia pointe vers une plus grande diversification.

RÉPARTITION DES 11,1 GW DE PROJETS COMPRIS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DE VOLTALIA AU 31 DÉCEMBRE 2021 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR TECHNOLOGIE



Ces projets satisfont tous aux critères suivants :

- visibilité sur l'accès au foncier (obtention d'une promesse de bail et études d'impacts environnementaux favorables) ;
- visibilité sur les autorisations (dépôts des dossiers administratifs et haute probabilité d'obtention des autorisations) ;
- faisabilité du raccordement au réseau ; et
- rentabilité du projet.

Le portefeuille de projets en développement représente un vivier d'opportunités important tant pour le développement à long terme de l'activité de production d'électricité renouvelable que pour celle de prestation de services.

1.2.6.2 Des ambitions moyen-terme confirmées

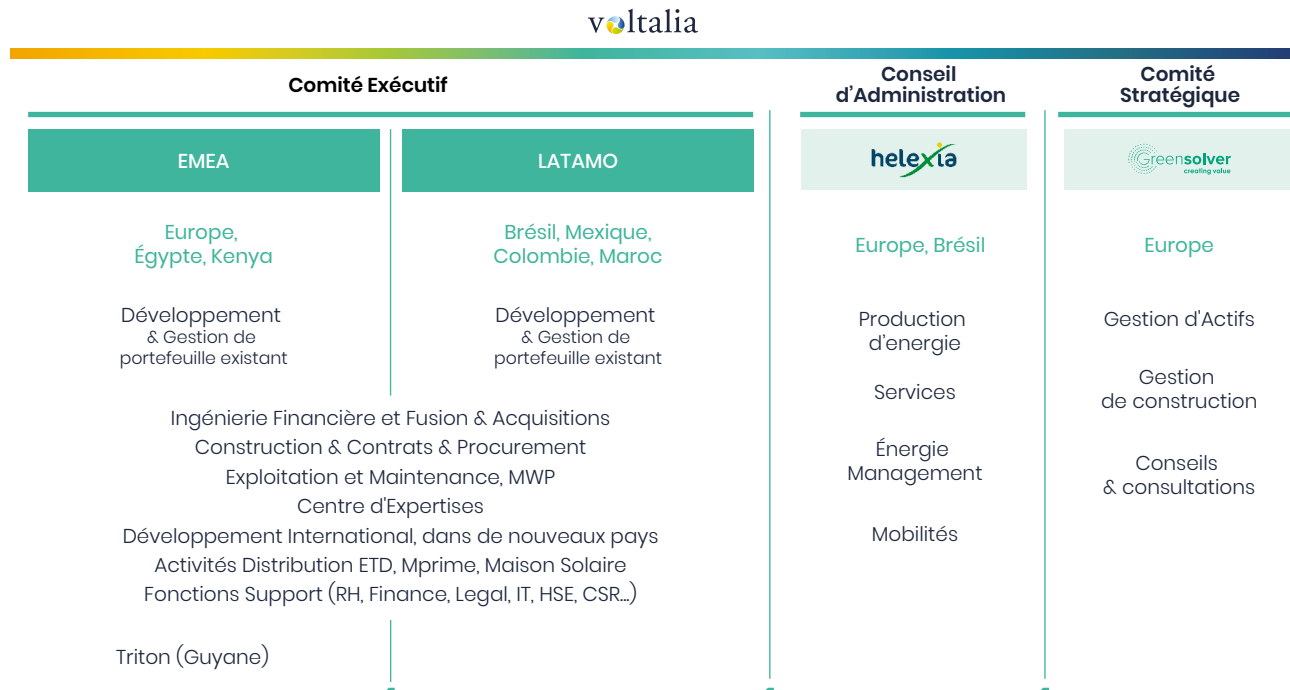
À moyen-terme, Voltalia vise 2,6 GW en exploitation ou en construction et un EBITDA compris entre 275 et 300 millions d'euros à fin 2023.

Les objectifs détaillés et certaines des hypothèses qui les sous-tendent sont détaillés au chapitre 5.12 du présent Document d'enregistrement universel.

1.3 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DU GROUPE VOLTALIA

Les activités de développement de projets et de gestion du portefeuille de centrales détenues en propre par Voltalia sont pilotées via trois grands pôles régionaux avec le support de l'équipe d'ingénierie financière et de fusions-acquisitions, pilotée centralement mais disposant de relais locaux.

Les autres activités de Services (Construction, Exploitation-maintenance...) et les fonctions support (Finance, Juridique, RH...) fonctionnent sur ce même schéma d'un pilotage en central, avec des relais locaux.



Organisation géographique

Dans les pays ayant des équipes permanentes et structurées, les équipes pays ont pour mission de gérer les centrales électriques existantes et de développer de nouveaux projets.

Dans les autres pays sans équipe permanente, l'équipe Développement International est en charge d'identifier et de développer les nouveaux projets.

Les Divisions et Directions transverses, sont les suivantes :

- la Division de l'Ingénierie Financière, qui couvre principalement la levée des financements de projets et les cessions/acquisitions de projets ;
- la Division Fourniture d'Équipements et Construction (EPC) ;
- la Division de l'Exploitation-maintenance (O&M) ;
- le Centre d'Expertise et d'Ingénierie du Groupe (CoE) ;
- la Division de Distribution & de Trading d'Équipement (ETD) ;
- les fonctions support : Direction Santé et Sécurité, Direction Administration et Finance, Direction Juridique, Direction des Ressources Humaines, Direction Marketing & Communications, Direction des Systèmes d'Information, Direction du Développement Durable, Secrétariat Général.

Helexia

Acquise en 2019, Helexia conserve une gestion opérationnelle indépendante. Cette société s'appuie sur les ressources de Voltalia pour son développement commercial, notamment à l'international, et la structuration de ses fonctions support. Helexia a à la fois une activité de Ventes d'énergies et une activité de Services.

Greensolver

Greensolver a rejoint le groupe Voltalia début 2020 et garde également une gestion d'actifs opérationnelle indépendante, avec une grande proximité des activités Opérations et Maintenance.

1.4 ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

1.4.1 Les énergies renouvelables : un marché en expansion

Le marché mondial des énergies renouvelables continue de croître fortement : la capacité installée a augmenté de plus de 8 % par an au cours de la dernière décennie, pour atteindre environ 3 260 GW en 2021, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

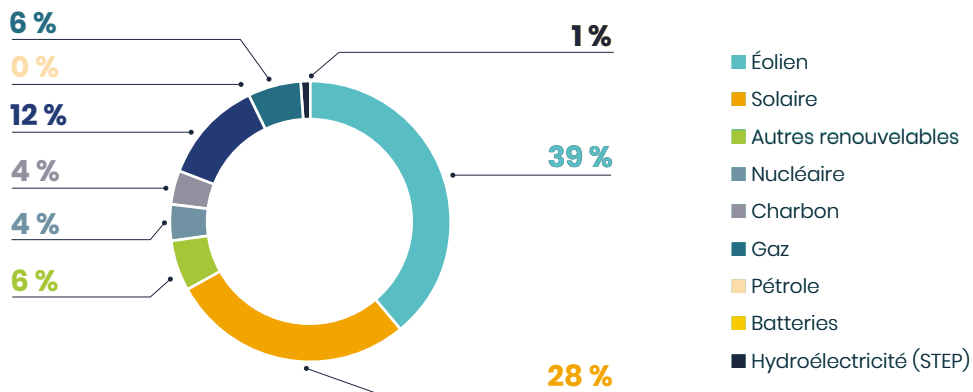
L'énergie solaire photovoltaïque est la technologie qui connaît la croissance la plus rapide en termes de capacité installée. En 2021, 156 GW supplémentaires ont été installés dans le monde, contre environ 89 GW pour l'énergie éolienne (terrestre et maritime) et un peu moins de 32 GW pour l'hydroélectricité et la biomasse combinées ⁽¹⁾.

En 2020, 28 % de la production d'électricité mondiale provenait de sources renouvelables. L'hydroélectricité représentait la part la plus importante, avec 16 % de la production mondiale d'électricité, suivie par l'énergie éolienne (6 %) et l'énergie solaire (3 %).

D'ici 2050, près de 80 % de la production mondiale d'électricité pourrait provenir de sources renouvelables, avec une croissance rapide de l'éolien et du solaire, qui représenteraient respectivement 46 % et 24 % du mix électrique en 2050. Cette augmentation est particulièrement marquée en Europe, où ces deux technologies pourraient représenter 85 % de la production d'électricité d'ici à 2050, même dans le cadre d'un scénario politique de type « business as usual ».

Entre 2020 et 2050, une moyenne annuelle de 487 milliards de dollars US devrait être investie dans de nouvelles capacités de production d'électricité, dont les trois quarts seront des énergies renouvelables.

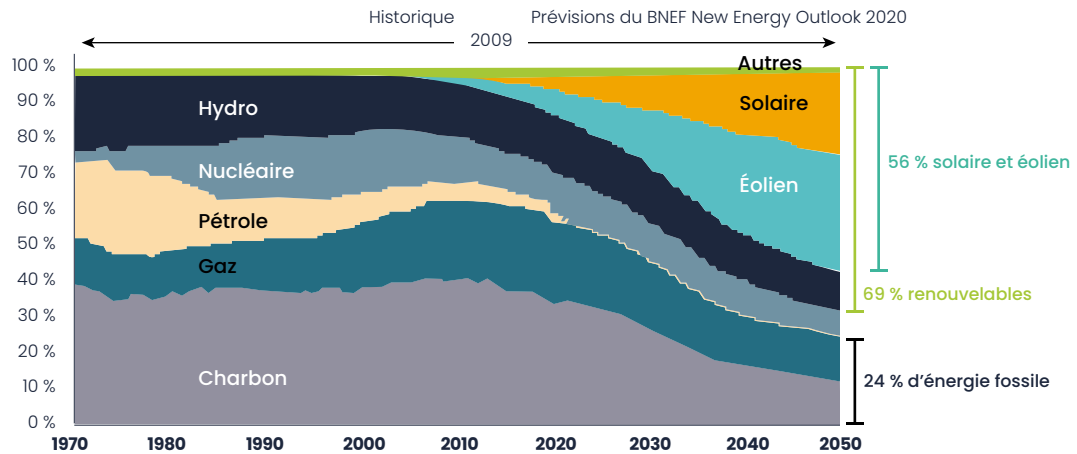
INVESTISSEMENT MONDIAL DANS DE NOUVELLES CAPACITÉS PAR TECHNOLOGIE SUR LA PÉRIODE 2020-2050



Source : BNEF, New Energy Outlook 2020.

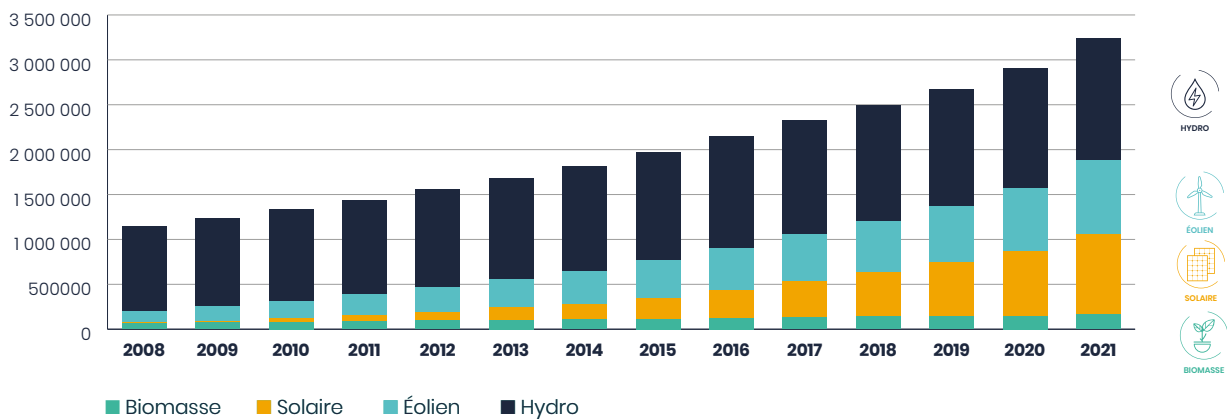
(1) Bloomberg New Energy Finance (BNEF), IEA.

MIX ÉLECTRIQUE MONDIAL PAR TECHNOLOGIE



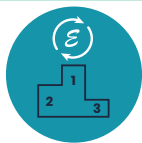
Source : BNEF, New Energy Outlook 2020 and IEA.

CAPACITÉS RENOUVELABLES INSTALLÉES CUMULÉES PAR FILIÈRE DANS LE MONDE ENTRE 2007 ET 2021, EN GW



Source : Globaldata.

L'essor des énergies renouvelables est porté par de nombreux facteurs de croissance à long terme :



Compétitivité

Les coûts de production des composants des énergies renouvelables ne cessent de baisser, ce qui fait des énergies renouvelables l'un des moyens les moins chers de produire de l'électricité.



Demande croissante d'électricité

Les énergies renouvelables sont plus rapides à déployer que les technologies plus conventionnelles.



Indépendance géostratégique

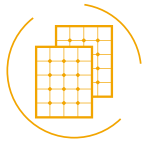
Les énergies renouvelables sont locales par définition : elles réduisent les importations de combustibles fossiles et la dépendance géostratégique associée, ainsi que l'exposition à la volatilité des prix des matières premières.



Lutte contre le changement climatique

La préoccupation mondiale croissante liée aux conséquences du changement climatique encourage les acteurs publics et privés à adopter des politiques plus ambitieuses. Près de 90 % du PIB mondial est désormais couvert par un engagement de neutralité carbone (« net zéro »).

1.4.2 Tendances du marché par source d'énergie



Le solaire photovoltaïque reste la technologie renouvelable qui connaît la plus forte croissance dans le monde, soutenue par une baisse rapide des coûts. En 2021, cette tendance de baisse des coûts a été interrompue pour la première fois, mais les installations ont continué à croître. Près de 160 GW de nouvelles capacités ont été installés dans le monde en 2021, pour atteindre 890 GW au total. Les prévisions à long terme de l'AIE estiment que d'ici 2040, l'énergie photovoltaïque dépassera l'énergie éolienne pour devenir la principale source de production d'énergie renouvelable. La capacité mondiale installée en 2040 devrait dépasser 4 500 GW.



L'éolien terrestre a connu une croissance soutenue en 2021 avec près de 80 GW de nouvelles capacités installées. La puissance éolienne terrestre dans le monde atteint désormais 780 GW. Cette croissance continue intervient à un moment où les programmes de soutien public à l'énergie éolienne sont progressivement supprimés dans de nombreux pays, et où la technologie est de plus en plus développée par le biais de mécanismes de marché.



L'hydroélectricité est une technologie mature qui offre également une importante capacité de stockage. Historiquement, elle a été la plus grande source d'électricité renouvelable et représente actuellement la deuxième source de production d'électricité dans le monde, derrière les combustibles fossiles. Voltalia se concentre sur la petite hydroélectricité, un marché de niche avec 190 GW installés dans le monde à la fin 2020, en hausse de 4 GW par rapport à 2019.



Les gouvernements du monde entier investissent également dans la biomasse pour assurer la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique. En 2020, la capacité installée mondiale a atteint 144 GW, soit une augmentation de 9 GW par rapport à 2019. La capacité installée devrait continuer à augmenter, mais à un rythme modeste en raison de considérations plus complexes en matière d'approvisionnement en combustible.



Les solutions de stockage sont de plus en plus essentielles pour la flexibilité des systèmes électriques et l'intégration des énergies renouvelables. Elles permettent de lisser la production intermittente et/ou de stocker l'électricité pendant plusieurs heures. Bloomberg New Energy Finance (BNEF) prévoit que plus de 700 GW de stockage par batterie seront déployés d'ici 2030, lorsque le système électrique mondial atteindra 60 % d'énergies renouvelables (hydroélectricité comprise).

Sources : Globaldata, Bloomberg New Energy Finance (BNEF), IEA, IRENA.

Le *Levelised Cost of Electricity* (LCOE) est une méthode d'évaluation du coût de la production d'énergie. Le LCOE représente donc le rapport entre tous les coûts de production sur la durée de vie opérationnelle d'une centrale électrique (du développement et de la construction à l'exploitation et à la maintenance) et la quantité d'énergie qu'elle produit. Un taux d'actualisation est appliqué aux coûts et à la quantité d'énergie produite pour obtenir la valeur actuelle des flux futurs. Le calcul du LCOE est particulièrement utile pour comparer les coûts des différentes technologies de production d'électricité.

1.4.3 Compétitivité accrue des énergies renouvelables : un moteur de croissance

La baisse des coûts des équipements et composants, combinée au développement des mécanismes d'appels d'offres pour l'attribution de grands projets, a rendu les énergies renouvelables de plus en plus compétitives.

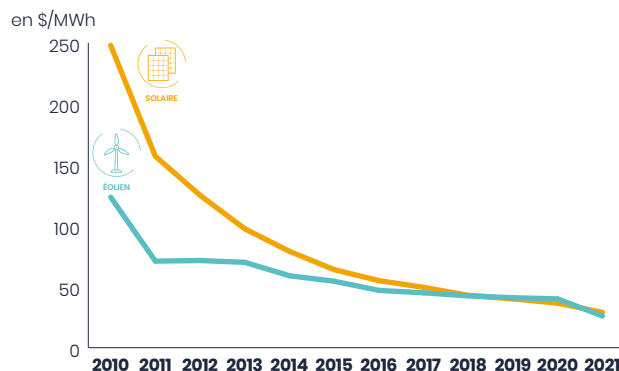
Bien que les prix des modules photovoltaïques aient augmenté au cours de 2021, cette tendance à la baisse devrait généralement se poursuivre dans les années à venir, sous l'effet des facteurs suivants :

- les améliorations continues de la technologie (équipements plus performants et plus puissants) ;
- le développement continu des processus de fabrication, permettant des économies d'échelle et des gains d'efficacité dans les chaînes d'approvisionnement ;
- des processus de passation de marchés concurrentiels et transparents incitant les développeurs à améliorer les coûts ;
- l'appétit croissant des marchés financiers pour les actifs renouvelables ;
- la numérisation progressive des opérations et de la maintenance des centrales électriques.

Dans sa dernière analyse annuelle du coût nivelé de l'énergie (LCOE 15.0), Lazard montre une baisse continue du coût de production de l'électricité à partir de technologies d'énergie renouvelable, en particulier dans la production à l'échelle industrielle de l'énergie solaire et éolienne.

Au cours de la dernière décennie, le LCOE ⁽¹⁾ moyen de la production photovoltaïque à grande échelle a chuté d'environ 90 % et le coût moyen de l'énergie éolienne terrestre a diminué de 70 %. Au cours des cinq dernières années, le LCOE de l'énergie solaire à grande échelle a diminué de 43 % et celui de l'énergie éolienne terrestre de 27 %.

Dans certaines régions, le coût des énergies renouvelables a tellement baissé qu'il est désormais égal, voire inférieur, au coût marginal de la production conventionnelle. L'extrémité inférieure de la fourchette du LCOE de l'énergie éolienne terrestre est de 26 dollars US/MWh et celle de l'énergie solaire à grande échelle est d'environ 29 dollars US/MWh, contre un coût marginal moyen de 42 dollars US/MWh pour les centrales au charbon.



Source : Lazard, 2020. Lazard's LCOE study is the most often cited worldwide, although based on the US market characteristics.

1.4.4 Structure des marchés et rémunération

La production d'électricité renouvelable s'organise généralement autour de trois grands mécanismes de rémunération :

- **les tarifs d'achat réglementés (Feed-in Tariff)** : bien qu'ils ne soient plus disponibles dans de nombreux marchés matures, ces contrats obligent une autorité publique à acheter l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Le tarif, généralement supérieur aux prix du marché, est garanti sur une longue période (entre 15 et 20 ans) et peut être lié à l'inflation ou diminuer avec le temps ;
- **l'appel à la concurrence** : dans le cadre d'appels d'offres ou de ventes aux enchères, les projets sont sélectionnés par les autorités publiques sur la base de facteurs tels

que le prix d'achat proposé par les soumissionnaires. La procédure d'appel d'offres permet aux autorités de déterminer le nombre de projets et le volume de production qui bénéficieront de subventions publiques (le cas échéant) ;

- **vente d'électricité sur le marché libre** : l'exploitant de la centrale vend l'électricité produite directement au marché de l'électricité. L'électricité est vendue soit à d'autres acteurs par le biais d'un contrat bilatéral de long-terme (directement avec des consommateurs ou via des intermédiaires de marché) ou par le biais de contrats courts dans les conditions du marché (c'est-à-dire en fonction de l'offre et de la demande).

(1) Le *Levelised Cost of Electricity* (LCOE) est une méthode d'évaluation du coût de la production d'énergie. Le LCOE représente donc le rapport entre tous les coûts de production sur la durée de vie opérationnelle d'une centrale électrique (du développement et de la construction à l'exploitation et à la maintenance) et la quantité d'énergie qu'elle produit. Un taux d'actualisation est appliqué aux coûts et à la quantité d'énergie produite pour obtenir la valeur actuelle des flux futurs. Le calcul du LCOE est particulièrement utile pour comparer les coûts des différentes technologies de production d'électricité.

1.4.5 Environnement concurrentiel

Le marché des énergies renouvelables reste relativement concurrentiel et fragmenté, bien qu'il ait attiré des investissements considérables ces dernières années. En raison de la grande diversité des projets et des sources d'énergie, les concurrents peuvent être très différents selon les zones géographiques, les technologies, la taille des actifs ou les modèles commerciaux.

L'activité de développement nécessitant une expertise locale, la plupart des acteurs du segment restent nationaux. Malgré une concentration relative, le marché est très fragmenté, avec même quelques développeurs de projets uniques. Dans le même temps, de nombreux développeurs et IPP internationaux adoptent une stratégie consistant à s'installer sur des marchés où l'activité de développement est dynamique.

Le marché des services (EPC/OM) est principalement composé d'acteurs spécialisés, locaux ou internationaux. Les structures du marché diffèrent considérablement en fonction de la technologie (éolienne, solaire, hydraulique).

Le marché de l'exploitation (IPP) est caractérisé par une forte consolidation et les IPP locaux sont confrontés à une forte concurrence de la part de nombreux acteurs :

- Les IPP sont devenues extrêmement expérimentées dans la structuration de projets compétitifs sur de nombreux marchés différents. La plupart des grands IPP français (Neoen, Total Eren, Akuo Energy, Qair, Greenyellow) sont présents en Europe, en Afrique et en Amérique latine, mais pas toujours dans la même technologie ou le même pays. Un nombre croissant d'IPP sont originaires d'Afrique du Nord et du

Moyen-Orient. Les entreprises asiatiques (et en particulier chinoises) prennent des parts de marché croissantes sur les marchés émergents.

- Les Utilities poursuivent leur expansion dans le secteur des énergies renouvelables, principalement par le biais d'acquisitions de projets ou d'entreprises. C'est le cas des Utilities européennes – comme EDF, Engie, Enel, EDP, Orsted – mais aussi des entreprises publiques asiatiques (KEPCO, China Three Gorges).
- Les intégrateurs et sociétés de trading en électricité étendent leur stratégie à la propriété et à la gestion d'actifs afin de garantir des volumes à des prix compétitifs pour leurs clients sur les marchés matures.
- Les fonds d'investissement ont tendance à acquérir des centrales prêtes à construire ou en exploitation, qui sont considérées comme des actifs financiers avec des retours sur investissement potentiellement élevés. La plupart de ces fonds sont originaires d'Europe et d'Amérique du Nord, mais certains de ces fonds sont également hébergés dans de grands conglomérats asiatiques (Mitsubishi, Sumitomo).
- Les compagnies pétrolières et gazières (Total Energies, BP, Shell, Equinor...) représentent le nouvel entrant le plus important : leurs investissements totaux dans les technologies éoliennes et solaires, qui étaient stables – et relativement faibles – depuis des années, ont plus que triplé en trois ans pour atteindre 15 milliards de dollars US en 2021, et le solaire est devenu la première technologie cible – environ 10 milliards de dollars US (BNEF).

1.4.6 Les marchés de Voltalia

1.4.6.1 Europe

 **Capacité***
292 MW

Pipeline
4,4 GW



Les atouts des marchés européens

- des marchés réglementés matures et à grande échelle : des ventes aux enchères organisées par les gouvernements et des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables ;
- énergie éolienne et solaire à parité avec le réseau ou proche de celle-ci ;
- émergence des Corporate PPA : contrats de vente d'électricité à long terme directement du producteur au consommateur final, avec une exécution plus complexe nécessitant agilité, savoir-faire et solidité financière.

État des marchés

Au cours des deux dernières décennies, la production d'énergie renouvelable s'est développée en Europe, alimentant 22 %⁽¹⁾ de la consommation finale d'énergie dans l'Union européenne en 2020. En 10 ans, la production primaire d'énergie renouvelable dans l'UE a augmenté de 68 % (soit une croissance annuelle moyenne de 5,3 %).

La directive européenne sur les énergies renouvelables 2018/2001 du 11 décembre 2018 fixe un objectif contraignant pour l'UE à l'horizon 2030 d'au moins 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, avec une clause de révision à la hausse possible d'ici 2023. En juillet 2021, la Commission a proposé de porter cet objectif à 40 %. Les États membres de l'UE sont tenus d'adopter des plans d'action nationaux pour atteindre cet objectif global, qui nécessitera un déploiement rapide et continu de nouvelles capacités en matière d'énergies renouvelables.

Historiquement, le développement rapide des énergies renouvelables a été stimulé par les mécanismes de soutien, notamment Tarifs Réglementés d'Achat (*Feed-in Tariff* – FIT). Le marché s'est toutefois orienté vers des procédures plus concurrentielles. Les tarifs de rachat s'appliquent toujours à de nombreux actifs déjà en exploitation et à des projets à petite échelle, mais les primes de rachat attribuées par enchères les ont remplacés comme outil de choix de la plupart des gouvernements d'Europe occidentale pour l'acquisition de grands volumes de capacité en énergies renouvelables. Les projets reçoivent le prix du marché pour leur électricité, avec un certain degré de prime supplémentaire pour garantir la sécurité des revenus. Sur certains marchés, il s'agit d'un contrat pour différences (CfD) bidirectionnel dans lequel les projets doivent également combler la différence si le prix du marché tombe en dessous d'un prix contractuel.

Les Corporate PPAs comme voie d'accès au marché pour les nouvelles énergies renouvelables ont également connu une croissance rapide sur les marchés européens. Si le Royaume-Uni a été l'un des premiers à se lancer dans ce type de contrat, l'activité en Espagne, en France et en Italie continue d'évoluer. En 2021, quelque 11 GW de nouveaux Corporate PPA ont été annoncés et le marché continue de croître d'année en année. La volatilité du marché de l'énergie au cours du second semestre de 2021 a également stimulé le marché, car les Corporate PPA offrent un degré intéressant de certitude des prix aux *offtakers* potentiels.

	Mix énergétique national (génération d'électricité par source en 2020)	Part des énergies renouvelables dans la génération d'électricité : objectifs nationaux	Corporate PPA signés en 2021	Croissance attendue de la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2030
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> • Nucléaire : 43 % • Énergies fossiles : 34 % • Éolien : 13 % • Solaire : 5 % 	40 % d'ici 2030	87 MW (éolien uniquement)	6,7 GW de solaire photovoltaïque en Flandres et 2,5 GW d'éolien terrestre d'ici 2030
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies fossiles : 30 % • Nucléaire : 24 % • Éolien : 22 % • Solaire : 8 % 	74 % d'ici 2030	2 351 MW	123 GW de renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030 (dont 50 GW d'éolien et 39 GW de solaire photovoltaïque)
France	<ul style="list-style-type: none"> • Nucléaire : 67 % • Gaz : 7 % • Éolien : 8 % • Solaire : 3 % • Hydro : 12 % 	40 % d'ici 2030	217 MW	Entre 101 et 113 GW de renouvelables – dont 33,2 GW à 34,7GW d'éolien terrestre et 35,1 à 44 GW de solaire photovoltaïque d'ici 2028
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies fossiles : 62 % • Éolien : 20 % • Solaire : 10 % 	60 % d'ici 2030	200 MW	6,5 GW d'éolien et 14,7 GW de solaire d'ici 2030
Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies fossiles : 59 % • Solaire : 8 % • Éolien : 7 % 	55 % d'ici 2030	243 MW	Objectif de 50 GW de solaire photovoltaïque et 18 GW d'éolien d'ici 2030
Portugal	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies fossiles : 39 % • Éolien : 25 % • Solaire : 3 % 	80 % d'ici 2030	-	9 GW d'éolien terrestre (contre 5,4 GW en 2020) et 9 GW de solaire photovoltaïque (contre 2 GW en 2020) d'ici 2030
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies fossiles : 40 % • Éolien : 25 % • Nucléaire : 18 % • Solaire : 5 % 	Pas d'objectif à 2030, mais une énergie sans carbone d'ici 2035	574 MW	Objectif de 40 GW d'éolien offshore d'ici 2030

(1) <http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/shares>

1.4.6.2 Amérique latine



Les atouts des marchés d'Amérique latine

- la croissance de la demande d'électricité crée d'importants besoins en nouvelles capacités de production ;
- d'importantes ressources éoliennes et solaires ;
- une parité réseau avérée pour les énergies renouvelables.

État des marchés

L'Amérique latine a continué à être fortement touchée par la pandémie de Covid-19 en 2021, ce qui a entraîné une baisse de la consommation et des prix de l'énergie. Dans une région où la plupart des projets d'énergie renouvelable dépendent

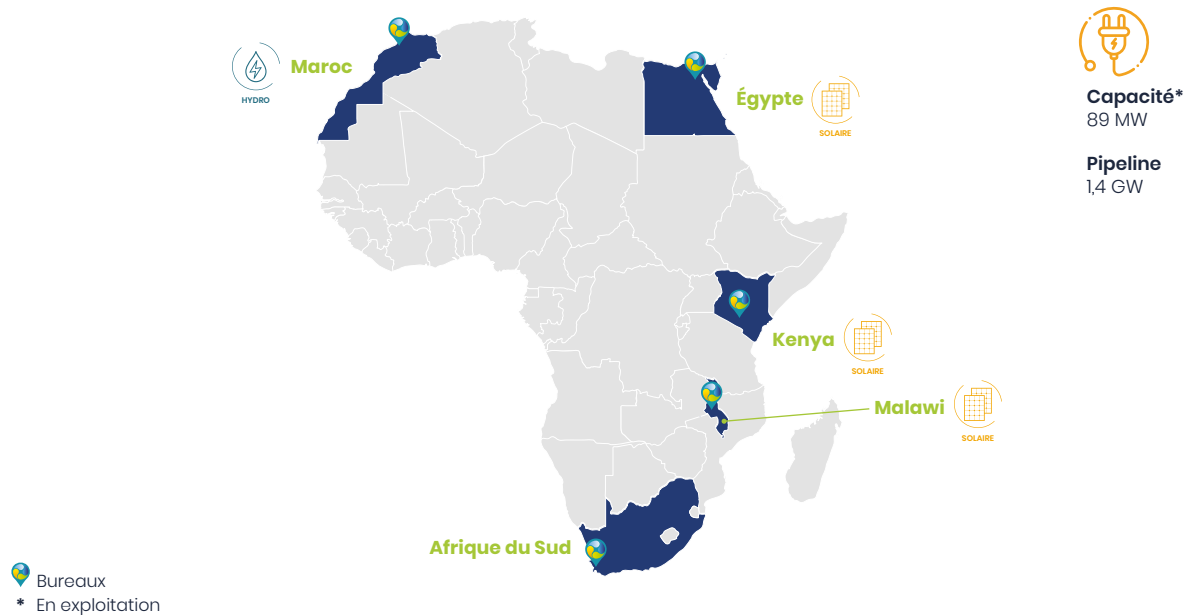
encore d'appels d'offres ou d'enchères publiques, la fragilité des finances publiques a suscité des inquiétudes quant aux nouvelles constructions. Néanmoins, les investissements dans les énergies renouvelables ont progressé par rapport à 2020 pour atteindre 20 milliards de dollars US, le deuxième record le plus élevé jamais enregistré. Le Brésil a accru sa domination du marché régional, avec plus de 50 % des investissements de l'Amérique latine en 2021 (13 milliards de dollars US), les nouvelles capacités solaires ayant atteint 7 GW (dont 5 GW en décentralisé) ⁽¹⁾. La Colombie a atteint un record d'investissement avec 800 millions de dollars US en 2021 ⁽²⁾.

	Mix énergétique national (génération d'électricité par source en 2020)	Part des énergies renouvelables dans la génération d'électricité : objectifs nationaux	Corporate PPA signés en 2021	Croissance attendue de la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2030
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> • Grande hydro : 64 % • Énergies fossiles : 13 % • Biomasse : 9 % • Éolien : 9 % • Solaire : 2 % • Nucléaire : 2 % 	23 % d'ici 2030 (hors hydro)	594 MW	Éolien : 10,7 GW d'ici 2031 Solaire : 6,3 GW d'ici 2031
Mexique	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies fossiles : 75 % • Hydroélectricité : 9 % • Nucléaire : 3 % • Solaire : 4 % • Éolien : 6 % • Géothermale : 2 % 	35 % d'ici 2024 (sources non fossiles)	240 MW	
Colombie	<ul style="list-style-type: none"> • Hydroélectricité : 72 % • Énergies fossiles : 27 % • Biomasse : 1 % • Éolien et solaire : moins de 1 % 	Aucun	22 MW	Éolien : 3,7 GW d'ici 2034 Solaire : 2 MW d'ici 2034

(1) <https://cleanenergynews.ihsmarkit.com/research-analysis/latin-america-solar-sector-to-shine-brighter-in-2022.html>

(2) <https://www.pv-magazine-latam.com/2022/02/10/la-inversion-en-energias-renovables-en-latam-se-recupera/>

1.4.6.3 Afrique



Les atouts des marchés africains

- demande énorme d'énergie électrique qui n'a pas pu être satisfaite historiquement en raison de la difficulté pour mettre en œuvre de grands projets thermiques ;
- succès des énergies renouvelables dont le coût a considérablement diminué : fourniture d'électricité abordable pour répondre à une demande non satisfaite ;
- financement multilatéral ;
- marchés de niche : sites isolés.

État des marchés

En Afrique, le développement des énergies renouvelables est encore balbutiant. L'endettement des opérateurs publics, les subventions aux combustibles fossiles et les limites du réseau sont autant d'obstacles à leur expansion, qui dépend encore du soutien des institutions financières de développement. Toutefois, les investissements augmentent régulièrement, sous l'impulsion de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe et de leurs marchés respectifs très compétitifs – le Maroc

et l'Afrique du Sud – dans lesquels les producteurs peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire stable qui autorise désormais les transactions bilatérales entre producteurs et industriels. D'autres grandes économies africaines, comme l'Égypte ou le Kenya, offrent un immense potentiel à moyen terme, bien que bénéficiant actuellement d'un excès d'énergie sur le réseau qui freine les nouveaux développements. Sur l'ensemble du continent, un nombre important de pays, comme le Malawi, ont réussi à attribuer des centrales solaires photovoltaïques dans le cadre d'appels d'offres publics, certaines d'entre elles étant déjà mises en service. L'Afrique subsaharienne offre de nombreuses possibilités pour les projets autonomes hybrides et les mini-réseaux, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'élargissement de l'accès à l'électricité dans les zones hors réseau et le renforcement de l'offre dans les zones déjà connectées. En effet, 650 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité sur le continent et une grande partie d'entre elles pourraient être raccordées par des mini-réseaux dans les prochaines années.

	Mix énergétique national (génération d'électricité par source en 2020)	Part des énergies renouvelables dans la génération d'électricité : objectifs nationaux	Corporate PPA signés en 2021	Croissance attendue de la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2030
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> Énergies fossiles : 89 % Hydroélectricité : 7 % Éolien : 2 % Solaire : 2 % 	42 % d'ici 2035	-	
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> Énergies fossiles : 7 % Hydroélectricité : 37 % Éolien : 12 % Géothermie : 44 % 	100 % d'ici 2030 ⁽¹⁾	-	
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> Énergies fossiles : 76 % Hydroélectricité : 7 % Éolien : 13 % Solaire : 5 % 	52 % d'ici 2030 100 % d'ici 2050 ⁽²⁾	-	
Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Énergies fossiles : 87 % Nucléaire : 6 % Solaire : 3 % Éolien : 3 % 	41 % d'ici 2030	-	Éolien : 17,7 GW Solaire : 8,3 GW

(1) <https://www.president.go.ke/2021/11/02/kenya-to-fully-transition-to-clean-energy-by-2030-president-kenyatta-says/>

(2) <https://cleantechnica.com/2021/01/22/morocco-aims-for-50-renewable-energy-by-2030/>

1.4.6.4 Reste du monde

Jordanie

	Mix énergétique national (génération d'électricité par source en 2020)	Part des énergies renouvelables dans la génération d'électricité : objectifs nationaux	Corporate PPA signés en 2021	Croissance attendue de la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2030
Jordanie	<ul style="list-style-type: none"> Énergies fossiles : 86 % Éolien : 4 % Solaire : 10 % 	31 % d'ici 2030	0 MW	3,2 GW d'ici 2030

1.5 CONTRATS IMPORTANTS

1.5.1 Contrats de vente d'électricité

Brésil

Contrats de vente long terme

Voltalia a conclu plusieurs contrats de vente d'électricité, obtenus lors d'enchères publiques, de deux types :

- contrats d'énergie de réserve (CER) ;
- contrats de disponibilité (CCEAR) ;
- contrats d'achat d'électricité dans un environnement réglementé (Quantité).

Les sites concernés par les contrats CER sont :

- Carcara I (Areia Branca) ;
- Reduto, Carnauba, Santo Cristo et São João (São Miguel do Gostoso et Touros (SMG)); et
- Vila Acre I.

Les sites concernés par les contrats CCEAR sont :

- Carcara II et Terral (Areia Branca) ;
- les sites suivants, situés à Serra do Mel :
 - Caiçara I, Caiçara II, Junco I, Junco II (Vamcruz),
 - Vila Para I, Vila Para II, Vila Para III, Vila Amazonas V (Vila Para),
 - VSM 1 (Serra do Mel).

Les sites concernés par les contrats Quantité sont :

- Centrale hydroélectrique de Cabui (Minas Gerais) ;
- Solar SSM1&2 (Serra do Mel).

La nature des contrats de vente et les contreparties

Ces contrats CER et CCEAR incluent un engagement irrévocable d'achat d'électricité pour un volume défini pendant une durée de 20 ans pour les projets éoliens et solaires. Dans le cas des centrales hydroélectriques, la durée du contrat CCEAR est de 30 ans.

Ces types de contrats possèdent des mécanismes de tolérance et d'ajustement des volumes vendus et de prix d'électricité bien définis de manière à tenir compte du caractère intermittent de la production d'énergie éolienne, solaire et hydro.

Particularités des Contrats CER

L'objectif de ces contrats est de sécuriser la fourniture d'électricité aux usagers en prévoyant un volume d'énergie dédié à cette réserve. Le contrat est signé avec la Chambre de Commerce d'Énergie Électrique brésilienne (CCEE) qui gère un fond de réserve dédié au règlement de l'électricité de réserve.

Particularités des Contrats CCEAR

L'objectif de ces contrats est de fournir l'électricité à un groupe de distributeurs ayant consolidé leurs besoins pour la réalisation des enchères concernées. En fonction des enchères, le nombre de distributeurs peut varier mais est généralement compris entre 8 et 35 distributeurs de diverses régions. Pour chaque site, plusieurs contrats bilatéraux sont donc signés avec les distributeurs et la gestion des contrats est réalisée par la CCEE.

Contrats de vente long-terme sur le marché libre

Couramment appelé Corporate PPA, les contrats d'achat direct d'électricité renouvelable sont des accords privés d'achat d'électricité conclus entre des producteurs d'électricité renouvelable et des entreprises. Lorsqu'ils portent sur des actifs de production en développement, ces contrats sont de longue durée et permettent le financement des actifs.

En 2019, Voltalia a également signé un contrat de vente d'électricité de 20 ans qui a débuté en 2021. Ce contrat a permis la construction de la VSM III (90 MW).

Voltalia a signé un contrat de vente d'électricité de 20 ans pour une centrale éolienne qui sera mise en service avant la fin de 2022 à Canudos, son nouveau complexe éolien situé dans l'État de Bahia. En outre, en 2020, Voltalia a également signé un contrat de vente d'électricité d'une durée de 13 ans avec la Commercialization Company, qui débutera en 2023. Ce contrat permettra la construction des projets Solar Serra do Mel 3 à 6 (260 MW).

En 2019, Voltalia a signé un contrat de 20 ans avec BRASKEM et un contrat de 10 ans avec BRF pour deux parcs solaires à Serra do Mel. Les deux SSM 1 et 2 devraient être opérationnels en 2022.

En 2020 et 2021, Voltalia, via sa filiale Helexia, a signé un contrat de fourniture d'électricité renouvelable aux réseaux de téléphonie mobile de Vivo (une marque de Telefonica) pour une capacité totale de 87 MW. Après le lancement le 31 août 2021 de la construction de 17 unités solaires photovoltaïques pour alimenter pendant 20 ans les installations de Vivo, Helexia ajoute 8 unités. Initialement prévue pour 60 MW, la capacité est désormais portée à 87 MW, faisant d'Helexia un leader du marché brésilien des fournisseurs de ressources énergétiques distribuées (DER). Enfin, en 2021, Voltalia a signé un contrat une capacité supplémentaire de 50 MW pour le projet SSM1&2 (320 MW au total).

Contrats de vente court-terme

Les contrats de vente court terme au Brésil sont conçus pour permettre de vendre l'électricité produite par les centrales en cas de mise en service anticipée de ces centrales.

En 2018 et 2019, en prévision de leur mise en service anticipée, Voltalia a sécurisé des contrats court-terme pour sa centrale de VSM 1 (163 MW).

France

Obligation d'achat

Jusqu'à la promulgation de la loi sur la transition énergétique en 2015, les projets développés par Voltalia en France entraient uniquement dans le cadre de l'obligation d'achat des énergies renouvelables (dit *Feed-in-Tariff* – FITs). Le Groupe a ainsi conclu avec EDF un contrat pour chacun de ses projets en exploitation en France.

Dans ce dispositif, EDF OA (Obligation d'Achat) et Voltalia signent un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 15 à 20 ans selon la source d'énergie exploitée. Voltalia s'engage ainsi à vendre à EDF la totalité de la production de l'installation à un prix de vente indexé sur l'inflation.

EDF peut résilier le contrat d'achat d'électricité (i) en cas d'annulation par une décision de justice de l'autorisation d'exploiter, (ii) en cas d'annulation par une décision de justice du certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, (iii) en cas d'abandon du projet ou (iv) en cas d'arrêt définitif de l'activité ou de démantèlement de l'installation de production.

Ces contrats ne comportent pas de clause de renouvellement (excepté pour les contrats relatifs aux centrales de production hydrauliques, pour lesquels le contrat de vente d'électricité peut être renouvelé en cas de franchissement d'un certain seuil de CAPEX). À l'échéance du contrat, l'électricité pourra être vendue à des agrégateurs sur le marché libre.

Les centrales en service et en construction concernées par les Obligations d'Achat sont :

- Le Bois, Molinons, Castellet 1 et 2, La Faye, Pagap, Canadel, Coco-Banane, Kourou, Kourou solar, Mana, Carrières des Plaines, Cacao, Taconnaz, Savane des Pères.

Complément de rémunération

L'article 104 de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte stipule un nouveau mécanisme nommé « Complément de rémunération » en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans ce mécanisme, le producteur bénéficie pour l'intégralité de sa production d'un tarif de référence pour une durée comprise entre 15 et 25 ans. Ce tarif peut être soit défini par arrêté soit fixé lors des appels d'offres et est composé comme suit :

- un prix de marché de référence défini comme M0, moyenne des prix spot mensuels tels que publiés sur la plateforme de Bourse EPEX. Les valeurs M0 sont publiées mensuellement par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sous l'intitulé d'Indices mensuels pour valorisation de la production PV et éolienne (<https://www.cre.fr/Pages-annexes/open-data>) ;

- un complément de rémunération correspondant à la différence entre le tarif de référence et le prix de marché M0. Ce Complément de Rémunération est versé au producteur par EDF OA.

Dans ce nouveau cadre, Voltalia signe un contrat de complément de rémunération avec EDF OA et vend l'électricité produite sur le marché de gros de l'électricité soit (i) par lui-même soit (ii) *via* un tiers généralement appelé « agrégateur ».

Les centrales en service et en construction concernées par les contrats de complément de rémunérations sont :

- Sarry, Échauffour, Tresques, Parroc, Jonquières et Talagard.

Contrat d'achat direct d'électricité

Couramment appelé Corporate PPA, les contrats d'achat direct d'électricité renouvelable sont des accords privés d'achat d'électricité conclus entre des producteurs d'électricité renouvelable et des entreprises. Lorsqu'ils portent sur des actifs de production en développement, ces contrats sont de longue durée et permettent le financement des actifs.

Les structures de prix sont diverses mais permettent généralement à l'acheteur d'avoir de la visibilité sur son prix pour toute la durée du contrat. Le prix inclut généralement les garanties d'origine associées à la production ainsi que les garanties de capacité. Cependant ces deux éléments peuvent être détachés et valorisés séparément.

Voltalia dispose de partenariats en France avec Boulanger (5 MW), la SNCF (143 MW), le Crédit Mutuel (10 MW), Auchan Retail (61 MW), LCL (groupe Crédit Agricole) (55 MW) et Decathlon (16 MW).

Royaume-Uni

En 2020, Voltalia a signé un Corporate PPA de 15 ans avec City of London (49,9 MW). Pour fournir l'électricité renouvelable, Voltalia construira une nouvelle centrale solaire dans le Dorset, au Royaume-Uni.

Égypte

Contrat de vente long terme

En octobre 2017, Voltalia a conclu avec l'Egyptian Electricity Transmission Company (EETC) un accord de type *Fee-in-Tariff* qui assure, pour une durée de 25 ans à compter de la date de commercialisation fin 2019, le rachat à un prix fixé contractuellement de l'électricité produite par la centrale solaire Râ Solar (32 MW) située dans le complexe solaire de Benban.

Le tarif est payé en livres égyptiennes et est partiellement indexé au cours relatif dollar/livre égyptienne annoncé par la banque centrale d'Égypte au début de chaque mois.

1.5.2 Contrats de prestation de services

Contrats de construction

Les services proposés à ses clients par Voltalia incluent notamment des services de construction pour compte de tiers de centrales solaires. La construction intervient lorsque le projet est prêt à construire, une fois l'étape de développement achevée.

D'une durée moyenne d'un an, la construction de centrales solaires engage Voltalia, en sa qualité de prestataire de service, à livrer la centrale clé en main à une date définie dans le contrat de prestation de services. La construction comprend généralement les étapes suivantes : études générales et détaillées, achat du matériel, gestion des sous-traitants, montage des équipements, mise en service, et de façon générale la gestion de l'ensemble des activités nécessaires à la construction de la centrale solaire.

En sa qualité de constructeur, Voltalia s'engage sur les performances de la centrale solaire, qui sont sanctionnées lors de tests de fonctionnement. La centrale est considérée comme livrée dès lors que ces tests ont été réalisés avec succès. Elle peut ensuite être exploitée selon les conditions de production et de sécurité spécifiées dans le contrat. Voltalia est également tenu d'assurer pendant une période de garantie d'une durée moyenne de deux ans, le remplacement des matériels défectueux. Ce remplacement est généralement pris en charge par le fournisseur de matériel en question. En cas de non-respect par Voltalia d'une de ses obligations contractuelles, le contrat prévoit des pénalités permettant de dédommager le client. Le client bénéficie en outre d'une garantie bancaire (« performance bond ») garantissant l'exécution des obligations contractuelles ou le paiement des pénalités. Les contrats de construction de centrales

solaires sont signés soit avec des clients ayant acquis des projets développés par Voltalia, soit avec des clients ayant développé leurs propres projets et ayant sollicité une offre pour la seule prestation de construction de la centrale solaire.

Contrats d'exploitation – maintenance

Voltalia fournit également des prestations d'exploitation et de maintenance (O&M) de centrales pour son propre compte sur l'ensemble de ses technologies comme pour le compte de clients tiers sur les technologies solaires et éoliennes.

Dans ce cadre, Voltalia a conclu des contrats d'exploitation et de maintenance de centrales photovoltaïques et éoliennes, pour une durée allant jusqu'à 25 ans. Au titre de ces contrats, le Groupe fournit des prestations pouvant couvrir l'ensemble des besoins en opérations et maintenance : contrôle et supervision, définition des plans de maintenance, opération de maintenance préventive et corrective, inspections et mise en place de la maintenance prédictive rendue possible par l'exploitation des données (intelligence artificielle, *machine learning*, etc.), mise à disposition de services spécialisés relatifs aux principaux composants et systèmes : onduleurs, multiplicateurs, approvisionnement en pièces de rechanges, management des réparations, audits, extension de durée de vie, *repowering*, etc.

Voltalia propose aussi à ses clients d'assurer la gestion d'actifs (gestion administrative, comptable et fiscale des centrales de toutes technologies).

Dans la majorité des contrats, Voltalia est tenu d'assurer au client un taux de disponibilité minimum de la centrale sur la base de l'Énergie produite.

1.6 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.



2

FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES

2.1	Procédure de gestion des risques et de contrôle interne.....	44
	Définition et objectifs du contrôle interne pour la gestion des risques.....	44
	Organisation du contrôle interne.....	44
	Acteurs de contrôle.....	45

2.2	Facteurs de risques.....	47
2.2.1	Méthodologie d'évaluation des risques.....	47
2.2.2	Synthèse des risques.....	47
2.2.3	Détails des risques.....	49
2.3	Principaux litiges.....	57
2.4	Assurances.....	57

Dans l'exercice de ses activités, Voltalia est exposé à un ensemble de risques qui peuvent affecter le bon déroulement de ses opérations et la réalisation de ses objectifs.

Une revue et analyse de ces risques est réalisée annuellement en fonction de l'évolution de ses activités et de son expansion. Cette analyse permet d'actualiser et d'amender le dispositif de contrôle interne de sorte à maintenir son adéquation et concordance avec la nature et l'importance des risques identifiés.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les risques majeurs décrits ci-après sont ceux que Voltalia a identifiés comme susceptibles d'être encourus et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. À la date de rédaction de ce document, Voltalia estime qu'il n'y a pas d'autres risques jugés significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

L'attention des investisseurs est néanmoins attirée sur le fait que d'autres risques, dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

Les facteurs de risque sont évalués par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel et l'évaluation par le Groupe de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes venaient à se matérialiser.

2.1 PROCÉDURE DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Définition et objectifs du contrôle interne pour la gestion des risques

Le système de contrôle interne est un dispositif s'appliquant à la Société et à l'ensemble de ses filiales contrôlées, comportant l'ensemble des moyens, des comportements, des procédures et des actions adoptés dans le but de détecter, en temps voulu, tout dérapage par rapport aux objectifs de rentabilité visés par l'entreprise, ainsi que contribuer à la maîtrise de ses activités et à l'efficacité de ses opérations. Le système de contrôle interne contribue d'ailleurs à promouvoir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- le respect des lois et de la réglementation applicables à l'ensemble du Groupe ;
- le respect des objectifs environnementaux et sociaux de la mission de Voltalia telle que décrite dans ses statuts ;
- la sauvegarde du patrimoine de Voltalia, de son résultat et la prévention de ses capacités de croissance ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité de Voltalia ; et
- la réalisation et l'optimisation de l'activité opérationnelle.

En effet, le dispositif de contrôle interne intègre la démarche en amont de gestion des risques identifiés et caractérisés comme susceptibles d'impacter défavorablement les objectifs fixés par la Direction Générale de la Société et approuvés par son Conseil d'Administration, à savoir :

- disposer, à horizon 2023 de 2,6 GW de capacité en exploitation ou en construction ;
- atteindre un EBITDA entre 275 et 300 millions d'euros à horizon 2023 ;
- renforcer son portefeuille d'actifs multi-énergie et multi-pays ;
- conforter son statut d'opérateur et producteur d'énergie international intégré et indépendant en renforçant chaque expertise de sa chaîne de valeur ;
- maintenir une croissance soutenue grâce à ses capacités et son expertise en développement ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Organisation du contrôle interne

Pour mettre en place son dispositif de contrôle interne et structurer la préparation de cette section, la Société s'est appuyée sur le cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

le 22 juillet 2010, ainsi que sur les 17 principes du référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) 2013*, référentiel international en matière de contrôle interne.

Le périmètre d'application du dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés et des collaborateurs de Voltalia, englobant des organes de gouvernance aux collaborateurs individuels. Ce dispositif est piloté sous la responsabilité du département de contrôle interne, qui a été renforcé fin 2020 par l'arrivée de sa nouvelle directrice, au sein de la Direction Administration et Finance, elle-même rattachée à la Direction Générale. Le département du contrôle interne a la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les meilleures pratiques de contrôle interne, au travers notamment de :

- la mise en place d'une grille des contrôles comptables clés, en ligne avec le guide pratique de l'Agence Française Anticorruption (AFA), et le suivi de la conformité de la Société avec cette grille ;
- la rédaction de politiques et procédures générales, définissant les contrôles clés à mettre en œuvre ;
- l'accompagnement des directions opérationnelles et fonctionnelles pour améliorer et optimiser leurs activités de contrôle, en place ou à déployer ; et
- l'analyse ponctuelle de problématiques identifiées par les directions opérationnelles ou fonctionnelles impliquant des déficiences de contrôle interne ou des évolutions significatives de processus ou de systèmes d'information.

Acteurs de contrôle

Outre les départements du contrôle interne et de l'audit interne et risques, le dispositif de contrôle interne repose sur un certain nombre d'acteurs identifiés, qui ont pour mission de participer à la démarche de veille des dispositifs de contrôle interne et de prévention des risques pouvant avoir un impact majeur sur la réalisation de la stratégie de Voltalia, l'atteinte de ses objectifs ou plus généralement sur sa pérennité.

Ainsi, le dispositif de contrôle interne fait intervenir :

- le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ;
- le Comité de Mission ;
- le Directeur Général et le Comité Exécutif ;
- la Direction Administration et Finance et chacune des directions fonctionnelles dans son domaine d'expertise.

Néanmoins, le dispositif de contrôle interne reste l'affaire de tous au sein du Groupe. La sensibilisation de l'ensemble du personnel aux valeurs de Voltalia constitue ainsi le premier maillon du dispositif de contrôle interne, permettant la création et le développement d'un environnement de Contrôle conformément aux principes du COSO⁽¹⁾. Cette transmission verticale des valeurs est assurée à la fois dans le cadre de séminaires (séminaires du Comité Exécutif, séminaire annuel des équipes...), de réunions d'équipe régulières et par le biais de communications sur l'actualité du Groupe et sa stratégie. Cette communication est également menée à travers les actions de sensibilisation aux risques de fraude et de corruption, incitant les équipes à un renforcement continu

En liaison avec le département d'audit interne et risques, le département du contrôle interne contribue au bon suivi de l'application des dispositifs de gestion des risques et de contrôles interne, ainsi que des indicateurs clés sur les éléments de maîtrise des risques encourus. Les deux départements agissent de manière orchestrée pour s'assurer que le Groupe est doté de moyens structurés et adaptés, pour identifier, détecter et prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion de ses affaires. Ils remplissent ainsi un rôle de surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Ils disposent d'un accès direct au Président du Comité d'Audit.

Cette organisation, qui a été renforcée au cours des années 2020 et 2021, a pour défi une montée en puissance pour déployer pleinement tous les processus de contrôle interne et accompagner ainsi la croissance du Groupe.

des activités de contrôle interne en favorisent la maîtrise de ces risques. Chacun est ainsi à même, quel que soit son poste, de veiller à ce que ses actions soient conformes aux valeurs et à la stratégie de Voltalia.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration définit la direction stratégique sur proposition du Directeur Général et vérifie périodiquement, sur la base des travaux de ses Comités spécialisés, le déploiement de cette stratégie par le Directeur Général et son Comité Exécutif. Il vérifie également que la mise en œuvre de la stratégie s'inscrit dans les niveaux de risque et de rentabilité qu'il a, avec la Direction Générale, considérés comme acceptables. Le Conseil d'Administration fait un suivi régulier des performances opérationnelles, de la situation financière de la Société et de l'état d'avancement des projets.

Le Conseil d'Administration joue également, à travers le Comité d'Audit, un rôle important dans le suivi du dispositif de gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et comptable, mais également de la revue et du suivi périodique de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du dispositif de gestion des risques. Depuis 2020, pour prendre en compte la nouvelle dimension de la Société, le Comité a revu entièrement sa méthodologie de gestion des risques en validant le process

(1) Le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) définit cinq principes fondamentaux pour le bon développement d'un environnement de contrôles internes au sein d'une organisation : (i) l'organisation démontre un engagement envers l'intégrité et les valeurs éthiques ; (ii) le Conseil d'Administration fait preuve d'indépendance vis-à-vis de la Direction et exerce une surveillance sur le développement et la performance du contrôle interne ; (iii) la Direction établit, sous la supervision du Conseil d'Administration, des structures, des lignes hiérarchiques et des autorités et responsabilités appropriées dans la poursuite des objectifs ; (iv) l'organisation démontre son engagement à attirer, développer et retenir des personnes compétentes conformément aux objectifs ; (v) l'organisation tient les individus responsables de leurs responsabilités de contrôle interne dans la poursuite des objectifs.

et ses conclusions, et vise une amélioration continue, par la mise en place du dispositif de contrôle interne et, plus généralement, les procédures et rapports de l'audit interne pour les adapter aux nouveaux défis du Groupe.

Le Comité de Mission

Le Comité de Mission procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer par le Directeur Général tout document nécessaire au suivi de l'exécution par la Société de sa mission.

Le Comité de Mission, se réunit quatre fois par an, et présente son rapport sur l'exécution de la mission au Conseil d'Administration à l'issue de chaque semestre. Il présente annuellement un rapport préalablement approuvé par le Conseil d'Administration et qui est joint au rapport de gestion à l'Assemblée Générale. Le Comité de Mission est chargé du suivi de l'exécution des objectifs de la mission inscrite dans les statuts de Voltalia :

- agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre ;
- contribuer avec les habitants au développement durable des territoires ;
- œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.

Le Directeur Général

Le Directeur Général déploie la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration et, dans ce cadre, est responsable du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il met progressivement en place en tenant compte des objectifs de Voltalia. À court terme, il est garant de la performance des opérations, suit la réalisation des objectifs, prescrit les actions correctrices nécessaires et contrôle leur mise en place dans le cadre de plans d'actions. À plus long terme, le Directeur Général joue également un rôle déterminant dans la proposition des axes stratégiques de Voltalia.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se réunit régulièrement afin de suivre les événements importants de la vie de Voltalia. Grâce aux nouveaux outils informatiques de la Société, il peut aussi être réuni sans délai si des sujets le requièrent. Il constitue également un organe d'analyse, de réflexion et d'échange sur des sujets transverses en vue de la détermination des plans d'action déployés auprès des directions fonctionnelles.

Le Comité Exécutif tient également quatre à cinq fois par an des réunions physiques de plusieurs jours pour discuter de manière approfondie de la mise en œuvre de la stratégie de Voltalia.

La Direction Administration et Finance

La Direction Administration et Finance est chargée de piloter les systèmes de contrôle interne et le dispositif de gestion des risques. À cette Direction sont également rattachées les responsables financiers régionaux et les contrôleurs par activité, les services comptabilités, la gestion de la trésorerie et le service consolidation et reporting. Afin de prendre en

considération les évolutions juridiques, fiscales et financières ou dans le cadre d'opérations particulières, la Direction Administration et Finance s'appuie sur des cabinets externes.

La Direction Administration et Finance assume par ailleurs la production et consolidation de l'information financière et comptable du Groupe, y compris la production d'un reporting partagé périodiquement avec le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration, lequel constitue la base de l'analyse et du suivi permanent des activités.

Dans le cadre de l'activité de production et de consolidation de l'information financière et comptable, le département de contrôle interne, au sein de la Direction Administration et Finance joue un rôle décisif. Il est chargé de veiller à la fiabilité, la sincérité et la fidélité de ceux-ci, par le biais de la mise en place et du pilotage des dispositifs de contrôle interne des différentes procédures liées à l'activité de la Direction Administration et Finance, ainsi qu'auprès des autres directions fonctionnelles. Le département de contrôle interne veille aussi à la conformité de la Société aux contrôles comptables clés en matière d'anticorruption, en ligne avec le guide pratique de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Les autres directions fonctionnelles

Les autres directions fonctionnelles interviennent toutes dans la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Les Directions suivantes, par leurs actions quotidiennes, sont plus particulièrement impliquées dans la démarche de contrôle interne :

- I. la Direction des Opérations et Services : en veillant tous les jours à la préservation de la valeur des actifs du Groupe et à la sécurité des personnes et des biens. Cette dernière vérifie également périodiquement la conformité environnementale des opérations et le déploiement des plans d'action de mise en conformité ;
- II. la Direction des Fonctions Supports : en soutenant les Directions et activités opérationnelles de Voltalia. Elle inclut :
 - la Direction Juridique et Conformité : sur la gestion des contrats ou tout autre sujet juridique tel que les contentieux de toute nature, la mise en œuvre et le suivi de la gouvernance des filiales de la Société, la conception et le déploiement du programme de conformité anti-corruption (Sapin 2) de la Société et sa politique de protection des données personnelles,
 - la Direction Développement Durable : en s'assurant de la conformité des activités de Voltalia aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et à la réglementation sur le Devoir de Vigilance,
 - la Direction des Ressources Humaines : en définissant la stratégie RH, en termes de recrutement, formation, gestion de carrière, rémunération, etc. conformément à la stratégie définie pour l'ensemble du Groupe tout en respectant la conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et statutaires,
 - la Direction Informatique : en s'assurant que les systèmes d'information du Groupe offrent un niveau de sécurité de nature à garantir l'intégrité, la confidentialité et la conservation des données ainsi que l'accès à ces données ;

III. la Direction Financement de Projet et Acquisitions, qui inclut :

- la communication institutionnelle et les relations investisseurs : ce département s'assure que l'ensemble des informations financières et stratégiques sont mises à disposition de l'ensemble des actionnaires de Voltalia et du public, conformément à ses obligations légales et réglementaires. Il tient à jour la liste des initiés, et les

informe régulièrement de leurs devoirs et obligations tels qu'indiqués dans la charte de déontologie boursière signée par chaque initié,

- les équipes de financement de projets et des acquisitions : ce département est en charge du financement des projets, s'assure du respect des covenants bancaires et plus généralement du respect des conditions contractuelles des financements.

2.2 FACTEURS DE RISQUES

2.2.1 Méthodologie d'évaluation des risques

Les risques identifiés sont classés selon les catégories qui reflètent la nature des facteurs de risques :

- risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- risques liés à la situation financière du Groupe ;
- risques juridiques et réglementaires ;
- risques liés aux activités de Voltalia et du secteur de l'énergie.

Chaque risque est ainsi intégré dans une des catégories décrites ci-dessus et est évalué sous forme matricielle avec une échelle allant de 1 à 4 (4, représentant le niveau le plus important) par la combinaison de son impact avec la probabilité d'occurrence.

De ce fait, les actions de contrôle appropriées sont mises en place afin d'atténuer l'incidence des risques sur l'activité du Groupe. Ces derniers sont, par la suite, réévalués après prise en compte des éléments de contrôle donnant lieu à une évaluation nette du risque.

Les impacts considérés

Voltalia estime que suivant la nature du risque, ce dernier peut avoir des impacts différents. Ainsi, trois types d'impacts ont pu être identifiés :

- impact sur le patrimoine de Voltalia : en pourcentage de l'actif net immobilisé ;
- impact sur la capacité du Groupe à croître : en pourcentage de la croissance annoncée du résultat avant intérêt, amortissements et impôts ;
- impact sur le compte de résultat annuel de Voltalia : en pourcentage de la moyenne sur deux ans du résultat avant intérêt, amortissements et impôts.

2.2.2 Synthèse des risques

Impacts liés à la guerre en Ukraine

Les opérations militaires en Ukraine n'ont pas eu d'incidence à ce jour sur la Société ni sur la continuité de son activité. Toutefois, sans visibilité sur la suite du conflit, Voltalia pourrait être affecté par ses impacts potentiels sur l'économie mondiale dans le futur.

Impacts liés à la pandémie de covid-19

Voltalia est confronté, comme tous les acteurs de la vie économique, au risque générique que représente la pandémie associée à la Covid-19.

Dans ce contexte, la priorité du Groupe est la protection de la santé de ses salariés, tout en assurant autant que possible la continuité de ses opérations (mesures sanitaires sur site et au

siège, déploiement de solutions digitales et organisationnelles, adaptation des processus). Dès l'apparition de la pandémie, le Groupe s'est mobilisé pour mettre en place une gestion de crise globale et des plans d'action pour la continuité des activités opérationnelles dans les différentes géographies où est présent le Groupe.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, Voltalia n'a pas constaté de remise en cause de ses activités de services (construction et maintenance) ainsi que de vente d'électricité et qui pourrait affecter sa rentabilité ou la valeur de ses actifs. De même, Voltalia n'a pas constaté de modifications des politiques liées aux énergies renouvelables ou à la gestion de l'électricité pouvant affecter ses projets en développement.

Le Groupe estime que la pandémie ne remet pas en cause le périmètre et la classification des risques spécifiques au Groupe tels que présentés ci-après. Toutefois, cette crise augmente les aléas inhérents aux activités du Groupe, et affecte les probabilités d'occurrence notamment pour les risques suivants :

- Risques liés à la solidité de la structure financière : particulièrement sur le risque de change et volatilité du réal brésilien qui s'est déprécié par rapport à l'euro.
- Risques liés à la construction ou au développement : ces activités sont plus particulièrement affectées par la désorganisation des circuits d'approvisionnements et des cours des matières premières et soumises à des

contraintes en matière de voyages, de logistique et délais administratifs.

- Risque de contrepartie : la crise sanitaire fragilise l'activité de certains clients du Groupe.

Dans ce cadre, Voltalia a renforcé les mesures de contrôle et de gestion et est particulièrement attentif aux évolutions du contexte mondial sur les approvisionnements.

Toutefois, le Groupe estime que l'incertitude sur la durée et le développement futur de la pandémie rend difficile la mesure de l'impact global sur la demande en électricité et de ce fait sur les différentes activités de Voltalia et par conséquent sur sa situation financière.

Le tableau ci-dessous présente les risques suivant leur classification par catégorie et par ordre décroissant suite à l'évaluation de leur risque net (après prise en compte des éléments de contrôle) :

Catégorie	Risque	Impact sur	Risque net ^(a)
Activité et secteur de l'énergie	Activité de Construction	<ul style="list-style-type: none"> • la croissance • le résultat 	3
Activité et secteur de l'énergie	Développement de projets	<ul style="list-style-type: none"> • le patrimoine • le résultat 	2
Activité et secteur de l'énergie	Croissance et l'implantation dans de nouvelles géographies	<ul style="list-style-type: none"> • la croissance • le résultat 	2
Activité et secteur de l'énergie	Réputation	<ul style="list-style-type: none"> • la croissance • le résultat 	2
Activité et secteur de l'énergie	Activité de vente d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • le patrimoine 	1
Activité et secteur de l'énergie	Activité d'exploitation et de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> • la croissance • le résultat 	1
Activité et secteur de l'énergie	Contrepartie	<ul style="list-style-type: none"> • le résultat • la croissance 	1
Activité et secteur de l'énergie	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • la croissance 	1
Activité et secteur de l'énergie	Systèmes d'information & fraude	<ul style="list-style-type: none"> • le résultat 	1
Environnementale, sociale et de gouvernance	Aléas naturels	<ul style="list-style-type: none"> • le résultat • le patrimoine 	2
Environnementale, sociale et de gouvernance	Manquement à l'éthique des affaires et aux engagements RSE	<ul style="list-style-type: none"> • la croissance • le résultat 	2
Juridique et réglementaire	Pays et évolutions réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • le résultat • la croissance 	2
Situation financière	Solidité de la structure financière	<ul style="list-style-type: none"> • le résultat • la croissance 	1

(a) Le risque net est évalué après prise en compte des éléments de contrôle, sur une échelle de 1 à 4 (4 étant le plus élevé).

2.2.3 Détails des risques

Les risques sont présentés suivant leur classification par catégorie, par ordre décroissant et qui restent en termes d'évaluation nette (après mise en place des éléments de contrôle) d'un niveau égal ou supérieur à 2.

Risques liés à l'activité et au secteur de l'énergie

Risques liés à l'activité de Construction

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La construction des projets court sur une période 12 à 24 mois en moyenne et est conditionnée à l'obtention d'autorisations d'exploiter et de permis de construire. La Construction peut, de ce fait, faire l'objet de décalages plus ou moins significatifs.</p> <p>Toujours dans ses activités de Construction, le Groupe peut également être exposé à des risques externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nature réglementaire (voir la section Risques liés aux évolutions réglementaires) ; • à la météorologie pendant la phase de construction compte tenu, notamment, des incertitudes liées à la géologie des terrains ainsi qu'à l'isolement de certains sites et à la complexité des équipements et des composants utilisés (voir la section Risques liés aux aléas naturels) ; • toute augmentation des prix des équipements essentiels (notamment des turbines, panneaux solaires ou autres) principalement dus à l'augmentation du prix des matières premières ; • les éventuels retards des principaux fournisseurs ou contractants du Groupe dans l'exécution de leurs obligations ou toute autre incapacité en général à faire face à leurs engagements comme l'impossibilité de commander les composants et équipements nécessaires à la construction ou à la maintenance des centrales électriques, ou la non-conformité de ces composants et équipements aux attentes du Groupe en termes de qualité et de responsabilité sociale et environnementale. <p>De plus, d'éventuels dysfonctionnements des centrales construites par Voltalia pendant la période biennale de garantie pourraient entraîner des dépenses supplémentaires afin de revoir la conception et le fonctionnement de ces centrales et de réduire, voire monopoliser, des ressources techniques et financières nécessaires au développement d'autres projets de Voltalia.</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • volatilité des revenus ou surcoût de construction pour compte de tiers ; • perte des garanties financières fournies aux clients. <p><u>Impact sur la croissance ou le patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • défaut de construction ; • responsabilité pénale, en cas de fourniture ou de prestations non conformes aux réglementations en vigueur ; • réputation.

Contrôle et atténuation du risque

La politique de Voltalia est de s'assurer dans la mesure du possible contre les risques extracontractuels au stade de construction des centrales. Le niveau d'assurance est négocié au cas par cas suivant les spécificités de chaque projet.

Par ailleurs, le comité de suivi des projets en construction se dote d'une cartographie des risques spécifique à chaque contrat qui est revue, analysée et mitigée à chaque réunion d'avancement ou encore aux dates clés de la construction notamment par des indicateurs de performance ainsi que les reporting appropriés permettant ainsi d'élaborer des plans d'accélération/d'urgence dans le cas où le risque s'avère.

Le Groupe s'efforce de contractualiser avec des fournisseurs de premier rang et la négociation de ces contrats est effectuée par une équipe dédiée et experte dans la gestion des contrats pour l'activité de Construction, également accompagnée et assistée, si besoin, par le département juridique de la Société. En sus, des dispositions portant sur l'obligation des contractants en matière d'éthique, de responsabilité environnementale et sociale, de santé et de sécurité font systématiquement l'objet de dispositions spécifiques et conformes aux bonnes pratiques du secteur.

À la fin de chaque projet, la base de données « retour d'expérience » est mise à jour afin de partager les enseignements tirés et afin de s'assurer de la mise en œuvre des bonnes pratiques au sein de Voltalia.

Risques liés au développement de projets

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>L'activité de développement comporte une incertitude quant à la viabilité des projets développés, que ce soit pour le Groupe ou pour le compte d'un client.</p> <p>En effet, le temps nécessaire au développement d'un projet de centrale est compris entre deux et huit années pour réaliser les premières démarches de prospection, les études d'impact, les démarches auprès des différentes administrations et la mise en service industrielle des centrales. Au regard de ces éléments, Voltalia est amenée à engager des dépenses qui peuvent être significatives préalablement au lancement des constructions et/ou à la mise en service industrielle des centrales. Comptablement, ces dépenses sont enregistrées en actif incorporel, et font l'objet d'une analyse de perte de valeur a minima une fois par an. Voir la Note 11 de l'annexe des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>Le succès de la phase de développement repose sur la satisfaction d'un certain nombre de conditions. Si ces dernières ne sont pas remplies, la viabilité du projet, et donc sa capacité à générer des revenus futurs, est menacée. Parmi les conditions essentielles se trouvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la visibilité sur l'accès au terrain : le Groupe ne peut garantir que les contraintes d'implantation ne seront pas renforcées et/ou qu'il sera en mesure de trouver des sites disponibles nécessaires pour le développement de son parc de centrales électriques ; • la capacité de raccordement : Voltalia ne peut garantir que les solutions de raccordement pourront toujours être mises en œuvre ; • la visibilité sur l'obtention des autorisations d'exploiter et de permis de construire : Voltalia ne peut garantir que les permis de construire et les autorisations d'exploiter seront obtenus pour les sites qui sont actuellement en cours de développement ; • la rentabilité du projet : celle-ci étant assurée par un engagement long terme, Voltalia ne peut garantir que les efforts de développement déboucheront effectivement sur un contrat d'achat long terme. <p>Voltalia développe certains projets avec l'intention de les vendre. Il ne peut garantir que ces projets développés pourront être vendus dans de bonnes conditions.</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • revenus volatiles et engagements dans des dépenses importantes. <p><u>Impact sur le patrimoine et la croissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • incapacité à maintenir et construire des projets de qualité.

Contrôle et atténuation du risque

Afin de limiter les risques liés aux activités de développement, le Groupe procède régulièrement à l'évaluation de la probabilité de réalisation des projets, et ceux qui ne remplissent plus les critères d'activation ou qui sont abandonnés font l'objet d'une dépréciation à 100 %.

De plus, Voltalia suit un processus de gestion de projets qui lui permet d'éviter d'engager sans visibilité des investissements importants et d'arrêter dès la phase amont le développement de tout projet qui ne répondrait plus entièrement aux critères de rentabilité ou de risques que le Groupe juge acceptables.

Risques liés à la croissance et l'implantation dans de nouvelles géographies

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans le cadre de ses objectifs, le Groupe envisage de se développer sur de nouvelles géographies et dans de nouveaux marchés.</p> <p>De ce fait, le Groupe peut subir des difficultés de pénétration dans les nouveaux marchés ou encourir une erreur d'évaluation du potentiel d'une géographie envisagée par le Groupe.</p> <p>Un durcissement de la compétition pourrait amener la rareté des ressources (talents, fournisseurs, financements...) rendant le potentiel de croissance plus difficile et moins rapide.</p> <p>De même, ce durcissement pourrait amener à des prix (de vente d'électricité ou de prestations) très bas ne permettant pas une croissance rentable.</p> <p>Par ailleurs, cette croissance pourrait être réalisée par le biais d'acquisitions, ce qui exposerait le Groupe aux risques inhérents d'intégration, de sous-évaluations de passifs, de survalorisation d'actifs ou de réalisation des synergies.</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • perte financière du fait de la non-maîtrise de ces nouvelles géographies ; • pénétration de marchés ou de géographies moins rentables ou à développement moins rapide qu'anticipé. <p><u>Impact sur la croissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • croissance en deçà de ses objectifs.

Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a mis en place une politique dynamique de croissance tant géographique que de diversification de services proposés. Dans ses choix d'investissements futurs, Voltalia effectue des veilles précises sur la situation économique, politique et réglementaire des pays dans lesquels il est susceptible d'investir et reste aussi vigilant à bien diversifier ses investissements de manière à limiter son exposition. Les cibles de nouveaux pays ainsi que les potentielles acquisitions d'activité sont régulièrement proposées et revues en Comité Exécutif.

Risque de réputation (extra-financier)

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Ce risque inclut particulièrement tout risque de controverse susceptible d'avoir un impact négatif sur l'image de Voltalia que ceci soit dû directement aux employés ou aux activités de Voltalia ou indirectement à travers des manquements potentiels de ses partenaires (clients, sous-traitants et fournisseurs, par exemple).</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • performance financière négative. <p><u>Impact sur la croissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la non-acceptation sociale des projets de Voltalia avec des refus d'autorisations ; • perte de clients, fournisseurs et partenaires de premier choix.

Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe continue d'accroître et renforcer son équipe de développement durable afin de s'aligner sur les directives et les normes des Institutions de Financement du Développement (IFD) et afin de renforcer l'acceptabilité sociale des projets. Voltalia veille à instaurer un dialogue régulier et transparent avec ses parties prenantes dès le début de la phase de développement.

Le Groupe s'est, par ailleurs, doté d'une procédure de veille et de gestion de crise en cas de controverse avérée. Le système d'alerte interne permet de relayer les alertes en temps réel pour que l'unité de crise puisse prendre les mesures nécessaires le plus rapidement et efficacement possible.

L'ensemble des risques extra-financiers de manquement à l'éthique des affaires et à la RSE, de la part de Voltalia comme de ses tiers, présente un risque de réputation. Les mesures d'atténuation sont donc décrites dans le paragraphe qui y est dédié et au chapitre 3 du présent document.

Risque de contrepartie (extra-financier)

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans le cadre de son activité de vente d'énergie, Voltalia traite avec plusieurs et différents types de tiers tel que des fournisseurs d'équipements ou de prestations, des distributeurs d'électricité, des administrations publiques ou encore, d'autres producteurs indépendants, des grandes <i>utilities</i>, fonds d'infrastructure. De ce fait, Voltalia est donc exposé à un risque de contrepartie non seulement financier mais aussi de non-conformité à l'éthique (voir le risque de non-conformité à l'éthique des affaires).</p> <p>Bien que la plupart de ces tiers soient des producteurs et distributeurs, groupes historiques solidement établis, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait qu'ils se conformeront à leurs obligations contractuelles, notamment dans le cadre des contrats long terme de vente d'électricité, ni que les fournisseurs ne rencontreront pas à l'avenir des difficultés à répondre aux demandes de Voltalia ou ne privilégieront pas certains autres acteurs du marché, y compris des concurrents directs.</p> <p>Voltalia ne peut également pas garantir que ses tiers ne feront pas l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou encore à l'incapacité d'un partenaire (client, fournisseur, sous-traitant) à se conformer aux exigences réglementaires applicables ainsi qu'aux standards éthiques et conformité de Voltalia.</p> <p>En effet, toute condamnation, mise en examen ou implication d'un client, fournisseur sous-traitant ou autre partenaire dans une affaire impliquant la violation des droits humains, des pratiques avérées de corruption ou de toute violation des règles de droit international et des bonnes pratiques environnementales et sociales pourraient avoir des répercussions directes sur la réputation de Voltalia ainsi que des impacts juridiques et financiers.</p>	<p><u>Impact sur les résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • diminution significative des revenus et de la rentabilité économique du projet ; • résiliation de contrats de développement, de construction ou de maintenance. <p><u>Impact sur la croissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • risque de réputation ; • condamnation au paiement d'amendes et pénalités ; • difficulté à atteindre les objectifs en termes de résultat ou de capacité installée.
Contrôle et atténuation du risque	
<p>Dans ses activités de vente d'électricité et de services, le Groupe opte pour une stratégie de diversification de ses contreparties, de manière à réduire l'impact individuel de chaque client et qu'aucun, pris individuellement, ne représente une part significative des revenus. Néanmoins, Voltalia favorise, dans la mesure du possible, des contrats adossés à l'inflation du pays, ou requiert des garanties de paiement pour les contrats les plus importants.</p> <p>En ce qui concerne les fournisseurs et contractants, Voltalia, organise des appels d'offres auprès de fournisseurs de premier rang, en imposant aux fournisseurs d'éoliennes de suivre les modèles de contrat développés en interne puis procède à une sélection selon des critères qualitatifs et quantitatifs des offres reçues.</p> <p>Par ailleurs, la politique Groupe de « KYTP » (<i>Know Your Third Party</i>), qui régit le processus de sélection des tiers, prévoit 3 scopes distincts d'analyses et de vérification préalables à réaliser avant tout engagement contractuel : une analyse stratégique et commerciale incluant une vérification de la culture et les valeurs du tiers, une analyse d'intégrité qui applique des critères sociaux, environnementaux et en matière de droits humains et de corruption, et enfin une analyse financière pour s'assurer de la fiabilité et solvabilité de ces tiers. Les analyses sont conduites par des équipes dédiées et expertes en support aux équipes opérationnelles.</p> <p>Voltalia respecte les droits humains et libertés fondamentales des communautés locales, de ses employés et de ceux de ces sous-traitants et fournisseurs et interdit formellement dans le cadre de ses activités de recourir à toute forme d'esclavage, de traitements inhumains et dégradants, et de travail forcé.</p> <p>À la date du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe n'a été confronté qu'à des pénuries temporaires et limitées de fournisseurs.</p>	

Risque santé et sécurité (extra-financier)**Identification et description du risque**

Dans les activités de Construction et d'Exploitation-maintenance d'infrastructures de production d'électricité, Voltalia est exposée à plusieurs situations risquées pour la santé et la sécurité. Ces situations dangereuses ont une probabilité de causer des dommages ou des pertes.

Compte tenu de la forte croissance des activités de Voltalia, le risque santé et sécurité comprend principalement l'augmentation des accidents en raison du volume croissant des chantiers de construction et des sites d'exploitation ainsi que le risque d'accident technique.

Effets potentiels sur VoltaliaImpact sur la croissance :

- atteinte à la santé et sécurité des collaborateurs ou des prestataires de Voltalia ;
- augmentation des incidents sur les chantiers ou lors des transports et des accès aux différents sites ;
- retard sur l'exécution des contrats avec éventuellement des coûts additionnels ;
- risque réputationnel.

Contrôle et atténuation du risque

Pour protéger la sécurité et la sécurité des salariés de Voltalia et de toutes les autres parties prenantes, Voltalia a développé une politique globale de prévention protectrice qui est animée mondialement par la direction technique et qui a pour but de combattre les risques à la source, d'adapter les conditions de travail pour les rendre les moins dangereuses possibles voire, dans la mesure du possible, non dangereuses.

Voltalia a également développé un fort engagement en faveur de la formation et de la sensibilisation de tous les travailleurs pour développer une culture santé-sécurité au sein du Groupe et promouvoir les comportements préventifs. Ces initiatives sont accompagnées d'une supervision adéquate pour assurer l'accomplissement des actions et instructions. Si des situations dangereuses demeurent, des mesures de protection collectives puis individuelles (équipement de protection individuelle dont le port est obligatoire) sont mises en place.

Enfin, pour fédérer les énergies et sensibiliser l'ensemble des équipes à ce risque, Voltalia a intégré ce critère dans la rémunération variable de l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique santé et sécurité de Voltalia est décrite dans le chapitre 3.4.2 du présent document.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Risques liés aux aléas naturels (extra-financiers)

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Du fait des différentes implantations géographiques de ses sites, le Groupe est exposé à des aléas naturels tels que les séismes, glissements de terrain, tsunamis, sécheresses extrêmes ou encore diminution des vents.</p> <p>Ce risque est encore accentué par le dérèglement climatique qui a un impact direct sur la fréquence et la gravité de ces événements.</p> <p>Des catastrophes naturelles importantes ou répétitives peuvent conduire à la destruction totale ou partielle des centrales en construction ou en exploitation du Groupe, mais peuvent également conduire à provoquer l'endommagement des infrastructures dont il a la charge à travers ses contrats de service avec les tiers. Voltalia pourrait ainsi temporairement ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses services selon les conditions définies par les contrats. Le Groupe pourrait, par exemple, devoir compenser des indisponibilités des moyens de fournitures de solutions initialement prévus (par discontinuité d'activité) par des moyens ayant des coûts supérieurs aux prévisions.</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • diminution de volume d'énergie produite. <p><u>Impact sur le patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la discontinuité d'activité sur les sites et d'activité des services ; • performance financière négative.

Contrôle et atténuation du risque

L'adaptation, *via* l'anticipation des impacts négatifs du changement climatique (tels que des inondations, glissements de terrain, fortes variations de températures, tempêtes, etc.) est clé pour rendre les infrastructures de production d'électricité plus résilientes. Pour faire face aux risques physiques associés aux changements climatiques, Voltalia s'assure que les équipements installés résistent à de fortes variations de températures ou de fortes vitesses de vent.

Le Groupe suit les normes Eurocodes pour les structures métalliques et les bâtiments ainsi que les DTU pour la partie génie civil. Ces normes sont basées sur des aléas climatiques existants avec des coefficients de sécurité que Voltalia veille à respecter. Une attention particulière est portée également à la pérennité des centrales *via* des aménagements hydrauliques même s'ils ne sont pas exigés par l'administration.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa stratégie de diversification géographique mais reste fortement dépendant de sa production d'électricité éolienne au Brésil. Un événement climatique sur cette zone pourrait avoir des conséquences défavorables sur la performance financière de la Société.

La lutte contre le changement climatique est au cœur de l'activité de Voltalia. En effet, la production d'énergie renouvelable permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et un usage optimal et responsable des ressources naturelles de la planète. Cette mesure d'atténuation est détaillée dans le chapitre 3.2 du présent document.

Risque de manquement à l'éthique des affaires et aux engagements RSE (extra-financier)

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités et implantations de Voltalia amènent l'entreprise à courir des risques extra-financiers en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • manquement à l'éthique des affaires, corruption et fraude ; • non-préservation de l'environnement et des ressources naturelles : atteinte à la biodiversité, pollution atmosphérique, pollution des sols, déchets, etc. ; • non-attraction ou non-rétention des talents ; • non-acceptabilité sociale des projets : manque d'information et/ou de consultation en amont du projet. <p>Ces risques extra-financiers ainsi que la gestion des Ressources Humaines (non-attraction des talents, perte de compétences et d'expertise des collaborateurs) sont détaillés dans le chapitre 3 du présent document.</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • suspension ou ralentissement des opérations. <p><u>Impact sur la croissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • condamnation au paiement d'amendes et pénalités ; • conflits avec les communautés locales ; • retrait d'investisseurs ou perte de marché ; • image et réputation de l'entreprise (interne et externe).
Contrôle et atténuation du risque	
<p>En tant qu'Entreprise à Mission, et dans le cadre de sa politique RSE et de son programme Conformité, Voltalia a mis en place les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • programme de conformité : Charte Éthique et Code de conduite, procédure d'alerte, formations éthiques, etc. ; • Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) : une approche intégrée de la gestion des risques sociaux et environnementaux tout au long du cycle de vie des projets (mesures de consultation, études d'impact social et environnementale, plan de gestion biodiversité, etc.) ; • politique RH Groupe : avec comme priorité l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, rémunération et avantages sociaux ou encore formation, développement de carrière et dialogue social. <p>Ces mesures sont détaillées dans le chapitre 3 du présent document. Elles ont pour objectif de prévenir les comportements qui, au sein du Groupe ou chez ses partenaires, volontairement ou involontairement, pourraient engager sa responsabilité civile ou pénale, à une sanction administrative, sa réputation, et mettre en danger ses activités.</p>	

Risques juridiques et réglementaires

Risque pays et évolutions réglementaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Voltalia exerce son activité dans un environnement fortement réglementé et à travers 20 pays dans le monde.</p> <p>Cette diversité l'expose aux risques liés aux conditions macroéconomiques, politiques et réglementaires de chacun de ces pays.</p> <p>Chacun de ces pays peut unilatéralement modifier ses réglementations affectant des projets futurs ou des parcs déjà en exploitation.</p> <p>Ces réglementations sont majoritairement relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisations de construction et d'exploitation notamment en matière de protection de l'environnement (réglementation paysagère, réglementation relative au bruit, à la biodiversité, etc.) ; • conditions d'accès au réseau d'électricité auquel la centrale est connectée ; • différentes réglementations fiscales en application des traités et réglementations nationaux, binationaux et internationaux dans le cas où l'interprétation de ces différentes règles pourrait être remise en question par les autorités fiscales des différents pays ; • à la santé et sécurité tant des collaborateurs que des contractants ainsi que les parties prenantes aux projets (voir dans ce sens le risque santé et sécurité de ce chapitre). <p>Par ailleurs, chacun de ces pays connaît des variations macroéconomiques qui peuvent influencer la demande d'électricité et donc également les contrats de vente d'électricité tant aux niveaux du prix de l'électricité, que des conditions de financement ou encore sur les contreparties (voir risque de contrepartie de ce chapitre).</p>	<p><u>Impact sur le résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • condamnation au paiement d'amendes ; • redressement fiscal ; • augmentation des dépenses d'investissement (liées par exemple à l'adaptation de ses centrales), ou des charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures ou de contrôles et de surveillance supplémentaires). <p><u>Impact sur la croissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • impact sur la demande en électricité suivant le niveau de croissance des pays ; • accès aux conditions de financement.
Contrôle et atténuation du risque	
<p>Voltalia renforce sa vigilance face aux risques politiques ainsi qu'à la stabilité macroéconomique des pays où il est implanté et attache une importance particulière à ces sujets dans les pays en prospection. Des clauses d'indexation des contrats de vente d'électricité sur l'inflation sont négociées dans la grande majorité des contrats.</p> <p>Le Groupe procède à une veille réglementaire rigoureuse et continue en fonction des pays, des régions et des technologies afin de se conformer aux réglementations locales ou de se prémunir contre les éventuelles modifications légales pouvant affecter la construction ou l'exploitation de ses centrales.</p> <p>La diversification en cours des pays dans lequel le Groupe exerce son activité conduira à une réduction de l'éventuelle dépendance qu'elle aurait envers un pays déterminé.</p>	

2.3 PRINCIPAUX LITIGES

À la date de rédaction de ce document, le Groupe n'est engagé dans aucun litige pouvant affecter la situation financière du Groupe.

2.4 ASSURANCES

Le Groupe met en place des polices d'assurances dans chacun des pays où il exerce ses activités. Il couvre la responsabilité civile de ses mandataires sociaux incluant ses filiales. Pour chacune des sociétés, des assurances responsabilité civile sont souscrites ainsi que des polices plus spécifiques en fonction de l'activité de la société concernée et de la réglementation locale (principalement : assurances des locaux, assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation, assurances des véhicules, assurance déplacements professionnels...).

Pour les sociétés qui portent des projets de centrales, Voltalia identifie les risques spécifiques liés à la technologie (parc éolien, centrale photovoltaïque, usine biomasse ou autre), aux conditions d'implantation (régions aux conditions climatiques difficiles) ou encore aux pays d'installation (contexte réglementaire particulier).

Pour les activités de Construction, la société titulaire du projet souscrit une police d'assurance « Tous Risques Chantier » ou bénéficie d'une telle police souscrite par le constructeur. Cette police couvre les dommages matériels pour la période de construction de la centrale jusqu'à sa réception et inclut dans la majorité des cas un volet spécifique sur les pertes d'exploitation. Ce volet est généralement exigé par les établissements financiers intervenant dans le projet ; il couvre notamment les pertes d'exploitation qui pourraient être subies en cas de retards pris dans les travaux de réalisation de la centrale liés à la survenance d'un sinistre.

La société titulaire du projet souscrit également une assurance Responsabilité Civile du maître d'ouvrage, lorsqu'elle n'est pas couverte par la police Groupe.

En fonction de l'incoterm négocié, elle peut également avoir à souscrire une assurance transport pour l'acheminement du matériel sur le site de construction soit directement, soit par l'intermédiaire du transporteur. Dans ces hypothèses, une garantie des pertes de recettes anticipées peut également être exigée par les établissements financiers.

Dès la mise en exploitation de la centrale, la société titulaire du projet souscrit une police générale de responsabilité civile lorsqu'elle n'est pas couverte par la police Groupe. Elle souscrit en outre une police couvrant habituellement les bris de machine, les incendies et risques annexes, les catastrophes naturelles et, dans la majorité des cas, les pertes d'exploitation. Par ailleurs, le Groupe bénéficie généralement de garanties contractuelles données par les fabricants des composants et équipements techniques de ses centrales électriques, couvrant le préjudice subi en cas de fonctionnement défectueux de ces éléments (pendant la période de garantie).

Cependant, Voltalia ne peut pas garantir que ces polices sont ou seront suffisantes pour couvrir les pertes qui résulteraient d'un sinistre. La situation financière et les résultats du Groupe pourraient être significativement affectés s'il devait subir un grave sinistre non ou insuffisamment assuré ou avec des niveaux de franchises élevés ou excédant notablement les plafonds de garantie institués ou s'il devait subir un retard dans le paiement des indemnités d'assurance.



3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

3.1	Volitalia, une Entreprise à Mission.....	60	3.4	Indicateurs extra-financiers	97
3.1.1	Une mission forte et des engagements concrets.....	60	3.4.1	Ressources humaines.....	97
3.1.2	La matrice de matérialité de Volitalia et de ses parties prenantes.....	61	3.4.2	Projets et actions sociales.....	101
3.1.3	Une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers.....	62	3.4.3	Environnement.....	101
3.2	Les objectifs de mission.....	65	3.5	Note méthodologique.....	102
3.2.1	Objectif de mission 1 : agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre.....	65	3.5.1	Le périmètre du reporting extra-financier.....	102
3.2.2	Objectif de mission 2 : contribuer avec les habitants au développement durable des territoires.....	71	3.5.2	Les données environnementales.....	102
3.2.3	Objectif de mission 3 : œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.....	74	3.5.3	Les données sociétales.....	105
3.3	Notre savoir-faire	83	3.5.4	Les données sociales.....	106
3.3.1	Nos équipes, source de réussite.....	83	3.5.5	Exclusions	107
3.3.2	La santé et sécurité de tous	89	3.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	108
3.3.3	Intégrité et éthique	93			

3.1 VOLTALIA, UNE ENTREPRISE À MISSION

Depuis sa création, Voltalia est déterminé à participer activement à la lutte contre le changement climatique et attentif à ce que la transition énergétique bénéficie au développement humain dans les pays où l'entreprise est présente.

L'inscription d'objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts en 2021 permet à Voltalia de devenir une « Entreprise à Mission » et de mieux encore accomplir sa Raison d'Être : améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local.

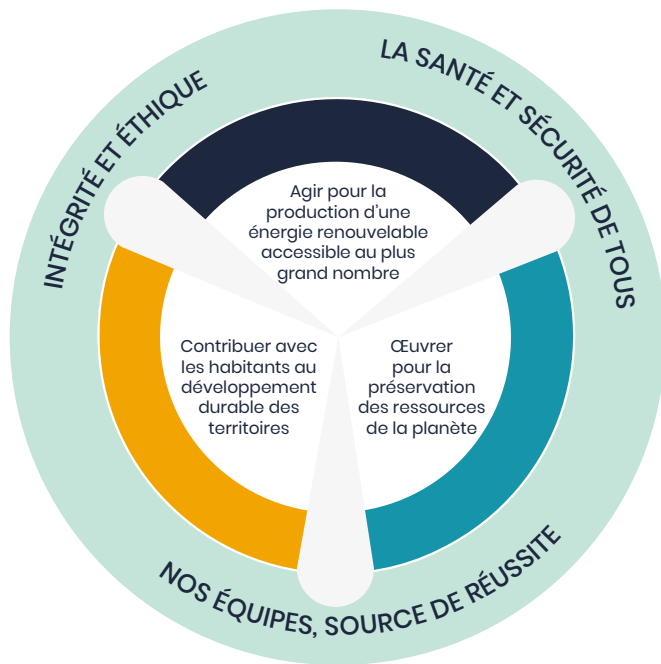
En devenant « Entreprise à Mission », Voltalia démontre à nouveau sa réelle ambition d'ancrer plus profondément la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le modèle d'affaires et de croissance durable de l'entreprise. Le Développement Durable s'inscrit au cœur même de l'activité de Voltalia et constitue un levier central de croissance et d'opportunités, mais également de gestion des risques extra-financiers, sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

3.1.1 Une mission forte et des engagements concrets

Le 19 mai 2021, l'Assemblée générale des actionnaires de Voltalia a très largement adopté (99,98 %) la résolution permettant de modifier les statuts de la Société et de faire de Voltalia une « Entreprise à Mission » au sens de la loi française PACTE ⁽¹⁾.

Voltalia met ainsi en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être définie dès 2014, trois objectifs environnementaux et sociaux que l'entreprise s'engage à poursuivre dans le cadre de son activité ⁽²⁾ :

1. Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre ;
2. Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires ;
3. Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.



Les trois objectifs inscrits dans les statuts représentent ce pourquoi Voltalia œuvre depuis toujours et renforcent ses engagements pour le futur. Ils sont donc les piliers centraux de la stratégie de Voltalia, traduction concrète de la mission à chaque niveau de l'entreprise. À travers cette feuille de route,

Voltalia formalise ses objectifs, priorise ses actions et donne ainsi corps à sa mission, pour un engagement toujours plus important de Voltalia en faveur du développement durable.

Un Comité de Mission a été constitué en juin 2021 afin de suivre l'exécution de la mission et de veiller au bon respect des objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de Voltalia.

Le Comité publie annuellement un rapport de mission lors de l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, il peut être amené à vérifier les indicateurs clés de performance associés aux objectifs et plans d'actions définis dans la feuille de route de mission. Conformément à la Loi PACTE, le comité peut procéder à toute vérification qu'il juge opportune, et se faire communiquer tout document nécessaire à la réalisation de ses missions.

Les membres du Comité de Mission contribuent également, par leur regard critique et constructif et par leur domaines d'expertise variés et complémentaires, à enrichir la réflexion interne menée par les équipes de Voltalia dans l'élaboration et l'exécution de la feuille de route de mission. Ils sont également les Ambassadeurs de la mission en interne et en externe.

Les problématiques RSE sont également évaluées au sein du Conseil d'Administration à travers son Comité d'Audit, et plus particulièrement la gestion des risques extra-financiers et l'application des réglementations Sapin 2 et Devoir de vigilance. Voltalia peut également s'appuyer sur une gouvernance interne transversale et intégrée ⁽³⁾ dans les processus et les instances de décisions du Groupe.

(1) La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de droit français qui le souhaitent de se doter d'une « Raison d'Être » et d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts afin de devenir une « Entreprise à Mission ».

(2) Au sens de l'article L.210-10 du Code de commerce.

(3) Pour plus d'information sur la Gouvernance, voir le chapitre 4 du présent document.

Voltalia est devenue la première «Entreprise à Mission» de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext et poursuit ainsi sa contribution active aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies :



3.1.2 La matrice de matérialité de Voltalia et de ses parties prenantes

Afin d'identifier et de prioriser ses principaux enjeux RSE et d'inscrire dans ses statuts des objectifs de mission à fort impact et conformes aux attentes de ses parties prenantes, Voltalia a réalisé en 2021 sa première analyse de matérialité.

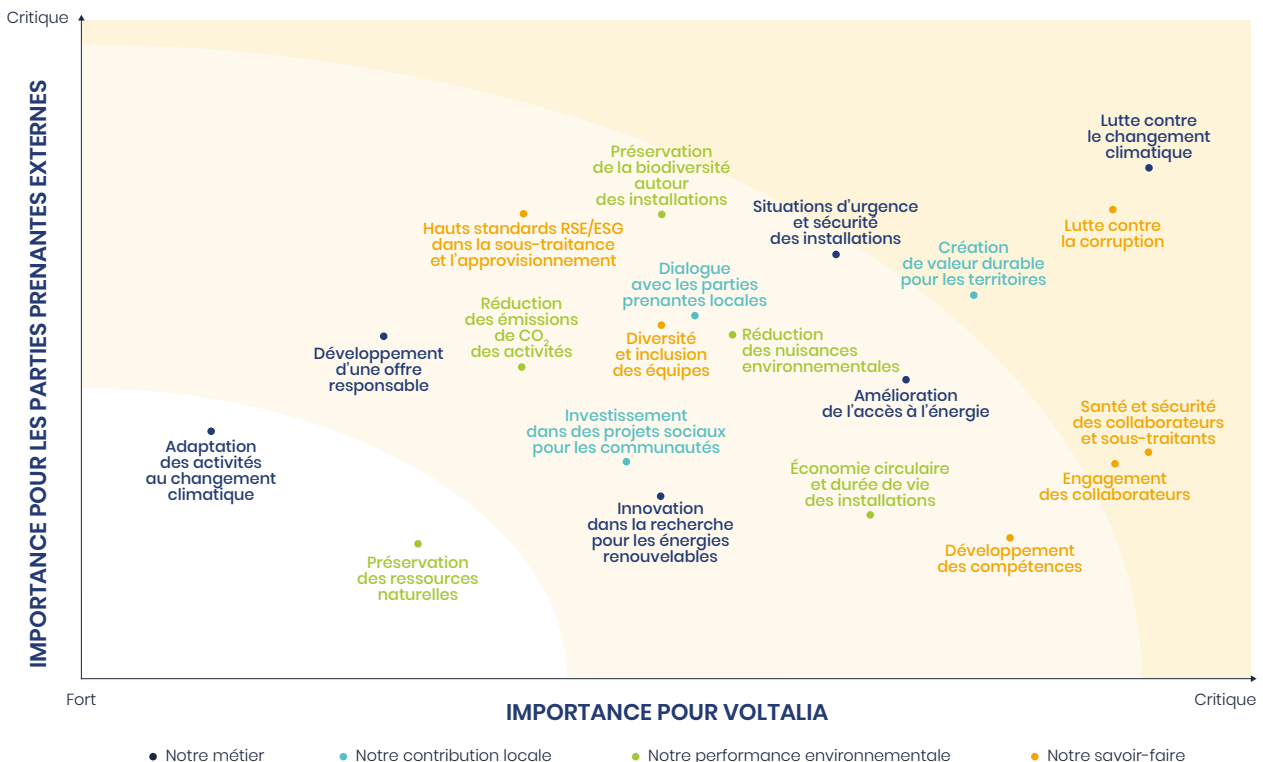
clés de l'entreprise en interne et en externe (actionnaires, investisseurs, clients, fournisseurs, communautés locales, société civile, etc.), les 20 enjeux identifiés ont ensuite été hiérarchisés.

Une première étape de cartographie des enjeux extra-financiers du Groupe, couplée à une analyse approfondie des risques, opportunités et tendances sectorielles, a été effectuée en interne. À travers une large consultation des parties prenantes

Des ateliers participatifs ont regroupé les fonctions-clés de l'entreprise à travers le monde pour définir collectivement les plans d'action et indicateurs associés aux objectifs de mission.

Les conclusions de cette analyse sont cartographiées dans la matrice de matérialité ci-dessous :

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE VOLTALIA



Les principaux enseignements de cette analyse de matérialité permettent à Voltalia de prioriser ses enjeux et donc de renforcer la pertinence des objectifs de missions définis et l'efficacité de la stratégie de Développement Durable qui en découle :

- Nous retrouvons une attente très forte de Voltalia sur des enjeux liés à son cœur d'activité et à sa mission : la lutte contre le changement climatique et le développement humain local.
- L'éthique des affaires, la santé et la sécurité des personnes travaillant sur site et l'engagement des collaborateurs restent des piliers forts du savoir-faire de Voltalia et des enjeux incontournables pour son secteur.

- Les parties prenantes externes accordent une attention particulière à la gestion des risques sociaux et environnementaux, et notamment la préservation de la biodiversité et le respect des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement des équipements.

La stratégie RSE de Voltalia couvre tous ces enjeux prioritaires par des politiques, des plans d'action et des indicateurs clés de performance.

3.1.3 Une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers

Voltalia s'engage à gérer activement, et à chaque étape du développement, de la construction et de l'opération des projets, les risques environnementaux, sociaux et éthiques de ses activités. L'objectif est d'éviter, réduire et compenser les impacts négatifs associés à ses activités, à la fois pour l'entreprise mais aussi l'ensemble de ses parties prenantes.

3.1.3.1 Les risques extra-financiers de Voltalia

Voltalia identifie et évalue régulièrement ses risques sociaux, environnementaux et éthiques à travers la réalisation et la mise à jour d'une cartographie des risques extra-financiers. La méthode d'évaluation et de gestion de ces risques est intégrée à la cartographie des risques Groupe ⁽¹⁾ et porte sur l'environnement, les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, mais aussi l'éthique des affaires.

Cette cartographie permet à Voltalia de prioriser la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques évalués comme les plus élevés tant pour leurs conséquences (impact) que leurs causes (probabilité), en cas de survenance. Sont pris en considération les risques pour l'entreprise et la pérennité de ses activités, mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes internes et externes de Voltalia à savoir :



Le tableau ci-après résume les principaux risques extra-financiers identifiés par Voltalia à travers cette cartographie des risques Groupe, et les indicateurs clés de performance associés audités par l'Organisme Tiers Indépendant, le cabinet Mazars SAS. La suite de ce chapitre décrit chacun de ces risques extra-financiers et présente les politiques et actions mises en œuvre en matière de RSE afin de les atténuer, ainsi que leurs résultats.

(1) Pour plus d'information sur la gestion des risques Groupe, voir le chapitre 2 du présent document.

Risques significatifs Groupe	Risques extra-financiers associés	Indicateurs clés de performance	Performance 2019	Performance 2020	Performance 2021	Mesures d'atténuation
Risque Santé et Sécurité	Accidents	Taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants	TF : 3,831 TG : 0,084	TF : 2,342 TG : 0,023	TF : 2,993 TG : 0,139	§ 3.3.2 La santé et sécurité de tous
	Corruption	Collaborateurs formés au dispositif « Éthique et conformité »	70,3 %	80,0 %	91,4 %	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
		Émissions de CO ₂ Scopes 1, 2 et 3 (résultats du bilan carbone 2020)	N/A	623,9 kt CO ₂ e	N/A	§ 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
Risque de manquement à l'éthique des affaires et aux engagements RSE	Impact sur l'environnement	Kilotonnes de CO ₂ équivalent évitées grâce à la production de Voltalia	817 kt CO ₂ e	1 019 kt CO ₂ e	1 421 kt CO ₂ e	§ 3.2.1.1 Participer activement à la lutte contre le changement climatique
		% de projets en construction avec étude d'impact environnemental	N/A	N/A	100 %	§ 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
	Acceptabilité sociale des projets	% de projets en construction avec concertation publique	N/A	N/A	100 %	§ 3.2.2.1 Nourrir le dialogue avec les parties prenantes
	Ressources Humaines	Taux d'attrition des effectifs permanents	15,7 %	14,2 %	16,7 %	§ 3.3.1 Nos équipes, source de réussite
Risque de contrepartie	Violation des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement	% de fournisseurs à risque de rang 1 évalués par la « KYTP »	N/A	N/A	100 %	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
	Corruption	Nombre de fournisseurs et sous-traitants évalués sur la probité	206	315	499	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
Risques de réputation	Image et réputation négatives	Notation Sustainalytics	19,2	15,2	14,1	§ 3.2.1.1 Participer activement à la lutte contre le changement climatique
		Indice Gaïa	71/100	75/100	78/100	
Risques liés aux aléas naturels	Résilience des installations au changement climatique	<i>En construction</i>	N/A	N/A	N/A	§ 2.2.3 Détails des risques

3.1.3.2 Le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

Voltalia adopte à chaque étape des projets une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers qui s'appuie sur une collaboration transversale entre les équipes spécialisées en charge de la gestion de chacun des risques spécifiques, notamment les équipes Développement Durable, HSE, Conformité, Qualité et Ressources Humaines.

Dans le cadre de ses activités en propre, Voltalia utilise les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) comme cadre de référence en matière de gestion intégrée des risques sociaux et environnementaux.

Le Responsable de la Conformité Environnementale et Sociale a pour mission de développer et coordonner le déploiement du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) au niveau du Groupe. Ce SGES vient compléter le système de gestion intégré HSE et Qualité déjà en place et vise à gérer l'ensemble des risques environnementaux et sociaux associés aux activités de Voltalia dans le monde.

Les procédures du SGES définissent des objectifs et des processus généraux pour identifier les risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets et mettre en place des mesures d'atténuation des risques appropriées.

Le développement et la mise en œuvre du SGES se focalisent dans un premier temps sur la systématisation de l'identification des risques sociaux et environnementaux le plus tôt possible, dès la phase de développement des projets.

Développement

L'objectif est d'identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités de Volitalia le plus en amont possible du cycle de vie des projets. L'entreprise prend en compte les sensibilités et contraintes environnementales et sociales dès la phase de sélection des sites et de conception technique de la centrale.

En conformité avec les réglementations nationales, Volitalia réalise toutes les études nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales et permis d'exploitation en phase de développement de ses projets. Ces études sont menées par des bureaux d'études indépendants reconnus dans leur domaine afin d'en garantir la qualité auprès des autorités administratives et des parties prenantes de Volitalia. L'identification des impacts sociaux des projets s'appuie notamment sur la concertation des parties prenantes des projets.

Les centrales développées par Volitalia bénéficient ainsi des mesures de réduction d'impact identifiées dès les premières étapes du développement des projets. Les coûts des plans de gestion dédiés sont intégrés aux budgets de chaque projet dès la phase de développement.

Dans le cadre de ses activités en propre, Volitalia utilise les normes de performance de la Société Financière Internationale comme cadre de référence et va donc au-delà des réglementations nationales relatives à l'identification et la gestion des impacts environnementaux et sociaux. L'approche d'évaluation de ces impacts est adaptée à la nature et à l'échelle des projets afin de développer et mettre en œuvre une approche de gestion des impacts efficace en phases de construction et d'exploitation.

Construction

La phase de construction d'un projet est celle qui concentre le risque le plus élevé d'impact négatif sur l'environnement naturel et humain. Volitalia met en place des mesures pour prévenir les impacts potentiels générés par ses activités et celles de ses sous-traitants.

Les équipes HSE sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures afin de prévenir les pollutions environnementales, les accidents pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité des travailleurs et des riverains, ainsi que les nuisances pendant toute la durée de la construction (voir sections 3.2.3.1 et 3.3.2 du présent chapitre).

Exploitation

Volitalia s'assure de la gestion sociale et environnementale durant toute la durée de vie de la centrale, soit entre vingt et trente ans, à travers le suivi écologique du site et des inspections éventuelles par les organismes dédiés.

3.1.3.3 Une démarche qualité globale

La Politique Qualité Groupe de Volitalia soutient l'intégration et la mise en œuvre de tous les outils et processus existants qui conduisent à un système de gestion globale et d'amélioration continue de la qualité à l'échelle mondiale. Elle est basée sur une méthodologie REX de retour d'expérience et s'articule autour de plusieurs objectifs :

- améliorer la satisfaction des clients ;
- sensibiliser et former les collaborateurs pour développer leurs compétences et connaissances en termes de qualité ;
- promouvoir la qualité à travers toutes les étapes de la chaîne de valeur ;
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des processus en place.

Certains pays bénéficient de certifications ISO des systèmes en place en matière de management de la qualité (ISO 9 001, ISO 14 001 et ISO 45 001). Deux nouvelles géographies ont obtenu les trois certifications ISO en 2021 : le Royaume-Uni et l'Espagne.

ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14 001 Management environnemental	ISO 45 001 Management de la santé et la sécurité au travail	CHAS ⁽¹⁾	AQPV ⁽²⁾
Portugal Grèce Italie Espagne Royaume-Uni France métropolitaine	Portugal Grèce Italie Espagne Royaume-Uni	Portugal Grèce Italie Espagne Royaume-Uni	Royaume-Uni	Aix-en-Provence

(1) Contractors Health and Safety Assessment Scheme.

(2) Alliance Qualité Photovoltaïque.

D'autres filiales de Volitalia sont également certifiées :

- Greensolver est certifié ISO 9001, ISO 14001, ISO 55001 et ISO 45001 ;
- Helexia possède plusieurs certifications ISO 9001 au Portugal, en Italie et en France. L'ambition d'Helexia est de porter la certification à l'ensemble de ses entités (Espagne notamment pour 2022) pour ensuite prétendre à une certification globale. Par ailleurs, Helexia France est en cours d'obtention de la certification ISO 14001 pour la France en 2022.

En 2021, Volitalia a mis l'accent sur le renforcement de la culture en matière de qualité et des retours d'expérience, à travers des formations, des ateliers et des campagnes de sensibilisation dédiées. Enfin, afin d'améliorer la satisfaction client, un outil a été développé pour créer une méthode systématique d'évaluation et de sondages, disponibles en six langues et adaptés à la spécificité des sujets et des activités.

3.2 LES OBJECTIFS DE MISSION

Les trois objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts sont donc les piliers centraux de la stratégie RSE de Voltalia, traduction concrète de la mission à chaque niveau de l'entreprise. À travers cette feuille de route, Voltalia

formalise ses engagements, priorise ses actions, définit ses chantiers prioritaires et donne ainsi corps à sa mission, pour un engagement toujours plus important de Voltalia en faveur du développement durable.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs clés de performance suivis dans le cadre de la mission de Voltalia :

Objectifs		Résultats 2021
#1 Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre	Participer activement à la lutte contre le changement climatique	Voltalia a produit 4,1 TWh d'énergie renouvelable permettant d'éviter 1 421 kilotonnes de CO ₂ équivalent
	Renforcer l'accès à une énergie compétitive	Plus de 80 % de la production de Voltalia est compétitive et non subventionnée
#2 Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires	Nourrir le dialogue avec les parties prenantes	100% des projets en construction sont accompagnés de mesures de consultations publiques
	Contribuer au développement humain local	40 % des effectifs recrutés en phase de construction au Brésil sont des employés locaux, provenant de la même ville ou commune proche de la centrale
#3 Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète	Réduire l'impact environnemental de nos activités	624 kilotonnes de CO ₂ équivalent émis dont seulement 36,3 kilotonnes (5 %) d'émissions directes (Scope 1)
	S'engager pour la préservation de la biodiversité	100 % des projets en construction sont accompagnés d'études d'impact environnemental

3.2.1 Objectif de mission 1 : agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre



Voltalia participe activement à lutter contre le changement climatique, en tant que producteur d'une électricité renouvelable accessible et compétitive et prestataire de services dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales, en propre ou pour des clients tiers.

3.2.1.1 Participer activement à la lutte contre le changement climatique

Le métier même de Voltalia constitue un levier d'action direct en faveur du climat. En tant que producteur indépendant et prestataire de services pour la production d'énergie renouvelable, l'entreprise participe activement à la lutte contre le dérèglement climatique et évite l'émission de tonnes de CO₂ grâce à la décarbonation de l'énergie.

Les émissions de CO₂ évitées

Les centrales de production d'électricité renouvelable permettent de réduire l'utilisation de ressources fossiles (charbon, gaz, fioul) et donc d'éviter des émissions de gaz

à effet de serre à l'échelle mondiale. Elles contribuent ainsi par leur production à l'objectif d'équilibre entre émissions anthropiques et émissions absorbées par les puits de carbone.

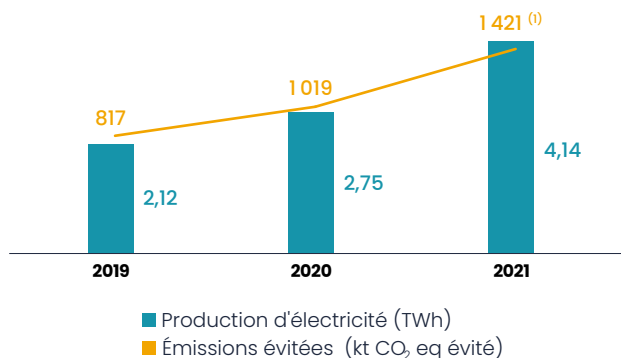
L'énergie renouvelable produite par les centrales développées, construites ou exploitées par Voltalia, pour son compte ou celui de ses clients, évite de faire appel aux énergies carbonées. Les émissions de CO₂ évitées de Voltalia sont donc égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable et les émissions d'un scénario de référence qui auraient eu lieu en l'absence de cette production.



Source : Carbone 4, 2020.

Voltalia a produit 4,1 térawattheures d'énergie verte en 2021, permettant ainsi d'éviter 1 421 kilotonnes de CO₂ équivalent soit une augmentation de 39,5 % par rapport à 2020.

ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR VOLTALIA DEPUIS 2019
(en ktCO₂ eq)



(1) Avec la même méthodologie de calcul que l'année dernière (avant fiabilisation de la méthode), nous avons obtenu 1 546 ktCO₂ eq évitées en 2020 et aurions obtenu 2 369 kt CO₂ eq évitées en 2021.

En 2021, Voltalia a réalisé un important travail de fiabilisation et d'harmonisation de la méthodologie de calcul de ses émissions évitées au niveau du Groupe. Les facteurs d'émissions de référence et par technologie ont été affinés, précisés et mis à jour afin de renforcer la robustesse et la justesse des calculs, particulièrement pour le Brésil. Cette nouvelle méthodologie sera maintenant prise pour référentiel.

En fonction des informations disponibles, Voltalia utilise la méthodologie « *Clean Development Mechanism* » (CDM) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) pour le calcul des émissions de la situation de référence des pays. Cette méthodologie permet de refléter la préséance économique (ou *merit order*), c'est-à-dire la priorité de production accordée aux technologies à faible coût (et à faible émission de CO₂) sur le réseau (voir section 2.3.1 du présent chapitre).

Voltalia a développé en 2021 un outil interne de calcul des émissions évitées estimées d'un projet en développement, basé sur la même méthodologie de calcul et facteurs d'émissions que le calcul des émissions évitées de Voltalia. Les équipes du Centre d'expertise interne mesurent également le Bilan carbone de chaque projet en développement, permettant d'optimiser l'intensité carbone des centrales et de maximiser les émissions évitées et donc la contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR PAYS ET TECHNOLOGIE (en ktCO₂ eq)

	2021	2020 ⁽¹⁾
Répartition par pays		
Brésil	1 245,6	873,8
Égypte	34,5	34,7
France (Guyane française incluse)	68,3	74,9
Jordanie	49,3	13,5
Autres Europe (Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni)	23,6	21,7
Répartition par technologie		
Éolien	1 254,2	891,6
Solaire	125,3	91,7
Hydro	17,9	20,0
Biomasse	12,7	4,5
Hybride (solaire + diesel)	11,1	11,0
TOTAL	1 421,3	1 016,7

(1) Chiffres 2020 recalculés sur la base de la nouvelle méthodologie de calcul.

Plus de 85 % des émissions évitées de Voltalia proviennent de la production éolienne au Brésil.

Une expertise renforcée dans les énergies renouvelables

En plus de ses centrales en propres ou pour tiers, Voltalia diversifie ses activités afin de compléter ses services et d'accompagner ses clients dans leur démarche de réduction de leur impact environnemental :

- **Helexia** accompagne les entreprises et les organisations pour mettre en œuvre leur transformation énergétique. Ainsi, l'entreprise propose à ses clients une trajectoire énergétique pour s'inscrire dans une démarche RSE et réaliser des économies d'énergie grâce à un processus d'amélioration continue de leur efficacité énergétique. L'entreprise propose également les services suivants : mobilité électrique (bornes de recharge pour véhicules électriques), développement de solutions photovoltaïques sur mesure (ombrières ou centrales photovoltaïques pour parking ou toiture) ou encore gestion du froid industriel et commercial (réduction des émissions de gaz à effet de serre).



- **Triton** valorise les forêts sous-marines, en créant des produits allant de la biomasse aux produits finis de haute valeur avec du bois récupéré sous l'eau grâce à sa technologie innovante : le SHARC™ Harvester. Le cœur du modèle d'entreprise de Triton est fondé sur la préservation de l'environnement : libérer la valeur d'une ressource oubliée en valorisant une forêt sous-marine pour éviter d'utiliser les forêts terrestres.



- **Greensolver** est un expert technique indépendant dédié aux actifs éoliens et solaires. De la construction à l'exploitation en passant par le conseil, Greensolver permet d'augmenter la rentabilité des actifs grâce à sa qualité de services et à sa connaissance approfondie du secteur dans plusieurs pays européens.



- **Mywindparts**, est une start-up créée en 2016 dont les missions principales sont la vente de pièces de rechanges neuves et reconditionnées pour les parcs éoliens en exploitation. Le reconditionnement des pièces consiste, via des partenaires, à donner une seconde vie aux pièces usagées en offrant les mêmes garanties que des pièces neuves. Cette démarche contribue également au développement du tissu industriel local. Expert en logistique éolienne, Mywindparts propose par ailleurs un conseil technique sur l'approvisionnement et la gestion des stocks et développe des activités autour du *repowering*⁽¹⁾.



(1) Un projet de repowering consiste en un démantèlement et un remplacement intégral des éoliennes constituant le parc (faisant intervenir les grands turbiniers pour le renouvellement). Source ADEME.

Le Groupe participe par ailleurs à la promotion et à la défense des énergies renouvelables et est membre de plusieurs réseaux professionnels engagés en faveur d'un développement plus responsable de la filière (Brésil, France, Italie, Portugal). Cela

lui permet d'apporter son expertise et retour d'expérience afin de travailler de concert avec les différents acteurs de la filière et de pérenniser le développement de l'énergie renouvelable.



Enfin, Voltalia a rejoint en 2021 un hub d'innovation appelé « Energy future ». Il s'agit d'un écosystème d'innovation dans le secteur de l'électricité au Brésil. L'objectif est de créer des synergies entre les entreprises du secteur de l'électricité avec des start-up et des centres de recherche afin de développer des solutions pour les plus gros défis du secteur à relever

Une performance extra-financière reconnue au service du financement de la transition énergétique

Convaincu que la performance extra-financière est un instrument puissant pour orienter les investissements responsables, indispensables au financement d'une transition vers une économie durable et bas carbone, Voltalia développe des solutions de financement responsable et participe activement aux évaluations des agences de notation ESG les plus exigeantes.

En 2019, Voltalia a contracté le premier crédit syndiqué vert et responsable d'un montant de 100 millions d'euros signé par un *pure player* du renouvelable. Le Groupe a choisi de sélectionner des indicateurs de performance ESG alignés

avec ses priorités en matière de RSE : la santé et la sécurité au travail (taux de fréquence), l'éthique des affaires (% de collaborateurs formés à l'éthique) et l'évaluation ESG de l'indice Gaïa. Ces objectifs sont atteints chaque année.

En 2021, Voltalia a annoncé le succès du placement de son émission inaugurale d'obligations vertes pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. Le document cadre de financement vert et durable de Voltalia ainsi que la revue indépendante du *Framework* menée par Ethifinance (*Green and Sustainability-linked Financing Framework*), en qualité de tiers expert indépendant, sont disponibles sur le site internet de Voltalia.

Taxonomie européenne

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), Voltalia est soumis au titre de l'exercice 2021 à l'obligation de publier la part de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés à des activités économiques les plus contributives aux objectifs de développement durable de l'UE.

Les activités éligibles à la Taxonomie européennes sont définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat » publié par la Commission Européenne en juin 2021. Les activités considérées comme « durables » doivent contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Elles doivent également être conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale) établis par la Commission Européenne, être exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'homme, et ne causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (DNSH).

Des dispositions allégées ont été prévues pour la première année d'application en 2022 (au titre de l'exercice 2021). Seules les activités contribuant aux deux premiers objectifs sur le climat ont été identifiées (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique).

Volitalia a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées au regard de l'Acte Délégué Climat au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). Cette analyse a été menée conjointement par la direction Développement Durable et la direction Financière (Contrôle de Gestion). Elle a permis d'identifier les activités contributrices à l'objectif d'atténuation au changement climatique, à savoir :

Activité	Définition de l'activité
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque.
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité à partir d'énergie éolienne.
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité par une centrale hydroélectrique.
4.8 Production d'électricité par bioénergie	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité exclusivement à partir de la biomasse, de biogaz ou de bioliquides, à l'exclusion de la production d'électricité à partir d'un mélange de combustibles renouvelables et de biogaz ou de bioliquides.
4.10 Stockage de l'électricité	La construction et l'exploitation d'installations stockant de l'électricité et la restituant ensuite sous la forme d'électricité.
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables, sur site.
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Conformément à l'Acte Délégué, les activités liés à la construction et l'exploitation d'installations de production hybrides sont exclues, ainsi que la vente d'équipements solaires des activités ETD.

Proportion des activités éligibles au regard de la réglementation Taxonomie Verte et conformément à l'acte délégué de la Taxonomie Verte.

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle. Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2021 et peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

89 % du chiffre d'affaires 2021 sur un total de chiffre d'affaires de 461 324 031 €.

Le numérateur de l'indicateur « CA éligible à la Taxonomie » a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles à la Taxonomie européennes définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ». Le dénominateur de l'indicateur « CA éligible à la Taxonomie » correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

94 % des dépenses d'investissements (CAPEX) sur un total de 419 984 838 €.

Les dépenses d'investissements éligibles de Volitalia concernent principalement les dépenses liées au développement et à la construction des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Le numérateur de l'indicateur investissements éligibles à la Taxonomie a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles à la Taxonomie européennes définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ». Le dénominateur de l'indicateur « investissements éligibles à la Taxonomie » correspond au montant total des investissements du Groupe.




25 % des dépenses d'exploitation (OPEX) sur un total de 112 080 585 €.

Les dépenses d'exploitation concernent les coûts directs non capitalisés liés à la maintenance, à l'entretien et à la réparation des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Le numérateur de l'indicateur « frais d'exploitation » éligibles à la Taxonomie a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles à la Taxonomie européennes définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ». Le dénominateur de l'indicateur « frais d'exploitation éligibles à la Taxonomie » correspond au montant total des charges de maintenance du Groupe.

Cet alignement élevé avec la trajectoire climatique européenne traduit la forte contribution de Volitalia à la lutte contre le changement climatique et permet d'orienter les investissements durables pour financer les activités du Groupe.

Voltalia poursuit également sa progression dans les classements des agences de notation ESG, preuve de la reconnaissance de sa performance globale en matière de RSE mais également de la transparence et maturité de ses politiques et indicateurs associés ⁽¹⁾.

	2019	2020	2021
	19,2 ⁽¹⁾	15,2 ⁽¹⁾	14,1 ⁽¹⁾
Classement Utilities (groupe industriel)	16/403	7/482	15/635
Classement Producteur d'énergie renouvelable (sous-catégorie)	8/51	3/60	8/76
	71/100 ⁽²⁾	75/100 ⁽²⁾	78/100
	C	C	C

(1) La notation Sustainalytics s'intéresse à la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S). Plus la note s'approche de 0, plus cela signifie que l'entreprise est peu exposée aux risques E&S et que leur gestion est correctement mise en œuvre.

(2) Chaque année, le référentiel Gaia évolue et de nouveaux critères sont intégrés pour une meilleure prise en compte des différents aspects du développement durable. Avec le référentiel 2021, Voltalia aurait obtenu la note de 71/100 en 2019 et de 75/100 en 2020, d'où la mise à jour du tableau par rapport à la DPEF 2020.

3.2.1.2 Renforcer l'accès à une énergie compétitive

87 % de son portefeuille dont l'électricité est vendu à des prix non subventionnés. Fort de cette stratégie différenciante centrée sur les marchés non subventionnés, (appels d'offres et contrats d'achats sans subventions), l'entreprise renforce l'accès à une énergie renouvelable de qualité, partout dans le monde.

L'énergie renouvelable produite par les centrales développées, construites ou exploitées par Voltalia, pour son compte ou celui de ses clients, permet aux consommateurs finaux (particuliers, entreprises ou administrations publiques) d'avoir accès à une électricité qui est souvent moins chère que les sources traditionnelles (charbon, gaz, fioul, nucléaire).

En développant les *Corporate PPA* ⁽²⁾, des contrats à long terme reliant directement une entreprise à un producteur d'électricité, qui développera une centrale renouvelable spécifiquement pour le consommateur final, Voltalia permet à ses clients de s'approvisionner en électricité renouvelable et compétitive et de réduire leur facture énergétique.

À travers ses activités et celles de ses filiales, et en choisissant des projets compétitifs, Voltalia contribue à renforcer le pouvoir d'achat des particuliers et la compétitivité des entreprises, dans les pays développés comme dans les pays émergents.

Voltalia consacre une partie de son activité à renforcer l'accès à l'énergie dans les pays où le réseau énergétique n'est pas suffisamment développé, ainsi que dans les zones reculées et non desservies par un réseau existant. L'entreprise souhaite ainsi participer à l'amélioration de la capacité et fiabilité de production, et donc de service pour les clients finaux. En 2021, 67 % des MW en développement se situent dans des pays hors OCDE ⁽³⁾.

Le Groupe travaille notamment sur la gestion de l'intermittence des énergies renouvelables pour atteindre une production 24/7 en autonomie à travers son offre hybride pour sites isolés. Ces projets permettent de garantir l'accès à l'énergie à des clients publics ou privés industriels non connectés au réseau, avec un mix énergétique qui maximise la part d'énergie renouvelable tout en garantissant la stabilité, la réduction des coûts et la qualité de l'électricité.

(1) La note en année N correspond à l'évaluation de la performance en année N-1.

(2) *Power Purchase Agreement*.

(3) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.



Centrale Oiapoque, Brésil

Voltalia vient de lancer la construction d'une centrale hydroélectrique (7,5 MW) à proximité de sa centrale hybride d'Oiapoque, ce qui permettra d'augmenter la part de renouvelable de 25 % à 75 %. Cette dernière combine déjà une unité solaire de 4 MW et une unité thermique de 12 MW, qui passera ainsi à 4,5 MW, l'objectif étant d'atteindre une réduction de 90 % de la consommation de diesel de cette centrale hybride. Cette centrale hybride unique fournit 100 % de l'électricité d'une ville de plus de 28 000 habitants déconnectée du réseau national, avec une énergie plus propre et moins chère que celle produite par les générateurs diesel utilisés jusqu'à présent par la municipalité.

Voltalia travaille par ailleurs depuis 2018 au développement d'une offre « mini-grid » pour fournir à des sites isolés, sans accès au réseau et éloignés de toutes infrastructures d'énergie renouvelable, une alimentation électrique fiable, en continu et abordable. À travers des projets hybrides et des concessions à long terme, l'objectif est de couvrir la consommation d'énergie d'un village ou d'une ville, en acheminant par un réseau basse tension l'électricité de la centrale aux habitations.

Les projets « mini-grid » actuellement en développement contribueront ainsi à favoriser le développement local, par un meilleur accès à l'éducation, la sécurité (éclairage public) et à la santé (stockage des vaccins) et la création d'emplois locaux.

3.2.2 Objectif de mission 2 : contribuer avec les habitants au développement durable des territoires



Partout où il est présent, Voltalia s'engage à construire des relations de long-terme avec l'ensemble de ses parties prenantes afin de contribuer continuellement au développement durable des territoires et d'atténuer les risques sociaux ci-dessous :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Non-acceptabilité sociale des projets Manque d'information et/ou de consultation en amont du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition des associations et des communautés locales aux projets • Conflit local et non-acceptation du projet par les communautés locales • Retards dans l'élaboration et l'exécution des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue parties prenantes et concertation publiques • Gestion des plaintes • Études d'impact social • Projets sociaux

3.2.2.1 Nourrir le dialogue avec les parties prenantes

Voltalia accorde la plus haute importance à son intégration locale et durable dans les régions où il mène ses activités. Le dialogue régulier avec les parties prenantes, grâce à la mise en place de mécanismes de consultation, est une démarche systématique et volontaire de Voltalia afin d'assurer une intégration optimale des projets sur les territoires.

Les mesures de consultation

Le dialogue régulier avec les parties prenantes contribue à connaître précisément les besoins et attentes locales afin de fournir des solutions adaptées et innovantes. L'alignement des intérêts de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, les régulateurs et les pouvoirs publics, est un facteur clé de succès.

Dès la phase de développement, la concertation permet à Voltalia de bien identifier, rencontrer et associer au projet les acteurs locaux. Cela permet d'améliorer la compréhension de leurs positionnements au regard des projets qui leur sont présentés. Il s'agit d'actions de communication (diffusion de lettres d'information, affiches) mais également de phases d'écoute pour comprendre les besoins et intégrer les attentes des parties prenantes dans la conception des projets : réunions publiques, campagnes de consultations des populations locales, permanences d'informations pour échanger avec les citoyens et répondre à leurs questions, ateliers thématiques permettant un partage des connaissances, etc. La phase de consultation prend également en compte les aspects environnementaux avec des échanges autour des résultats des études d'impact environnemental.

100 % des projets en construction en 2021 pour le compte propre de Voltalia sont accompagnés de mesures de consultations publiques.

Au Brésil, Voltalia a créé un lieu dédié au dialogue avec les parties prenantes de Serra do Mel : *Casa Voltalia*. Des chargés de dialogue territorial sont présents au Brésil, en France, au Kenya et en Albanie. Ils ont pour mission de suivre et piloter la démarche de concertation locale et d'ancrer Voltalia comme un acteur clé du territoire.

Dès la phase initiale d'identification et de développement de ses projets, Voltalia a pour objectif de mener des campagnes de consultations avec les populations locales notamment par le biais de dirigeants administratifs et religieux ou locaux (notamment au Kenya, Malawi et Afrique du Sud). La présence de traducteurs locaux est mise en place lorsque cela est nécessaire. Les consultations sont par la suite ouvertes aux populations locales impactées par le projet pendant les phases d'étude d'impact environnemental et social. Ces consultations permettent d'intégrer leurs attentes et besoins (création d'emplois, contribution à des initiatives locales, formations, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Afin de renforcer la participation des parties prenantes dans le processus de prise de décision de Voltalia, une approche systématique de consultation des personnes affectées et intéressés par les projets sera mise en place en 2022. Elle consistera au développement de directives de consultation à destination des équipes de développement, de construction et d'exploitation afin de les accompagner au mieux dans leurs interactions avec les parties prenantes des projets de Voltalia. Elle impliquera également le développement et la formalisation de Plan de Participation des Parties Prenantes (ou *Stakeholder Engagement Plan*) et la formation des équipes opérationnelles de Voltalia sur les bonnes pratiques de communication et consultation des parties prenantes.

Les mécanismes de gestion des plaintes

Voltalia met progressivement en place des systèmes permettant aux parties prenantes internes et externes aux projets de faire part de leurs plaintes, avis ou réclamations vis-à-vis des projets du Groupe.

La bonne gestion des réclamations est importante pour accompagner le bon déroulement d'un projet. Un processus de gestion des plaintes suit plusieurs étapes : la réception de la plainte, son enregistrement, une enquête sur ses circonstances, et la proposition d'une résolution au plaignant si nécessaire.

Voltalia a développé en 2021 un outil unique et centralisé de gestion des plaintes au niveau du Groupe, à l'échelle de chaque projet. Il permet de suivre le temps de réponse aux plaintes mais aussi de documenter et de consolider les typologies de plaintes reçues et les solutions proposées. L'objectif est de renforcer le partage des bonnes pratiques et d'améliorer durablement la gestion des risques sociaux et le dialogue avec les communautés locales. Cet outil de gestion des plaintes est aligné sur les normes de performance de la SFI, et sera progressivement déployé à tous les projets.

3.2.2 Contribuer au développement humain local

Les activités de Voltalia contribuent au développement des territoires par la création d'emplois et d'infrastructures durables et le développement de projets sociaux et environnementaux au bénéfice des communautés locales.

Un soutien au développement socio-économique des territoires

Voltalia s'efforce d'employer des personnes locales partout là où c'est possible pendant la construction et l'opération et la maintenance de ses projets. En 2021 Voltalia a pu mesurer cet impact sur l'emploi direct local de l'ensemble de ses projets au Brésil. L'objectif est d'élargir cette mesure dans les autres pays où l'entreprise est présente.

En moyenne au Brésil, 40 % des effectifs recrutés en phase de construction sont des employés locaux, provenant de la même ville ou commune proche de la centrale.

Voltalia a créé un programme unique au Brésil : « Transformando com Energia ». Il vise à soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre locale en finançant des formations gratuites pour les habitants des régions où l'entreprise opère. Cette initiative contribue à accroître l'employabilité à long terme des communautés locales non seulement pour le projet de Voltalia dans sa phase de construction, mais aussi pour d'autres opportunités à l'avenir. Les formations proposées sont certifiantes et portent une attention particulière à la santé et la sécurité.

Afin de mener à bien ses activités, Voltalia développe régulièrement des infrastructures autour de ses installations : construction de routes, accès à l'eau et l'énergie, etc. Une fois les chantiers terminés et les projets en exploitation, ces infrastructures sont maintenues et bénéficient durablement à l'ensemble des parties prenantes locales.

Les projets locaux sociaux et environnementaux

Au Brésil, Voltalia mène une démarche volontaire avec une équipe sociale en charge de développer des projets sociaux et environnementaux pour et avec les communautés locales. Ceux-ci sont pleinement intégrés dans une vision stratégique d'implantation locale de l'entreprise sur le territoire. Ces programmes sont alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU avec des objectifs stratégiques durables à moyen et long-terme ainsi que des indicateurs dédiés. De nouveaux projets ont ainsi vu le jour en 2021.

Depuis 2020, cinq programmes d'actions structurelles ont été choisis en lien avec la réalisation de cinq ODD. Ils ont été choisis en tenant compte des conditions de la région et des principaux besoins des communautés. Cet effort offre également à l'entreprise des opportunités de générer une valeur partagée et de s'aligner sur les agendas mondiaux, nationaux et régionaux en faveur des ODD.

L'équipe sociale est dédiée au dialogue avec les parties prenantes locales et à la mise en place de ces projets sociaux et environnementaux autour des centrales de Voltalia. Un budget spécifique est alloué pour tous les projets, preuve d'une

démarche volontaire inhérente à la culture de l'entreprise. Au total, 13 822 225 BRL (2 190 781 euros ⁽¹⁾) ont ainsi été investis dans ces projets au Brésil depuis 2014.

MONTANT ET RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DES PROJETS SOCIAUX DE VOLTALIA ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES AU BRÉSIL DEPUIS 2014

ODD	Investissements (BRL)	Répartition	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾
1 PAS DE PAUVRETÉ	5 495 906	40 %	30 384
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 560 579	26 %	66 694
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	267 145	19 %	65 846
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	951 346	7 %	25 682
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	1 142 935	8 %	306 514
TOTAL	13 822 225	100 %	495 120

(1) Pour plus de détail sur le calcul des bénéficiaires, se référer à la note méthodologique.

L'association des collaborateurs : we@voltalia

We@voltalia, l'association des employés de Voltalia, a été créée et est animée par des Voltaliens et Voltaliennes depuis 2018. Elle contribue au financement et à la mise en œuvre de projets sociaux proposés par les collaborateurs initiateurs de projets et qui répondent à l'un des trois enjeux suivants :

- résoudre des problèmes d'accès à l'eau, à l'énergie ou plus généralement liés au changement climatique ;
- contribuer au développement durable des territoires ;
- avoir un impact positif sur l'environnement.

Les initiateurs pilotent le projet dans son intégralité avec le support technique de bénévoles Voltaliens et du comité de projet de we@voltalia.

Les projets sont réalisés grâce aux dons collectés par et auprès des collaborateurs, et grâce au mécénat de compétence des équipes, avec le soutien de Voltalia et d'autres parties prenantes locales.

We@Voltalia s'associe systématiquement à des partenaires locaux, en plus des Voltaliens bénévoles locaux, pour accompagner chaque projet depuis la conception jusqu'à sa mise en œuvre, et pour mener périodiquement des mesures d'impact.

L'association est composée de 230 membres dans 12 pays. Les bénévoles s'impliquent dans une activité solidaire, celle-ci :

- donne un nouveau sens au parcours professionnel en impliquant de façon active sur des projets solidaires ;
- permet d'acquérir de nouvelles compétences qui peuvent être réutilisées dans d'autres domaines professionnels et privés ;
- facilite et accélère l'intégration des nouveaux collaborateurs, ceux-ci ont l'opportunité de rencontrer lors des réunions de l'association des membres issus de différents pays et cultures et qui partagent des valeurs communes.

En 2021, we@voltalia a collecté 50 000 euros de dons auprès de différentes parties prenantes (Voltalia, salariés, clients) pour financer des projets proposés et réalisés par les salariés bénévoles. Ces projets ont permis d'améliorer les conditions de vie de 32 000 personnes au Burundi (accès à l'eau), de 300 élèves de deux écoles au Kenya (kits solaires), ou encore de centaines de personnes en situation de grande précarité en France.



we@voltalia

(1) Taux de change au 31 décembre 2021. Source : xe.convert.

3.2.3 Objectif de mission 3 : œuvrer pour la préservation des ressources de la planète



Volitalia s'engage pour la protection de l'environnement dans les pays où il opère. Le Groupe mène des actions concrètes à chaque étape des projets et s'engage au strict respect des réglementations nationales en matière de préservation de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles et de prévention des pollutions.

Cet engagement se traduit par l'optimisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, et permet d'atténuer le risque suivant :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié à l'environnement : Dégradation, ponctuelle ou pérenne, de milieux naturels sur lesquels reposent les activités de Volitalia.	<ul style="list-style-type: none"> • Indisponibilité de ressources naturelles • Surexploitation et pollutions des sols • Émissions de substances toxiques et/ou dangereuses dans l'air ou dans l'eau • Mauvaise gestion des déchets • Déclin de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la performance environnementale des centrales • Réalisation d'études d'impact environnemental en phase de développement • Mesures de protection de la biodiversité • Co-utilisation des sols • Gestion raisonnée de l'eau et des forêts • Prévention des pollutions et des incidents environnementaux • Gestion des déchets

3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités

Volitalia mène ses activités dans le strict respect des réglementations nationales et/ou les standards internationaux en matière de biodiversité, de prévention des pollutions et de gestion des ressources naturelles.

Le Groupe souhaite par ailleurs réduire l'impact climatique de ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses centrales.

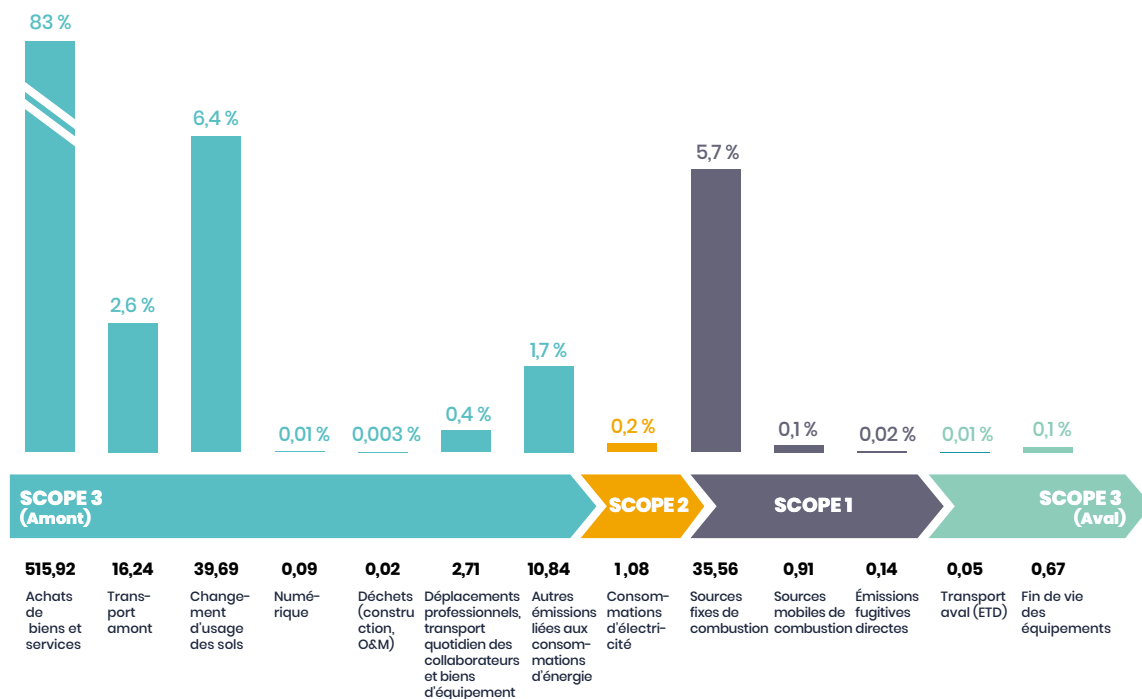
Les émissions de gaz à effet de serre

En 2021, Volitalia a mené pour la première fois un bilan carbone complet sur l'ensemble des pays et activités du Groupe (hors acquisitions) sur l'année 2020 afin d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs et ainsi mettre en place des mesures adaptées.

Les résultats du bilan carbone

En 2020, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe (hors acquisitions) (Scope 1, Scope 2, Scope 3) représentent l'équivalent de 623,9 kilotonnes de CO₂eq.

BILAN CARBONE DE VOLTALIA EN 2020 (en ktCO₂eq)

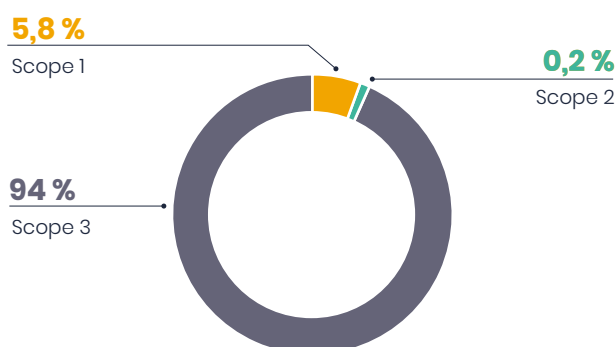


ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOLTALIA EN 2020 (en ktCO₂e)

	Scope 1 ⁽¹⁾	Scope 2 ⁽²⁾	Scope 3 ⁽³⁾	Total
2020	36,6	1,1	586,2	623,9

- (1) Émissions directes de gaz à effet de serre (ou Scope 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, biomasses, etc. (source ADEME).
- (2) Émissions à énergie indirectes (ou Scope 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation (source ADEME).
- (3) Autres émissions indirectes (ou Scope 3) : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au Scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, etc. (source ADEME).

BILAN CARBONE DE VOLTALIA EN 2020 - RÉPARTITION DES SCOPES



Les émissions directes de Voltalia (Scope 1 et 2) sont donc très faibles. Le principal poste d'émission correspond à l'achat de biens et services (83 % du bilan carbone), en particulier les gros équipements comme les éoliennes ou les panneaux solaires. En 2022, Voltalia amorcera ainsi une démarche de réflexion pour mettre en place des mesures afin de déterminer comment prendre en compte la dimension carbone dans sa stratégie d'achat.

Les activités au Brésil représentent 61 % du bilan carbone du Groupe, suivi par le Portugal (20 %), la France (8 %) et la Grèce (4 %).

Les émissions directes (Scope 1)

Voltalia suit et pilote la performance environnementale de ses activités, à travers un *reporting* des émissions directes (Scope 1). Voir note méthodologique pour plus d'informations sur le périmètre.

Consommations de carburant

Ces émissions comprennent la consommation :

- des véhicules de Voltalia ;
- des véhicules et engins sur les sites en construction et en exploitation ;
- de diesel de la centrale hybride d'Oiapoque au Brésil.

Sur les centrales en exploitation, les consommations de carburant sont très faibles (exception faite sur le site d'Oiapoque).

En litres

	2021	2020
Consommation de diesel sur la centrale de Oiapoque	10 129 965,3	9 889 135,2
Consommation de biodiesel sur la centrale de Oiapoque	1 125 551,7	1 098 792,8
Consommation de carburant et de diesel hors Oiapoque	3 820 730,2	3 800 659,1
TOTAL	15 076 247	14 788 587

En kilotonnes de CO₂ équivalent

TOTAL	37,93	36,97
-------	-------	-------

La stratégie de Voltalia et de ses filiales est de remplacer progressivement, dans tous les pays où le Groupe opère, sa flotte de véhicules existants par des véhicules électriques ou hybrides, comme cela est déjà le cas au Portugal. Les nouvelles centrales sont équipées de bornes de recharge pour les équipes Exploitation et Maintenance ainsi que certains bureaux. Au Brésil, du bio-carburant est utilisé lorsque cela est possible pour la flotte de véhicules de Voltalia.

En 2021, de nouveaux générateurs plus performants ont été installés à la centrale hybride d'Oiapoque ce qui permet à la centrale de consommer moins de litres de carburant pour la production d'un MWh (255 litres contre 275 litres en 2020⁽ⁱ⁾). Le diesel utilisé pour la centrale est composé à 10 % de biodiesel.

(i) Les 254 litres de diesel pour la production d'un MWh publiés dans la DPEF 2020 concernaient la production totale de la centrale de Oiapoque (solaire + thermique). Dans la DPEF 2021 est prise en compte uniquement la production thermique.

Consommations de biomasse

Ces émissions comprennent la consommation de biomasse des centrales de Kourou et Cacao.

En tonnes de bois	2021	2020
Consommation de biomasse sur la centrale de Kourou	23 269	25 815
Consommation de biomasse sur la centrale de Cacao	51 882	-
TOTAL	75 151	25 815
En kilotonnes de CO ₂ équivalent		
Émissions liées à l'approvisionnement en biomasse - Kourou	0,9	0,6 ⁽ⁱ⁾
Émissions liées à l'approvisionnement en biomasse - Cacao	8,3	-
TOTAL	9,2	0,6

(i) Méthodologie Bilan Carbone mise à jour en 2021 par le Centre d'Expertise Biomasse (pour plus de détails, se référer à la Note méthodologique).

Les émissions indirectes

Consommations d'électricité en kWh (Scope 2)

	2021	2020
Bureaux	1 567 063	766 623
Construction	2 543 972	525 344
Exploitation	5 253 292	2 192 265
TOTAL (kWh)	9 364 327	3 484 232
TOTAL (ktCO₂ eq)	1,9	1,1

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de son Scope 2, Voltalia favorise le recours aux énergies renouvelables grâce à :

- l'autoconsommation : Voltalia consomme, lorsque cela est possible, l'électricité produite par ses propres centrales. Cette démarche réduit significativement sa dépendance aux autres fournisseurs d'électricité ainsi que les coûts associés. Au Brésil, l'autoconsommation représente 91 % des consommations d'électricité sur les centrales en opération, soit 1 146 673 kWh sur 1 266 147 kWh ;

- un approvisionnement en énergie verte : 9 % de la consommation d'électricité des bureaux en 2021 provient de source renouvelable ⁽ⁱ⁾ ;
- l'efficacité énergétique des bureaux : les bureaux de Helexia à Lyon sont certifiés BREEAM grâce la conception du bâtiment en matière d'éclairage, de ventilation, d'énergie photovoltaïque, de géothermie, etc.

Déplacements professionnels (Scope 3)

À ce jour, Voltalia ne reporte que les émissions de CO₂ issues des déplacements professionnels sur son Scope 3. Afin de limiter les déplacements, le Groupe met à disposition de ses équipes les outils informatiques nécessaires à l'organisation de réunions et au travail d'équipe à distance.

Les émissions de CO₂ eq issues des déplacements professionnels (Scope 3) représentent 1,3 kilotonnes en 2021. Ces émissions sont en augmentation de 49 % par rapport à 2020, du fait notamment de plus faibles restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

(en ktCO₂ eq)

	2021	2020	2019
Brésil	0,57	0,10	0,26
France	0,48	0,37	0,45
Portugal	0,19	0,10	0,27
Autres	0,02	0,06	0,02
TOTAL	1,27	0,65	1,00

(i) C'est le cas des bureaux de Paris (siège Voltalia) et Aix-en-Provence en France, Madrid. Les bureaux de Helexia à Lyon et Lille en France sont également approvisionnés en énergie verte.

Intensité carbone

Le Centre d'Expertise interne de Voltalia en charge de l'ingénierie des projets a pour objectif de maximiser la capacité installée tout en minimisant l'empreinte carbone des équipements afin d'optimiser l'intensité carbone de la centrale. En 2021, le Centre d'expertise a approfondi l'estimation du bilan carbone de ses centrales électriques.

- Un nouvel outil Bilan Carbone Biomasse a été développé par le Centre d'Expertise Biomasse ⁽¹⁾ pour permettre d'estimer les émissions CO₂ des centrales de biomasse existantes, chaque année, en fonction de l'approvisionnement en bois exercé. En effet, les émissions liées à une centrale biomasse interviennent non seulement durant la construction (tout comme le solaire, l'éolien, l'hydro, le stockage) mais également durant l'exploitation avec l'approvisionnement en biomasse. Le Centre d'Expertise propose une comptabilisation annuelle de ces émissions, une fois que le bilan de l'approvisionnement sur l'année est finalisé.

Intensité carbone de l'électricité calculée pour les centrales de Kourou et Cacao pour l'année 2021

	2021	2020
Kourou	124 tCO ₂ eq / GWh	68 tCO ₂ eq / GWh
Cacao	300 tCO ₂ eq / GWh	-

- L'outil Bilan Carbone ⁽²⁾ développé en 2020 s'améliore et devient un outil Bilan Carbone Multi-énergies. Il permet maintenant d'estimer le bilan carbone d'une centrale solaire photovoltaïque, éolienne, biomasse ou hybride avec la possibilité d'ajouter une capacité de stockage par batterie à la centrale renouvelable. Un travail a également été initié pour mieux comprendre l'impact environnemental du changement d'utilisation du sol, et ses spécificités selon les différentes régions du monde.

Ces outils permettent au Centre d'expertise de suivre les indicateurs environnementaux des actifs en exploitation, mais aussi de conseiller les autres départements de Voltalia sur la pertinence environnementale des projets, et d'orienter

les décisions sur le choix de certains équipements, et sur le choix d'approvisionnement (en bois pour les futures centrales biomasse par exemple).

Le recyclage et la fin de vie des centrales

Malgré le fait que les sites en exploitation de Voltalia soient récents et donc encore très éloignés de la phase de démantèlement, l'entreprise s'engage à anticiper dès aujourd'hui la fin de vie de ses centrales à moyen et long terme. L'entreprise a pour objectif d'étendre au maximum la durée de vie de ses installations, notamment grâce à l'innovation technologique et à une collaboration active avec les fournisseurs, mais aussi d'atteindre 100 % de recyclage et de valorisation de ses équipements.

En Europe, Voltalia est en partenariat avec des éco-organismes comme Soren, ERP Portugal (*Entidade Gestora de Resíduos*) ou encore Emgrisa en Espagne. Ceux-ci sont en charge de la collecte et du traitement des panneaux photovoltaïques arrivés en fin de vie (panneaux cassés par exemple).

Les activités de Mywindparts, filiale de Voltalia, s'inscrivent également pleinement dans une démarche d'économie circulaire. En effet, en donnant une seconde vie aux éoliennes dans leur intégralité ou par la vente de pièces détachées reconditionnées, l'entreprise permet de réduire la production de déchets et de nouveaux composants dont la production est génératrice de gaz à effet de serre.

Les projets de *repowering* sont en pleine expansion en France. De nombreuses éoliennes usagées vont ainsi être démantelées. Face à ce constat, Mywindparts a lancé sa nouvelle activité S.H.A (*Second Hand Activity*) en 2021. Celle-ci consiste à prendre en charge le démantèlement des éoliennes avec l'aide de partenaires. Le but premier est la revente de l'entièreté de la machine, la vente de pièces détachées dans un second temps et en dernier lieu le recyclage des machines.



(1) Méthodologie Bilan Carbone mise à jour en 2021 par le Centre d'Expertise Biomasse (pour plus de détails, se référer à la Note méthodologique).

(2) Sur la base des méthodes de l'ADEME et PVPS (PV Power Systems utilisé par l'Agence Internationale de l'Énergie).

La prévention des pollutions

Voltaia prévient tous les risques de pollutions et met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser les incidents environnementaux lors de la construction et l'exploitation des centrales.

La pollution de l'air

Les principales sources de rejets atmosphériques proviennent de la consommation de carburant des engins sur les chantiers en construction des centrales et dans le cadre de l'exploitation du site hybride d'Oiapoque au Brésil.

Les centrales de Kourou et Cacao font analyser les rejets atmosphériques tous les deux ans par un bureau de contrôle selon la réglementation. En complément, Voltaia réalise pour les deux sites des analyses régulières à l'aide d'un analyseur portatif des fumées.

Les nuisances sonores

Soucieuse de la bonne intégration de ses centrales dans leur environnement local, Voltaia respecte les réglementations en vigueur et porte une attention particulière aux éventuelles nuisances sonores de ses activités dans l'ensemble de ses régions d'implantation, à savoir :

- les chantiers en construction ;
- l'impact acoustique des centrales éoliennes.

En France, la réglementation applicable aux parcs éoliens en matière d'impacts acoustiques est l'une des plus strictes d'Europe. Tout d'abord, aucune éolienne ne peut être construite à moins de 500 mètres de toute habitation. Par ailleurs, les éoliennes doivent respecter des critères stricts d'émergence sonore par rapport au bruit ambiant au niveau des habitations les plus proches.

Voltaia développe et opère ses parcs éoliens dans le respect le plus strict de ses obligations et alloue des moyens avec des ressources spécialisées en interne (Centre d'expertise) pour appréhender au mieux leurs impacts acoustiques, et ce dès la phase de conception des centrales.

Après la mise en service d'une centrale éolienne, et conformément à la procédure réglementaire, Voltaia réalise une campagne de mesures acoustiques. Des actions correctrices sont mises en place si cela est nécessaire (plan de bridage des éoliennes par exemple pour réduire leur puissance de fonctionnement de manière à supprimer les dépassements sonores éventuels). Les solutions proposées sont présentées et validées par les Services compétents de l'État (Préfecture).

La gestion des déchets

L'activité de Voltaia ne génère pas de quantités significatives de déchets dangereux. Toutefois, le Groupe est soucieux de la bonne gestion des déchets sur l'ensemble de ses sites en construction et en exploitation ainsi que dans les bureaux.

Au-delà de la formalisation d'une politique HSE au niveau du Groupe, des plans de gestion des déchets spécifiques sont en place et adaptés à chaque lieu comprenant :

- la nomination d'un ou une responsable de la gestion des déchets sur chaque projet en construction et en opération ;
- la définition de procédures dédiées : gestion des déchets, évaluation des aspects environnementaux, enregistrement des incidents environnementaux, évaluation des risques environnementaux ;
- la formation des équipes sur la réutilisation et la valorisation des déchets ;
- la formalisation de plans d'urgence pour les substances dangereuses afin d'éviter les fuites, les brûlures, etc. ;
- l'enregistrement des plaintes ;
- un système de *reporting* et de suivi de l'évolution du traitement des déchets.

De manière générale, la quantité de déchets sur les sites en opération est marginale.

Les déchets sont recyclés dans les bureaux de Paris, Aix-en-Provence, Porto, Oliveira de Frades, Milan et Nairobi. **En 2021, 43 tonnes de déchets ont été recyclées dans les bureaux.**

Les accidents environnementaux

Tous les incidents environnementaux liés aux activités du Groupe, réalisées par Voltaia ou d'autres parties prenantes au sein des projets, doivent être signalés dans une base de données des incidents HSE prévue à cet effet. Il existe plusieurs classifications :

- les « non-conformités environnementales » : situation ou conditions de travail dangereuses qui avaient le potentiel de causer un incident mais qui n'en a pas causé en raison d'une action corrective et/ou d'une intervention en temps opportun, celles-ci sont encouragées à être déclarées au même titre que les presque accidents et accidents ;
- les « presque accidents environnementaux » : un événement imprévu et indésirable qui avait le potentiel d'entraîner des dommages (matériels ou environnementaux) ou des pertes, mais qui n'en a pas entraîné. Ceux-ci doivent être analysés avec le même soin que les accidents car ils peuvent refléter une certaine irrégularité de l'activité ;
- les accidents environnementaux : un événement imprévu, une défaillance ou une perte qui a causé des dommages à l'écosystème ou aux ressources naturelles. Les causes des accidents doivent être identifiées pour permettre aux équipes HSE de définir un plan d'action et ainsi éviter la récurrence du problème.

L'identification rapide des non conformités environnementales conduit à des mesures préventives qui évitent la survenue des presque-accidents, dont l'identification et la notification précoces peuvent empêcher la survenue d'accidents. Les valeurs des incidents environnementaux enregistrées en 2021 sont les suivantes :

Volitalia		Autres parties prenantes	
2021	2020	2020	2021
4	1	5	8
4	9	24	12
47	3	1	19
		Accidents environnementaux	
		Presqu'accidents environnementaux	
		Non-conformités environnementales	

Le principal type d'accident environnemental enregistré concerne le dysfonctionnement des machines et des équipements de travail, provoquant un déversement d'huile ou de diesel. Cela est traité directement sur site grâce au Plan d'Urgence Environnemental pour limiter l'impact sur l'environnement. En cas d'accident environnemental, toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour éviter une nouvelle survenance de l'accident en question.

Le numérique responsable

Le numérique responsable vise à réduire les impacts environnementaux, sociaux et économiques des technologies de l'information et de la communication.

À la suite d'une étude menée en 2020, Volitalia a lancé une démarche numérique responsable afin d'adopter des comportements plus vertueux dans l'utilisation de son Système d'Information. Pendant six mois, la Direction des Systèmes d'Information de Volitalia a dédié une personne à temps complet sur la problématique de réduction de l'empreinte du numérique. Plusieurs actions ont été réalisées :

Amélioration de l'achat des équipements informatiques (réduction de l'achat)

- état des lieux des modèles d'ordinateurs portables utilisés (empreinte carbone, écolabels) ;
- procédure pour inciter le support informatique à se questionner sur le nouveau matériel acheté ;
- procédure à suivre pour tous les collaborateurs en cas d'incidents sur leur matériel ;
- politique de réattribution et de réparation des équipements informatiques en interne.

Meilleure utilisation des équipements informatiques et les applications qui leur sont liées :

- publication sur l'intranet d'articles sur l'impact du numérique et les bonnes pratiques à appliquer ;
- mise à jour de la charte informatique pour inclure le numérique responsable.

Sensibilisation du collaborateur



Don't waste IT!
Just Green IT!

- conférences de présentation et de conclusion du projet ;
- communauté de collaborateurs pour réfléchir sur les sujets du projet ;
- campagne de communication et partage de contenu ;
- deux *challenges* organisés auprès des collaborateurs : réduire l'empreinte des emails et la consommation d'énergie des équipements.

Une seconde vie du matériel informatique après Volitalia

- politique de seconde vie du matériel informatique ;
- procédure à suivre par le collaborateur en le cas de rachat de son matériel informatique.

3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité

Volitalia s'engage pour la préservation de la biodiversité et met en œuvre une démarche volontaire pour suivre les standards internationaux et ainsi aller plus loin que les législations nationales.

Les études d'impact environnemental

Les activités de Volitalia s'opèrent sur des cycles longs et ont un impact direct sur les milieux naturels. Afin d'assurer leur préservation, Volitalia applique avec vigilance et dès la phase de conception des projets les procédures réglementaires et/ou recommandées par les standards internationaux applicables requérant la prise en compte de la biodiversité. Des études environnementales spécifiques sur les milieux naturels avec un diagnostic biodiversité sont donc réalisées afin de valider les projets, telles que :

- les études flore-habitats (pouvant comprendre les zones humides) ;
- les études sur l'avifaune (oiseaux) ;
- les études sur les mammifères (chauve-souris et autres mammifères) ;
- les études herpéto-batrachofaune (amphibiens et reptiles) ;
- les études sur l'entomofaune (insectes).

100 % des projets en construction en 2021 pour le compte propre de Voltalia sont accompagnés d'études d'impact environnemental. Grâce à ces études effectuées en amont, Voltalia applique par la suite les principes de la doctrine « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC). Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels sont donc réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Les mesures décidées dans le cadre de la doctrine ERC sont mises en œuvre, pour la plupart, pendant les phases de construction et d'exploitation des projets de Voltalia. Elles peuvent prendre diverses formes, incluant :

- la mise en défend de zones à forts enjeux environnementaux ;
- le balisage et la protection mécanique de certaines espèces sensibles ;
- des périodes d'interdiction de chantier pour le respect des périodes de nidification et/ou reproduction ;
- la replantation de haies pour créer des corridors écologiques ;
- la pose de clôtures perméables pour les espèces à faible capacité de dispersion ;
- la création de jachères pour ouvrir des milieux de chasse favorables aux espèces ;
- le suivi scientifique des habitats et de la biodiversité.

Au Brésil, Voltalia s'engage auprès des résidents locaux ou experts en biodiversité : les résultats des contrôles de la biodiversité sur les sites de Voltalia sont partagés avec les experts locaux, les agences environnementales et les communautés. Voltalia prend en compte les menaces locales sur la biodiversité au-delà de ses activités commerciales, en menant notamment des campagnes pour lutter contre la chasse d'animaux sauvages. L'engagement de Voltalia autour de ses parcs éoliens dans le Rio Grande do Norte a ainsi permis de freiner cette activité et donc de réduire le risque de menace sur la biodiversité locale.

Dans la mesure du possible, la végétation défrichée pendant la construction est réutilisée pendant l'aménagement paysager du site. Les souches et les branches d'arbres doivent être réparties autour du site et utilisées à des fins d'habitat tandis que tout matériau indésirable est utilisé pour la stabilisation. Aucun déchet vert n'est brûlé sur site pendant la durée du projet.

Le programme de conservation de l'Ara de Lear (Brésil)

Pour le projet éolien de Canudos, Voltalia s'engage à réduire le risque d'impact sur l'espèce de l'Ara de Lear à travers un Programme de Conservation et un Plan anti-collision, deux démarches complémentaires permettant d'assurer la préservation et l'expansion de cette espèce menacée. Ces efforts sont menés avec l'appui d'experts de la conservation de l'espèce internationalement reconnus au sein du cabinet de consultant Qualis.

En partenariat avec Qualis, Voltalia a initié un programme de conservation de l'Ara bleu de Lear et de gestion de son habitat. Le programme de conservation se focalisera sur les principales menaces connues pour l'espèce en partenariat avec les parties prenantes locales, en particulier les communautés riveraines des sites de nidification et de aires d'alimentation de l'espèce. Ce programme, en plus de soutenir les efforts de conservation locaux déjà en cours, permettra la collecte d'informations scientifiques à jour pour ainsi accroître les connaissances générales sur l'espèce.

Le Groupe a conçu et met en œuvre une stratégie pour éliminer le risque de collision de l'espèce avec les éoliennes afin d'assurer une protection maximale de l'oiseau. Cette stratégie conçue avec l'aide d'experts reconnus du cabinet Bioinsight, s'appelle le protocole anticollision pour l'Ara bleu de Lear (PACAAL). Le protocole s'appuiera sur les meilleures technologies disponibles de détection des oiseaux, de bridage et d'arrêt automatique des turbines. En complément de l'aspect technologique, Voltalia procèdera à un suivi rigoureux des déplacements et du comportement des Aras bleu de Lear dans la zone du projet afin d'adapter le protocole ainsi que le programme de conservation de l'espèce pour en garantir son efficacité.

Une utilisation responsable des ressources

En tant que producteur d'énergies renouvelables, Voltalia a à cœur d'adopter un usage raisonné des ressources naturelles à sa disposition, qu'il s'agisse des terrains, de l'eau, du bois ou des forêts.

Les sols

Dès la phase de prospection, Voltalia s'attache à optimiser l'utilisation des sols pour une empreinte environnementale minimale et un soutien à l'agriculture locale.

Une sélection responsable des terrains

Voltalia respecte la réglementation locale et nationale dans tous les pays où elle opère. Les équipes s'assurent dans la sélection des terrains de préserver les terrains vierges, de maintenir une certaine distance avec les zones d'habitation et de protection permanente, de veiller à ce qu'un minimum de terres soit défriché. Au Brésil, Voltalia va plus loin et replante la végétation dans l'écosystème local pour compenser les zones défrichées.

En France métropolitaine, le choix des sites pour développer des projets répond à des démarches sélectives grâce à une analyse géographique multicritères : gisement énergétique, contraintes environnementales, contraintes patrimoniales, servitudes et distances aux infrastructures existantes, topographie, etc. Pour les parcs solaires, Voltalia privilégie la revalorisation de sites dégradés, comme les carrières abandonnées, et a initié en 2018 un partenariat avec le Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes (LIFTI) afin de participer à la valorisation des terrains, et particulièrement des friches.

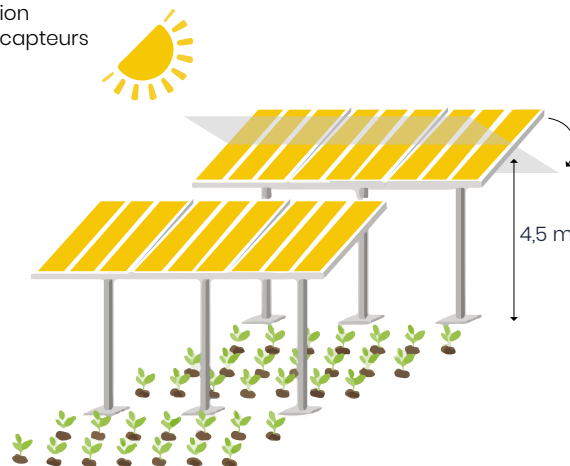
Pour chaque projet, Voltalia sélectionne des équipements présentant un bon rendement surfacique et définit des structures supports permettant de limiter la surface utilisée pour un projet de centrale.

Le modèle agrivoltaïque (AgriPV)

Voltalia développe une solution agrivoltaïque de plein champ, en pilotant des panneaux solaires munis de trackers, qui suivent la course du soleil et fixés sur des structures suffisamment hautes pour ne pas gêner les pratiques culturales. Ce sont des projets innovants à dimension expérimentale (5 à 8 hectares). Les systèmes de production implantés sous la structure agrivoltaïque sont : la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, l'horticulture.

Un outil d'aide à la décision par la mise en place de capteurs météo et agricoles.

Une meilleure gestion de l'irrigation et une diminution des intrants.



Des panneaux solaires dynamiques qui suivent la course du soleil ou qui s'effacent pour laisser le soleil aux cultures.

Une structure qui protège les cultures des aléas climatiques tels que la grêle et la sécheresse.

Le modèle AgriSOL

Pour favoriser l'émergence d'un modèle agricole plus durable, plus respectueux de l'environnement, Voltalia propose de développer en concertation directe avec les agriculteurs. Par opposition à des centrales solaires classiques, les centrales agrisolaires visent à mutualiser à l'échelle d'un même foncier, une production agricole et énergétique.

Le développement d'une centrale agrisolaire consiste à intégrer la dimension agricole selon une approche systémique. Nous souhaitons que la centrale solaire, implantée en zone agricole, soit une partie intégrante de l'exploitation agricole (et non une simple unité de production installée en défaveur d'une production agricole).

Lors de la fin de vie des centrales, Voltalia s'engage à réhabiliter les terres pour minimiser les impacts négatifs et prévoit des provisions financières pour couvrir la fermeture, le démantèlement et la réhabilitation de ses sites.

L'agrivoltaïsme

Depuis maintenant cinq ans, Voltalia est engagé dans le maintien et le développement de l'agriculture locale et participe ainsi à la conservation et au renforcement de l'économie agricole des territoires.

Voltalia soutient l'agriculture locale en développant des projets énergétiques au service de l'agriculture. Il s'agit du concept de l'agrivoltaïsme. Celui-ci consiste à coupler une production agricole principale et une production énergétique secondaire en mutualisant les usages d'un même foncier.

Pour cela, la dimension agricole est intégrée dès les premières phases de développement du projet afin d'adapter au mieux le design de la centrale solaire pour qu'elle soit intégrée au système de production existant. Les systèmes de production associés à une centrale agrisolaire sont : les systèmes d'élevage, les systèmes fourragers et céréaliers.

Éco pâturage

Voltalia participe à la réouverture de milieux ou bien encore à la réhabilitation de sites dégradés. Conscient des enjeux liés à l'accès au foncier, Voltalia souhaite apporter son soutien auprès de la profession agricole. Voltalia s'engage donc à mettre à disposition auprès des agriculteurs locaux l'accès aux centrales solaires.

Pays	Activités agricoles	Puissance (MW)		Surface (ha)	
		2021	2020	2021	2020
France	Ovins, daims, apiculture	41,9	28,7	69	39,3
Portugal	Ovins, chevaux et poneys, ânes, vaches	52,2	49,8	152	138

La biomasse

La consommation de bois concerne les centrales biomasse de Kourou et Cacao situées en Guyane. La centrale de Kourou est la première centrale électrique française d'outre-mer dont la production est uniquement issue de l'énergie de la combustion du bois. Les déchets de bois issus de scieries et de défriches d'aménagement urbain ou industriel constituent la principale matière première utilisée. Il s'agit de grumes, de chutes, de dosses, de plaquettes et de sciure. La centrale biomasse de Cacao valorise des connexes de scieries, des dégâts d'exploitation forestière et du bois issu de défriche agricole à proximité de la centrale.

En 2021, Voltalia a ainsi valorisé 75 151⁽¹⁾ tonnes de déchets de bois pour le fonctionnement de ses centrales biomasse guyanaises. En complément du contrôle continu du taux d'humidité de la biomasse et de la combustion, les opérations de maintenance annuelles sont également l'occasion d'améliorer le fonctionnement des centrales afin d'optimiser la consommation de bois.

Le taux de bois certifié PEFC⁽²⁾ pour la centrale biomasse de Kourou 93,4 % au 31 décembre 2021 sur 12 mois glissants. Avec un approvisionnement en bois certifié, Voltalia Kourou est l'une des premières centrales biomasse à produire de l'électricité certifiée PEFC.



Par ailleurs, les approvisionnements en biomasse des centrales de Voltalia respectent les critères de durabilité de l'Union européenne (RED 2).

Les activités de sa filiale Triton permettent également de valoriser du bois immergé valorisé sous forme de bois d'œuvre ou de bois énergie, issu de la mise en eau de barrages hydrauliques.

L'eau

Les activités développées pendant la phase de construction ou lors de l'exploitation des sites pourraient avoir des impacts sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau en raison de l'utilisation de ressources, comme l'eau douce, ainsi que du rejet d'eaux usées.

Voltalia met systématiquement en place des mesures de gestion préventives et réactives pour éviter tout impact sur la ressource en eau. Ces mesures sont généralement présentées dans le plan HSE mais lorsque des mesures spécifiques sont nécessaires, Voltalia élabore un Plan de Gestion de l'Eau adapté au site pour prévenir ou minimiser les impacts négatifs sur les ressources en eau en termes de qualité, quantité et disponibilité.

Certaines mesures préventives sont également développées pour protéger les plans d'eau de surface et les systèmes d'eaux souterraines. Ces mesures permettent d'éviter la construction de puits d'approvisionnement en eau et de structures de prise d'eau dans les écosystèmes sensibles.

Voltalia pilote par ailleurs les consommations d'eau en phase de construction et d'exploitation, ainsi que dans ses bureaux. **Ces consommations d'eau représentent 1 001 305 m³ au 31 décembre 2021** et se répartissent comme suit :

- 22,1 % pour nos chantiers en construction ;
- 77,8 % pour nos centrales en exploitation ;
- 0,1 % pour nos bureaux.

(1) Kourou : 23 269 tonnes, Cacao : 51 882 tonnes.

(2) PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

3.3 NOTRE SAVOIR-FAIRE

Pour réaliser sa mission, Voltalia peut s'appuyer sur ses valeurs et un savoir-faire qui en font un partenaire commercial de confiance et un employeur responsable. Ce sont les fondamentaux qui nous permettent de poursuivre notre mission et de mettre en œuvre nos objectifs statutaires.

3.3.1 Nos équipes, source de réussite

Pour atteindre ses objectifs ambitieux de croissance à horizon 2023, attirer, développer et fidéliser les talents est essentiel. Voltalia met tout en œuvre pour atténuer le risque extra-financier suivant :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié aux Ressources Humaines : Incapacité à attirer, recruter, fidéliser et former les collaborateurs pour soutenir le développement du Groupe : détérioration de la qualité de vie au travail et des relations sociales, attention insuffisante portée à formation ou à la Santé et Sécurité, turnover des équipes, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'expertise et de compétences clés • Perte de motivation et performance • Rotation des équipes • Incapacité à attirer les nouveaux talents • Troubles psychosociaux • Conflits sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la Politique de Ressources Humaines à tous les niveaux de l'entreprise • Mise en place d'un programme d'intégration et de formation des collaborateurs • Adhésion à la Charte Éthique et Le Code de conduite

La croissance et la diversification des activités de Voltalia nécessitent de nombreuses compétences et nouvelles expertises pour soutenir ce développement. Il revient à Voltalia de fédérer les collaborateurs autour de son projet d'entreprise et de leur offrir un cadre de travail propice à la diversité, au bien-être, au développement des compétences et au dialogue social.

Voltalia a développé une Politique de Ressources Humaines (RH) Groupe dont l'objectif est de partager la vision du Groupe en termes de Ressources Humaines et les principaux aspects des pratiques associées : le management, les valeurs de Voltalia, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la rémunération et avantages sociaux ou encore la formation, le développement de carrière et le dialogue social.

Directement rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et des fonctions support, l'organisation Ressources Humaines compte plus de quarante membres dédiés. Voici les priorités RH pour l'année 2022 :

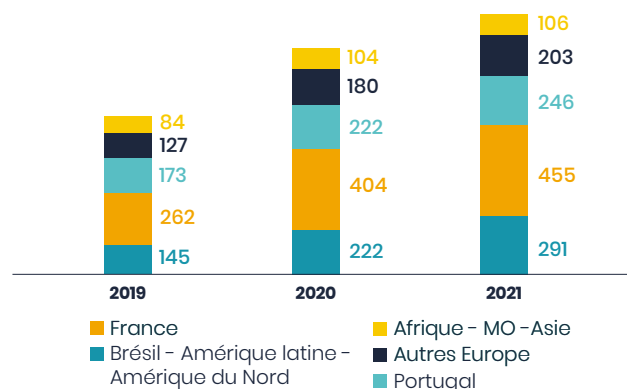
- accompagner la croissance de Voltalia grâce au recrutement et à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs ;
- engager les collaborateurs afin d'améliorer la rétention des talents ;
- développer les compétences des collaborateurs ;
- encourager la diversité et l'égalité des chances ;
- renforcer le bien-être et l'engagement des équipes.

3.3.1.1 Le recrutement et l'intégration des collaborateurs

Effectifs

Présent en France, au Portugal, au Brésil et au total dans 24 pays ⁽¹⁾, Voltalia (acquisitions incluses) employait 1 301 salariés au 31 décembre 2021, soit une progression de 13 % des effectifs. Cette croissance accompagne la croissance des activités de Voltalia.

CROISSANCE ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS DEPUIS 2019 ⁽¹⁾



Intégration

L'intégration des nouveaux arrivants au sein de Voltalia est une étape clé pour leur permettre de comprendre les valeurs du Groupe, ses priorités stratégiques et les méthodes de travail. À ce titre, l'équipe RH a mis en place en 2019 un programme d'intégration en quatre volets :

- parcours individuel avec la rencontre de plusieurs interlocuteurs ;
- programme de formation obligatoire ;
- séminaire d'intégration sur deux jours (présentation de Voltalia, son histoire et ses valeurs, chaque famille de métier ainsi que les priorités du Groupe en termes de développement durable) distanciel/présentiel ; et
- entretien de suivi de période d'essai.

Ce programme permet aux nouveaux arrivants d'être opérationnels plus rapidement mais également de connaître les enjeux propres à chaque métier. Cela favorise ainsi l'esprit d'équipe de Voltalia.

(1) Voir le détail des zones géographiques dans la note méthodologique en fin de chapitre.

Politique de cooptation



Dans le cadre des objectifs ambitieux du Groupe pour 2023, le nombre de recrutements est amené à grandir. Voltalia place sa confiance en ses collaborateurs pour les impliquer dans la croissance de l'entreprise et a créé une Politique de cooptation fin 2019. L'objectif est de motiver les collaborateurs à recommander des personnes qualifiées pour rejoindre les équipes de Voltalia tout en récompensant financièrement cette implication et ainsi permettre le recrutement de nouveaux talents. Ainsi, vingt-six talents ont été recrutés grâce à la Politique de cooptation en 2020 et dix-neuf en 2021 (France, Brésil, Portugal, Albanie, Royaume-Uni).

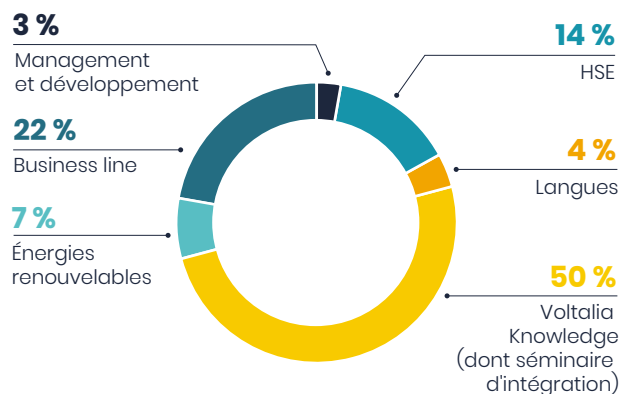
3.3.1.2 Le développement des compétences

La croissance rapide et la diversification des activités de Voltalia nécessitent de nombreuses compétences. Le développement professionnel et personnel de chacun des collaborateurs constitue une condition indispensable à la croissance de l'entreprise.

Formations

Voltalia a pour objectif d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'une formation afin de promouvoir le développement professionnel et personnel d'un plus grand nombre de salariés. **Au 31 décembre 2021, 100 % des salariés Voltalia (hors acquisitions) avaient reçu au moins une formation durant l'année.**

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR THÉMATIQUE EN 2021



En 2021, 48 291 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs de Voltalia (hors acquisitions). Cette forte croissance des heures de formation (+ 56 %) ⁽¹⁾ souligne l'engagement fort de Voltalia à accompagner l'ensemble de ses collaborateurs dans la transformation du Groupe.

47 % des sessions de formation ont été organisées par des prestataires externes.

L'entretien annuel d'évaluation est l'occasion pour chaque salarié de faire un bilan des formations à recevoir à la lumière de la performance passée et des objectifs qui lui sont fixés.

Académie Voltalia



L'Académie Voltalia est une offre de formation interne créée par des Voltaliens pour les Voltaliens et adaptée à leurs besoins. La gestion des connaissances au sein de Voltalia permet de créer une culture d'entreprise dans laquelle le savoir est aussi important que la dimension de partage et d'entraide qui l'accompagne. Le but est de s'appuyer sur le capital intellectuel des collaborateurs pour soutenir le développement des salariés, améliorer leur performance et ainsi améliorer également la compétitivité et la croissance du Groupe. Ces formations sont accessibles à tous sans limite d'ancienneté.

Il existe trois axes de développement de formation :



(1) 17 124 heures de formation (hors acquisitions) dispensées en 2019. 30 896 heures de formation (hors acquisitions) dispensées en 2020.

Modèle de leadership



En 2020, Voltalia a lancé son modèle de *leadership* pour accompagner et former au mieux les managers. Cette approche structurée fournit des orientations pertinentes sur les comportements et la prise de décision au sein d'une organisation. Ce modèle s'articule autour des quatre valeurs fondamentales de Voltalia : intégrité, entrepreneuriat, esprit d'équipe et ingéniosité. Il permet aux managers de développer une culture d'entreprise et de management commune et de se former à de nouveaux outils pour améliorer la performance de leurs équipes.

Le modèle de leadership promeut une culture de l'*open-feedback* autour de la confiance et de la communication. En effet, la capacité à créer un environnement de confiance permet d'apprendre, de prendre des risques et d'assumer des responsabilités. Une communication efficace joue un rôle clé dans un processus de rétroaction basé sur des faits et un dialogue ouvert où les deux parties écoutent et partagent avec transparence.

3.3.1.3 La diversité et l'égalité des chances

À travers sa politique de Ressources Humaines, sa Charte Éthique et son Code de conduite, Voltalia s'attache à lutter contre toute forme de discrimination et voit la diversité comme une source de richesse et d'ouverture sur le monde.

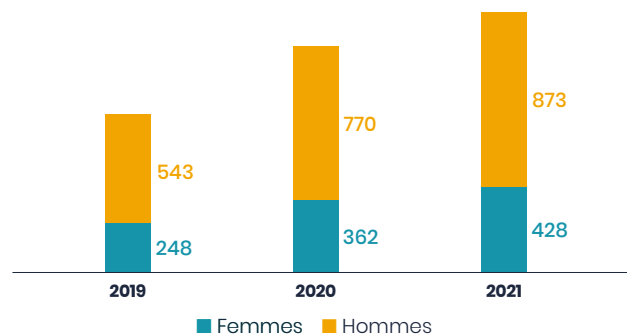
L'entreprise interdit formellement toute discrimination portant sur l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'âge de ses collaborateurs. À ce titre, Voltalia cible son action sur la prévention et la sensibilisation des collaborateurs à ce type de comportements.

La politique de recrutement de Voltalia repose sur l'égalité des chances et permet ainsi d'assurer un processus de recrutement transparent, non-discriminant et impartial. Celle-ci s'applique dans tous les pays où Voltalia est présent et recrute.

Diversité femmes-hommes

Convaincu que la mixité est un précieux vecteur de performance, Voltalia l'encourage au sein de ses équipes. **En quatre ans, la part des femmes dans les effectifs a augmenté et est ainsi passée de 28 % à 33 %.**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS FEMMES-HOMMES DEPUIS 2019 ⁽¹⁾



La représentation des femmes est assurée à chaque niveau hiérarchique :

- Conseil d'Administration : composé de trois femmes et quatre hommes au 31 décembre 2021. Pour plus d'information sur sa composition, voir le chapitre 4 du présent document ;
- Comité Exécutif : composé de deux femmes, Céline Blachère, en charge des Ressources Humaines et des Fonctions Supports, et Marie-Odile Lavenant, Directrice Administration et Finances de Voltalia.

Au cours du processus de recrutement, les équipes RH doivent s'assurer de la présence d'une femme dans la liste de sélection finale des candidats.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les équipes RH veillent à ce que les rémunérations proposées aux candidates femmes soient équivalentes à celles proposées aux candidats hommes pour les mêmes types de postes. Lors de la revue annuelle de rémunération, Voltalia veille à respecter l'équité entre femmes et hommes tant en matière de personnes augmentées que de pourcentage d'augmentation.

L'écart salarial entre le salaire moyen mensuel des hommes et le salaire moyen mensuel des femmes est en baisse constante depuis 2019. Il est ainsi passé de 16,2 % en 2019 à 15,9 % en 2020 puis à 13,0 % en 2021 ⁽²⁾.

Au Royaume-Uni, Voltalia a mis également en place un avantage spécifique pour permettre aux mères de bénéficier d'un revenu supérieur pendant leur congé maternité par rapport à ce qui est prévu par la législation locale.

(1) Périmètre : Voltalia acquisitions incluses.

(2) Périmètre : salariés Voltalia et Mywindparts (hors acquisitions Greensolver, Helixia, Triton).

Index de l'égalité professionnelle

Conformément aux dispositions introduites par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, l'UES Voltalia en France ⁽¹⁾ obtient la note globale de 86/100 à l'Index égalité hommes-femmes.

Cette note s'améliore par rapport à 2020 (81/100) suite aux mesures prises par l'équipe RH depuis 2020, et qui restent en vigueur. Voltalia se démarque tout particulièrement dans les trois indicateurs suivants :

Voltalia se démarque tout particulièrement dans les deux indicateurs suivants :

- l'écart de taux d'augmentations individuelles se maintient (20/20) ;
- l'écart de taux de promotions (15/15) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15/15).

Helexia avait complété cet index pour la première fois en 2020, et avait obtenu une note globale de 65/100. Helexia a fortement progressé en 2021, et obtient une note globale de 83/100 sur les quatre indicateurs relatifs aux sociétés de moins de 250 salariés.

Les améliorations entre 2020 et 2021 se sont portées sur les indicateurs suivants :

- l'écart de rémunérations passe de 25/40 à 33/40 ;
- l'écart de taux d'augmentations individuelles passe de 25/35 à 35/35.

Handicap

Trois axes principaux ont été établis pour mettre en place la démarche handicap chez Voltalia en France :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, à travers la publication d'offres d'emplois sur la plateforme dédiée de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) ;
- les achats auprès d'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et d'EA (Entreprises Adaptées) ;
- la sensibilisation en interne : participation à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) avec participation au DuoDay (journée de rencontre entre personnes en situation de handicap avec des collaborateurs de Voltalia afin de découvrir leur métier), Quiz « Emploi et Handicap », activité de sensibilisation Handicube.

En 2021, une Référente Handicap de l'équipe RH a été nommée. Celle-ci a reçu une formation dédiée de « Responsable Mission Handicap » certifiée Qualiopi.

Diversité culturelle

Voltalia promeut et soutient activement le multiculturalisme au sein de ses équipes, gage d'ouverture sur le monde. Ainsi, dans les trois pays principaux où le Groupe est présent (France, Brésil, Portugal, soit plus de trois quarts des effectifs du Groupe hors acquisitions), dix-huit nationalités de quatre continents sont représentées.

3.3.1.4 Le bien-être et l'engagement des collaborateurs

Afin de renforcer la rétention des talents, Voltalia porte une attention particulière au bien-être et à l'engagement de ses équipes, et ce dans un contexte sanitaire complexe.

Sondage sur l'engagement des collaborateurs

Voltalia a réalisé pour la seconde fois un sondage sur l'engagement de ses collaborateurs au niveau du Groupe. Le taux de participation s'élève à 66 % (soit 5 points de plus qu'en 2019). Les résultats globaux sont positifs. Les dimensions HSE, sentiment de fierté et de camaraderie se distinguent particulièrement avec respectivement 89 %, 87 % et 84 % de réponses positives obtenues.

Pour la première fois, Helexia a réalisé un sondage sur l'engagement des collaborateurs pour tous ses salariés basés en France (taux de participation : 74 %). Les thématiques suivantes bénéficient du plus fort taux d'engagement : qualité de vie au travail (89 %), sentiment de fierté à travailler pour Helexia (88 %).

Qualité de vie au travail

Voltalia attache une attention à l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle de ses équipes. L'entreprise privilégie des conditions de travail flexibles chaque fois que cela est possible et encourage ses collaborateurs à avoir des intérêts et des motivations en dehors de leur vie professionnelle.

Voltalia met en place une amélioration progressive des niveaux de couverture santé dans les différents pays du Groupe sur la base d'une démarche volontaire, afin d'étendre le nombre de salariés couverts par une assurance santé.

Pays dans lesquels les collaborateurs sont couverts par une assurance santé

Démarche volontaire	Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Égypte, Espagne, Jordanie, Kenya, Maroc, Mexique, Portugal, Royaume-Uni
Réglementaire/sécurité sociale locale	Albanie, France, Italie, Slovaquie

(1) UES Voltalia : Unité Économique et Sociale Voltalia en France, comprenant Voltalia SA, Voltalia Guyane SA, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire Voltalia, Mywindparts.

Cette démarche volontaire est également adoptée en ce qui concerne les congés, afin d'aller plus loin que ce que la réglementation des pays prévoit, comme au Maroc, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. Voltalia encourage les collaborateurs qui le souhaitent à participer activement à la vie associative ou à faire du bénévolat dans des organisations sociales.

Voltalia s'engage à activement identifier et sanctionner le harcèlement au sein du Groupe. L'entreprise promeut des relations de respect et de confiance à tous les niveaux hiérarchiques et sensibilise les managers à l'importance d'être à l'écoute de leurs équipes afin de prévenir les risques.

Hexelia Portugal a reçu la certification *Great Place to Work*⁽¹⁾, certification de référence sur la qualité de vie au travail.

Voltalia France a travaillé en 2021 sur l'élaboration d'une charte de télétravail. Cette action témoigne de la volonté de la société de prendre en compte ce nouveau mode d'organisation ; l'évolution des technologies de l'information et de la communication permettant la modernisation de notre organisation du travail et inscrivent le télétravail au cœur des actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé au travail. Cette charte sera mise en place courant 2022.

Dialogue social et bilan des accords collectifs

Voltalia veille à entretenir des relations sociales respectueuses et constructives avec l'ensemble de ses collaborateurs et s'engage pour la promotion du dialogue social. Un dialogue social efficient participe au bien-être des collaborateurs mais aussi au bon développement et à la performance du Groupe.

Pour cette raison, Voltalia garantit à l'ensemble de ses collaborateurs la liberté d'association et reconnaît formellement le droit à la négociation collective de chacun.

Le respect du dialogue social est la responsabilité des managers locaux qui doivent l'assurer dans le respect des législations et pratiques locales.

Conformément aux obligations réglementaires prévues en France, Voltalia SA dispose d'un Comité Économique et Social (CES) pour lequel les représentants du personnel ont été élus. En France, les entreprises de plus de onze salariés sont soumises à l'obligation de disposer d'instances représentatives. Ce CES est composé de quatre élus (quatre titulaires) issus des bureaux de Paris et d'Aix-en-Provence et renforce la communication avec la Direction et entre les équipes. De nouvelles élections seront organisées en mars 2022.

Dans le cadre de ce CES, Voltalia a signé un accord d'Unité Économique et Sociale (UES) qui permet à l'ensemble des salariés de Voltalia SA, Voltalia Guyane et Voltalia Kourou d'être représentés, sans prendre en compte le seuil d'effectif minimal pour chaque société. Cet accord a été étendu en 2021 à Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire SAS, et Mywindparts SAS.

Chez Voltalia, 85 % des collaborateurs hors acquisitions opèrent sous accord collectif ou convention collective.

Brésil

Voltalia do Brazil (VDB) a renouvelé sa convention collective signée en mars avec le syndicat brésilien des métiers de l'énergie en 2021. L'accord syndical est obligatoire selon la réglementation locale. Celui-ci protège les droits du travail des employés et les régleme notamment sur les sujets suivants : augmentation annuelle obligatoire des salaires, avantages, demandes du syndicat.

Espagne

En Espagne, les salariés sont couverts par leurs conventions collectives régionales respectives pour l'industrie métallurgique : Tolède, Séville, Barcelone, Albacete, Alicante, Badajoz, Ciudad Real, Cordoue, Grenade, Huelva, Murcie, Madrid, Tarragone.

France

Nouveaux accords

Prime salissure

Voltalia a signé avec les élus du CSE un accord d'entreprise sur une prime de salissure pour les salariés engageant des frais d'entretien pour des vêtements dont le port est inhérent à l'emploi, et rendu obligatoire par l'UES. En effet, les activités de construction, opération et maintenance, HSE, et ETD nécessitent le port de tenues de travail mises à disposition par l'entreprise, et dont le port est obligatoire pour certains salariés. Ces tenues tiennent compte notamment des impératifs liés à la salubrité, à la sécurité ou aux contraintes climatiques. En raison de l'exécution de travaux particulièrement salissants, des frais de nettoyage et d'entretien peuvent être engendrés.

Représentant de proximité

Voltalia et le CSE ont décidé de la mise en place d'un accord sur les représentants de proximité afin d'assurer une meilleure représentativité des salariés appartenant à des établissements de taille intermédiaire et ne disposant pas de représentants du personnel au CSE sur les sites en question. Cela permettra ainsi de favoriser la communication et le dialogue social au sein de l'UES de Voltalia, évitant ainsi une centralisation excessive de la représentation des salariés. À ce jour, par l'application des critères de l'accord, seul l'établissement de Kourou sera amené à mettre en place un représentant de proximité. À ce jour, il n'y a pas eu de candidat pour être représentant de proximité.

Voltalia a souhaité signer un accord d'Unité Économique et Sociale (UES) tel que présenté dans le paragraphe précédent. De plus, il existe un accord collectif d'intéressement, accord lié à l'UES. Les salariés cadres des sociétés françaises sont liés à la « Convention nationale de la métallurgie des cadres et ingénieurs », et les salariés non-cadres sont rattachés à la « Convention Collective des Ouvriers Employés Techniciens Agents de Maîtrise de la Métallurgie » par région.

(1) Certification obtenue le 1er janvier 2022.

Le 25 novembre 2020, un accord collectif a été signé sur le temps de travail pour les techniciens des centrales biomasse de Kourou et Cacao. Cet accord permet une organisation du travail en relais afin d'assurer une continuité de l'activité tout en facilitant le travail des techniciens et en diminuant le risque d'accident et de travailleur isolé.

En France, les salariés Greensolver sont couverts par la Fédération Syntec.

Grèce

En Grèce, Voltalia dispose d'un système de convention collective nationale interprofessionnelle.

Italie

En Italie, les salariés sont couverts par la convention collective régionale de l'industrie métallurgique (*Contratto Collettivo Nazionale del Lavoro Metalmeccanico Industria*).

Ils disposent d'un représentant du personnel en charge des questions de sécurité. Ce représentant est élu par les autres salariés tous les trois ans et un nouveau représentant a été élu en 2020.

Portugal

Au Portugal, les salariés sont inclus dans le contrat de travail collectif signé entre l'Association des industriels de la métallurgie et de la métallurgie du Portugal, selon les amendements du 8 juin 2016, publiés dans le bulletin de travail n° 21.

Mobilité interne

La mobilité professionnelle constitue un axe majeur de la politique RH de Voltalia. Celle-ci permet le développement des compétences, donne des perspectives de carrière et les moyens à chacun d'évoluer au sein du Groupe. La mobilité entre les différentes filiales du Groupe est encouragée.

En 2021, au sein de Voltalia (hors acquisitions), 113 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité.

De plus, la mobilité entre les différentes entités du Groupe est encouragée, dont ont déjà pu profiter 20 Voltaliens en 2021.

Rétention des talents

En 2021, le taux d'attrition des effectifs permanents de Voltalia (hors acquisitions) est de 16,7 %. Ce taux suit la tendance du marché avec un secteur des énergies renouvelables extrêmement dynamique, notamment au Brésil. Ce taux s'explique également par la jeunesse des collaborateurs (moyenne d'âge : 36,9 ans avec un cinquième des effectifs dans la catégorie 20-29 ans et près de la moitié des effectifs dans la catégorie 30-39 ans).

TAUX D'ATTRITION DES EFFECTIFS PERMANENTS VOLTALIA (HORS ACQUISITIONS)

	2021	2020	2019
Brésil	21,6 % ⁽¹⁾	7,6 %	-
France	13,5 %	12,9 %	-
Portugal	13,9 %	7,1 %	-
TOTAL	16,7 % ⁽²⁾	14,2 %	15,7 %

Taux d'attrition par pays détaillé pour les trois pays où le Groupe compte 79 % de ses collaborateurs :

(1) Sans les 15 transferts vers les filiales indépendantes de Voltalia, le taux d'attrition des effectifs permanents au Brésil serait de 14,7 %.

(2) Sans les transferts vers les filiales indépendantes de Voltalia, le taux d'attrition des effectifs permanents du Groupe serait de 14,8 %.

Le taux d'attrition des effectifs permanents de Helexia est de 14 % en 2021.

Les entretiens annuels d'évaluation représentent un processus formel et régulier de revue de performance des salariés permanents à l'échelle du Groupe. En plus de la performance du collaborateur pendant l'année écoulée, cet entretien leur permet d'aborder leurs souhaits en termes de formation et de mobilité et de réfléchir à des pistes pour le développement de leur carrière. 100 % des effectifs bénéficie d'un entretien annuel d'évaluation.

Voltalia réalise régulièrement des entretiens de départ afin de mieux comprendre les raisons des départs et d'améliorer en continu la politique RH du Groupe.

Rémunérations

Voltalia développe sa politique de rémunération en se fondant sur les conditions du marché local du travail, sur la cohérence interne et sur les législations applicables. Le Groupe pratique ainsi une politique de rémunération cohérente avec les responsabilités et résultats individuels, avec la performance des équipes, ainsi qu'avec les résultats financiers de Voltalia. L'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une rémunération variable. Celle-ci est définie dans une politique Groupe mise en place en 2018.

Les rémunérations variables sont fonction de l'atteinte d'objectifs Groupe (15 %), d'équipe (30 %) et individuels (55 %), excepté pour la France et la Guyane où la pondération est la suivante : 35 % pour les objectifs pays et équipe et 65 % pour les objectifs individuels (l'accord d'intéressement signé en 2017 permettant de rétribuer la performance Groupe pour la France à partir de 2018).

3.3.2 La santé et sécurité de tous

Voltalia fait face à un risque d'augmentation des accidents de personnes ou techniques en raison du volume croissant des chantiers de construction et des sites d'exploitation. L'entreprise respecte les normes les plus strictes et déploie une Politique HSE Groupe intégrée et des procédures adaptées à chaque situation de travail pour préserver la santé et la sécurité de ses salariés et prestataires.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque Santé et Sécurité : Tout dommage, perte ou accident technique (chute de pale) lié à une situation dangereuse durant les activités de construction et d'exploitation et maintenance d'infrastructures de production d'électricité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs • Augmentation des incidents sur les chantiers • Suspension ou ralentissement des opérations • Image et réputation de l'entreprise (interne et externe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la Politique HSE à tous les niveaux de l'entreprise • Développement de formations et de campagnes de sensibilisation • Mise à disposition d'un tableau de bord dédié • Réalisation de plans d'audits HSE

3.3.2.1 Un objectif 0 accident

La politique et le dispositif Santé et Sécurité développés par Voltalia depuis 2015 visent à fournir à l'ensemble des collaborateurs du Groupe un environnement de travail sans risques d'accident en poursuivant l'objectif « Zéro accident ».

Les résultats obtenus sur le quatrième trimestre 2021 sont positifs : aucun « accident sans jours d'arrêt » n'a été recensé. C'est une grande réussite pour le Groupe car c'est la première fois depuis mai 2018 qu'un trimestre complet sans « accidents sans jours d'arrêt » est enregistré. Cette performance est d'autant plus une réussite que sur la même période en 2018, les activités étaient cinq fois inférieures aux chiffres actuels en termes d'heures déclarées.

Cependant, le Groupe est encore loin de l'objectif du « Zéro accident » et poursuit ses efforts en ce sens.

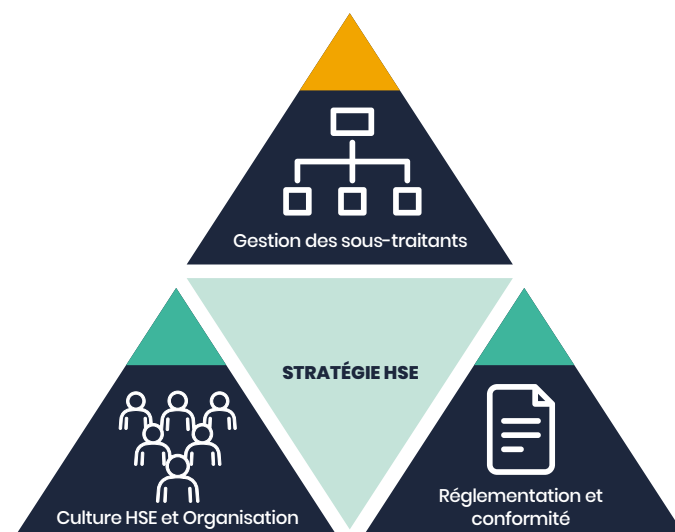
Gouvernance

Directement rattachée au Directeur Général, l'équipe Santé et Sécurité s'est agrandie en 2021 pour s'adapter à la croissance de l'entreprise et a renforcé et restructuré l'équipe HSE : quarante-cinq collaborateurs sont dédiés au management de la santé, sécurité et environnement chez Voltalia.

Priorités HSE de Voltalia

En 2021, avec l'arrivée du Directeur HSE Groupe, Voltalia a mis en place sa stratégie HSE avec comme priorité l'amélioration de la façon dont l'entreprise gère ses sous-traitants en matière de HSE. Ce point est la clé du succès de Voltalia pour réduire les taux de fréquence des accidents et leur gravité. À côté de ce défi ambitieux, deux autres axes sont développés en parallèle pour permettre au premier de se concrétiser :

- renforcer la culture et l'organisation HSE ;
- garantir un strict respect de la Réglementation et de la Conformité aux procédures HSE Voltalia.



Des responsables et coordinateurs HSE locaux sont chargés de la mise en œuvre des procédures, du *reporting* et de l'analyse des accidents en s'assurant de la conformité par rapport au cadre réglementaire local. En complément, des relais supplémentaires ont été identifiés à travers les différents départements. Ils sont responsables de la promotion des bonnes pratiques et de la coopération entre les différentes campagnes HSE du Groupe. Ces interlocuteurs-clés représentatifs des activités et de la présence géographique de Voltalia sont directement responsables de la bonne application des consignes.

Les progrès réalisés sont suivis par le Comité Exécutif à travers une revue trimestrielle des indicateurs de performance Santé et Sécurité. Cette revue régulière assure la prise des décisions nécessaires à l'amélioration continue du dispositif. La certification ISO 45 001 des sites de Voltalia au Portugal et en Grèce garantit également une gestion rigoureuse des risques sécurité liés aux activités de services.

Formations et campagnes de sensibilisation

En 2021, 14 322 heures de formation sur la santé et la sécurité ont été dispensées à l'ensemble des salariés.

Des campagnes de prévention et sensibilisation sont également menées au cours de l'année par les équipes Santé et Sécurité. En 2021, plusieurs campagnes de sensibilisation HSE ont été menées :

- « 10 règles d'or HSE » ;
- célébrations de la Journée mondiale de la sécurité (28 avril) et de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) ;
- prévention de l'infection Covid-19 ;
- « Stop Think Act » ;
- la Journée internationale de l'air pur pour un ciel bleu ;
- *World Cleanup Day* ⁽¹⁾.

Des livrets pédagogiques sont également fournis aux collaborateurs sur chaque site ainsi qu'une formation adaptée à l'activité concernée (construction, exploitation) et au type d'installation.

Sur site, les équipes bénéficient de formations HSE avant le début de chaque lancement de construction. Ces sessions sont obligatoires pour les équipes de construction de Voltalia mais également pour les sous-traitants, dont la performance Santé et Sécurité est intégrée à celle du Groupe. Ces formations couvrent l'ensemble des aspects du projet relatifs à la santé, la sécurité, mais aussi l'hygiène et l'environnement.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la bonne application de la politique HSE de Voltalia est à la disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe depuis 2018 et traduite dans plusieurs langues (Politique HSE, instructions préventives, procédure d'évaluation des risques, etc.).

Enfin, plusieurs formations spécialisées existent pour adresser certains risques spécifiques comme les opérations de levage, le travail en hauteur, le travail sur circuits électriques ou encore l'aide aux premiers secours ainsi que les exercices d'évacuation dans toutes les activités et géographies.

Sous-traitants et fournisseurs

Tous les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants comportent des clauses HSE générales et plus spécifiques dans le cas des projets de construction. Le Plan HSE y est inclus et doit être respecté. La provision de pénalités est requise en cas de non-respect des règles HSE.

Des directives opérationnelles sur la gestion de la sécurité des contractants sont communiquées dans le Plan HSE avec une liste complète de documents obligatoires : politiques, procédures, instructions opérationnelles, plans de circulation et d'urgence, listes de contrôle, inspections et rapports. Habituellement (en fonction de la taille de chaque projet), une personne est désignée chez le sous-traitant comme référent HSE.

Avant de commencer l'activité, les sous-traitants doivent signer un formulaire indiquant qu'ils s'engagent à respecter toutes les politiques et procédures en place. Voltalia s'engage en retour à assurer leur sécurité à travers un Plan HSE dédié qui comprend tous les documents à mettre en œuvre conjointement par Voltalia et ses contractants.

Situations d'urgence

Des directives à l'échelle de l'entreprise sur la façon de se préparer et de réagir aux urgences sont mises en place. En effet, des risques potentiels nécessitant une intervention d'urgence ont été identifiés : accident au travail, incendie, substances dangereuses et inondations/fuites. Des instructions sont disponibles à tous les salariés et sont complétées par des systèmes de communication spécifiques, des plans d'urgence, des formations et des exercices, appliqués en fonction des risques et de la législation locale.

De plus, un plan de préparation aux urgences détaillé fait partie de tous les plans d'actions sur les chantiers en construction ou les sites en exploitation pour que les collaborateurs sachent répondre aux urgences. Les mesures suivantes sont mises en place :

- **équipes d'intervention d'urgence en place au niveau régional, du site ou de l'unité** : en fonction du lieu de travail (chantier, chantier O&M, bureau ou déplacement professionnel), différents plans sont en vigueur et doivent être appliqués par des équipes locales formées. Les équipes sont préparées à venir en assistance en cas d'accidents du travail, aux situations de premiers secours, à la lutte contre l'incendie, au contrôle des substances dangereuses et aux inondations. Sur les bureaux permanents, des procédures d'urgence spécifiques sont en place en lien avec les conditions du bâtiment et la législation locale ;
- **protocoles de communication avec les parties prenantes externes** : en fonction de la législation locale et de l'ampleur des risques encourus, un protocole de communication spécifique est partagé avec des parties prenantes externes. Dans la mesure du possible, celles-ci participent à la planification des mesures à mettre en place en cas d'urgence ;
- **formations d'urgence pour les employés ou les communautés, y compris des tests réguliers des plans d'intervention d'urgence** : la périodicité des formations et tests est définie dans le plan d'urgence de chaque

(1) Journée mondiale du nettoyage de notre planète.

site/bureau. La formation d'urgence est dispensée à deux niveaux : l'équipe d'intervention, avec une formation externe aux premiers secours et à la lutte contre l'incendie (certifiée) et aux utilisateurs de l'espace (Volitalia ou d'autres parties prenantes) avec quelques exercices ;

- **mécanisme permettant aux parties prenantes de signaler les urgences** : dans toutes les installations sont disponibles des listes avec les contacts d'urgence.

Politique voyage

La politique voyage Groupe, conjointement réalisée par l'équipe voyage et l'équipe RH, a pour objectif d'harmoniser les pratiques en fixant des règles claires tout en prenant en compte le confort, la santé et la sécurité des employés. Volitalia met tout en œuvre pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Dans cette logique, Volitalia

a pour partenaire SOS International. SOS International fournit des informations médicales et de sécurité avant le voyage des collaborateurs et une fois ceux-ci à l'étranger. En cas d'urgence, un système d'assistance est disponible 24 heures/24 7jours/7.

3.3.2.2 La performance Santé et Sécurité

La fréquence et la gravité des accidents du travail sont pilotées et publiées dans un rapport trimestriel en interne pour tous les pays et projets du Groupe. De plus, ces indicateurs de performance sont disponibles en temps réel sur un tableau de bord en ligne accessible à tous les collaborateurs.

Si les objectifs fixés initialement n'ont pas été atteints, Volitalia a recensé moins d'accidents graves et aucun accident mortel par rapport à 2020.

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ DEPUIS 2019

	Volitalia ⁽¹⁾			Sous-traitants			Consolidation		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Taux de fréquence	0,413	1,030	3,897	4,351	2,863	3,804	2,993	2,342	3,831
Taux de gravité	0,012	0,011	0,087	0,206	0,028	0,082	0,139	0,023	0,084
Accidents avec arrêt de travail	1	2	5	20	14	12	21	16	17
Jours d'arrêt de travail	30	22	112	948	137	260	978	159	372

(1) Acquisitions incluses.

Objectifs de performance

Depuis 2015, Volitalia met en place un système de suivi de l'évolution des Incidents Santé et Sécurité avec la poursuite de l'objectif « Zéro accident » qui concerne Volitalia et ses sous-traitants. Parallèlement à la définition des objectifs, une

prime de rémunération est liée à leur réalisation. Chaque année, le Comité Exécutif décide en fonction de l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité quels seront les objectifs pour l'année suivante.

ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE TAUX DE FRÉQUENCE ET GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DEPUIS 2019

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité
2019	2,019	0,024
2020	2,019	0,024
2021	2,019	0,024

Mesures mises en place

En 2021, les mesures suivantes ont été introduites :

- **plan d'audit HSE** ⁽¹⁾ : en plus des inspections prévues ⁽²⁾ et effectuées dans chaque géographie, dix visites (+ 5 par rapport à 2020) ont été effectuées au niveau de l'entreprise au Brésil (3), en Guyane française (1), en Grèce (2), au Kenya (1), aux Pays-Bas (1) et au Portugal (2). Ces visites HSE ont été menées par le responsable HSE dans le but principal de vérifier si tous les pays et secteurs d'activité respectent les règles et procédures HSE de l'entreprise. En raison des restrictions de voyage, les audits effectués ont été moins importants que les audits initialement prévus ;

- **documentation HSE** : des plans HSE et autres documents spécifiques pour les appels d'offres ou contrats ont été adaptés aux exigences légales ;
- la création et la communication des normes minimales HSE de Volitalia ;
- la révision et l'introduction d'une meilleure gouvernance HSE des incidents/accidents ;
- la mise en œuvre d'un outil de surveillance réglementaire (Enhesa).

(1) En plus des audits internes, des audits externes sont menés tous les ans. Par exemple, des audits externes Santé et Sécurité ont été menés en 2020 au Brésil, au Portugal, en Égypte ou encore en Grèce.

(2) En plus des audits internes, des audits externes sont menés tous les ans. En 2021, des audits externes ont été menés en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni.

Accidents mortels

Année	Voltalia			Sous-traitants			Consolidation		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Accidents mortels	0	0	0	0	2	0	0	2	0

Bilan de la performance

Les accidents avec arrêt de travail : 20 sur 21 se sont produits chez les sous-traitants de Voltalia. Cela renforce la stratégie HSE d'améliorer la gestion des sous-traitants. Si celle-ci est renforcée, l'impact sur les résultats HSE du Groupe sera significatif.

Sur le total de 21 accidents avec arrêt de travail, seuls sept (34 %) se sont produits avec des opérations à haut risque. Il faut donc poursuivre les efforts pour améliorer les mesures de sécurité applicables dans les opérations à haut risque qui peuvent entraîner un accident grave ou un décès. Les

15 autres accidents étaient des accidents survenus dans des activités régulières telles que la marche, l'installation de panneaux photovoltaïques, le ménage, la manutention, etc.

Cependant, si l'on analyse l'ensemble des typologies d'incidents de santé et de sécurité (accidents, presque-accidents et non-conformités) au cours de 2021, une valeur de 44 *Potential Severe Accidents* a été obtenue. En d'autres termes, 44 incidents auraient pu entraîner un accident grave ou un décès dans d'autres petites circonstances différentes. Voltalia a ainsi commencé à mieux comprendre ses Incidents pour fournir un meilleur traitement et suivi des incidents qui risquent de causer des incidents graves.

La crise sanitaire : gestion de la Covid-19

La crise de la Covid-19 a continué en 2021. Voltalia a prêté la plus grande attention aux mesures gouvernementales et sanitaires tout en assurant la continuité des opérations associées à la production d'énergie, considérées comme une activité essentielle et donc maintenues y compris durant les périodes de confinement beaucoup moins importantes qu'en 2020.

Voltalia n'a pas eu recours à l'activité partielle ni au licenciement pendant cette période de crise. L'entreprise a même pu poursuivre ses recrutements en 2021 et garantir le maintien du niveau de vie des salariés.

Les collaborateurs travaillant habituellement dans les bureaux ont télétravaillé avec la possibilité de se rendre au bureau sur la base du volontariat afin de lutter contre l'isolement des collaborateurs. Le prêt de matériel a été mis en place pour assurer un meilleur cadre de travail pour le télétravail.

L'équipe HSE est particulièrement impliquée depuis le début de la pandémie pour prévenir les risques d'infection et surveiller l'état de santé des collaborateurs de Voltalia et des parties prenantes.

Les activités impliquant une interaction entre les employés de Voltalia ou d'autres parties prenantes, telles que les inspections, les audits, les exercices d'urgence et les formations pratiques en présentiel, n'ont pas été effectuées ou réduites au minimum.

Plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation ont été mises en place dans chaque géographie, suivant la législation et les directives gouvernementales, cherchant à fournir en temps opportun des équipements de protection, en préparant des plans d'urgence Covid-19, avec des règles complètes de confinement et également de retour au bureau.

Enfin, des « comités Covid », regroupant des salariés de différentes équipes ont été constitués dans les principaux bureaux de Voltalia. Ces comités se réunissent régulièrement pour échanger sur le respect des mesures en place, s'assurer du respect des directives gouvernementales et préparer des communications le cas échéant.

3.3.3 Intégrité et éthique

La mission de Voltalia ne peut être remplie que si chaque collaborateur agit de la manière la plus éthique et responsable qui soit. C'est également un préalable à la confiance durable de ses partenaires et parties prenantes locales et un avantage concurrentiel déterminant à long terme.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque de manquement à l'éthique des affaires : Tout acte mettant en cause l'intégrité d'un individu et de l'entreprise : corruption, trafic d'influence, fraude, délit d'initié, etc.</p> <p>Risque de contrepartie : Toute pratique non conforme aux exigences réglementaires applicables et aux standards éthiques et conformité de Voltalia de la part d'un tiers (client, fournisseur, sous-traitant ou partenaire) : violation des droits humains, pratiques avérées de corruption ou de toute violation des règles de droit international et des bonnes pratiques environnementales et sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sanctions juridiques et engagement de la responsabilité civile ou pénale • Suspension ou ralentissement des opérations • Conflits avec les communautés locales ou de suspension des opérations • Retrait d'investisseurs ou perte de marché • Image et réputation de l'entreprise (interne et externe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à la Charte Éthique et Code de conduite • Mise à disposition d'un système d'alerte professionnelle • Consultation des parties prenantes locales • Procédure de sélection et d'évaluation des tiers (<i>Know Your Third Party</i>)

3.3.3.1 La Charte Éthique et le Code de conduite

La responsabilité de Voltalia va au-delà du simple respect des cadres réglementaires applicables. Assurant la promotion des énergies renouvelables dans le monde entier, le Groupe entend poursuivre le développement de ses activités tout en restant fidèle aux valeurs qui guident ses équipes : l'intégrité, l'ingéniosité, l'esprit d'équipe et l'entrepreneuriat. Il est essentiel que leurs pratiques professionnelles y soient ancrées, à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans cette logique, Voltalia a choisi d'adopter et d'appliquer une Charte Éthique et un Code de conduite ⁽¹⁾ auxquels doivent adhérer l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes (clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, etc.) et en respecter strictement les principes, sans faille et sans compromis, formalisant une volonté commune d'agir de manière éthique et conforme à ses valeurs.

Tous les collaborateurs du Groupe sont tenus de se conformer aux règles, politiques et procédures internes découlant de la Charte Éthique et du Code de conduite et tous les contrats de travail contiennent une clause relative à son respect. Traduit en français, anglais, portugais, italien et espagnol, il est également inclus dans chacun des contrats signés avec les fournisseurs et prestataires de Voltalia.

La Charte Éthique et le Code de conduite ont été entièrement révisés en début d'année 2021 afin de mieux les adapter aux réalités opérationnelles de Voltalia et de faciliter l'utilisation de ce document pour les collaborateurs. Ce document unique

est désormais composé de deux parties distinctes abordant respectivement la mission, les valeurs et les engagements de Voltalia ainsi que les actions prises par Voltalia en tant qu'entreprise responsable dans ses relations d'affaires mais aussi en tant qu'employeur responsable.

À travers la Charte Éthique, Voltalia s'engage notamment à :

- respecter les lois et lutter activement contre la corruption ;
- respecter les droits humains ;
- respecter et améliorer l'environnement.

Le Code de conduite détaille quant à lui les actions prises par Voltalia en matière de :

- lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude ;
- lutte contre la concurrence déloyale ;
- protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- promotion du dialogue social ;
- protection des données personnelles.

Ces actions sont illustrées par des exemples concrets imaginés grâce aux échanges entre l'équipe Conformité et les équipes opérationnelles sur leurs activités au quotidien.

La contribution politique est interdite. Voltalia ne verse aucune contribution et n'accorde aucun avantage dans le but de promouvoir ou de soutenir un parti politique ou une personnalité politique. Ces pratiques sont interdites afin de ne pas porter atteinte à la neutralité politique à laquelle Voltalia est attachée et afin d'éviter toute suspicion de corruption.

(1) La Charte Éthique et le Code de conduite de Voltalia sont disponibles sur le site internet du Groupe www.voltalia.com.

3.3.3.2 Le programme Conformité

Voltalia met en place un ensemble de mesures et politiques internes formalisées qui permettent de s'assurer de la conduite éthique de ses activités et du respect de la Charte Éthique et Code de conduite. Ces mesures ont pour objectif de lutter efficacement contre le risque de corruption et de fraude dans toutes les géographies d'implantation du Groupe mais aussi d'assurer la protection de ses collaborateurs et partenaires.

Afin d'assurer une pleine conformité aux dispositions de la loi dite « Sapin 2 », des mesures sont mises en place pour dissuader la non-conformité et réduire l'exposition à des opportunités contraires à l'éthique. Ainsi, un système d'alerte interne pour détecter la corruption et une cartographie des risques de corruption Groupe a été réalisée en 2020 pour évaluer notamment les risques de corruption en fonction des différents pays où le Groupe opère. Voltalia s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour s'occuper des risques éthiques majeurs.

Le programme de conformité évolue sur la base des résultats de cette cartographie des risques, des nouvelles recommandations des agences anticorruption pertinentes à l'activité de Voltalia et dans le respect des principes de bonne gouvernance en la matière.

Gouvernance

Le Déontologue, membre du Comité Exécutif, a été désigné comme référent éthique et est responsable de la bonne application de la Charte Éthique et du Code de conduite. Assisté par la Directrice Juridique et Conformité Groupe ainsi que par la Responsable Conformité Groupe, il rend compte annuellement au Comité d'Audit des avancées du programme Conformité Groupe.

D'autres membres composent l'équipe Conformité et sont situés en France, au Portugal et au Brésil. L'équipe juridique est particulièrement sensibilisée aux questions éthiques et assure le relais de l'équipe Conformité auprès des opérationnels.

Par ailleurs, le Comité d'Audit en tant qu'émanation du Conseil d'Administration de Voltalia s'assure, dans le cadre de sa mission de surveillance des activités du Groupe, de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des mesures prises par les dirigeants dans le cadre de la mise en place du programme de conformité.

Charte Éthique et Code de conduite

Pour plus de détails sur la Charte Éthique et le Code de conduite de Voltalia, voir la section 3.3.3.1 du présent document.

Procédure d'évaluation des tiers

La procédure d'évaluation des tiers ou *Know Your Third Party* (KYTP) est la procédure interne de vérification de la probité des tiers. Elle permet de s'assurer que les tiers ne présentent pas de risque de manquement à la probité pour Voltalia et de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de s'en assurer. Elle décrit la marche à suivre par les collaborateurs avant de pouvoir contracter avec un fournisseur, un sous-traitant, un partenaire ou un client.

Révisée en 2021, le champ d'application de la procédure KYTP a été largement étendu aux autres sujets de l'éthique des affaires et du devoir de vigilance au sens large et couvre désormais les risques de corruption et de fraude, d'atteinte à la santé et à la sécurité, d'atteinte aux droits sociaux et aux droits humains ainsi que les risques d'atteinte à l'environnement.

La nouvelle procédure KYTP prévoit désormais également plusieurs niveaux de diligence adaptés au niveau de risque potentiel représenté par une catégorie de tiers donnée ainsi qu'aux différentes zones géographiques telles qu'identifiées dans la cartographie des risques de corruption.

En 2021, 499 évaluations KYTP ont été reçues et menées par l'équipe conformité, en hausse de 58 % par rapport à 2020 où 315 vérifications avaient été menées (206 en 2019).

Sensibilisation et formation des équipes

Voltalia a pour objectif de former tous ses collaborateurs à l'éthique (tous types de contrat, toutes les filiales, tous les pays, tous les postes). **En 2021, 91,4 % des collaborateurs ont été formés à l'Éthique et à la Conformité (80 % en 2020), ce qui représente 1 169 collaborateurs.**

L'objectif principal de la formation anti-corruption est de sensibiliser les collaborateurs afin de leur expliquer les bons comportements et réflexes à acquérir en matière de choix éthiques dans une situation difficile, en rapport notamment avec les dispositions de la Charte Éthique et du Code de conduite.

Des formations sont organisées mensuellement dans plusieurs langues (français, anglais, portugais et espagnol) pour l'ensemble des nouveaux collaborateurs de Voltalia. Ces formations permettent de familiariser les collaborateurs à certaines notions clés de l'éthique des affaires :

- la gouvernance et la conformité ;
- la Charte Éthique et le Code de conduite ;
- les définitions juridiques des différentes infractions pénales dans la vie des affaires ;
- l'impact des activités des entreprises multinationales sur les droits humains et l'environnement ;
- la procédure d'évaluation des tiers KYTP ;
- la politique cadeaux et invitations ;
- le système d'alerte ;
- des exemples de bonnes pratiques.

Système d'alerte

Pour plus de détails sur le système d'alerte professionnelle de Voltalia, voir section 3.3.3.4 du présent chapitre.

Conformité aux lois et règlements sur la protection des données

Dans le cadre de son programme de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux différentes législations en la matière auxquelles l'entreprise est soumise, Voltalia œuvre à développer un programme de conformité harmonisé afin d'appréhender ces sujets de manière cohérente entre ses différents pays d'activité.

La Direction Juridique et Conformité, au travers du Responsable Conformité Groupe et des *Compliance Officers* de l'équipe, demeure garante de la conformité aux législations attachées à la protection des données, et notamment au Règlement 2016/679 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi brésilienne en la matière « Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais (LGPD) Lei n° 13.709, de 14 de Agosto de 2018 » implémentée en 2021.

L'équipe Conformité est chargée de veiller au respect de la conformité du Groupe avec ses obligations en matière de protection des données et de mettre en place une approche transverse impliquant l'ensemble des acteurs potentiels de la protection des données, notamment les Directions des Ressources Humaines et la Direction IT.

Voltalia s'efforce de faire uniquement appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, s'assurant que les contrats concernés soient revus et adaptés aux exigences légales applicables en matière de protection de données personnelles.

Un renforcement de la culture en la matière sera fait cette année au sein du Groupe par le biais de nouvelles campagnes de sensibilisation et de communication à l'exemple de la communication faite le 28 janvier dernier à l'occasion du *Data Privacy Day*.

3.3.3.3 Le respect des droits humains

À travers la Charte Éthique et la Code de conduite, Voltalia, ses collaborateurs et ses partenaires s'engagent à respecter en toutes circonstances les droits humains internationalement reconnus⁽¹⁾, protégeant ainsi les travailleurs et les communautés locales à proximité de ses installations.

Voltalia s'engage particulièrement au respect des droits fondamentaux de ses collaborateurs et de ceux de ses sous-traitants et interdit formellement dans le cadre de ses activités le recours à toute forme d'esclavage, de traitements inhumains et dégradants, et de travail forcé notamment la servitude pour dette.

L'entreprise interdit toute forme de travail des enfants impliquant leur exploitation économique et fixe à 16 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi chez Voltalia pour les tâches non dangereuses et 18 ans pour les tâches dangereuses. Voltalia reconnaît la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et la liberté d'association de ses collaborateurs et de ceux de ses sous-traitants et s'engage pour la promotion du dialogue social.

À cette fin, Voltalia perfectionne continuellement ses politiques et son système de gestion des risques, répondant ainsi aux exigences internationales et aux attentes de ses parties prenantes.

La procédure KYTP a été renforcée et élargie afin de couvrir le risque de violation des droits humains, avec une attention particulière portée aux fournisseurs de modules de panneaux

solaires, catégorie de tiers sur lesquels le niveau de diligence est le plus élevé. L'ensemble de ces fournisseurs – passés, présents ou potentiels – a fait l'objet d'une « KYTP » préliminaire en 2021 afin de cartographier en interne le niveau de risque de chaque partenaire.

En 2021, 100 % des fournisseurs de modules de rang 1 présentant un risque élevé de violation de droits humains ont été évalués par la KYTP avant contractualisation afin d'identifier les mesures d'atténuation les plus adaptées.

Des clauses contractuelles spécifiques sont systématiquement intégrées aux projets de contrat afin de garantir le respect des droits humains internationalement reconnus, mais également la transparence de l'information sur la provenance des matériaux constitutifs des panneaux solaires et la possibilité de réaliser des audits dans les sites de fabrication des équipements.

La Charte Éthique et le Code de conduite, mis à jour en 2021 pour renforcer ces engagements en matière de respect des droits humains, sont annexés dans chaque contrat avec obligation d'en respecter les engagements.

Le système d'alerte du Groupe permet à toutes les parties prenantes internes ou externes à l'entreprise de signaler anonymement des faits notamment de harcèlement et d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales.

3.3.3.4 Le système d'alerte professionnelle

Le système d'alerte a été développé en conformité avec les dispositions de la loi dite « Sapin 2 » et permet aux émetteurs d'alerte de signaler anonymement des faits notamment de corruption, fraude, de trafic d'influence et de délit d'initié.

Le système d'alerte professionnelle de Voltalia permet à l'ensemble de ses parties prenantes – salariés et stagiaires travaillant au sein du Groupe mais aussi collaborateurs externes et occasionnels ainsi qu'aux tiers (fournisseurs, clients ou autres) travaillant avec Voltalia – de faire remonter des alertes à son supérieur hiérarchique direct ou indirect, par les Ressources Humaines ou par les Référents désignés par la Procédure d'alerte.

Ce système d'alerte vient compléter les mécanismes d'alerte existants dans le droit du travail français (alerte par le biais des représentants du personnel ou alerte à l'employeur au sens de l'article L. 4131-1 du Code du travail) ou des autres pays du Groupe et permet de signaler l'un des éléments suivants :

- un crime ou un délit ;
- une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement ;
- une conduite ou des situations contraires à la Charte Éthique et au Code de conduite du Groupe ;
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

Voltalia met ainsi à la disposition de toutes ses parties prenantes ce dispositif d'alerte professionnelle confidentiel, par le biais d'un site web externe sécurisé ouvert 24/7⁽²⁾.

(1) Figurant dans la Charte internationale des droits de l'homme et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

(2) Plateforme externe spécialisée (EthicsPoint de Navex Global).

Liste (non exhaustive) d'illustrations de comportements pouvant faire l'objet d'une alerte

La corruption et autres actes frauduleux	Le trafic d'influence	Le harcèlement moral	Le harcèlement sexuel
Le vol	Le délit d'initié	L'atteinte aux droits humains, à l'environnement et aux règles HSE	

La plateforme est disponible dans plusieurs langues (dont anglais, espagnol, italien, français) pour être comprise par le plus grand nombre dans les pays où Voltalia a des activités.

Les alertes sont traitées de manière confidentielle afin de protéger les émetteurs d'alerte contre les représailles. Les Référénts désignés par la Procédure d'alerte ont la charge de recevoir et de traiter les alertes en menant des enquêtes lorsque cela est nécessaire. Ils peuvent être amenés à désigner une Commission d'enquête composée de collaborateurs impartiaux et experts sur le sujet soulevé et dont les membres sont également soumis à de strictes règles de confidentialité. En ce sens, toutes les personnes impliquées dans le traitement d'une alerte doivent signer un engagement de confidentialité pour protéger effectivement les émetteurs d'une alerte.

Par ailleurs, l'émetteur d'alerte ainsi que les personnes visées, disposent, si applicable, des droits prévus par les obligations légales applicables s'agissant de leurs données personnelles (rectification, suppression, etc.).

La procédure d'alerte est communiquée de manière proactive aux employés : affiches, intranet, une campagne de communication renforcée est prévue pour 2022, formations éthiques et conformité.

En 2021, six alertes ont été reçues par le biais de la plateforme dédiée et concernaient les comportements non éthiques suivants : cinq des sujets RH (discrimination, harcèlement, grief avec le manager) et un sujet corruption-fraude.

3.3.3.5 Les mesures fiscales

En accord avec sa mission de favoriser le développement local, Voltalia adopte une attitude professionnelle et éthique à l'égard de tous les impôts et taxes qui constituent les ressources des pays d'implantation.

Compte tenu de la diversité de ceux-ci d'implantation et de celle des transactions, Voltalia a mis en place des équipes locales spécialisées sous la responsabilité de la Direction Financière et recourt à des conseils extérieurs de renom lorsqu'une opération appelle un traitement fiscal nouveau ou en cas d'installation dans un nouveau pays.

En 2021, Voltalia a payé 27,8 millions d'euros de taxes et impôts dans les principaux pays où le Groupe est actif (France et Brésil).

3.4 INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

3.4.1 Ressources humaines

Répartition des effectifs Voltalia par zone géographique	2021	2020	2019
Voltalia	1 043	930	709
France	316	290	215
Brésil/Colombie/Mexique	256	210	145
Portugal	217	204	161
Autres Europe	148	122	104
Afrique/Moyen-Orient/Asie	106	104	84
Helexia	203	146	82
Brésil	21	-	-
France	121	93	-
Portugal	26	18	-
Autres Europe	35	35	-
Greensolver	41	38	-
France	18	15	-
Autres Europe	23	23	-
Triton	14	13	-
France	0	1	-
Amérique du Nord	14	12	-
Mywindparts (inclus dans Voltalia à partir de 2021)	-	5	-
France	-	5	-
TOTAL EFFECTIFS GROUPE	1 301	1 132	791

	2021	2020	2019
Effectif moyen (hors acquisitions)	992,9	836,9	629,3
Effectif moyen (acq.)	1 227,7	1 007,7	-
Effectif moyen CDI (hors acq.)	862,1	-	-
Effectif moyen CDD/intérim (hors acq.)	130,7	-	-
Effectif moyen CDI (hors acq.)	87 %	84 %	85 %
Effectif moyen CDD/intérim (hors acq.)	13 %	16 %	15 %

Hors acquisitions : Mywindparts inclus

Mobilité	2021	2020	2019
Collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité dans l'année	113	55	52
• Dont promotions	78	43	36
• Dont mobilités transversales	15	9	16
• Dont transfert vers une autre entité Voltalia	20	-	-
Collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité dans l'année	11,4 %	6,6 %	-

Volitalia (dont Mywindparts*)	2021 Volitalia ⁽¹⁾	2021 Greensolver	2021 Helexia	2021 Triton	2020	2019
Âge moyen	36,9	34,2	35,4	57,9	36,4	36,3
18-29 ans	227	14	63	0	215	176
30-39 ans	486	16	92	0	440	326
40-49 ans	245	10	35	6	211	156
50-59 ans	73	1	9	3	60	47
60 ans et plus	12	0	4	5	4	4

(1) Mywindparts pris en compte en 2021, non pris en compte en 2020.

Rémunérations (en euros)	2021 Volitalia ⁽¹⁾	2021 Greensolver	2021 Helexia	2021 Triton	2020 ⁽²⁾	2019 ⁽²⁾
Salaires mensuel moyen	3 459	4 572	3 511	8 151	3 550	3 329
Salaires mensuel moyen cadre	4 587	4 572	3 452	9 130	4 888	4 732
Salaires mensuel moyen non-cadre	1 752	-	2 164	6 584	1 824	1 785
Salaires mensuel moyen hommes	3 617	4 430	3 763	8 791	3 741	3 512
Salaires mensuel moyen femmes	3 147	4 932	2 996	4 628	3 146	2 942

(1) Sont pris en compte pour 2021 : Volitalia SA, Volitalia Guyane SAS, Distribution Volitalia SAS, Maison Solaire, Mywindparts.

(2) Sont pris en compte pour les années 2019-2020 : Volitalia SA, Volitalia Guyane SAS.

Absentéisme ⁽¹⁾	2021	2020	2019
Nombre d'heures d'absence ⁽²⁾	26 870	29 556	21 098
Nombre d'heures travaillées	1 433 712	1 408 997	748 473
Taux d'absentéisme	1,9 %	2,1 %	2,8 %
Taux d'absentéisme hors congé maternité/paternité	1,4 %	1,2 %	1,5 %

(1) Périmètre : France, Brésil, Portugal, Italie soit 78 % des effectifs Volitalia en 2020 et 77 % des effectifs Volitalia en 2021. Le Brésil n'est pas inclus dans le périmètre 2019.

(2) Pour maladie ordinaire ou professionnelle, accident du travail et événement familial

Répartition globale Volitalia (hors acquisitions) par activité	2021	2020
Développement ⁽¹⁾	302	283
Construction ⁽²⁾	191	150
Exploitation et Maintenance ⁽³⁾	251	272
Support ⁽⁴⁾	299	225
TOTAL	1 043	930

(1) Développement Europe et Afrique, Développement Amérique latin et Maroc, Développement international, Funding & Investment, Power sales.

(2) EPC (Engineering, Procurement, Construction), ETD (Equipment, Trading, Distribution), HSE (Santé, Sécurité, Environnement), Qualité.

(3) O&M (Operation & Maintenance), COE (Center of Expertise).

(4) Conseil d'Administration, Finance & Administration, Ressources Humaines et Fonctions Corporate.

Répartition des entrées Volitalia (hors acquisitions) par activité	2021	2020	2019
Développement	86	139	109
Construction	76	72	29
Exploitation & Maintenance	83	98	76
Support	72	73	81
TOTAL	317	382	295

Répartition des entrées et sorties Votalia (hors acquisitions) par pays et par type de contrats	2021		2020		2019	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Total	317	204	382	161	295	133
France	86	57	114	40	107	44
Brésil (dont Amérique latine)	98	52	88	21	44	16
Portugal	45	34	61	18	40	20
Autres Europe	49	28	55	37	33	35
Afrique/Moyen-Orient/Asie	39	33	64	45	71	18
Total par type de contrats	317	204	382	161	295	133
CDI	217	144	266	100	180	84
CDD/intérim	100	60	116	61	115	49

Répartition des sorties Votalia (hors acquisitions) par type de contrat (%)	2021	2020	2019
Total fin de CDI	71 %	62 %	54 %
Total fin de CDD/intérim	29 %	38 %	46 %

Existence de dispositifs de partage des bénéfices hors dispositifs légaux (intéressement, PERCO, actionnariat salarié)	Oui
Nombre de salariés actionnaires de Votalia grâce au plan d'actionnariat salarié lancé en 2019	357

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2021	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Votalia (dont Mywindparts)	344	33 %	699	67 %	1 043
Membres du Comex	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	174	35 %	327	65 %	501
Non-cadres	168	32 %	361	68 %	529
Effectifs Helexia	70	34 %	133	66 %	203
Membres du Comex	0	0 %	1	100 %	1
Cadres	44	27 %	117	73 %	161
Non-cadres	26	63 %	15	37 %	41
Effectifs Greensolver	12	30 %	29	70 %	41
Cadres	12	30 %	29	70 %	41
Non-cadres	0	0 %	0	0 %	0
Effectifs Triton	2	14 %	12	86 %	14
Cadres	1	13 %	7	87 %	8
Non-cadres	1	17 %	5	83 %	6
TOTAL	428	33 %	873	67 %	1 301

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2020

	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia	297	32 %	633	68 %	930
Présidente du Conseil d'Administration	1	100 %	0	0 %	1
Membres du Comex	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	133	32 %	281	68 %	414
Non-cadres	161	32 %	341	68 %	502
Effectifs Helexia	50	34 %	96	66 %	146
Membres du Comex	0	0 %	2	100 %	2
Cadres	24	32 %	52	68 %	76
Non-cadres	20	38 %	30	62 %	69
Effectifs Greensolver	11	29 %	27	71 %	38
Cadres	11	31 %	25	69 %	36
Non-cadres	0	0 %	2	100 %	2
Effectifs Mywindparts	2	40 %	3	60 %	5
Cadres	1	33 %	2	67 %	3
Non-cadres	1	50 %	1	50 %	2
Effectifs Triton	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	1	11 %	8	89 %	9
Non-cadres	1	25 %	3	75 %	4
TOTAL	362	32 %	770	68 %	1132

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2019

	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia	223	31,5	486	68,5	709
Membres du Comex	2	13,3 %	11	86,7 %	13
Cadres	87	29,7 %	205	70,3 %	413
Non-cadres	134	33,3 %	269	66,7 %	568
Effectifs Helexia	25	30,5 %	57	69,5 %	82
Membres du Comex	0	100 %	2	0 %	2
Cadres	18	27,3 %	48	72,7 %	80,5 %
Non-cadres	7	50 %	7	50 %	17,1 %
TOTAL	248	31,4 %	543	68,6 %	791

Évolution de la composition du Comité Exécutif de Voltalia

	2021	2020	2019
Femmes	2	2	2
Hommes	11	13	13
TOTAL	13	15	15

Évolution de la composition du Conseil d'Administration de Voltalia

	2021	2020	2019
Femmes	3	4	4
Hommes	4	4	3
TOTAL	7	8	7

BUDGET DE FORMATION VOLTALIA UES

	2021	2020
Pourcentage du total des salariés des base, bonus, et charges sociales afférentes	3 %	3 %
Actions de formation assurées au niveau Groupe	0,47 soit	0,26 soit
En % du budget total	25 %	20 %
Actions de formation effectuées localement par chacun des pays à hauteur	1,42	1,05
En % du budget total	75 %	80 %
TOTAL BUDGET DE FORMATION (millions d'euros)	1,89	1,31

3.4.2 Projets et actions sociales

Projets sociaux et actions sociales au Brésil	Finalisés	En cours	Total
2014-2017	45	1	46
2018	5	2	7
2019	5	-	5
2020	31	10	41
2021	17	5	22
TOTAL	103	18	121

MONTANT DES DONS ET MÉCÉNAT ALLOUÉS EN FRANCE (MÉTRO. ET GUYANE FRANÇAISE) (en euros)

	2021	2020	2019
Dons et mécénat	44 500	41 800	46 000

3.4.3 Environnement

Installations ICPE

Au 31 décembre 2021, Voltalia compte cinq installations soumises à autorisations ICPE en France et en Guyane, dont tous ses sites éoliens, à savoir :

- 3V DÉVELOPPEMENT SARL ;
- La Faye Énergies ;
- France Europe Voltalia Molinons ;
- Échauffour Énergies ;
- Parc éolien de Sarry.

Quatre installations sont soumises à déclaration ICPE :

- Biomasse de Cacao ;
- Biomasse de Kourou ;
- Mana Énergie Service (stockage Li-Ion) ;
- Savane des Pères (PV + stockage Li-Ion).

PROVISIONS POUR DÉMANTÈLEMENT (en euros)

Périmètre	Montant
France	2 683 688
Guyane	72 256

3.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales (ord. 2017-1180 du 19 juillet 2017, JO du 21 ; décret 2017-1265 du 9 août 2017, JO du 11), modifiée par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, Voltalia publie pour la quatrième année une Déclaration de Performance Extra-Financière dans son Document d'enregistrement universel.

La table de concordance avec les informations sociales, environnementales et sociétales devant figurer dans la DPEF ainsi que la liste prévue par l'article R. 225-105 II du Code de commerce, est publiée 9.3 du présent Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des informations publiées traduit une volonté d'amélioration continue de transparence, de clarté et de fiabilité des données du Groupe et de la performance de sa stratégie RSE. La présente note méthodologique tend à préciser les méthodes de calcul des indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux.

3.5.1 Le périmètre du reporting extra-financier

Conformément aux exigences du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des Entreprises en matière sociale et environnementale, les informations extra-financières du présent rapport concernent le périmètre consolidé de Voltalia en 2021 (avec acquisitions), sauf mentionné autrement.

Voltalia a élargi le périmètre de publication des informations sociales, sociétales et environnementales par rapport à l'exercice 2020. Dans l'hypothèse où il manquerait certains indicateurs, les exclusions ou les variations de définitions sont mentionnées individuellement dans le rapport ci-dessus sous forme de notes en bas de page.

Les indicateurs chiffrés sont calculés sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2021.

Les données relatives aux périmètres définis ont été collectées et consolidées par le département Développement Durable du Groupe, directement auprès de chaque Direction.

Les données quantitatives et qualitatives communiquées dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification externe par Mazars SAS, nommé organisme tiers indépendant et membre du réseau Mazars SA, Commissaire aux comptes de la Société. Pour les informations considérées comme étant les plus importantes, des tests de détails ont été réalisés.

3.5.2 Les données environnementales

3.5.2.1 Les émissions de CO₂ évitées

Les émissions de CO₂ évitées de Voltalia sont égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable des centrales existantes et en opération et les émissions d'un scénario de référence qui aurait eu lieu en l'absence de cette production.

Émissions de la situation de référence

Voltalia utilise les facteurs d'émissions *Operating Margin* (OM) de la méthodologie *Clean Development Mechanism* (CDM) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) pour le calcul des émissions de la situation de référence des pays.

Ne disposant pas de données fiables sur la production d'électricité pour chaque source afin de calculer le facteur d'émission OM en Jordanie, Guyane, Kenya et Égypte, Voltalia utilise le facteur d'émission moyen du mix électrique du pays comme référence.

Pays	Facteurs d'émissions de la situation de référence (tCO ₂ /MWh)
Brésil	0,362
Égypte	0,506
France	0,165
Guyane	0,957
Jordanie	0,426
Grèce	0,646
Royaume-Uni	0,400
Portugal	0,387
Italie	0,445
Belgique	0,346
Espagne	0,358

Émissions de Voltalia

Pour le calcul des émissions de ses centrales, Voltalia utilise les facteurs d'émissions médians du GIEC ⁽¹⁾ de la technologie utilisée. Ces facteurs sont affinés pour la France et la Guyane française et proviennent de la Base Carbone de l'ADEME.

FACTEURS D'ÉMISSIONS (tCO₂/MWh)

Technologies	France	Autres
Solaire	0,0439	0,048
Éolien	0,0141	0,011
Hydro	0,006	0,024

3.5.2.2 Bilan carbone du Groupe

Voltalia a réalisé en 2021 le premier bilan carbone complet (Scope 1, 2 et 3) du Groupe sur les données 2020. Cet exercice permet à l'équipe Développement Durable d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs afin de mettre en place des mesures pour les réduire en priorité. Voltalia ne se fixe pas encore d'objectif chiffré de réduction de ses émissions de gaz à effet serre.

Pour réaliser ce bilan carbone, la méthode Bilan Carbone® a été utilisée. Cette méthode a été développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) afin d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes sur une année d'activité. Cette méthode comptabilise les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques nécessaires à l'existence de l'entreprise.

3.5.2.3 Reporting environnemental

Périmètre

Les données des acquisitions sont exclues du périmètre.

Les informations du reporting environnemental couvrent les pays suivants : Brésil, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Kenya, Maroc, Myanmar, Portugal, Royaume-Uni.

Les données suivantes sont prises en compte dans le reporting environnemental : consommations de carburant, consommations d'électricité, consommations d'eau, production de déchets et recyclage, déplacements professionnels.

Bureaux : les bureaux suivants sont pris en compte : Rio de Janeiro, Le Caire, Madrid, Aix-en-Provence, Paris, Londres, Milan, Athènes, Nairobi, Rabat, Rangun, Oliveira de Frades, Porto, Rémire-Montjoly.

Actifs en exploitation :

- 1 215,2 MW capacité installée des sites IPP en exploitation de Voltalia ;
- 187,2 MW capacité installée des sites opérés pour des tiers ;
- Brésil, Égypte, Grèce, Royaume-Uni : 100 % des actifs en exploitation ;
- Guyane française : 100 % des actifs en exploitation ;
- France : 95 % des actifs en exploitation (Taconnaz exclu) ;
- Portugal : 100 % des actifs en exploitation (données manquantes à partir de juillet) ;
- les actifs au Myanmar sont pris en compte ;
- les actifs en exploitation pour des tiers en Italie et en Espagne sont également pris en compte ;
- Jordanie : pas de données.

(1) Outil pour le calcul des émissions des projets électriques rapport du CDM (Clean Development Mechanism), rapport V7, UNFCCC, 2018.

Actifs en construction : 949 MW d'actifs en construction pour Voltalia et ses clients.

- Brésil : Ventos da Serra do Mel 2, Ventos da Serra do Mel 4, Toda, Canudos, Sol Serra do Mel ;
- France : Cabanon, Laspeyre, Coivert Vergné, Sarry ;
- Royaume-Uni : Hallen, South Farm ;
- Grèce : R Energy 1, Stavria ;
- Portugal : Cotovio, Cadaval, Esteveira, São Teotónio ;
- Guyane française : Cacao ;
- Zimbabwe : Caledonia.

Émissions de scope 1

	Unité	kg CO ₂ e
Diesel (100 % minéral)	litres	2,70553
Biodiesel	litres	0,16751

Source : Government UK, Greenhouse gas reporting: conversion factors 2020.

Calcul du Bilan carbone de l'approvisionnement en bois pour les centrales biomasses

La méthodologie utilisée pour le calcul du Bilan Carbone de l'approvisionnement en biomasse des centrales suit les méthodes REDD+ (Réductions des Émissions provenant du Déboisement et de la Dégradation des Forêts) et MDP (Mécanisme de Développement Propre), qui permettent notamment de considérer le changement d'usage des sols

Émissions directes de carburant et de biomasse

La donnée est disponible pour les actifs suivants :

- assets en exploitation : ceux du Brésil, d'Égypte, O&M Espagne, Cabanon, Sarry, du Royaume-Uni, de Grèce, d'Italie, du Myanmar et de Guyane française (sauf CHSMV et Mana) ;
- assets en construction ;
- flotte de véhicules : Grèce et Mexique.

ainsi que les émissions du projet à un scénario de référence. En outre, ces standards utilisent les comptabilisations données par le GIEC (Groupe International d'Experts pour le Climat) et par le VCS (Verified Carbon Standard). Cette méthodologie avait été utilisée par le bureau d'études FRM (Forêt Ressources management) en 2016 pour l'évaluation prévisionnelle du Bilan Carbone de l'approvisionnement en bois de la centrale de Cacao.

Émissions indirectes d'électricité

Périmètre cité ci-dessus, exception faite pour les sites suivants pour lesquels la donnée n'est pas disponible :

- bureaux de Rabat et Londres ;
- actifs en exploitation pour des tiers en Italie et en Espagne ;
- actifs en construction : Cadaval, Cotovio, Esteveira, Laspeyre, Hallen, South Farm, Caledonia.

ÉMISSIONS DE SCOPE 2 : FACTEURS D'ÉMISSION ISSUS DU MIX ÉLECTRIQUE (FE) (kg CO₂ eq/kWh)

FE mix moyen		Année des données
Brésil	0,122	2020
Égypte	0,506	2019
Espagne	0,165	2020
France	0,043	2020
Grèce	0,413	2020
Guyane française ⁽¹⁾	0,957	2020
Italie	0,287	2020
Kenya	0,135	2019
Maroc	0,762	2020
Myanmar	0,484	2019
Portugal	0,197	2020
Royaume-Uni	0,209	2020
Zimbabwe	0,848	2019
FE médian par technologie		
Éolien	0,011	
Solaire	0,048	

(1) Source Base Carbone de l'ADEME.

Particularité au Brésil et en Égypte : les assets en exploitation ont recours à l'autoconsommation. Des facteurs d'émission médians par technologie sont donc pris en compte.

Consommations d'eau

Périmètre cité ci-dessus, exception faite pour les sites suivants pour lesquels la donnée n'est pas disponible :

- bureaux d'Athènes, Le Caire, Londres, Madrid, Mexico, Milan, Nairobi, Paris, Rabat, Rémire-Montjoly, Rio de Janeiro ;
- actifs en exploitation : Borox, CHSMV, tours télécom au Myanmar, tous actifs en exploitation France (hors Sarry & Cabanon), O&M Grèce, , PV Portugal, Savane des Pères, Mana) ;
- actifs en exploitation pour des tiers en Italie.

Déchets

Les données de déchets sont disponibles pour les sites suivants :

- bureaux de Milan, Oliveira de Frades, Nairobi, Paris et Porto ;
- actifs en exploitation suivants : tous les actifs en exploitation brésiliens (sauf Oiapoque), Rà Solar, Tonge, exploitation pour tiers en Italie et en Espagne, Sarry, Cabanon, Kourou, Cacao ;
- actifs en construction suivants : périmètre cité ci-dessus, exception faite pour Cabanon, Cacao, Caledonia et South Farm.

3.5.3 Les données sociétales

3.5.3.1 Les bénéficiaires de projets sociaux et environnementaux

L'analyse des bénéficiaires des projets sociaux et environnementaux au Brésil se réalise de projet en projet. Les équipes Développement Durables locales identifient en premier lieu les bénéficiaires directs en prenant en compte les statistiques de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique ⁽¹⁾ ainsi que :

- les bénéficiaires individuels (ex. : nombre d'emplois directs créés) ;
- les unités familiales (ex. : nombre de maisons dans un village) ;
- les groupes (ex. : associations).

L'impact de chaque projet est ensuite analysé afin de réaliser des estimations plus précises de la population indirectement bénéficiaire (ex. : population totale d'un village, d'une commune, etc.).

3.5.3.2 La formation à l'éthique

La population de référence à former est définie comme la moyenne des effectifs mensuels de l'année en cours de Voltalia, Helexia, Greensolver, Triton et Mywindparts, tous pays confondus.

Les personnes formées sont définies comme les personnes qui :

- ont reçu au moins une formation éthique entre 2019 et 2021 ; et
- font partie de l'effectif moyen 2021.

3.5.2.4 Études d'impact environnemental

Une étude d'impact environnemental constitue l'identification et l'évaluation des impacts d'un projet sur l'état initial environnemental et la définition de mesures d'atténuation visant à réduire, éviter ou compenser lesdits impacts selon une procédure défini par la réglementation nationale ou les bonnes pratiques internationales.

Une EIE peut être réalisée pour obtenir un permis ou licence environnementale délivrés par les autorités compétentes nationales ou locales, obtenir des financements auprès de bailleurs de fonds internationaux, ou simplement dans la cadre d'une approche de gestion de risque interne à Voltalia

Pour le calcul de cet indicateur, tous les projets en construction pour le compte propre Voltalia en 2021 ont été pris en compte.

Sont exclus des effectifs formés :

- les collaborateurs formés en 2019 et 2020 et ayant quitté l'entreprise au 31 décembre 2021 ;
- les collaborateurs du Myanmar car Voltalia a pris la décision de se retirer du pays (31 mars 2021).

3.5.3.3 Concertations publiques

Une concertation publique est tout effort d'information ou de consultation du public impliquant la communication d'informations relatives aux projets à des parties prenantes externes intéressées ou affectées par le projet, en particulier les communautés environnantes et le recueil de l'avis desdites parties prenantes sur le projet.

Pour le calcul de cet indicateur, tous les projets en construction pour le compte propre de Voltalia en 2021 ont été pris en compte.

3.5.3.4 Les fournisseurs à risque de rang 1 évalués par la « KYTP »

Les fournisseurs de rang 1 considérés comme « à risque » sont les fournisseurs de panneaux solaires. Le risque évalué est le risque de violation de droits humains sur la chaîne d'approvisionnement uniquement.

La procédure d'évaluation des tiers ou *Know Your Third Party* (KYTP) est la procédure interne de vérification de la probité des tiers.

(1) Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE).

3.5.4 Les données sociales

Le périmètre pour les données sociales est le suivant :

- Voltalia (hors acquisitions sauf pour Mywindparts désormais inclus) : 100 % du périmètre 2021 couvert à l'exception des données absentéisme qui concernent la France, le Brésil, l'Italie et le Portugal.
- Voltalia (acquisitions) : données concernant les effectifs avec répartition par zone géographique, genre et statut (cadres/non-cadres).

3.5.4.1 Les effectifs

Les effectifs prennent en compte le nombre de salariés en contrat à durée indéterminé (CDI), ceux en contrat à durée déterminée (CDD) et les intérimaires. Sont exclus des effectifs les salariés ayant un contrat en Volontariat International en Entreprise (VIE), en alternance (CAP et contrat de professionnalisation) et en stage.

Détail des zones géographiques

Afrique – Moyen Orient – Asie : Afrique du Sud, Burundi, Égypte, Inde, Japon, Jordanie, Kenya, Maroc, Myanmar.

Autres Europe : Albanie, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie.

Brésil – Amérique latine – Amérique du Nord : Brésil, Canada, Colombie, Mexique.

3.5.4.2 La rémunération

Les salaires moyens mensuels ont été calculés sur base des salariés présents au moins 6 mois dans l'année N, et présents au 31 décembre N, en additionnant les salaires annuels en Équivalent Temps Plein (ETP), les bonus et primes exceptionnelles en année N-1 versés en année N.

Pour l'UES Voltalia France⁽¹⁾, les avantages en nature (voiture ou logement) sont ajoutés aux éléments ci-dessus ainsi que les indemnités de congés versés en cours d'année aux salariés présents (règle du dixième). Les salariés ayant au moins six mois d'ancienneté dans l'année N sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen mensuel qu'ils soient ou non présents en fin d'année.

Cela correspond par ailleurs à la définition appliquée pour le calcul de l'index égalité professionnelle.

Il est à noter que ces salaires moyens englobent des réalités bien différentes selon les pays du fait des niveaux de vie propres à chaque pays, et du type de postes représenté au sein de chaque pays.

3.5.4.3 Les indicateurs santé et sécurité

Voltalia applique la méthodologie suivante dans le calcul de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, pour ses collaborateurs et ses sous-traitants (en phase de construction) :

$$\text{Taux de fréquence TF} = \frac{\Sigma \text{ Accidents avec jours d'absence}}{\Sigma \text{ Heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

$$\text{Taux de gravité TG} = \frac{\Sigma \text{ Jours d'absence}}{\Sigma \text{ Heures travaillées}} \times 1\,000$$

Conformément à la méthodologie interne de Voltalia, le nombre de jours d'absence est associé à l'année civile pendant laquelle l'incident a eu lieu, et ce même si les jours d'absence dépassent l'année civile d'occurrence de l'incident. Afin de garantir des valeurs consolidées annuelles, si à la fin de l'année civile il reste des incidents avec jours d'absence, alors :

- le taux de gravité sera ouvert jusqu'à la clôture du cas et au plus tard au 31 janvier de l'année civile suivant l'incident ;
- si au 31 janvier, le dossier est toujours ouvert, le nombre de jours d'absence sera égal au nombre de jours perdus enregistrés jusqu'au 31 janvier de l'année suivant l'incident auxquels s'ajouteront 90 jours.

Accidents avec jours d'absence

Blessure ou maladie professionnelle qui empêche la personne blessée d'effectuer tout travail le jour de travail suivant l'accident (à l'exclusion du jour où l'accident est survenu). Un accident équivaut à un événement.

Heures travaillées

Tout le temps (en heures) pendant lequel un employé est en service ou dans les locaux de l'employeur ou dans un lieu de travail prescrit. Le temps pendant lequel un employé est autorisé à travailler est également pris en compte, qu'il ait ou non reçu l'instruction ou l'obligation de le faire (c'est-à-dire salaire horaire, heures supplémentaires, temps double).

(1) UES Voltalia : Voltalia SA, Voltalia Guyane SA, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire Voltalia, MyWindParts.

Jours d'absence

Nombre de jours d'absence du travail après une blessure ou une maladie due à un accident survenu. N'inclut pas le premier jour de la blessure, le jour où l'employé retourne au travail ou les jours où l'employé a dû se rendre pour l'évaluation médicale, les congés prévus, les fins de semaine, les jours de vacances et les jours fériés.

Heures travaillées	2021	2020	2019	2018
Voltaïa	2 418 783	1 940 888	1 283 033	924 512
Sous-traitants	4 597 026	4 890 212	3 154 508	540 126
TOTAL	7 015 808	6 831 099	4 437 542	1 464 638

3.5.5 Exclusions

La problématique des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, du gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne concernent pas les activités du Groupe. C'est pour cela que ces éléments ne sont pas traités dans le rapport.

3.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société VOLTALIA, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les indicateurs clé de performance relatifs aux risques liés à la « Résilience des installations au changement climatique » et au « Manquement à l'éthique des affaires des tiers » sont en cours d'élaboration.
- En 2021, Voltalia a mesuré son impact carbone sur les scopes 1, 2 et 3 et a identifié ses postes d'émissions principaux. Le groupe n'est pas en mesure à ce stade de présenter des objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions du développement durable, des ressources humaines, de la santé et sécurité, de l'environnement et de la conformité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques impact sur l'environnement, acceptabilité sociale des projets, violation des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement, image et réputation négative, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽ⁱ⁾ et couvrent entre 21% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 2 mai 2022

Marc BIASIBETTI
Associé

Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

(i) VOLTALIA France métropolitaine et Guyane française, VOLTALIA Portugal sur les données sociales. VOLTALIA Portugal et VOLTALIA Brésil pour les données environnementales.

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Taux de fréquence (TF) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants
- Taux de gravité (TG) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants
- Collaborateurs formés au dispositif « Éthique et conformité »
- Émissions de CO₂ Scopes 1, 2 et 3 (Bilan Carbone 2021 sur les données 2020)
- Pourcentage de projets entrés en construction en 2021 avec étude d'impact environnemental et biodiversité
- Pourcentage de projets entrés en construction en 2021 ayant fait l'objet d'une consultation publique
- Taux d'attrition des effectifs permanents
- Pourcentage de fournisseurs de rang 1 de modules à risque évalués par la procédure KYTP
- Notation Sustainalytics et Indice Gaïa
- Kilotonnes de CO₂ équivalent évitées grâce à la production de VOLTALIA



4

GOVERNANCE

4.1	Gouvernement d'entreprise	114	4.5	Retraites et autres avantages.....	141
4.1.1	Règles de gouvernement.....	114	4.6	État récapitulatif des opérations des dirigeants et des Personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	141
4.1.2	Organisation de la gouvernance chez Voltalia.....	115	4.7	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction de Voltalia	141
4.1.3	Dirigeants et Administrateurs.....	117	4.8	Ressources Humaines.....	142
4.1.4	Délégations et limitations des pouvoirs du Directeur Général.....	123	4.8.1	Organigramme opérationnel au 31 décembre 2021.....	142
4.2	Conseil d'Administration et Comités spécialisés	124	4.8.2	Nombre et répartition des effectifs.....	142
4.2.1	Conseil d'Administration	124	4.9	Participations et stock-options des Administrateurs et dirigeants.....	142
4.2.2	Comités spécialisés.....	125	4.10	Information sur le renouvellement des Commissaires aux comptes.....	143
4.3	Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction	128	4.11	Participation des salariés dans le capital de la Société	143
4.4	Rémunération des Administrateurs et dirigeants.....	129	4.12	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	144
4.4.1	Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.....	129			
4.4.2	Éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux.....	131			
4.4.3	Ratio d'équité.....	138			
4.4.4	Principes et règles de versement de la rémunération des Administrateurs.....	139			

4.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Volitalia est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Madame Laurence Mulliez assume les fonctions de Président non exécutif de la Société depuis le 5 mai 2014. Son mandat a été renouvelé pour une durée de trois années lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2021. Sébastien Clerc assume les fonctions de Directeur Général depuis le 10 novembre 2011, son mandat a été renouvelé le 13 mai 2020 pour une durée de quatre années.

4.1.1 Règles de gouvernement

Dans un souci de transparence et d'information du public, en particulier depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'Entreprise.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, la Société a désigné le Code MiddleNext

révisé en septembre 2021 comme code auquel elle entend se référer.

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext. Le tableau ci-dessous dresse la liste des différentes recommandations du Code MiddleNext et précise celles auxquelles la Société se conforme ou non.

Recommandations du Code MiddleNext	Conformité	Non-conformité
Pouvoir de « surveillance »		
R1 – Déontologie des membres du Conseil	✓	
R2 – Conflits d'intérêts	✓	
R3 – Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	✓	
R4 – Information des membres du Conseil	✓	
R5 – Formation des membres du Conseil	✓ ⁽¹⁾	
R6 – Organisation des réunions du Conseil et des Comités	✓	
R7 – Mise en place de Comités	✓ ⁽²⁾	
R8 – Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE		✓ ⁽³⁾
R9 – Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	✓	
R10 – Choix de chaque membre du Conseil	✓	
R11 – Durée des mandats des membres du Conseil	✓ ⁽⁴⁾	
R10 – Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat	✓	
R13 – Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	✓	
R14 – Relation avec les « actionnaires »	✓	
Pouvoir exécutif		
R15 – Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	✓	
R16 – Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	✓	
R17 – Préparation de la succession des « dirigeants »	✓	
R18 – Cumul contrat de travail et mandat social	✓	
R19 – Indemnités de départ	✓	
R20 – Régimes de retraite supplémentaires	✓	
R21 – Stock-options et attributions gratuites d'actions	✓	
R22 – Revue des points de vigilance	✓	

(1) La formation des membres du Conseil est répartie sur un à deux jours par an avec au programme des rencontres avec les équipes locales, des visites de sites, une conférence-discussion avec des experts externes et internes sur les tendances et évolutions du marché, et la revue des actualités de la gouvernance. Enfin, une formation aux spécificités du métier est organisée pour les nouveaux administrateurs et censeurs.

(2) La présidence du Comité des Rémunérations est assurée par un membre non indépendant. Cependant les propositions du Comité sur les rémunérations des dirigeants reposent sur des études réalisées auprès de cabinets spécialisés externes.

(3) À l'issue de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021, Volitalia est devenue une « Entreprise à Mission » et s'est dotée, conformément à la loi, d'un Comité de Mission en charge de suivre les objectifs environnementaux et sociaux inscrits dans les statuts. En complément du rapport au Conseil effectué semestriellement par le Comité de Mission, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que nécessaire en formation « comité RSE » pour approuver la stratégie RSE, revoir la cartographie des risques extra-financiers et évaluer les risques RSE des principaux projets avant de prendre la décision d'investissement.

(4) Lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021, les mandats d'Administrateur de Mme Laurence Mulliez, de la société The Green Option représentée par M. Philippe Joubert, de la société Creadev représentée par Mme Chantal Toulas, et de M. André-Paul Leclercq, ont été votés pour des durées différentes permettant un échelonnement des fins de mandats – cf. section 4.21 du présent document.

4.1.2 Organisation de la gouvernance chez Voltalia

Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assurée par Monsieur Sébastien CLERC en qualité de Directeur Général.

Nom	Âge	Nationalité	Fonction dans la Société	Date de nomination ⁽¹⁾	Date de renouvellement	Année du prochain renouvellement	Nombre d'actions détenues ⁽²⁾
Sébastien Clerc	56	Française	Directeur Général	10/11/2011	12/05/2016 13/05/2020	AG 2024	18 373

(1) Mandat d'une durée de quatre années décidé par le Conseil d'Administration.

(2) Au 31 décembre 2021, actions inscrites au répertoire nominatif.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de Monsieur Sébastien Clerc résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'il a précédemment exercées. La biographie de M. Sébastien Clerc figure à la section 4.1.3 « Dirigeants et des Administrateurs » du présent Document d'enregistrement universel.

Pour assurer la gestion de Voltalia, Sébastien Clerc est assisté du Comité Exécutif, instance collégiale qu'il préside. Le Comité Exécutif met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

Comité Exécutif

Composition

Les membres du Comité Exécutif sont :

- Sébastien Clerc, Directeur Général ;
- Michel Crémieux, Directeur Général Adjoint et Président d'Helexia ;
- Yoni Ammar, Directeur Financement et Investissements ;
- Céline Blachère, Directrice des Ressources Humaines et des Fonctions Supports ;
- Patrick Delbos, Directeur France ;
- Gustavo Fernandes, Directeur Développement International ;
- Alexis Goybet, Directeur de projets Hybrides et Hydroélectriques, Développement International ;
- Robert Klein, Directeur des pays d'Amérique latine et du Maroc ;
- Marie-Odile Lavenant, Directrice des Finances ;
- Henri-François PRAT, Directeur des Opérations et Services ;
- Craig Windram, Directeur des pays d'Europe et d'Afrique ;
- Benjamin Simonis, Directeur Général d'Helexia ;
- Eduardo Nigro, Directeur HSE ;
- Alessandra Brioschi, Directrice pays pour l'Italie ;
- Nicolas Thouverez, Directeur pays pour le Brésil ;
- João Amaral, Directeur de la Technologie et Directeur pays pour le Portugal.

Attribution – Fonctionnement

Huit membres du Comité Exécutif se réunissent en Groupe de coordination toutes les deux semaines afin de suivre les événements importants de la vie du Groupe et d'y réagir sans délai si nécessaire. Il constitue également un organe d'analyse, de réflexion et d'échange sur des sujets transverses en vue de la détermination des plans d'action déployés auprès des Directions fonctionnelles.

Le Comité Exécutif tient également quatre à cinq fois par an des réunions physiques de plusieurs jours pour discuter de manière approfondie de la mise en œuvre de la stratégie de Voltalia.

Comité de Mission

Composition

Les membres du Comité de mission, désignés par le Conseil d'Administration sont :

- Alexis Goybet, Directeur de projets Hybrides et Hydroélectriques, Développement International ;
- Robert Klein, Directeur des pays d'Amérique latine et du Maroc ;
- Marine Jacquier, Directrice du Développement Durable de Voltalia ;
- Pierre Ducret, Expert climat, Indépendant.

Le Comité de Mission est chargé du suivi de l'exécution des objectifs de la Mission inscrite dans les statuts de Voltalia :

- Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre ;
- Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires ;
- Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.

Le Comité de Mission procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer par le Directeur Général tout document nécessaire au suivi de l'exécution par la société de sa mission.

Le Comité de Mission, se réunit quatre fois par an, et présente son rapport sur l'exécution de la mission au Conseil d'Administration à l'issue de chaque semestre. Il présente annuellement un rapport préalablement approuvé par le Conseil d'Administration et qui est joint au rapport de gestion à l'Assemblée Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie du groupe Voltalia et contrôle l'action de la Direction Générale. À la date du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'Administration de la Société est composé de sept membres :

Nom	Age	Nationalité	Administrateur Exécutif/ non exécutif	Date de Première nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Expérience et expertise	Fonction au sein des Comités du Conseil
Président								
Laurence Mulliez	55	Française	Non-exécutif	En qualité d'Administrateur CA du 08/12/2009 En qualité de Président du Conseil d'Administration CA du 05/05/2014	AG 2024 AG 2024	7 123 ⁽²⁾	Énergie, énergies renouvelables, développement international, gouvernance	Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Administrateur référent conformité
Administrateurs								
Creadev représentée par Chantal Toulas	50	Française	Non-exécutif	11/06/2015	AG 2024	-	Finance, Ressources Humaines, Entreprise de croissance	Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité d'Audit
André-Paul Leclercq ⁽³⁾	57	Française	Non-exécutif	08/12/2009	AG 2022	-	Finance, développement international	Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations
Céline Leclercq	48	Française	Non-exécutif	13/05/2020	AG 2023	-	Finance	Membre du Comité d'Audit
Administrateurs indépendants ⁽⁴⁾								
The Green Option représentée par Philippe Joubert	67	Française	Non-exécutif	13/06/2014	AG 2024	8 947	Énergie, industrie, gouvernance, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Brésil, finance	Membre du Comité d'Audit
Alain Papiasse	66	Française	Non-exécutif	13/05/2020	AG 2023	-	Finance, banque, développement international	Président du Comité d'Audit
Jean-Marc Armitano	52	Française	Non-exécutif	13/05/2020	AG 2023	-	Développement international, Énergies renouvelables, entrepreneur	Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
Administrateurs ayant cessé leur fonction au cours de l'exercice								
Evelyne Tall ⁽⁵⁾	64	Sénégalaise	Non-exécutif	24/05/2018	AG 2021	-	Développement international (Afrique), gouvernance	-

(1) Au 31 décembre 2021, Les Administrateurs ne sont pas tenus de détenir des actions Voltalia, directement ou indirectement.

(2) Madame Laurence Mulliez a investi chaque année dans Soparvoltalia une partie de sa rémunération au titre de son mandat social. Soparvoltalia est le véhicule destiné à permettre aux dirigeants personnes physiques et aux Administrateurs de Voltalia de réinvestir une partie de leur rémunération au titre de leur mandat social. In fine, la participation de Soparvoltalia dans le capital social de Voltalia représente 0,2403 %.

(3) L'Assemblée Générale du 19 mai 2021 a renouvelé le mandat de André-Paul Leclercq pour une durée exceptionnelle d'un an.

(4) Les membres indépendants satisfont aux critères du Code MiddleNext.

(5) Le mandat de Madame Evelyne Tall a expiré à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2021.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (voir la section 4.1.3 du présent Document d'enregistrement universel).

Monsieur Sébastien CLERC, en sa qualité de Directeur Général de la Société, assiste à l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration, à l'exception des huis clos.

Diversité et Indépendance au sein du Conseil d'Administration

Afin d'améliorer la mixité et l'indépendance et d'assurer un renouvellement d'une partie des membres, du Conseil d'Administration, un mandat d'Administrateur n'a pas été renouvelé, trois mandats ont été renouvelés pour une durée de trois ans et un mandat a été renouvelé pour une durée exceptionnelle d'un an lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021, portant la nouvelle composition du Conseil à :

- trois femmes et quatre hommes, soit un taux de féminisation du Conseil d'Administration de 43 % ;
- et trois membres indépendants sur sept, soit un taux de 43 % d'administrateurs indépendants.

La Société est ainsi conforme aux exigences légales en matière de mixité et au code Middledenext en matière d'indépendance.

4.1.3 Dirigeants et Administrateurs

Biographies et principaux mandats et fonctions exercés par les Administrateurs en 2021 et exercés au cours des cinq dernières années et ayant cessé à ce jour

Président du Conseil d'Administration

Laurence Mulliez



Laurence Mulliez est titulaire d'un diplôme de l'ESC Rouen en économie et en finance et un MBA de l'Université de Chicago Booth (États-Unis) avec une majeure en finance et stratégie. Son parcours professionnel a commencé chez BNP Paribas et après son MBA, elle a brièvement rejoint M&M Mars à Chicago (États-Unis), puis a tenu différents rôles de direction générale pendant 16 ans chez Amoco puis BP aux USA, en Suisse puis en Angleterre. Ses compétences sont en stratégie, fusions-acquisitions, mais surtout dans la gestion des hommes et l'amélioration des performances économiques en tant que Directeur Général dans la chimie, le gaz, l'électricité, les énergies renouvelables et les lubrifiants industriels. Son dernier rôle chez BP était CEO Monde pour les lubrifiants industriels Castrol. De janvier 2010 à novembre 2013, elle était Directeur Général d'Eoxis, un producteur indépendant d'électricité dans le domaine des énergies renouvelables (éolien et solaire) en Espagne, en Italie et en Inde, qui était détenu par Platina Partners. Depuis 2011, elle est administrateur dans plusieurs sociétés cotées qui ont des activités industrielles et/ou dans le secteur de l'Energie. Madame Mulliez a été élue Président du Conseil d'Administration de Voltalia le 5 mai 2014 et a été renouvelée dans cette fonction le 11 juin 2015 puis le 24 mai 2018.

Autres mandats sociaux en cours

Présidente de société

Voltalia Investissement SAS

Présidente du Conseil d'Administration :

Voltalia Investissement SAS

Globeleq Ltd

Administrateur indépendant non exécutif :

Morgan Advanced Materials

NTR Fund ICAV

Siemens Energy

Membre Advisory Council:

Arcus Infrastructure Partners LLP – Fonds 2

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateur :

Green Investment Bank

Aperam

Administrateur indépendant non exécutif :

SBM offshore

Arcus Infrastructure Partners LLP – Fonds 1

Administrateurs

CREADEV

Société d'investissement de la famille Mulliez fondée en 2002



Autres mandats sociaux en cours

Administrateur :

Yes Holding SAS
 Voltalia Investissement SAS
 Groupe Maisons de Famille SA
 Actilty SA
 Innovafeed SAS
 Melchior Investissements et Industries SA
 Sitel Group SA
 Abilways SA (à partir du 18/03/2021)

Membre du Comité Stratégique :

Agorize SAS
 Nutri & Co. SAS
 Toopi Organics SAS

Membre du Comité de Gouvernance :

École W SAS

Membre du Comité de Surveillance :

Easyence SAS

Membre du Conseil :

NxtFood SAS

Membre du Conseil de Surveillance :

Recommerce Solutions SAD
 La Boîte à Encas SAS
 Digischool SAS

Membre du Conseil Stratégique :

Téléoptalmo SAS

Président de société :

Neocreadev SAS
 Creadev Mezzanine SAS
 NxtFood SAS
 NxtFood Immo SAS

Gérant :

Crea-Five SC
 Membre du Comité Industriel de la Stratégie :
 Actilty SA

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateur :

Voltalis SA
 Helexia Développement SA
 Helexia SA

Membre du Conseil de Surveillance :

Sitel Group SAD
 Abilways SAD (jusqu'au 18/03/2021)

Vice-Président du Comité de Surveillance :

Groupe Maisons de Famille SAS

Représentante de la société CREADEV

Chantal Toulas



Diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, Chantal Toulas a rejoint CREADEV fin 2013, avec une expérience de 18 ans en fusions acquisitions. Elle a d'abord évolué chez KPMG Corporate Finance où elle s'est spécialisée sur les opérations transfrontalières de taille moyenne et codirigeait l'activité M&A, puis chez Gimar & Cie, une société parisienne spécialisée notamment en bancassurance. Passionnée par l'humain et les entrepreneurs, elle est également certifiée Coach.

Autres mandats sociaux en cours

Administrateur :

Pidoll SA (Luxembourg)

Représentant permanent de CREADEV SAS, Administrateur :

Voltalia Investissement SAS
 Abilways SA (à partir du 18/03/2021)
 Yes Holding SAS

Représentant permanent de CREADEV SAS, membre du Comité de Gouvernance :

École W SAS

Salariée :

CREADEV SAS (jusqu'au 30/09/2021)
 CREADEV INTERNATIONAL SAS (à partir du 01/10/2021)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateur :

CREADEV USA, Inc.

Membre du Comité de Gouvernance :

Odyssey International SAS

Représentant permanent de CREADEV SAS, membre du Conseil de Surveillance :

Abilways SAD (jusqu'au 18/03/2021)

André-Paul Leclercq

André-Paul Leclercq bénéficie d'une expérience de 30 ans chez Decathlon et Auchan. En France, en Asie et en Europe de l'Est, il mène un parcours de direction financière, de direction générale, puis de développement international pour les métiers de retail et d'immobilier. Elu conseiller régional en 2016, délégué à l'économie auprès du président, il préside la commission économique et représente la région dans les fonds d'investissement. Administrateur d'entreprises depuis 1998, dont Voltalia depuis 2009, il est élu membre du conseil de Surveillance de l'Association Familiale Mulliez en 2017. Acteur de la transition climatique, il est entrepreneur et investisseur.

Autres mandats sociaux en cours**Président du Conseil de Surveillance :**

Entreprise Promotion SAD

Gérant :

Berand SC

Ancre SC

Président de Société :

Viaduc SAS

Membre du Conseil de Surveillance :

Acanthe SCA

Cimofat SCA

Valorest SCA

Soderec SC

Élu à la CCI Grand Lille,

Président des Ports de Lille

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour**Président du Directoire :**

Entreprise Promotion

Auchan Polska

Auchan Roumania

Administrateur :

Mobilis Banque SA

BPI Banque Publique Lille

Président du Conseil d'Administration en représentation du Président du Conseil Régional :

Finorpa Conseil Lens

Conseiller régional délégué – Président de Commission :

Région Hauts-de-France

Administrateur titulaire désigné au Conseil d'Administration par le Conseil Régional :

Inovam Tourcoing SAS

Finorpa Financement Lens

Nord France Amorçage

Centre d'Innovation des Technologies sans contact

Administrateur titulaire désigné au Conseil d'Administration en représentation du Président du Conseil Régional :

Finorpa – PP Lens

Finorpa – SCR Lens

FRG Finorpa Lille

Nord France Invest

Agence régionale de développement et d'innovation des Hauts-de-France

Désignation par le Conseil Régional, au sein de la plateforme territoriale Proch'emploi de Lille :

CRHDF Région Hauts-de-France

Membre du Conseil de Surveillance et d'Orientation Stratégique du Fonds Reboost :

CRHDF Région Hauts-de-France

Désignation par le Conseil Régional au sein de la Commission départementale du Président du Conseil Régional :

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

The Green Option ou son représentant

Philippe Joubert



Philippe Joubert a travaillé près de 25 ans au Brésil, principalement au sein du groupe Alstom. Il est ensuite revenu en France en 2000 pour prendre la direction d'Alstom T&D puis d'Alstom Power. Il a été Directeur Général Délégué du groupe Alstom jusqu'en 2012. Philippe Joubert est aujourd'hui Président et fondateur de Earth on Board, *Senior Advisor* auprès du *World Business Council of Sustainable Development*, *Senior Advisor International Development* auprès du Conseil mondial de l'énergie et *Fellow* au *Cambridge Institute for Sustainability Leadership* de l'Université de Cambridge au Royaume-Uni. Philippe Joubert est diplômé de l'ESSEC.

Autres mandats sociaux en cours

Membre du Comité Sustainability :

Suzano Papel e Celulose
Braskem

Trustee :

Client Earth

Président du Conseil consultatif :

Cambridge Institute for Sustainability Leadership

Membre du Conseil consultatif :

A4S (Accounting for Sustainability)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateur :

Eneo Electricity of Cameroon
Fondation Nexans
Nexans

Alain Papiasse



Alain Papiasse bénéficie d'une expérience financière, commerciale et managériale de plus de 40 ans au sein du Crédit Lyonnais, du Crédit Agricole et de BNP Paribas. Il dispose d'une large expérience qui couvre notamment les trois continents où Voltalia est actif et le secteur de l'électricité. Alain Papiasse est actuellement Président de la Division *Corporate and Institutional Banking* (CIB) de BNP Paribas qui exerce des activités de développement auprès des entreprises. Il est également représentant de la Direction Générale pour la région Amérique du Nord à la BNP. Alain Papiasse est diplômé de l'Institut Technique de Banque, du Centre d'études supérieures de Banque et du Centre de Perfectionnement aux Affaires, et est titulaire d'un *executive MBA* à HEC obtenu en 1989.

Autres mandats sociaux en cours

Président :

French American Foundation
BNP Paris India Foundation
BNP Paribas USA Inc
CIB de BNP Paribas

Président et Président du Comité des Rémunérations :

Exane SA

Président du Conseil de Surveillance

BNP Paribas Securities Services

Président Comité de Pilotage :

Europlace

Administrateur :

BNPP US Wholesale
Europlace
Verner investissements SAS
BGL BNP Paribas
ICC France

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateur :

Sharekhan Ltd (expiration sept. 2021)

Jean-Marc Armitano

Jean-Marc Armitano bénéficie d'une expérience de plus de 20 ans dans les énergies renouvelables. Il a notamment cofondé Eole Technologie avant de diriger Eole-RES en France puis la région Europe/Afrique/Moyen-Orient/Asie-Pacifique du groupe britannique RES, un des pionniers des énergies renouvelables. Il s'est par ailleurs fortement investi dans les organisations représentatives du secteur notamment au sein du Syndicat des énergies renouvelables (France), de Wind Europe ou de l'association France Énergie Éolienne (FEE). Jean-Marc Armitano est actuellement entrepreneur et investisseur. Il est diplômé de l'Institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence et détient un master en commerce international (programme MBA) du Centre d'études du commerce extérieur (Kedge Business School de Marseille).

Autres mandats sociaux en cours**Président :**

ALVEHA SAS

Gérant :

CEPE de La Teissonnière SARL

Calycé Énergie SARL

Gaïa Maneo SARL

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour**Administrateur :**

Renewable Energy Systems Holdings Limited

Renewable Energy Systems Limited

The Renewables Infrastructure Group (France) SAS

Président du Conseil de Surveillance :

RES Deutschland GmbH

Président du Conseil d'Administration :

NV NordiskVindkraft AB

RES Italia S.R.L.

Président :

RES Méditerranée S.A.S

Gérant :

CEPE Les Grunes SARL

CEPE Haut du Saule SARL

CEPE de la Roche Quatre Rivières SARL

CEPE Champs Carrés SARL

CEPE Val De Vingeanne Est SARL

CEPE de Cret Meuron SARL

CPES du Sauvage SARL

CPES Ombri-Res SARL

CEPE de Lacombe SARL

CPES des Lauzières SARL

CEPE Fleur du Nivernais SARL

CPES La Plaine des Mées SARL

CEPE de Châtillonnais SARL

CPES les Broules SARL

CEPE Sud Vesoul SARL

CEPE de Bricqueville SARL

CPES La Gineste SARL

CEPE Mirebellois SARL

CEPE Orain SARL

CEPE Trois Provinces SARL

CPES Brouville SARL

SPV Locanergy SARL

SPV LocanergyTwo SARL

SPV LocanergyThree SARL

CPES Terres Neuves SARL

CPES Pascarate SARL

CEPE Noyer Berger SARL

Ombripark SARL

Ombripark2 SARL

CEPE la Tirroye SARL

CEPE Croix de l'Erable SARL

CEPE Grand Cerisier SARL

CEPE le Langrois SARL

CEPE du Haut Perron SARL

CEPE de l'Escur SARL

CEPE Bois de l'Aiguille SARL

CEPE Frettes SARL

CEPE Les Lorettes SARL

CEPE Croix du Picq SARL

CEPE Terrier de la Pointe SARL

CEPE La Croix des Trois SARL

CEPE Cerisou SARL

CEPE Comblèzine SARL

CEPE Fosse à Loup SARL

CPES Les Grandes Pièces SARL

CPES Plateforme Laudun SARL

CPES Mas d'en Ramis SARL
 CPES Bac de Cos SARL
 CPES Les Lacs Médocains du Tourillon SARL
 CEPE Montigny la Cour SARL
 CEPE Rosières SARL
 CPES de l'Ancienne Cokerie SARL
 CEPE des Monts de l'Ain SARL
 CPES Lé Camazou
 CPES Les Lacs Médocains du Gartiou SARL
 CPES Les Lacs Médocains du Bourg d'Hourtin SARL
 CPES Les Lacs Médocains de la Redoune SARL
 CEPE Jasseines SARL
 CEPE Bois de Bajouve SARL
 CEPE du Blaiseron SARL
 CEPE de la Baume SARL
 CEPE de Vieille Carrière SARL

Céline Leclercq



Diplômée de l'École supérieure de commerce de Compiègne, Céline Leclercq a commencé sa carrière comme consultante pour Cap Gemini avant d'exercer différentes fonctions au sein d'Holcim-Lafarge dont principalement celle de Responsable administrative et financière pour une des filiales. Elle travaille actuellement pour le groupe Adeo comme chef de projet et exerce parallèlement des responsabilités de Gouvernance au sein de l'AFM.

Autres mandats sociaux en cours

Membre du Conseil de Surveillance :

Valorest SCA
 Acanthe SCA
 Cimofat SCA
 Soderec SC

Administrateur :

Voltalia Investissement SAS

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Néant

Directeur Général

Sébastien Clerc



Sébastien Clerc est spécialisé dans le secteur des infrastructures, en particulier les énergies renouvelables depuis plus de 25 ans. Il dispose également d'une expérience avérée dans la conduite du changement, et dans la création et le développement d'entreprises. Après 10 ans passés en financements de projets au sein du Crédit Lyonnais au Canada puis à New York, il rentre en France en 1999 pour intégrer Ixis, alors filiale de la Caisse des dépôts, où il crée et développe trois activités : le conseil en financements de projets, la gestion de fonds d'investissement d'infrastructures, puis les financements de projets. En 2007, il participe activement au rapprochement entre Ixis et Natexis, en conduisant notamment la fusion des équipes de financements de projets des deux banques, en France comme à l'international. Sébastien Clerc a été Président de Natixis Environnement & Infrastructures (anciennement Ixis Environnement & Infrastructures) de 2000 à 2011. Depuis septembre 2009, il dirigeait également Natixis Alternative Assets. Il est diplômé de l'IEP de Paris et de l'Université de Paris-X.

Autres mandats sociaux en cours

Directeur Général Délégué :

Voltalia Investissement SAS

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateur :

Ceetrus SA

Membre du Conseil Consultatif :

Ciel et Terre

La Société n'étant pas contrôlée par une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les informations au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ne figurent pas dans le Document d'enregistrement universel.

Déclarations relatives aux membres de la Direction et aux Administrateurs

Trois Administrateurs ont des liens familiaux :

- Laurence Mulliez (par alliance) ;
- André-Paul Leclercq ; et
- Céline Leclercq (par alliance).

En dehors de ce qui précède, il n'existe aucun autre lien de parenté entre les mandataires sociaux.

À la connaissance de la Société, aucun des dirigeants et des Administrateurs figurant aux sections 4.4.1 et 4.4.2 du Document d'enregistrement universel, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;

- n'a été associé en sa qualité de dirigeant, Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires ; et
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.1.4 Délégations et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Lors de sa réunion du 24 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé que le Directeur Général ne peut accomplir les actes suivants sans avoir au préalable reçu l'autorisation du Conseil :

- I. arrêter le plan stratégique consolidé de la Société ;
- II. arrêter le budget annuel de la Société et le budget annuel consolidé du groupe Voltalia comprenant : un compte d'exploitation, un plan d'investissement et de désinvestissement, un plan de financement ;
- III. accomplir tout engagement d'investissement individuel par la Société ou une de ses filiales dans une centrale électrique de production ou de stockage représentant un engagement, à terme, en fonds propres en part du groupe Voltalia sans avoir au préalable reçu l'autorisation du Conseil d'Administration : si le montant de cet engagement est supérieur à 20 000 000 euros ; ou si la centrale électrique se situe dans un pays où le groupe Voltalia n'est pas encore présent ; ou si le TRI visé est inférieur aux normes générales approuvées par le Conseil d'Administration ;
- IV. accomplir tout engagement d'investissement individuel par la Société ou une de ses filiales ou engagement de dépenses non prévues au budget annuel consolidé et dont la valeur cumulée annuelle excède de 10 % l'un ou l'autre de ces budgets, à l'exception de dépenses liées à des mesures d'urgence en matière d'hygiène et sécurité ;
- V. la conclusion de tout emprunt ou la négociation de tout moyen de financement par la Société non prévu au plan de financement approuvé et dont le montant cumulé annuel excède 30 000 000 euros ;
- VI. toute modification des méthodes comptables sociales ou consolidées appliquées par la Société ;
- VII. tout changement significatif dans les activités (nouveau secteur d'activité, nouveau pays dans le cas de la production d'électricité...) de la Société et de ses filiales non prévu dans le plan stratégique adopté ;
- VIII. toute constitution de sûretés ou garanties consentie par la Société sur ses actifs en faveur de tiers ;
- IX. tout partenariat stratégique envisagé par la Société ou l'une de ses filiales avec implication capitalistique, étant entendu que des joint-ventures au niveau de projets de centrales électriques ne sont pas considérées comme ayant une nature stratégique ;
- X. toute mise en place de plan d'intéressement au capital de la Société et/ou de ses filiales en faveur des salariés de la Société et/ou de ses filiales ;
- XI. toute acquisition par la Société et ses filiales auprès de tiers de droits sociaux, d'autorisation d'exploiter, de fonds de commerce, d'immeuble de toute nature, d'élément corporel ou incorporel dont la valeur et/ou les engagements fermes induits seraient supérieurs à 20 000 000 euros (acquisition de centrales électriques en développement, en construction ou en exploitation) ou 7 000 000 euros (autres acquisitions) pour le groupe Voltalia ainsi que toute prise ou mise en location-gérance d'un fonds de commerce auprès d'un tiers ;
- XII. toute cession (ou apport d'actifs par la Société ou ses filiales à des tiers, ainsi que toutes opérations sur le capital des filiales avec un tiers, tels que fusion, scission, apports partiels d'actifs) si son montant dépasse 30 000 000 euros (cessions de centrales électriques en développement, construction ou exploitation) ou 5 000 000 euros (autres cessions) ;
- XIII. toute prise de participation par la Société dans une personne morale, dans un groupement ou dans une société dotée ou non de la personnalité morale dont les associés ou membres encourent une responsabilité indéfinie et/ou solidaire ou sont tenus responsables de tout ou partie des dettes sociales ;
- XIV. tout contrat de construction d'une centrale électrique pour le compte d'un client tiers d'un montant supérieur à 150 millions d'euros qui n'ait pas été présenté au Président du Conseil d'Administration préalablement à sa signature ;

- XV.** tout projet d'augmentation de capital de la Société, ou toute augmentation de capital par une de ses filiales ne portant pas de centrale électrique susceptible d'avoir un effet dilutif pour la Société, ou toute augmentation de capital par une de ses filiales portant une centrale électrique en développement susceptible d'avoir un effet dilutif pour la Société d'au moins 30 000 000 euros ;
- XVI.** toute convention ou engagement de quelque nature que ce soit (autre qu'un contrat de travail) entre la Société et l'un de ses dirigeants ou salariés agissant directement ou indirectement notamment par personne interposée ;
- XVII.** tout recrutement par la Société ou une de ses filiales de personnes ayant un package de rémunération supérieur à 350 000 euros dont le Comité des Nominations et des Rémunérations n'a pas été informé.
- XVIII.** toute caution, aval et garantie au nom de la Société dépassant 30 000 000 euros ; par ailleurs, le Directeur Général devra obtenir l'accord préalable du Président du Conseil d'Administration pour l'émission de toute caution, aval et garantie au nom de la Société d'un montant dépassant 10 000 000 euros et inférieur à 30 000 000 euros.

Comités spécialisés

Le détail du fonctionnement du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations est disponible à la section 4.2.2 du Document d'enregistrement universel.

4.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS SPÉCIALISÉS

4.2.1 Conseil d'Administration

La composition et les informations relatives aux membres des organes d'administration et de direction font l'objet des développements présentés aux sections 4.1 « Gouvernement d'Entreprise » et 8.16 « Acte constitutif et statuts » du présent Document d'enregistrement universel.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée comprise entre un et trois ans. À titre exceptionnel, le mandat de Monsieur André-Paul Leclercq a été renouvelé par l'Assemblée Générale de la Société du 19 mai 2021 pour une durée d'un an.

Les Administrateurs, en particulier les Administrateurs indépendants, sont rémunérés pour leur participation aux séances du Conseil d'Administration et aux comités spécialisés, ainsi qu'en fonction du temps qu'ils consacrent à leur fonction (voir en ce sens la section 4.4.4 du présent Document d'enregistrement universel).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration mis à jour lors de la séance du 23 juillet 2020 est disponible sur le site internet de la Société.

Ce règlement intérieur regroupe, notamment, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'Administration du Groupe. Le nouveau règlement intègre les évolutions prévues par la loi dont notamment la consultation écrite. Ainsi, le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans cette perspective, il défend les intérêts long-terme du Groupe dans le respect de toutes les parties prenantes. Chaque membre du Conseil d'Administration s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et

d'action et à participer activement aux travaux du Conseil. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté et en tire toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Par ailleurs, chaque membre du Conseil d'Administration est tenu à une obligation de diligence et d'assiduité. Enfin, ce règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de Voltalia lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil d'Administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de Voltalia qu'il effectue directement ou indirectement.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'Administration reconnaît que la société The Green Option et son représentant permanent, Monsieur Philippe Joubert, Monsieur Jean-Marc Armitano et Monsieur Alain Papiasse sont des membres indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext.

En effet, ni la société The Green Option ni son représentant permanent, Monsieur Philippe Joubert, ni Monsieur Jean-Marc Armitano et ni Monsieur Alain Papiasse :

- n'ont été, au cours des cinq dernières années, et ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants du Groupe ou d'une société du Groupe ;
- n'ont été, au cours des deux dernières années, et ne sont pas en relation d'affaires significative avec le Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne sont actionnaires de référence et ne détiennent pas un pourcentage de droit de vote significatif de la Société ;

- n'ont de relation de proximité ou de liens familiaux proches avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont été, au cours des six dernières années, Commissaires aux comptes de la Société.

Le nombre de réunions du Conseil d'Administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le Conseil d'Administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration fait une auto-évaluation des modalités de son fonctionnement et de ses travaux une fois par an, et établit des axes d'amélioration pour l'année suivante. De

temps à autre il procède à une évaluation formalisée avec l'aide d'un consultant extérieur. De plus, une fois par an, le Conseil d'Administration passe en revue les conflits d'intérêts connus. À cette occasion, chaque Administrateur fait part, de l'évolution de sa situation.

Censeurs

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2021 a désigné Madame Caroline Mayaud comme censeur pour une durée de trois années. Au mois de septembre 2021, Madame Caroline Mayaud a démissionné de son mandat de censeur, pour des raisons personnelles.

Réunions du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Conformément au règlement intérieur du Conseil, les Administrateurs s'engagent à consacrer à leur mission le temps et l'attention nécessaire. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni 16 fois et le taux de présence des membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 95 %. Le tableau qui suit fait état du taux de présence individuel des Administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés au cours de l'exercice 2021 :

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité des Nominations et des Rémunérations
Administrateurs en fonction au 31/12/2021			
Laurence Mulliez	100 %	n/a	100 %
The Green Option	88 %	100 %	n/a
André-Paul Leclercq	94 %	100 %	100 %
Creadev	100 %	100 %	100 %
Jean-Marc Armitano	100 %	n/a	100 %
Alain Papiasse	81 %	100 %	n/a
Céline Leclercq	100 %	100 %	n/a
Administrateurs ayant cessé leur fonction au cours de l'exercice			
Evelyne Tall	100 %	n/a	n/a
TOTAL ⁽¹⁾	95 %	100 %	100 %

(1) Moyenne des taux de présence annuels de chaque Administrateur, résultant du rapport du nombre de réunions auxquelles l'Administrateur a participé au cours de l'exercice au nombre total de réunions tenues au cours de l'exercice, et dont le mandat était en cours.

4.2.2 Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du 13 juin 2014 a mis en place un Comité d'Audit, un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations. Ce même Conseil a approuvé le règlement intérieur de chacun des Comités. Une mise à jour de ces règlements intérieurs des comités spécialisés a été approuvée par le Conseil d'Administration le 23 mars 2022.

Comité d'Audit

Les principaux termes du règlement intérieur du Comité d'Audit sont décrits ci-dessous.

Composition

Les membres du Comité d'Audit sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, dont au moins un Administrateur indépendant selon les critères définis par le Code MiddleNext auquel se réfère la Société.

Le Comité est, si possible, composé d'au moins deux membres désignés par le Conseil d'Administration après avis du Comité des Nominations.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil d'Administration veille à leur indépendance et à ce qu'au moins un membre du Comité présente des compétences particulières en matière financière et comptable.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun Administrateur exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et des sociétés de son Groupe ne peut être membre du Comité.

Les membres du Comité d'Audit ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales, outre d'éventuels remboursements de frais, que la rémunération due au titre de leur mandat d'Administrateur et de membre du Comité. Toute autre rémunération doit être exceptionnelle et avoir été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

La durée du mandat des membres du Comité d'Audit coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration peut modifier à tout moment la composition du Comité.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les membres du Comité d'Audit sont :

- Monsieur Alain Papiasse, membre indépendant, nommé par décision du Conseil d'Administration du 23 juillet 2020 et nommé président du Comité par décision du Conseil d'Administration du 24 mars 2021. Monsieur Alain Papiasse dispose de compétences particulières en matière financière et bancaire ;
- Monsieur André-Paul Leclercq nommé par décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2015. Monsieur André-Paul Leclercq dispose de compétences particulières en finance ;
- la société Creadev, représentée par Madame Chantal Toulas, nommée par décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2015. Madame Chantal Toulas dispose de compétences particulières en finance ;
- Madame Céline Leclercq, nommée par décision du Conseil d'Administration du 23 juillet 2020. Madame Céline Leclercq dispose de compétences particulières en finance ;
- la société The Green Option, représentée par Monsieur Philippe Joubert, membre indépendant, nommé par décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2015.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit est de 40 %.

Les compétences des membres du Comité d'Audit sont détaillées à la section 4.1.3.

Attributions

Sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration de la Société, le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières. À cet effet, il est chargé notamment :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financières et, le cas échéant, de formuler des recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;

- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière incluant notamment une revue périodique des contentieux importants ;
- de s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance dans le cadre de la revue annuelle de la cartographie des risques (incluant les risques environnementaux) ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes incluant un suivi des produits dérivés et de leurs utilisations. Le Comité d'Audit prend en considération les observations éventuelles du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), et du contrôle des informations extra-financières ;
- de s'assurer du respect de la procédure de sélection des Commissaires aux comptes ainsi que des règles de rotation des firmes et des principaux signataires, conformément aux dispositions légales ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la prestation de services autres que l'audit à l'entité, ses sociétés-mères et les filiales contrôlées. Depuis 2019, le Comité d'Audit a délégué au Directeur Financier l'autorisation préalable de tout service autre que la certification des comptes (SACC) par les Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux à Voltalia SA et aux entités qui sont contrôlées par la société. La liste des SACC figure en annexe du règlement du Comité d'Audit. Cette délégation concerne les services contractés en surcroît de la certification des comptes et dont les honoraires n'excéderont pas 70 % du montant de la moyenne des trois dernières années des honoraires totaux de certification des comptes de Voltalia. L'utilisation de cette délégation fera l'objet d'une présentation au Comité d'Audit au minimum une fois par an. Les autres services, autres que les services interdits devront faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable sur la base d'une analyse faite par le Commissaire aux comptes de la compatibilité de la mission ;
- d'évaluer la gestion des risques extra-financiers et l'application des réglementations Sapin 2 et Devoir de vigilance ;
- de recevoir une fois par an le responsable de l'audit interne qui présente le plan annuel d'audit.

Fonctionnement

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an, selon un calendrier fixé par son Président, pour examiner les comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels (dans chaque cas consolidés), sur un ordre du jour arrêté par son Président et adressé aux membres du Comité. Le Comité d'Audit peut également demander à revoir les comptes de la Société en dehors des arrêts semestriels et annuels.

Il se réunit aussi à la demande de son Président, de deux de ses membres, ou du Président du Conseil d'Administration de la Société.

Le Comité peut entendre tout Administrateur de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité en informe au préalable le Conseil d'Administration. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle, Directeur Administratif et Financier et principaux responsables de la Direction Financière.

Le Comité procède à l'audition des Commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société au moins deux fois par an.

S'ils le jugent nécessaire pour l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité peuvent demander que leur soit communiqué tout document comptable, juridique ou financier.

Les propositions du Comité sont présentées au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité d'Audit de Voltalia s'est réuni six fois avec un taux de participation de 100 % de l'ensemble de ses membres.

Rapports

Le Président du Comité fait en sorte que les comptes rendus d'activité du Comité au Conseil d'Administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le Président en alerte sans délai le Président du Conseil d'Administration.

Comité des Rémunérations

Les principaux éléments du fonctionnement du Comité des Rémunérations sont décrits ci-dessous :

Composition

Le Comité des Rémunérations est composé d'au moins deux membres du Conseil d'Administration désignés par ce dernier.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les membres du Comité des Rémunérations sont :

- la société Creadev, représentée par Madame Chantal Toulas (en qualité de Président) ;

- Monsieur André-Paul Leclercq, par décision du Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2015 ;
- Monsieur Jean-Marc Armitano, nommé par décision du Conseil du 23 juillet 2020 ;
- Madame Laurence Mulliez, nommée par décision du Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

Attributions

Le Comité des Rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la Direction en matière de rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du Conseil d'Administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le Comité propose des montants ainsi qu'une politique de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;
- d'examiner le montant total de la rémunération des administrateurs et la répartition entre les Administrateurs ; et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Pour ses travaux, le Comité peut s'appuyer sur les travaux réalisés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe à laquelle il peut s'adresser directement pour obtenir toute information qui lui semble utile.

De manière générale, le Comité apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Fonctionnement

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins quatre fois par an, selon un calendrier fixé par son Président, sur un ordre du jour arrêté par son Président et adressé aux membres du Comité des Rémunérations. Il se réunit aussi à la demande de son Président, de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du Comité des Nominations et des Rémunérations peuvent participer librement à ses réunions.

Lorsque le Président du Conseil d'Administration de la Société est membre du Comité, il n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le Comité des Rémunérations peut demander au Président du Conseil d'Administration à bénéficier de l'assistance ponctuelle ou permanente de personnes ayant des compétences pouvant faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le Président du Comité des Rémunérations ou le Président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Rémunérations s'est réuni huit fois avec un taux de participation de 100 % de l'ensemble de ses membres.

Rapports

Le Président du Comité des Rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du Comité au Conseil d'Administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le Comité des Rémunérations examine une fois par an, notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

Comité des Nominations (comité ad-hoc)

Composition et fonctionnement

Le Comité des Nominations est un comité ad-hoc, appelé à se réunir en fonction des besoins en matière de nomination. Il est composé d'au moins deux membres du Conseil d'administration. Il peut être réuni à la demande de n'importe quel membre du conseil d'administration. Un président de séance est désigné parmi les membres réunis en comité.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité ad-hoc des Nominations s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 100 % de l'ensemble de ses membres.

Attributions

Le Comité des Nominations est notamment chargé :

- de présenter au Conseil d'Administration des recommandations sur la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités ; dans le cadre de cette mission, le Comité veille en particulier à l'équilibre général des compétences individuelles réunies au sein du Conseil d'Administration au regard des intérêts long-terme du Groupe ;
- de revoir annuellement un plan de succession des dirigeants de la Société préparé par le Directeur Général ;
- de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du Conseil d'Administration peut être recommandée ; et
- de préparer la liste des membres du Conseil d'Administration dont la désignation comme membre d'un Comité du Conseil peut être recommandée.

4.3 CONFLITS D'INTÉRÊT AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION

Certains Administrateurs sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société (voir section 4.1.2).

Il existe des conventions entre apparentés décrites à la section 4.7 du présent Document d'enregistrement universel notamment :

- une rémunération fixe trimestrielle de 5 000 euros H.T au titre de la convention de prestations de services conclue avec The Green Option SAS, dont Monsieur Philippe Joubert est le représentant ;
- une prestation de service conclue avec Creadev, Administrateur de Voltalia, rémunérée 70 000 euros HT par an ; et
- une assurance chômage contractée au profit de Monsieur Sébastien Clerc dont la charge en 2021 a été de 13 476 euros.

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessus, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard du Groupe et les intérêts privés

et/ou autres devoirs des Administrateurs et de la Direction Générale de la Société, tels que visés à la section 4.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'une des personnes visées à la section 4.3 du présent Document d'enregistrement universel ait été nommée.

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent Document d'enregistrement universel, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 4.3 du présent Document d'enregistrement universel concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

4.4 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

4.4.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Les paragraphes qui suivent constituent la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de Voltalia établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce. Cette politique présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général de Voltalia. Il est précisé que le versement, en 2022, des éléments de rémunération variables et exceptionnels composant la rémunération au titre de l'exercice 2021 qui sont exposés ci-après est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 et à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est élaborée au sein du Comité des Rémunérations qui fait une proposition approuvée par le Conseil d'Administration. Celui-ci se réfère au Code Middlednext pour la détermination des rémunérations et avantages consentis aux mandataires sociaux et aux dirigeants mandataires sociaux.

Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration

Principes Généraux

La rémunération du Président du Conseil d'Administration se compose de deux seuls éléments suivants : une rémunération fixe versée mensuellement et de temps à autre, une rémunération à moyen terme conditionnée à l'atteinte de critères de performance, détaillée ci-dessous. Le Président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération autre au titre de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie ni du régime de retraite de Voltalia ni d'une éventuelle indemnité de départ. Il n'est pas non plus soumis à un engagement de non-concurrence.

Rémunération à moyen terme

La rémunération à moyen terme repose à ce jour uniquement sur l'attribution d'actions gratuites. Cette rémunération en actions est conditionnée à l'atteinte de critères de performance en ligne avec les objectifs annoncés par le Groupe au marché. Ainsi, les critères sont retenus trois ou quatre années avant l'acquisition définitive des actions gratuites et portent sur l'EBITDA, le ROCE, la création de valeur par le Groupe (TRI) ainsi que – depuis janvier 2020 – sur des critères RSE.

À partir de 2020, la pondération des critères de performance retenus trois ou quatre ans en avance est comprise dans les fourchettes suivantes :

- entre 30 et 50 % : les Ebitda N-1 et N-2 précédant l'acquisition définitive en année N ;
- entre 30 et 50 % : la création de valeur (TRI) par le Groupe sur la période ;
- entre 0 et 30 % : les ROCE N-1 et N-2 précédant l'acquisition définitive en année N ;
- entre 10 et 30 % : des critères environnementaux et sociaux.

Chaque attribution consentie au Président prend en compte ses précédentes attributions et sa rémunération globale. La valorisation des actions attribuées gratuitement est calculée à leur date d'attribution.

Les attributions, une fois révolue la période d'acquisition, sont également suivies d'obligations exigeantes de conservation pour le Président.

Politique de rémunération du Directeur Général

Principes généraux

La politique de rémunération de Voltalia vise une cohérence entre les pratiques de marché et du secteur pour assurer des niveaux de rémunération compétitifs, un lien fort avec la performance du Groupe et le maintien de l'équilibre entre performance court terme et moyen/long terme. Elle a pour objectif, tant sur le court terme qu'à plus longue échéance, l'alignement de la rémunération du Directeur Général avec les intérêts des actionnaires.

Cette politique est destinée à motiver et à récompenser la performance en s'assurant qu'une part significative des rémunérations est conditionnée à la réalisation de critères financiers, opérationnels, environnementaux et sociaux reflétant l'intérêt social et la création de valeur actionnariale. Les deux principaux leviers d'action sont la rémunération variable annuelle en numéraire et la rémunération moyen terme.

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations en cohérence avec les pratiques de marché.

Structure de la rémunération

Voltalia a pour objectif de mettre en place et maintenir une structure de rémunération équilibrée entre la partie fixe, les avantages en nature, la partie variable court terme en numéraire et la partie variable moyen-terme en actions.

Rémunération fixe

Les montants de la rémunération fixe et de la rémunération variable annuelle font l'objet d'une revue annuelle par le Comité des Rémunérations, qui procède à des revues régulières de cette rémunération avec l'appui d'études sur les rémunérations des dirigeants du secteur, menées par des cabinets externes.

Rémunération variable annuelle

L'assiette de la rémunération variable annuelle a été portée de 65 % à 100 % de la rémunération fixe (par décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2021) pour mieux s'aligner avec les pratiques du marché. Elle reste conditionnée à des critères de performance financiers et extra-financiers, fixés annuellement par le Conseil d'Administration et en ligne avec les objectifs court et moyen terme annoncés par le Groupe. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 17 mai 2022.

Conditions de performance de la rémunération variable annuelle

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe les conditions de performance attachées à la rémunération variable annuelle.

Les critères de performance retenus pour la rémunération variable reposent sur :

- un critère d'Ebitda jusqu'à 20 % ;
- un critère de MW jusqu'à 20 % ;
- un critère Santé et sécurité et RSE jusqu'à 30 % ;
- des critères en partie qualitatifs et en partie quantitatifs jusqu'à 40 % ;
- une partie discrétionnaire jusqu'à 30 % qui est laissée à l'appréciation du Conseil.

Pour les critères quantitatifs, le Conseil approuve chaque année des bornes Minimum et Maximum au moment de la fixation des objectifs. Ces critères portent sur les hommes, la stratégie et la croissance.

Clause de restitution

Le Conseil d'Administration ne prévoit pas la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable du Directeur Général, au motif que le versement des éléments variables et exceptionnels de cette rémunération sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

La rémunération à moyen terme

La rémunération à moyen terme du Directeur Général est un élément important visant à la fois à faire converger les intérêts du Directeur Général avec ceux des actionnaires et à renforcer l'attachement au Groupe. La rémunération à moyen terme repose à ce jour essentiellement sur l'attribution d'actions gratuites. Cependant le Conseil se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments de rémunération à moyen et long terme. Elle peut aller jusqu'à représenter, en annualisé, l'équivalent de plus d'une année de la rémunération fixe du Directeur Général au moment de l'attribution et peut être

composée entre 50 % et 100 % d'actions Voltalia SA et entre 0 % et 50 % d'actions de Voltalia Investissement, actionnaire de référence.

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de décider une attribution complémentaire. Cette attribution éventuelle au dirigeant mandataire social, serait dument motivée par le Conseil d'Administration.

Conditions de performance de la rémunération à moyen terme

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe les conditions de performance qui conditionnent la rémunération à moyen terme.

Les critères de performance sont retenus trois ou quatre années avant l'acquisition définitive des actions et ils reposent sur :

- entre 30 et 50 % : les Ebitda N-1 et N-2 précédant l'acquisition définitive en année N ;
- entre 30 et 50 % : la création de valeur (TRI) par le Groupe sur la période ;
- entre 0 et 30 % : les ROCE N-1 et N-2 précédant l'acquisition définitive en année N ;
- entre 10 et 30 % : des critères environnementaux et sociaux.

Chaque attribution consentie au Directeur Général prend en compte ses précédentes attributions et sa rémunération globale.

Les attributions, une fois révolue la période d'acquisition, sont également suivies d'obligations exigeantes de conservation pour le Directeur Général.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'Administration peut de façon discrétionnaire faire usage de sa faculté de jugement dans la détermination des éléments composants la rémunération variable du Directeur Général, si des circonstances imprévisibles et ou des actions exceptionnelles non reflétées dans les objectifs ont un effet favorable ou défavorable significatif sur le niveau d'atteinte de l'un ou plusieurs critères de performance, et ou sur la pérennité de l'entreprise.

Avantage en nature

Le Directeur Général bénéficie du même régime de retraite que les salariés français de Voltalia SA ainsi que d'une assurance GSC (Garantie Sociale du Chef et dirigeant d'Entreprise).

Engagement de non-concurrence

En cas de départ de la Société, le Directeur Général s'engage après son départ à ne pas rejoindre comme salarié ou mandataire social de, ni à effectuer de prestation pour, ni coopérer avec, une société concurrente de la Société. Le Conseil d'Administration fixe la durée de cet engagement ainsi que le montant et les modalités de versement de l'indemnité que le Directeur Général perçoit en contrepartie.

En cas de départ du Directeur Général de la Société, le Conseil d'Administration peut décider de le décharger de l'engagement de non-concurrence, pour tout ou partie de la période couverte par l'engagement. Dans cette hypothèse, l'indemnité compensatrice de non-concurrence n'est pas due pour la période à laquelle la Société renonce.

Départ du Directeur Général

Si le Directeur Général quitte Voltalia avant la fin de la période d'acquisition des actions, il perd irrévocablement ses actions en cours d'acquisition indépendamment d'une éventuelle décharge partielle ou totale de son engagement de non-concurrence au titre de son mandat de Directeur Général qui peut être décidée par le Conseil d'Administration.

Cependant, depuis 2021, pour les plans attribués à l'ensemble des bénéficiaires des plans d'actions gratuites du Groupe, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, pourra décider, en cas de circonstance exceptionnelle, le maintien exceptionnel de ces droits pour tout ou partie.

Principes et règles de versement

Le versement de la rémunération variable annuelle du Directeur Général est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.4.2 Éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux

4.4.2.1 Rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021

Le détail de la rémunération versée au Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021 figure dans les tableaux présentés ci-après.

Cette rémunération a été établie en conformité avec la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle du 19 mai 2021 (15^e résolution). Cette politique se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération à moyen terme.

L'Assemblée Générale Mixte annuelle du 17 mai 2022 sera appelée à se prononcer sur la rémunération totale versée ou attribuée au Président du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurence MULLIEZ – Président du Conseil d'Administration (en euros)	Exercice 2020	Exercice 2021
Rémunération due au titre de l'exercice ⁽¹⁾ – (détaillées au tableau 2)	110 000	110 000
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 4)	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice (détaillés au tableau 6)	-	433 245 ⁽³⁾
TOTAL	110 000	543 245

(1) La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration a été approuvée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018.

(2) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition. Le 31 juillet 2020, le Président du Conseil d'Administration a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 44 863 euros (cf. tableau n° 7 ci-dessous).

(3) Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de 21,25 € du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus (euros)	Montants versés (euros)	Montants dus (euros)	Montants versés (euros)
Laurence MULLIEZ – Président du Conseil d'Administration				
Rémunération fixe	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée en raison du mandat d'Administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	110 000	110 000	110 000	110 000

TABLEAU 3 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VOLTALIA SA ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

TABLEAU 5 : ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AU COURS DE L'EXERCICE

Laurence Mulliez – Président	Date d'attribution par le Conseil	Nombre maximum de droits à actions gratuites maximum attribuées au cours l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan d'attribution de Voltalia 2020-2024	21/07/2021	30 576 ⁽¹⁾	01/08/2024	⁽²⁾	⁽³⁾

(1) Nombre maximum d'actions gratuites pour une surperformance de 150 %. Dans le cas de l'atteinte de 100 % des conditions de performance, le Bénéficiaire recevrait 20 388 actions gratuites à la date d'acquisition.

(2) Le bénéficiaire mandataire social doit conserver au registre nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 30 % des Actions attribuées, jusqu'au terme de son mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant.

(3) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d'une condition de présence et de l'atteinte des conditions de performance telles que décrites dans la politique de rémunération des dirigeants.

TABLEAU 6 : ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT ET DEVENUES DISPONIBLES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

TABLEAU 7 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'a pas été attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions au Président du Conseil d'Administration de Voltalia au cours de l'exercice 2021.

TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Concernant Voltalia SA :

Attribution Gratuite d'Actions Voltalia	AGA 2018-2022	AGA 2021-2024
Date de l'Assemblée Générale de Voltalia ayant autorisé l'attribution	12/05/2016	19/05/2021
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	26/09/2018	21/07/2021
Nombre maximum de droits à actions gratuites attribués	8 442	30 576
Date d'acquisition	31/07/2022	01/08/2024
Modalités d'acquisition	(1)	(1)
Durée de la période de conservation	(2)	(2)

(1) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d'une condition de présence et de l'atteinte des conditions de performance.

(2) au moins 30 % des actions sont soumises à l'obligation de conservation au registre Nominatif, jusqu'au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant.

- Concernant Voltalia Investissement, société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Attribution Gratuite d'actions (Voltalia Investissement)	AGA 2018-2022
Date de l'Assemblée Générale de Voltalia ayant autorisé l'attribution	16/12/2016
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	26/09/2018
Nombre maximum de droits à actions gratuites attribués	3 125 (1)
Date d'acquisition	31/07/2022
Modalités d'acquisition	(2)
Nombre d'actions de Voltalia Investissement devenues disponibles à la date du Document d'enregistrement universel	-
Durée de la période de conservation	2 ans (3)

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire de Voltalia Investissement en date du 30 juin 2020 a notamment décidé le regroupement de ses actions en vue d'obtenir une valeur nominale unitaire de 10 euros par échange de titres, à raison de 100 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,10 euro, pour 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 10 euros. Par décision en date du 12 mai 2021, le Président de Voltalia Investissement a pris la décision notamment de mettre en œuvre le regroupement des actions de la Société. Aussi, aux termes des règlements de plan, les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions de la Société décidées par le Conseil d'Administration de la Société les 26 septembre 2018 et 10 février 2020, ont fait l'objet de mesures appropriées pour adapter le nombre de Droits à AGA, en vue de garantir la neutralité des opérations de regroupement sur les droits des bénéficiaires.

(2) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d'une condition de présence et de l'atteinte des conditions de performance.

(3) Au moins 30 % des actions sont soumises à l'obligation de conservation, jusqu'au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant.

TABLEAU 9 : SYNTHÈSE DES AVANTAGES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Laurence Mulliez	Non	Non	Non	Non
Président du Conseil d'Administration				
Date de début de mandat				05/05/2014
Date de Renouvellement				19/05/2021
Date de Fin de mandat			À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	

4.4.2.2 Rémunération du Directeur Général au titre de l'année 2021

Le détail des rémunérations perçues ou attribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2021 figure dans les tableaux présentés ci-après.

Cette rémunération a été établie en conformité avec la politique de rémunération du Directeur Général décrite au paragraphe 4.4.1 du présent document.

Cette politique se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable annuelle et d'une rémunération à moyen terme.

L'Assemblée Générale Mixte annuelle du 17 mai 2022 sera appelée à se prononcer sur la rémunération totale versée ou attribuée au Directeur Général au titre de l'année 2021.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sébastien CLERC – Directeur Général	Exercice 2020 (euros)	Exercice 2021 (euros)
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	466 476	576 726
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice	(1)	-
Valorisation des options, des BSPCE et des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice (détaillés au tableau 6)	(2)	3 808 425 (3)
TOTAL	466 476	4 385 151

(1) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition. Le 31 juillet 2020, le Directeur Général a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 582 399 euros.

(2) La valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice 2020 correspond à la juste valeur estimée à la date d'attribution avec des conditions de présence et de performance cibles (100 %). Les actions gratuites attribuées au Directeur Général pour 850 000 euros sont des actions de la société Voltalia Investissement, qui contrôle Voltalia SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce. Cette dotation aurait dû être attribuée au cours de l'exercice 2019.

(3) En 2021, au vu des conditions de marché très compétitives et l'absence de dotation en 2020, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de faire une attribution complémentaire à la dotation 2021. Les deux dotations réalisées en 2021 restent soumises à des conditions de performance qui alignent l'intérêt des actionnaires avec celui du dirigeant. Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de bourse de l'action Voltalia SA de 21,25 € du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sébastien CLERC – Directeur Général	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus* (euros)	Montants versés (euros)	Montants dus* (euros)	Montants versés (euros)
Rémunération fixe	300 000	340 000 (1)	311 250 (2)	311 250
Rémunération variable annuelle	153 000 (3)	216 000 (4)	252 000	135 000 (4)
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Avantages en nature (5)	13 476	13 476	13 476	13 476
TOTAL	466 476	569 476	576 726	459 726

* La rémunération variable annuelle due en N est versée en N+1.

(1) La rémunération fixe annuelle du Directeur Général avait été portée à 300 000 euros, pour l'exercice 2019. La régularisation de 40 000 euros au titre de l'année 2019 a été effectuée en mars 2020.

(2) Comprenant une augmentation de 5% à compter du 1^{er} avril 2021.

(3) La rémunération variable pour l'exercice 2020, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2021, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément aux principes de la politique de rémunération du Directeur Général, approuvés dans la 18^e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020.

(4) La Société a versé la somme de 216 000 euros au titre du variable annuel 2019 au lieu de 198 000 euros. Le trop versé de (18 000) euros a été régularisé au cours du premier semestre 2021.

(5) Montant de la contribution de l'assurance GSC.

DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La politique de rémunération du Directeur Général a été approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021. La rémunération variable 2021 repose sur l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs déclinés dans le tableau suivant :

Indicateurs de performance	Pondération (en % du montant cible)	Réalisé en % de l'objectif au titre de l'année 2021	Maximum (en % du montant cible)
Indicateurs de performance			
Critère d'Ebitda consolidé 2021	20 %	73 %	30 %
Critère de MW installés	5 %	133 %	8 %
Critère santé sécurité et RSE	15 %	19 %	15 %
Autres critères quantitatifs et qualitatifs ⁽¹⁾	60 %	94 %	65 %
TOTAL	100 %	80 %	118 %

(1) Les objectifs qualitatifs fixés pour l'année 2021 concernaient notamment des objectifs humains et des objectifs stratégiques.

Au total, le Directeur Général a atteint 80 % de ses objectifs, représentant une rémunération variable pour l'année 2021 de 252 000 euros.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR VOLTALIA SA ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Concernant Voltalia SA :
Néant.
- Concernant Voltalia Investissement, société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :
Néant.

TABLEAU 6 : ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AU COURS DE L'EXERCICE

Concernant Voltalia SA :

Sébastien Clerc – Directeur Général	Date d'attribution par le Conseil	Nombre maximum de droits à actions attribuées durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan d'attribution de Voltalia 2020-2024 (dotation exceptionnelle de rattrapage)	21/07/2021	203 808 ⁽¹⁾	01/08/2024	⁽³⁾	⁽⁴⁾
Plan d'attribution de Voltalia 2021-2025	21/07/2021	65 022 ⁽²⁾	01/08/2025	⁽³⁾	⁽⁴⁾

(1) Nombre maximum d'actions gratuites pour une surperformance de 150 %. Dans le cas de l'atteinte de 100 % des conditions de performance, le Bénéficiaire recevrait 135 872 actions gratuites à la date d'acquisition au titre du plan 2020-2024.

(2) Nombre maximum d'actions gratuites pour une surperformance de 150 %. Dans le cas de l'atteinte de 100 % des conditions de performance, le Bénéficiaire recevrait 43 348 actions gratuites à la date d'acquisition au titre du plan 2021-2025.

(3) Au moins 30 % des actions sont soumises à l'obligation de conservation au registre Nominatif, jusqu'au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant.

(4) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect des conditions de présence et de l'atteinte des conditions de performance telles que décrites dans la politique de rémunération.

En 2021, en raison de l'absence de dotation durant certaines années historiques, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de faire une attribution complémentaire au Directeur Général. Celle-ci reste soumise à des conditions de performance qui alignent l'intérêt des actionnaires avec celui du dirigeant.

TABLEAU N° 7 : ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES AU COURS DE L'EXERCICE

Concernant Voltalia Investissement, société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, voir le tableau ci-dessous :

Néant.

TABLEAU N° 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE, DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

- Concernant Voltalia SA :

La Société n'a jamais été attribué de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions au Directeur Général.

- Concernant Voltalia Investissement, société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

	BSA	Options
Date de l'Assemblée Générale de Voltalia Investissement	29/06/2012	29/06/2012
Date du Conseil d'Administration de Voltalia Investissement	29/06/2012	29/06/2012
Nombre de BSA/Options autorisés	1 086 957	6 111 112
Nombre total de BSA/Options attribués	1 086 957	6 111 112
Nombre total d'actions de Voltalia Investissement pouvant être souscrites	1 086 957	6 111 112
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	0	0
Point de départ d'exercice des BSA/Options	30/06/2016	30/06/2016
Date d'expiration des BSA/Options	30/07/2020	30/07/2020
Prix de souscription d'une action de Voltalia Investissement (euros)	0,18	0,18
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombre d'actions de Voltalia Investissement souscrites à la date du présent Document d'enregistrement universel	1 086 957	6 111 112
Nombre cumulé de BSA/Options annulés ou caducs	0	0
BSA/Options restants à la date du Document de référence	0	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS DE VOLTALIA INVESTISSEMENT POUVANT ÊTRE SOUSCRITES À LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	0	0

TABLEAU N° 10 : HISTORIQUE DES ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Concernant Voltalia SA :

Attribution Gratuite d'Actions de Voltalia SA	AGA 2018-2022	AGA 2019-2023	AGA 2020-2024	AGA 2021-2025
Date de l'Assemblée Générale de Voltalia ayant autorisé l'attribution	12/05/2016	20/05/2019	19/05/2021	19/05/2021
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	26/09/2018	25/10/2019	21/07/2021	21/07/2021
Nombre maximum de droits à actions gratuites attribués	39 912	136 572	203 808	65 022
Date d'acquisition	31/07/2022	31/07/2023	01/08/2024	01/08/2025
Modalités d'acquisition	(1)	(1)	(1)	(1)
Durée de la période de conservation	(2)	(2)	(2)	(2)

(1) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d'une condition de présence et de l'atteinte de conditions de performance.

(2) 30 % des actions sont soumises à l'obligation de conservation au Nominatif, jusqu'au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant.

- Concernant Voltalia Investissement, société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Attribution Gratuite d'actions Voltalia Investissement	AGA 2018-2022 ⁽¹⁾	AGA 2020-2023 ⁽¹⁾
Date de l'Assemblée Générale de Voltalia ayant autorisé l'attribution	16/12/2016	10/02/2020
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	26/09/2018	10/02/2020
Nombre maximum de droits à actions gratuites attribuées	14 773	42 500
Date d'acquisition	31/07/2022	01/07/2023
Modalités d'acquisition	(2)	(2)
Nombre d'actions de Voltalia Investissement devenues disponibles à la date du DEU	0	0
Nombre d'actions de Voltalia Investissement annulées ou caduques	0	0
Durée de la période de conservation	2 ans	2 ans

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire de Voltalia Investissement en date du 30 juin 2020 a notamment décidé le regroupement de ses actions en vue d'obtenir une valeur nominale unitaire de 10 euros par échange de titres, à raison de 100 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,10 euro, pour 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 10 euros. Par décision en date du 12 mai 2021, le Président de Voltalia Investissement a pris la décision notamment de mettre en œuvre le regroupement des actions de la Société. Aussi, aux termes des règlements de plan, les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions de la Société décidées par le Conseil d'Administration de la Société les 26 septembre 2018 et 10 février 2020, ont fait l'objet de mesures appropriées pour adapter le nombre de droits à AGA, en vue de garantir la neutralité des opérations de regroupement sur les droits des bénéficiaires.

(2) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d'une condition de présence et de l'atteinte des conditions de performance.

(3) au moins 30 % des actions sont soumises à l'obligation de conservation, jusqu'au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant.

TABLEAU N° 11 : PRÉCISIONS QUANT AUX CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Sébastien Clerc Directeur Général	Non	non	Non	Oui ⁽¹⁾
Date de début de mandat				10/11/2011
Dates de renouvellement de mandat				12/05/2016 et 13/05/2020
Date de fin de mandat			À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	

(1) Conditions de l'indemnité relative à une clause de non-concurrence – cf. section 4.5 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.3 Ratio d'équité

Au titre des cinq derniers exercices, le rapport de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux à la médiane, à la moyenne de la rémunération des salariés et au SMIC annuel 35 heures s'établit comme suit :

2021	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle ⁽¹⁾ du dirigeant mandataire social	110 000	477 726 ⁽²⁾
Rémunération moyenne salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	69 675	69 675
Rémunération médiane salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	55 512	55 512
SMIC annuel 35 heures	19 074	19 074
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,6	6,9
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	2,0	8,6
Ratio avec SMIC annuel 35 heures ⁽⁶⁾	5,8	25,0
2020	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle ⁽¹⁾ du dirigeant mandataire social	110 000	511 476 ⁽²⁾
Rémunération moyenne salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	65 105	65 105
Rémunération médiane salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	52 058	52 058
SMIC annuel 35 heures	18 473	18 473
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,7	7,9
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	2,1	9,8
Ratio avec SMIC annuel 35 heures ⁽⁶⁾	6,0	27,7
2019	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle ⁽¹⁾ du dirigeant mandataire social	110 000	457 476 ⁽²⁾
Rémunération moyenne salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	63 166	63 166
Rémunération médiane salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	49 206	49 206
SMIC annuel 35 heures	18 255	18 255
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,7	7,2
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	2,2	9,3
Ratio avec SMIC annuel 35 heures ⁽⁶⁾	6,0	25,1
2018	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle ⁽¹⁾ du dirigeant mandataire social	110 000	401 016
Rémunération moyenne salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	61 715	61 715
Rémunération médiane salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	46 311	46 311
SMIC annuel 35 heures	17 982	17 982
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,8	6,5
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	2,4	8,7
Ratio avec SMIC annuel 35 heures ⁽⁶⁾	6,1	22,3
2017	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle ⁽¹⁾ du dirigeant mandataire social	80 000	422 051
Rémunération moyenne salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	67 838	67 838
Rémunération médiane salariés ⁽³⁾ hors mandataires sociaux	49 853	49 853
SMIC annuel 35 heures	17 763	17 763
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,2	6,2
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	1,6	8,5
Ratio avec SMIC annuel 35 heures ⁽⁶⁾	4,5	23,8

(1) La rémunération annuelle du dirigeant regroupe la rémunération fixe, variable annuelle et avantages en nature annuels versés au cours de l'année.

(2) La rémunération versée au Directeur Général en 2019 a fait l'objet d'une régularisation en 2020, pour tenir compte de l'augmentation de 40 000 euros du salaire annuel depuis le 1^{er} janvier 2019. Pour le calcul du ratio, nous avons retraité cette régularisation en ajoutant 40 000 euros à la rémunération versée en 2019 (417 476 euros + 40 000 euros = 457 476 euros) et en réduisant de 40 000 euros la rémunération versée en 2020. En outre, une erreur de 18 000 euros a été effectuée sur le paiement de la rémunération variable versée en 2020, erreur qui a été rectifiée en 2021. Aussi, pour le calcul du ratio, la rémunération du Directeur Général 2020 est retraitée de ces 2 régularisations, soit 569 476 euros - 40 000 euros - 18 000 euros = 511 476 euros ; de même, la rémunération versée au Directeur Général en 2021 est retraitée des 18 000 euros, soit 459 726 euros + 18 000 euros = 477 726 euros.

(3) Les rémunérations moyennes et médianes retenues pour le calcul du ratio sont celles des salariés de l'UES Voltalia* présents depuis au moins 6 mois, qui représentent près de 70 % de l'effectif moyen de la France au 31 décembre 2021, et près de 77 % de la masse salariale France (source : Base rémunération DPEF 2021). De plus les rémunérations moyennes et médianes des salariés de l'UES Voltalia présents depuis au moins 6 mois, représentent près de 70 % de l'effectif moyen de la France au 31 décembre 2021, et près de 77 % de la masse salariale France (source : Base rémunération DPEF 2021). Les rémunérations retenues tiennent compte des rémunérations fixes, variables et avantages en nature versés au cours de chaque année.

* UES Voltalia : Les rémunérations moyennes et médianes sont celles des salariés de l'Unité Économique et Sociale Voltalia (UES Voltalia) regroupant Voltalia SA, Voltalia Guyane SAS, Distribution Voltalia SA, Maison Solaire Voltalia, MyWindParts, qui représentent 24,7 % de l'effectif du Groupe et 41 % de la masse salariale du Groupe (source : Base rémunérations DPEF 2021). L'UES Voltalia pour les années 2017 à 2020, comprenait uniquement Voltalia SA et Voltalia Guyane. À compter de 2021, trois nouvelles entités ont rejoint l'UES Voltalia : Distribution Voltalia SA, Maison Solaire Voltalia, MyWindParts, pour un effectif total additionnel de 13 salariés.

(4) Le ratio correspond au rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération moyenne des salariés de l'UES Voltalia SA.

(5) Le ratio correspond au rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération médiane des salariés de l'UES Voltalia SA.

(6) Le ratio correspond au rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et le SMIC annuel 35 heures.

4.4.4 Principes et règles de versement de la rémunération des Administrateurs

Politique de rémunération des Administrateurs

Sur la base d'études de marché réalisées en 2019 sur les rémunérations des Administrateurs, le Comité Rémunérations a défini lors de sa séance du 6 mars 2020, la politique de rémunération à appliquer aux Administrateurs de Voltalia pour l'année 2021 et pour les exercices ultérieurs. Cette politique a été approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021.

Cette politique prévoit que tous les Administrateurs indépendants reçoivent une rémunération forfaitaire annuelle sensiblement équivalente, pour leur participation active à tous les Conseils d'Administration de l'année. Les Administrateurs non indépendants sont rémunérés selon un barème lié à leur séniorité et à leur présence aux réunions, un tel barème étant sensiblement équivalent à celui des indépendants.

Dans le cas où le nombre de réunions réalisées au cours de l'année serait plus important que le nombre estimé forfaitairement, un complément de rémunération serait calculé pour les administrateurs rémunérés au forfait, afin de maintenir un niveau de rémunération équivalent entre les Administrateurs rémunérés au forfait et ceux rémunérés selon un barème journalier.

Pour les Administrateurs participant à des sous-Comités du Conseil, un forfait additionnel s'ajoute à cette rémunération annuelle. Ce complément est adapté à la fonction de l'Administrateur au sein du comité, à savoir membre ou Président.

Le Président du Conseil d'Administration reçoit une rémunération en sa qualité de Président mais ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'Administrateur.

Principes et règles de versement

Conformément à la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2020, l'enveloppe annuelle de la rémunération des Administrateurs a été fixée à 250 000 euros pour l'exercice 2020 et pour chaque exercice ultérieur, et cela jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Comité des Rémunérations est notamment chargé d'examiner le montant total des rémunérations des Administrateurs et leur système de répartition entre les Administrateurs.

Le versement de la rémunération des Administrateurs est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

TABLEAU N° 3 : RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Les rémunérations versées ou attribuées aux Administrateurs de la Société ont été les suivantes :

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus* (euros)	Montants versés* (euros)	Montants dus* (euros)	Montants versés* (euros)
Mandataire social				
André-Paul Leclercq ⁽¹⁾ – Administrateur				
Rémunérations	42 660	49 740	49 950	42 660
Autres rémunérations				
The Green Option ⁽²⁾ – Administrateur				
Rémunérations	35 000	30 000	39 444	35 000
Autres rémunérations	20 000	20 000	20 000	20 000
Creadev – Administrateur				
Rémunérations				
Autres rémunérations	70 000	29 167	70 000	70 000
Céline Leclercq ⁽³⁾ – Administrateur				
Rémunérations	5 800	0	16 400	5 800
Autres rémunérations				
Jean-Marc Armitano ⁽⁴⁾ – Administrateur				
Rémunérations	32 500	5 625	42 000	32 500
Autres rémunérations				
Alain Papiasse ⁽⁴⁾ – Administrateur				
Rémunérations	27 500	0	41 528	27 500
Autres rémunérations				
Administrateurs ayant cessé leur fonction au cours de l'exercice				
Solène Guéré ⁽⁵⁾ – Administrateur				
Rémunérations	1 000	10 200	-	1 000
Autres rémunérations				
Robert Dardanne ⁽⁶⁾ – Administrateur				
Rémunérations				
Autres rémunérations	30 000	30 000	-	-
Evelyne Tall ⁽⁷⁾ – Administrateur				
Rémunérations	30 000	25 000	21 319	30 000
Autres rémunérations				
Caroline Mayaud ⁽⁸⁾ – Censeur				
Rémunérations			7 194	-
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS	174 460	120 565	217 835	169 460
TOTAL DES AUTRES RÉMUNÉRATIONS	120 000	79 167	90 000	90 000

* Les rémunérations dues au titre de N sont versées en N+1 à l'issue de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

(1) La rémunération 2018 de André-Paul Leclercq a été régularisée en 2020 pour tenir compte d'un ajustement de 6 000 euros au titre de sa rémunération de Président du Comité d'Audit.

(2) Monsieur Philippe Joubert perçoit indirectement une rémunération en sa qualité de dirigeant de la société The Green Option au titre d'une convention de prestations de services conclue entre The Green Option et la Société (voir la section 4.7 du Document de référence).

(3) Madame Céline Leclercq a été nommée Administrateur par l'Assemblée Générale du 13 mai 2020.

(4) Monsieur Jean-Marc Armitano et Monsieur Alain Papiasse étaient censeurs du Conseil entre le 25 septembre 2019 et le 13 mai 2020 date à laquelle ils ont démissionné de ce mandat et été nommés Administrateurs par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020.

(5) Le mandat de Madame Solène Guéré a expiré lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020.

(6) Le mandat de Monsieur Robert Dardanne a expiré lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2020.

(7) Le mandat de Madame Evelyne Tall a expiré lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021.

(8) Le mandat de censeur de Madame Caroline Mayaud a débuté lors du Conseil du 19 mai 2021. Madame Mayaud a démissionné de ce mandat en septembre 2021.

4.5 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existe aucun contrat liant des membres du Conseil d'Administration à la Société ou à ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages ou indemnités dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions au sein de la Société ou de ses filiales autres que l'assurance chômage du Directeur Général et les régimes collectifs de retraite supplémentaire.

Dans le cadre de la convention de mandataire social qui le lie à la Société, Monsieur Sébastien Clerc s'est engagé à ne pas concurrencer la Société à l'issue de son mandat. Il bénéficierait dans ce cas d'une indemnité mensuelle correspondant à sa rémunération pendant la période de non-concurrence d'une durée maximale de six mois. Toutefois Voltalia s'est réservé la possibilité de renoncer à cette clause.

4.6 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération (euros)	Nombre de titres
Henri-François Prat (membre du Comex)	Cession	4 janvier 2021	25 000	1 000
Voltalia Investissement	Prêt-emprunt d'OCEANES vertes	7 janvier 2021	(i)	1 396 659
Voltalia Investissement	Prêt-emprunt d'OCEANES vertes	15 janvier 2021	(i)	276 651

(i) Le prêt-emprunt d'actions par Voltalia Investissement intervient dans le cadre de l'émission par Voltalia d'OCEANES Vertes pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. L'émission des OCEANES et la mise en place du prêt-emprunt ont fait l'objet d'un communiqué publié par Voltalia le 6 janvier 2021. S'agissant d'un prêt-emprunt, il n'y a pas de prix de cession/acquisition.

4.7 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE VOLTALIA

Nouvelles conventions ou conventions existantes dont le renouvellement a été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration

Convention avec la société CREADEV

La Société VOLTALIA SA a établi une convention de prestation de service avec la société CREADEV, administrateur de la Société VOLTALIA SA.

Cette convention de prestations de services signée le 26 novembre 2018 a pour objet l'assistance et collaboration dans l'élaboration et l'exécution de l'activité de VOLTALIA en matière de stratégie, commerciale, financière, ressources humaines et management. Elle est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de l'année de reconduction.

La rémunération est fixée à 70 000 euros par an, soit 17 500 euros par trimestre, payable dans les quinze jours qui suivent la présentation de la facture.

Le renouvellement de cette convention avait été autorisé préalablement par le conseil d'administration, le 18 décembre 2020 pour l'année 2021, mais la convention n'avait pas été approuvée par l'Assemblée Générale 2021.

En outre, le conseil d'administration du 15 décembre 2021 a autorisé préalablement le renouvellement de cette convention qui sera exécutée sur l'année 2022 et qui fera l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale 2022.

70 000 euros ont été facturés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Convention avec la société The Green Option

La Société VOLTALIA SA a établi une convention de prestation de services avec la Société The Green Option. Philippe Joubert, administrateur de la Société VOLTALIA SA, est le Président de cette Société.

Cette prestation de service a pour objet de fournir à la Société VOLTALIA SA une veille stratégique ainsi que des mises en relations ciblées dans de nouveaux pays. La prestation comprend également du conseil stratégique dans le cadre du développement des activités de Voltalia au Brésil et à l'international. Le montant est de 20 000 euros facturé trimestriellement. La convention a été signée le 15 septembre 2014 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le renouvellement de cette convention avait été autorisé préalablement par le conseil d'administration, le 18 décembre 2020 pour l'année 2021, mais la convention n'avait pas été approuvée par l'Assemblée Générale 2021.

En outre, le conseil d'administration du 15 décembre 2021 a autorisé préalablement le renouvellement de cette convention qui sera exécutée sur l'année 2022 et qui fera l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale 2022.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le montant hors taxe des prestations facturées, hors frais, par The Green Option s'élève à 20 000 euros HT.

Conventions approuvées lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé

Couverture d'assurance chômage pour M. S. Clerc

La Société VOLTALIA SA a souscrit une couverture d'assurance chômage pour M. Sébastien Clerc, Directeur Général pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration a approuvé cette couverture d'assurance chômage pour le dirigeant lors du renouvellement de son mandat approuvé par le Conseil d'Administration du 2 juin 2017, renouvelé le 13 mai 2020.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le montant versé pour la garantie chômage s'élève à 13 476 euros.

4.8 RESSOURCES HUMAINES

4.8.1 Organigramme opérationnel au 31 décembre 2021

L'organisation opérationnelle de Voltalia est décrite à la section 1.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.8.2 Nombre et répartition des effectifs

Le détail sur la répartition des effectifs du Groupe ainsi que leur évolution est disponible à la section 3.4 du présent Document d'enregistrement universel.

À la connaissance de la Société il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

4.9 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Au 31 décembre 2021, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général est mentionnée à la section 4.6 du présent Document d'enregistrement universel.

4.10 INFORMATION SUR LE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les fins de mandat des Commissaires aux comptes sont échelonnés afin d'assurer une continuité au sein du Collège des Commissaires aux comptes. Ainsi, le mandat du cabinet Mazars arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes du 31 décembre 2022, et le mandat du cabinet Grant Thornton expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes du 31 décembre 2025.

Pour chaque renouvellement, Voltalia réalise un appel d'offres dont les critères sont définis par la Direction Financière et revus par le comité d'audit.

À l'issue de ce processus d'appel d'offres, le Comité d'Audit fait sa recommandation auprès du Conseil d'Administration.

4.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration du 18 mars 2019 a autorisé la mise en place du premier plan d'actionnariat salarié pour les salariés des trois pays adhérents au plan d'épargne Groupe : la France, le Brésil et le Portugal. L'opération a remporté un vif succès avec une participation de près de 70 % des salariés éligibles. À l'issue de l'opération, 153 969 actions ont été allouées aux employés actionnaires.

Au 31 décembre 2021, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-102 et de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, détenaient, dans le cadre du plan d'épargne Groupe, 0,13 % du capital social.

4.12 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Voltalia,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestation de service par la société CREADEV

Contractant : société CREADEV

Personne intéressée : CREADEV, administrateur de la Société VOLTALIA SA

Nature, objet : Cette convention de prestations de services signée le 26 novembre 2018 a pour objet l'assistance et collaboration dans l'élaboration et l'exécution de l'activité de VOLTALIA en matière de stratégie, commerciale, financière, ressources humaines et management. La convention est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de l'année de reconduction.

Modalités : La rémunération est fixée à 70 000 euros par an, soit 17 500 euros par trimestre, payable dans les quinze jours qui suivent la présentation de la facture.

Autorisation : Le conseil d'administration du 18 décembre 2020 a autorisé le renouvellement de cette convention pour un an pour l'année 2021.

Montant : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Creadev a facturé 70.000 euros hors taxe au titre de 2020.

Motifs : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, prévus par l'article L. 225-38.

Convention de prestation de service par la société THE GREEN OPTION

Contractant : société THE GREEN OPTION

Personne intéressée : M. Philippe Joubert, Président de la Société THE GREEN et également administrateur de la Société VOLTALIA SA.

Nature, objet : Le 15 septembre 2014, un contrat de prestations de services a été conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la Société THE GREEN OPTION. Cette prestation de service a pour objet de fournir à la Société VOLTALIA SA une veille stratégique ainsi que des mises en relations ciblées dans de nouveaux pays. La prestation comprend également du conseil stratégique dans le cadre du développement des activités de Voltalia au Brésil et à l'international.

Modalités : Le montant est de 20 000 euros facturés trimestriellement.

Autorisation : Le conseil d'administration du 18 décembre 2020 a autorisé le renouvellement de cette convention pour un an pour l'année 2021.

Montant : Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le montant hors taxes des prestations facturées, hors frais, par The Green Option s'élève à 20 000 euros.

Motifs : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, prévus par l'article L. 225-38.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé et conclues depuis la clôture

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, conclues depuis la clôture, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de prestation de service par la société CREADEV

Contractant : société CREADEV

Personne intéressée : CREADEV, administrateur de la Société VOLTALIA SA

Nature, objet : Cette convention de prestations de services signée le 26 novembre 2018 a pour objet l'assistance et collaboration dans l'élaboration et l'exécution de l'activité de VOLTALIA en matière de stratégie, commerciale, financière, ressources humaines et management. La convention est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de l'année de reconduction.

Modalités : La rémunération est fixée à 70 000 euros par an, soit 17 500 euros par trimestre, payable dans les quinze jours qui suivent la présentation de la facture.

Autorisation : Le conseil d'administration du 15 décembre 2021 a autorisé le renouvellement de cette convention pour un an pour l'année 2022.

Motifs : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, prévus par l'article L. 225-38.

Convention de prestation de service par la société THE GREEN OPTION

Contractant : société THE GREEN OPTION

Personne intéressée : M. Philippe Joubert, Président de la société THE GREEN OPTION et également administrateur de la Société VOLTALIA SA.

Nature, objet : Le 15 septembre 2014, un contrat de prestations de services a été conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la Société THE GREEN OPTION. Cette prestation de service a pour objet de fournir à la Société VOLTALIA SA une veille stratégique ainsi que des mises en relations ciblées dans de nouveaux pays. La prestation comprend également du conseil stratégique dans le cadre du développement des activités de Voltalia au Brésil et à l'international.

Modalités : Le montant est de 20 000 euros facturés trimestriellement.

Autorisation : Le conseil d'administration du 15 décembre 2021 a autorisé le renouvellement de cette convention pour un an pour l'année 2022.

Motifs : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, prévus par l'article L. 225-38.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Couverture d'assurance chômage dans le cadre du mandat de directeur général

Personne intéressée : Sébastien Clerc, directeur général de VOLTALIA SA.

Nature, objet et modalités : La couverture d'assurance chômage souscrite par votre Société pour M. Sébastien Clerc, Directeur Général s'est poursuivie pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration a approuvé cette couverture d'assurance chômage pour le dirigeant lors du renouvellement de son mandat approuvé par le Conseil d'Administration du 2 Juin 2017, renouvelé le 13 Mai 2020.

Montant : Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le montant versé pour la garantie chômage s'élève à 13 476 euros.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2022

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Marc BIASIBETTI

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Guillaume GINÉ



5

RAPPORT DU MANAGEMENT

5.1	Présentation générale du résultat et de la situation financière.....	148
	Chiffres clés : très forte croissance de l'activité et de l'EBITDA.....	148
	Revue des activités.....	148
	Autres postes du compte de résultat.....	150
	Bilan consolidé simplifié.....	151
5.2	Faits marquants et événements post-clôture.....	151
5.3	Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement....	151
	Capital et liquidités.....	151
	Financement.....	152
	Flux de trésorerie.....	152
	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement.....	152
	Restriction à l'utilisation de capitaux.....	152
	Sources de financement nécessaires à l'avenir.....	152
5.4	Tendances	152
	Ambition 2023 confirmée.....	153
5.5	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	153
5.6	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sur les perspectives de la Société	153
5.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale...	153

5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Chiffres clés : très forte croissance de l'activité et de l'EBITDA

En millions d'euros	2021	2020	Variation à taux courants	Variation à taux constants ⁽¹⁾
Revenus ⁽²⁾	398,7	233,5	+ 71 %	+ 76 %
EBITDA normatif	156,7	101,1	+ 55 %	+ 62 %
EBITDA	137,6	97,4	+ 41 %	+ 49 %
Résultat net part du Groupe	(1,3)	7,9	- 117 %	- 96 %

(1) Le taux de change moyen EUR/BRL auquel ont été arrêtés les comptes 2021 ressort à 6,4 vs. 5,9 en 2020.

(2) Les revenus sont nets : ils intègrent le revenu lié aux plus-values générées lors des cessions d'actifs réalisées et non la valeur totale incluant la valeur de l'actif cédé.

Les revenus annuels 2021 s'élevaient à 398,7 millions d'euros, en hausse de + 71 % par rapport à 2020 (+ 76 % à taux de change constants). Les revenus issus de l'activité des Ventes d'énergie progressent de + 28 % et ceux issus des Services sont multipliés par 2,7 (après élimination des ventes internes de Services), portés surtout par le segment Développement, Construction et Fourniture d'équipements mais aussi celui de l'Exploitation-maintenance.

L'EBITDA normatif, calculé sur la base d'un taux de change EUR/BRL moyen annuel de 6,3 et d'une ressource éolienne, solaire et hydraulique correspondant à la moyenne long terme, ressort à 156,7 millions d'euros, en hausse de + 55 % par rapport à 2020. Il est inférieur à l'objectif qui est de 170 millions d'euros car certaines cessions de projets en cours de développement au Brésil (préconstruction), signées en 2021, ne seront comptablement reconnues qu'en 2022. Sans ce décalage non anticipé, l'objectif 2021 aurait été dépassé.

L'EBITDA consolidé s'établit à 137,6 millions d'euros. La hausse de + 41 % (+ 49 % à taux de change constants) provient des Ventes d'énergie comme des Services.

Le bénéfice net part du Groupe ressort à - 1,3 million d'euros en baisse de - 117 % (- 96 % à taux de change constants) par rapport à 2020.

À noter

Suite à l'évolution des secteurs opérationnels, les activités Ventes d'Énergie et Services d'Helexia seront à l'avenir identifiées séparément.

Le reporting financier sur Helexia est désormais divisé entre les Ventes d'énergie et les Services, conformément au reste de l'entreprise. Jusqu'à l'annonce des résultats de l'exercice 2021, Helexia était entièrement inclus dans les Ventes d'énergie. Les chiffres présentés dans ce document ont été mis à jour en conséquence.

Revue des activités

Ventes d'énergie : croissance soutenue de la production, des revenus et de l'EBITDA

CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

En millions d'euros	2021	2020	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Avant éliminations des services fournis en interne				
Revenus	207,9	162,9	+ 28 %	+ 35 %
EBITDA	128,1	100,9	+ 27 %	+ 34 %
Marge d'EBITDA	61,6 %	61,9 %	0 pt	0 pt

INDICATEURS OPÉRATIONNELS

	2021	2020	Variation	Facteurs de charge ⁽¹⁾	
				Moyenne long terme Voltalia	Moyenne long terme nationale
Production (en GWh)	4 143	2 750	+ 51 %		
Puissance installée (en MW) ⁽²⁾	1 129	1 015	+ 11 %		
Puissance installée et en construction (en MW) ⁽²⁾	1 709	1 280	+ 34 %		
Facteur de charge éolien au Brésil	50 %	45 %	+ 5 pts	53 %	45 %
Facteur de charge éolien en France	24 %	28 %	- 4 pts	27 %	25 %
Facteur de charge solaire en France	17 %	16 %	+ 1 pt	18 %	16 %
Facteur de charge solaire en Égypte et en Jordanie	29 %	25 %	+ 4 pts	25 %	25 %

(1) (Énergie effectivement produite) / (énergie qui serait produite si les centrales produisaient 100 % du temps à 100 % de leur puissance).

(2) En fin de période.

Production et revenus

Les revenus de l'année 2021 issus des Ventes d'énergie se montent à 207,9 millions d'euros, en hausse de + 28 % (+ 35 % à taux de change constants).

La production annuelle d'électricité atteint en 2021 un niveau record de 4,1 térawattheures (+ 51 %). Ce volume représente la moitié de la consommation annuelle en électricité d'un pays comme le Kenya.

La croissance des revenus bénéficie de l'effet en année pleine des centrales ayant commencé à contribuer en 2020, principalement les centrales VSM 1 au Brésil et des centrales solaires en France et en Jordanie ⁽¹⁾, et des nouvelles centrales mises en service en 2021, principalement celles de Cabanon, Laspeyres, Cacao en France, et celles de VSM 2, VSM 3 et VSM 4 au Brésil ⁽²⁾.

Le facteur de charge éolien au Brésil en 2021, à 50 %, est inférieur de trois points à sa moyenne de long terme mais en hausse de 5 points par rapport à 2020. Dans les autres principaux pays, les facteurs de charge sont en hausse dans le solaire (France, Égypte et Jordanie) et en baisse dans l'éolien (France). En 2021 comme chaque année, le facteur de charge moyen sur le long terme des centrales de Voltalia est partout supérieur ou égal à celui du pays, illustrant la grande sélectivité de Voltalia pour les meilleurs projets.

Helexia, qui produit de l'électricité solaire en France, en Belgique, au Portugal, en Espagne et en Italie, en parallèle de son activité de services, a vu croître ses revenus de + 19,5 %.

La durée résiduelle moyenne pondérée de l'ensemble des contrats de vente en portefeuille est de 17,7 années, représentant 6,6 milliards d'euros de revenus futurs sous contrat. 83 % des revenus 2021 sont contractuellement indexés sur l'inflation. Ces données illustrent la stratégie d'investissement de Voltalia, les centrales ne bénéficiant pas de contrats indexés et longs étant généralement cédées avant leur construction, de même que la plupart des projets subventionnés.

La puissance installée en exploitation de Voltalia est de 1 129 MW à fin décembre 2021, en hausse de + 11 % sur 12 mois. La capacité des centrales en cours de construction est multipliée par 2,2 sur la période, passant de 265 MW à 580 MW.

EBITDA

Les Ventes d'énergie génèrent en 2021 un EBITDA de 128,1 millions d'euros en hausse de + 27 % (+ 34 % à taux de change constants). La marge d'EBITDA est stable à 62 %.

(1) Comme précisé dans le rapport semestriel 2021 (note 4.5), des conditions suspensives restent à lever pour finaliser le transfert de titres des centrales jordaniennes. Elles devraient aboutir d'ici le 30 avril 2022.

(2) Jusqu'à leur cession à Copel fin novembre pour VSM 2 et VSM 4.

Services : très forte croissance des revenus et de l'EBITDA

En millions d'euros			Variation à taux courants	Variation à taux constants
Avant éliminations des services fournis en interne	FY 2021	FY 2020		
Revenus	263,4	130,8	+ 101 %	+ 102 %
Dont revenus internes	72,4	60,0	+ 21 %	+ 21 %
Dont revenus externes	191,1	70,7	x 2,7	x 2,7
EBITDA	32,8	11,6	x 2,8	x 2,8
Marge d'EBITDA	12,5 %	8,9 %	+ 4 pts	+ 4 pts

En 2021, les revenus issus des Services (internes et externes) atteignent 263,4 millions d'euros, en hausse de 101 % (+ 102 % à taux de change constants). L'EBITDA est multiplié par 2,8 (idem à taux de change constants), avec une marge d'EBITDA de 12,5 % en progression de 4 points. La croissance des revenus comme de l'EBITDA s'explique intégralement par la progression des Services aux clients tiers.

Développement, Construction et Fourniture d'équipements

Le segment Développement, Construction et Fourniture d'équipements affiche des revenus de 219,2 millions d'euros, multipliés par 2,0 (idem à taux de change constants) par rapport à 2020, entièrement portés par la croissance des revenus externes (x 3).

L'EBITDA 2021 du segment Développement, Construction et Fourniture d'équipements est multiplié par x 2,5 pour atteindre 33,3 millions d'euros.

Exploitation-maintenance

Les revenus du segment Exploitation-maintenance atteignent 27,4 millions d'euros en hausse de + 23 % (+ 26 % à taux de change constants). 579 MW de nouveaux contrats de maintenance pour clients tiers ont été signés en 2021, dont 491 MW au Brésil et 88 MW en Europe.

Le segment affiche un EBITDA positif de 0,7 million d'euros, contre un EBITDA négatif de 1,5 million d'euros en 2020, bénéficiant d'effets d'échelle dans un contexte de maîtrise des coûts.

À la fin de l'année, la capacité sous gestion pour Voltalia et ses clients tiers est de 3,5 GW.

Autres postes du compte de résultat

En millions d'euros	2021	2020	Variation à taux courants	Variation à taux constants
EBITDA avant éliminations et éléments corporate	160,9	112,5	+ 43 %	+ 49 %
Éliminations et éléments corporate	(23,3)	(15,1)	+ 54 %	+ 53 %
EBITDA	137,6	97,4	+ 41 %	+ 49 %
Dépréciation, amortissements et provisions	(75,7)	(53,6)	+ 41 %	+ 46 %
Résultat opérationnel (EBIT)	61,9	43,7	+ 41 %	+ 52 %
Résultat financier	(43,9)	(32,7)	(34) %	(41) %
Impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	(16,8)	(3,8)	x 4,5	x 4,6
Intérêts minoritaires	(2,5)	0,7	- x 3,7	- x 4,1
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(1,3)	7,9	- 117 %	- 96 %

L'EBITDA avant éliminations et éléments corporate est en progression de + 43 % à 160,9 millions d'euros. Les éliminations sont en hausse, reflétant la croissance de l'activité interne. Les éléments corporate sont en hausse aussi, mais à un rythme très inférieur à l'activité générale. L'EBITDA consolidé s'élève à 137,6 millions d'euros, en hausse de + 41 % par rapport à 2020.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 75,7 millions d'euros, en hausse de + 41 %, du fait principalement de l'amortissement des centrales mises en service en 2021

et de l'effet année pleine des centrales mises en service en 2020. À 43,9 millions d'euros, les frais financiers nets sont en hausse de + 34 %, soulignant la montée des financements de projets en exploitation.

Après prise en compte des intérêts minoritaires et de l'impôt, le résultat net, part du groupe, s'établit à - 1,3 million d'euros en baisse de - 117 % (- 96 % à taux de change constants), du fait du décalage de la comptabilisation des ventes de projets en développement (préconstruction) expliqué précédemment.

Bilan consolidé simplifié

Le bilan de Voltalia, à fin 2021, atteint 2,1 milliards d'euros, dépassant le seuil des 2 milliards pour la première fois. Il est en croissance de + 20 % à taux de change courant et presque autant à taux de change constants avec un réal brésilien quasi stable (EUR/BRL à 6,32 fin 2021 contre 6,37 fin 2020).

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	77,8	80,2
Droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles	1 509,9	1 273,5
Trésorerie et équivalent de trésorerie	291,4	220,1
Autres actifs courants et non courants	233,9	203,6
Total actifs	2 113,0	1 777,3
Capitaux propres part du Groupe	671,8	640,4
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	62,4	55,8
Financements courants et non courants	1 050,0	839,3
Provisions courantes et non courantes	13,7	11,0
Autres passifs courants et non courants	315,0	230,8
Total passif	2 113,0	1 777,3

La hausse des actifs du Groupe est essentiellement liée à l'augmentation du portefeuille de centrales en exploitation et en construction, avec des immobilisations en hausse de + 19 %.

La trésorerie du Groupe à fin 2021 s'élève à 291,4 millions d'euros en hausse de + 33 %.

Ce niveau est à comparer à une dette financière totale de 1 050,0 millions d'euros à fin 2021, en hausse de + 25 %

essentiellement du fait de l'émission début 2021 d'obligations convertibles (Océane) et vertes. Le levier d'endettement ⁽¹⁾ reste donc faible, à 51 %.

Sur la période, l'activité opérationnelle (hors capex) a permis une génération de cash-flow à hauteur de 131,8 millions d'euros, en hausse de + 53 %.

5.2 FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Les faits marquants de la période et les événements post-clôture sont présentés à la section 6.2 du présent Document d'enregistrement universel.

5.3 INFORMATION SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Capital et liquidités

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société s'élève à 731,3 millions euros. Le montant de la trésorerie et équivalents de l'Entreprise s'élève à 291,4 millions d'euros, contre 220,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(1) Dette financière nette / (fonds propres + dette financière nette).

Financement

L'Entreprise finance ses activités de Services auprès des établissements bancaire souscrits par Voltalia SA et les constructions des centrales construites pour son propre compte par des emprunts souscrits par la société de projet propriétaire de la centrale.

Le détail des financements est présenté à la section 6.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Flux de trésorerie

Sur l'année 2021, la trésorerie a progressé de 81,8 millions d'euros, le flux de trésorerie opérationnelle étant de + 131,8 millions d'euros, le flux d'investissement de - 286,1 millions d'euros et le flux de financement de 236,1 millions d'euros.

Le détail est présenté à la section 6.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Le détail est présenté à la section 6.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Restriction à l'utilisation de capitaux

Les emprunts souscrits par les sociétés de projet du Groupe pour financer la construction intègrent généralement des clauses de respect de Ratio (notamment couverture du service de la dette et structure financière) ainsi que la

constitution d'un compte de réserves pour le service de la dette. Ces clauses peuvent restreindre les versements de dividendes.

Sources de financement nécessaires à l'avenir

Afin de se doter de moyens financiers nécessaires à sa croissance l'Entreprise avait renforcé ses fonds propres en menant une augmentation de capital de 375 millions d'euros en juillet 2019. Ces fonds ont permis de contribuer à l'objectif du gigawatt de capacité installée atteint en 2020. En janvier 2021, Voltalia a lancé une émission inaugurale d'obligations convertibles vertes (OCEANES Vertes) à échéance 2025 pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. En juin 2021,

Voltalia a signé un nouveau crédit syndiqué de 170 millions d'euros. Cette nouvelle ligne de crédit réplique le cadre innovant de celle mise en place en 2019 : son taux d'intérêt pourra être bonifié en fonction de l'atteinte de certains critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Au 31 décembre 2021, Voltalia disposait ainsi d'une trésorerie de 291,4 millions d'euros et de 225 millions d'euros de lignes bancaires « corporate » non utilisées.

5.4 TENDANCES

Les objectifs et les tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société à la date du Document d'enregistrement universel. Ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques de Voltalia, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice de l'Entreprise. Les données et hypothèses sur lesquelles sont fondés ces objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction

d'autres facteurs dont la Société n'aurait pas connaissance à la date du Document d'enregistrement universel. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de l'Entreprise et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie de l'Entreprise ; il ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Ambition 2023 confirmée

L'ambition de 2,6 GW en exploitation ou en construction d'ici fin 2023 est confirmée. Voltalia dispose en effet 1,7 GW de capacité en exploitation ou en construction à fin 2021. Par ailleurs, les contrats de vente d'énergie déjà attribués et qui ne sont pas encore en construction représentent environ 0,9 GW.

En 2023, l'EBITDA normatif devrait atteindre la fourchette de 275 à 300 millions d'euros.

2023

Capacité	2,6 GW en exploitation ou en construction
	275-300 millions d'euros
EBITDA normatif	« Normatif » : avec une ressource éolienne/solaire/hydraulique égale à la moyenne de très long terme et un taux EUR/BRL de 6,3

Voltalia précise que les activités du Groupe ne sont pas directement exposées à la Russie ou à l'Ukraine.

5.5 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

L'Entreprise n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

5.6 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU ÉVÉNEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUENCER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

Grâce à la contribution du portefeuille de plus de 1,7 GW de capacité en exploitation ou en construction à fin 2021, la mise en service de nouvelles centrales et la poursuite de la

progression des Services pour clients tiers, Voltalia confirme son objectif d'un EBITDA normatif autour de 275-300 millions d'euros à horizon 2023.

En millions d'euros	EBITDA normatif *
Objectifs 2023	~ 275-300 millions d'euros
Niveaux actuels	156,7 millions d'euros en 2021 *

* « Normatif » : avec une ressource éolienne/solaire/hydraulique égale à la moyenne de très long terme et un taux EUR/BRL de 6,3.

5.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu de modifications de la situation financière ou commerciale de Voltalia depuis la clôture de l'exercice 2021.



6

COMPTES CONSOLIDÉS

6.1 États financiers	156	6.2 Notes aux comptes consolidés	162
6.1.1 Compte de résultat.....	156	6.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	226
6.1.2 État du résultat global.....	157		
6.1.3 État de la situation financière.....	158		
6.1.4 Tableau des flux de trésorerie.....	160		
6.1.5 Tableau de variation des capitaux propres.....	161		

6.1 ÉTATS FINANCIERS

6.1.1 Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Total produits	7	461 324	233 457
Achats et sous-traitance	7	(119 740)	(31 749)
Autres charges d'exploitation	7	(99 600)	(70 759)
Charges de personnel	8	(44 584)	(33 828)
Autres produits et charges courants	7	(59 803)	343
Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	7	(71 243)	(46 602)
Résultat opérationnel courant		66 354	50 862
Autres produits et charges non courants	7	(4 472)	(7 116)
Résultat opérationnel (EBIT)		61 882	43 746
Coût net de l'endettement financier	14	(50 398)	(31 408)
Autres produits et charges financiers	14	6 545	(1 336)
Impôt sur les résultats et assimilés	10	(17 366)	(3 603)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	5	562	(162)
RÉSULTAT NET		1 225	7 237
Participations ne conférant pas le contrôle		2 548	(687)
Part du Groupe		(1 323)	7 924
Résultat net par action – Part du Groupe (<i>en euros</i>) :			
Avant dilution		(0,0139)	0,0834
Après dilution		(0,0129)	0,0830

* Voir Note 4.10.

Le Groupe fait usage d'indicateurs alternatifs de performance, tels que l'EBITDA et l'EBIT qui sont définis en Note 4.2 ; par ailleurs, l'EBITDA est détaillé dans la Note 7.5.

6.1.2 État du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Résultat net		1 225	7 237
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		7 099	(119 118)
Variation de juste valeur des prêts ne portant pas intérêts	14	(544)	(160)
Variation de juste valeur des instruments de couverture	14	10 423	(3 858)
Autres éléments du résultat global recyclables		16 978	(123 136)
Réévaluation du passif (actif) net au titre des régimes à prestations définies	8	92	(109)
Autres éléments du résultat global non recyclables		92	(109)
RÉSULTAT GLOBAL		18 295	(116 008)
Résultat global attribuable à :			
Part du Groupe		14 090	(94 125)
Participations ne conférant pas le contrôle		4 205	(21 883)

* Voir Note 4.10.

6.1.3 État de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Goodwill	11	77 767	80 155
Droits d'utilisation	11	43 332	45 314
Immobilisations incorporelles	11	210 691	154 889
Immobilisations corporelles	11	1 255 870	1 073 264
Participations dans des entreprises associées	5	2 765	2 196
Autres actifs financiers non courants	14	16 646	16 155
Actifs d'impôts différés	10	1 521	3 899
Autres actifs non courants	16	-	148
Actifs non courants		1 608 592	1 376 020
Stocks, avances, acomptes et charges constatées d'avance	16	63 038	39 699
Actifs de contrat	16	22 799	7 696
Créances commerciales	16	72 156	95 551
Autres actifs financiers courants	14	10 793	6 282
Autres actifs courants	16	44 178	31 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	291 404	220 122
Actifs courants		504 368	401 279
TOTAL ACTIF		2 112 960	1 777 299

* Voir Note 4.10.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Capitaux propres part du Groupe		671 796	640 375
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		62 404	55 818
Capitaux propres	13	734 200	696 193
Provisions non courantes	15	8 521	4 827
Provisions pour départs en retraite & pensions	8	1 490	1 377
Passifs d'impôts différés	10	16 648	16 015
Financements non courants	14	882 632	703 973
Autres passifs financiers non courants	14	14 770	14 614
Autres passifs non courants	16	39	-
Passifs non courants		924 100	740 806
Provisions courantes	15	5 223	6 162
Financements courants	14	167 400	135 315
Passifs de contrat	16	5 792	13 443
Dettes fournisseurs, avances, acomptes et produits constatés d'avance	16	231 731	125 459
Autres passifs financiers courants	14	15 391	26 135
Autres passifs courants	16	29 123	33 786
Passifs courants		454 660	340 300
TOTAL PASSIF		2 112 960	1 777 299

* Voir Note 4.10.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Résultat Opérationnel (EBIT)		61 882	43 746
Amortissements, provisions et dépréciations des actifs non courants		71 243	46 602
Autres produits et charges non courants		4 472	7 116
Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle	7	(69 489)	(22 951)
Variation du besoin en fonds de roulement	16	78 881	23 375
Impôts sur les résultats	16	(13 678)	(8 170)
Trésorerie résultant de l'activité opérationnelle hors éléments non courants		133 311	89 718
Flux de trésorerie généré par les éléments non courants		(1 492)	(3 636)
Flux de trésorerie net généré par l'activité		131 819	86 082
Flux net d'investissements financiers		119 842	10 058
Flux net d'investissements corporels		(350 093)	(278 131)
Flux net d'investissements incorporels		(56 209)	(48 428)
Dividendes reçus		398	621
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(286 062)	(315 880)
Augmentations de capital de la société Voltalia SA		-	-
Augmentations de capital souscrites par des intérêts non contrôlants		-	25 764
Autres produits et charges financiers		(7 019)	2 521
Intérêts payés aux banques et obligataires	14	(32 008)	(27 808)
Remboursements et intérêts payés relatifs aux dettes de location	14	(10 836)	(8 462)
Émissions d'emprunts et d'obligations	14	376 626	252 238
Remboursements d'emprunts et d'obligations	14	(90 643)	(41 555)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		-	(499)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financements		236 120	202 199
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE		81 877	(27 599)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture		220 122	269 744
Incidence de trésorerie des variations des cours de devises		3 508	(33 783)
Incidence de trésorerie des variations de périmètre		(14 103)	11 760
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		291 404	220 122

* Voir Note 4.10.

6.1.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital social	Primes sur opérations en capital	Réserves de conversion	Réserves Consolidées	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres – Part du Groupe	Total Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2019*	543 083	235 072	(71 076)	20 212	4 622	731 913	51 310	783 223
Affectation du résultat	-	-	-	4 622	(4 622)	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	7 924	7 924	(687)	7 237
Autres éléments du résultat global	-	-	(91 240)	(10 809)	-	(102 049)	(21 196)	(123 245)
Résultat global	-	-	(91 240)	(10 809)	7 924	(94 125)	(21 883)	(116 008)
Variation de capital	394	(14)	-	-	-	380	-	380
Variations de périmètre	-	-	386	2 929	-	3 315	627	3 942
Autres mouvements	-	-	-	(1 108)	-	(1 108)	25 764	24 656
Au 31 décembre 2020*	543 477	235 058	(161 930)	15 846	7 924	640 375	55 818	696 193
Affectation du résultat	-	-	-	7 924	(7 924)	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	(1 323)	(1 323)	2 548	1 225
Autres éléments du résultat global	-	-	4 326	11 087	-	15 413	1 657	17 070
Résultat global	-	-	4 326	11 087	(1 323)	14 090	4 205	18 295
Variation de capital	162	63	-	-	-	225	-	225
Variations de périmètre	-	-	8 923	(314)	-	8 609	1 254	9 863
Autres mouvements	-	-	-	8 497	-	8 497	1 127	9 624
AU 31 DÉCEMBRE 2021	543 639	235 121	(148 681)	43 040	(1 323)	671 796	62 404	734 200

* Voir Note 4.10.

Les « Autres mouvements » et « Variations de périmètre » sont commentés en Note 13.3.

6.2 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	Constitution, développement et activité du Groupe	163	NOTE 11	Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles	183
NOTE 2	Activités du Groupe	163	Note 11.1	Règles et méthodes comptables	183
NOTE 3	Faits marquants de la période et postérieurs à la clôture	163	Note 11.2	Acquisition de Martifer Solar	185
Note 3.1	Gouvernance	163	Note 11.3	Acquisition de Helexia	185
Note 3.2	Faits marquants de l'exercice	164	Note 11.4	Acquisition de Triton	185
Note 3.3	Faits marquants postérieurs à la clôture	167	Note 11.5	Acquisition de Mywindparts	186
NOTE 4	Règles et méthodes comptables	168	Note 11.6	Acquisition de Greensolver	186
Note 4.1	Déclaration de conformité	168	Note 11.7	Acquisition de Maison Solaire Voltalia	186
Note 4.2	Bases de préparation et présentation des états financiers	168	Note 11.8	Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles	186
Note 4.3	Référentiel comptable appliqué	168	Note 11.9	Goodwill	187
Note 4.4	Monnaie fonctionnelle et de présentation	169	Note 11.10	Droits d'utilisation	189
Note 4.5	Recours aux jugements et à des utilisations d'estimations	169	Note 11.11	Immobilisations incorporelles	190
Note 4.6	Nouveaux principes et méthodes comptables	169	Note 11.12	Immobilisations corporelles	191
Note 4.7	Réforme des taux interbancaires – Disparition du LIBOR	170	NOTE 12	Trésorerie et flux de trésorerie	192
Note 4.8	Évolution de la structure des UGT	170	Note 12.1	Règles et méthodes comptables	192
Note 4.9	Évolution de la structure des secteurs opérationnels	170	Note 12.2	Trésorerie	192
Note 4.10	Modifications apportées aux états financiers et comparables	171	Note 12.3	Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle	193
Note 4.11	Contexte de clôture	171	NOTE 13	Capitaux propres et résultats par action	193
NOTE 5	Périmètre de consolidation	171	Note 13.1	Règles et méthodes comptables	193
Note 5.1	Règles et méthodes comptables	171	Note 13.2	Capital social du Groupe et dividendes	193
Note 5.2	Taux des devises utilisées au sein de Voltalia	173	Note 13.3	Variation des capitaux propres	193
Note 5.3	Périmètre de consolidation	173	Note 13.4	Résultat net par action	194
Note 5.4	Informations sur les participations minoritaires	174	Note 13.5	Résultat dilué par action	194
NOTE 6	Secteurs opérationnels	174	Note 13.6	Instruments dilutifs – Plans d'attribution gratuite d'actions	195
Note 6.1	Règles et méthodes comptables	174	Note 13.7	Instruments dilutifs – Options de souscription d'actions	196
Note 6.2	Information sectorielle par activité	175	NOTE 14	Financement et instruments dérivés	196
Note 6.3	Information sectorielle par zone géographique	175	Note 14.1	Règles et méthodes comptables	196
NOTE 7	Résultat opérationnel	176	Note 14.2	Autres actifs et passifs financiers courants et non courants	197
Note 7.1	Règles et méthodes comptables	176	Note 14.3	Financements courants et non courants	198
Note 7.2	Chiffre d'affaires, total produits et revenus nets	177	Note 14.4	Résultat financier	200
Note 7.3	Charges d'exploitation	177	Note 14.5	Instruments financiers dérivés	201
Note 7.4	Autres produits et charges courants	178	Note 14.6	Hiérarchie de justes valeurs des actifs et passifs financiers	202
Note 7.5	EBITDA	178	Note 14.7	Risque de change	204
Note 7.6	Autres produits et charges non courants	178	Note 14.8	Risque de taux	204
Note 7.7	Dotations et reprises aux amortissements	178	Note 14.9	Risque de liquidité	205
Note 7.8	Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	178	NOTE 15	Provisions courantes et non courantes	205
NOTE 8	Charges et avantages aux personnels	179	Note 15.1	Règles et méthodes comptables	205
Note 8.1	Règles et méthodes comptables	179	Note 15.2	État des provisions	206
Note 8.2	Charges de personnel	179	NOTE 16	Actifs et passifs non financiers	206
Note 8.3	Effectifs	179	Note 16.1	Règles et méthodes comptables	206
Note 8.4	Avantages du personnel	180	Note 16.2	Actifs et passifs non financiers	207
NOTE 9	Honoraires des Commissaires aux comptes	181	NOTE 17	Engagement hors bilan	209
NOTE 10	Impôts sur les résultats	181	Note 17.1	Engagements donnés	209
Note 10.1	Règles et méthodes comptables	181	Note 17.2	Engagements reçus	209
Note 10.2	Impôts sur les résultats et assimilés	182	Note 17.3	Informations relatives aux parties liées	210
Note 10.3	Rationalisation de l'impôt	182	NOTE 18	Liste des sociétés – Périmètre de consolidation	211
Note 10.4	Impôts différés	182	Note 18.1	Liste des sociétés consolidées en intégration globale	211
			Note 18.2	Liste des participations dans des entreprises associées	220
			Note 18.3	Évolution de la liste des sociétés de Voltalia	221

NOTE 1 Constitution, développement et activité du Groupe

La société Voltalia a été constituée le 28 novembre 2005. Son siège social est situé 84, boulevard de Sébastopol, 75003 – Paris, depuis le 2 juillet 2018, en France. Son développement, initié en France et en Guyane, s’est poursuivi au Brésil pour ensuite connaître une forte expansion géographique avec le rachat en août 2016, de la société portugaise Martifer Solar, puis Helexia en 2019. Voltalia a continué à accélérer sa stratégie de développement des services sur l’ensemble de la chaîne de valeur des projets à travers l’acquisition de trois sociétés en 2020 : Greensolver, Mywindparts et Triton Resources. Voltalia est aujourd’hui présent dans 20 pays sur trois continents. La Société est cotée sur Euronext depuis juillet 2014.

Les états financiers annuels au 31 décembre 2021 ci-joints présentent les opérations de la société Voltalia et de ses filiales (l’ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

NOTE 2 Activités du Groupe

Voltalia est un acteur indépendant des énergies renouvelables. Acteur industriel intégré, Voltalia développe, construit et exploite des centrales électriques renouvelables, pour compte propre et pour compte de tiers.

Voltalia est présent dans les principales filières de production d’énergie renouvelable : éolien, solaire, petite hydroélectricité, et biomasse. Le Groupe développe également des solutions pour le stockage de l’électricité.

Au 31 décembre 2021, la première source de profits de Voltalia est la vente d’électricité renouvelable produite par les centrales qu’elle détient. Ces ventes sont régies par des contrats à long-terme qui assurent de la visibilité sur les volumes et les prix de l’électricité vendue. Voltalia génère aussi des « Total Produits » par la cession de projets développés par ses équipes, ou par des prestations de services telles que la construction ou l’exploitation-maintenance de centrales détenues par des clients tiers.

La responsabilité sociale et environnementale est au cœur de l’entreprise : la mission de Voltalia, « Améliorer l’environnement mondial en favorisant le développement local », souligne

l’importance que le Groupe attache à avoir un impact positif localement et socialement. Voltalia est devenue une Entreprise à Mission en mai 2021 au sens de la loi française PACTE (Plan d’Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises promulguée le 22 mai 2019). Voltalia a ainsi choisi de mettre en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d’Être, trois objectifs environnementaux et sociaux qu’elle poursuivra dans le cadre de son activité au sens de l’article L. 210-10 du Code de commerce.

Voltalia a, au cours de son histoire, établi des liens durables avec de nombreux partenaires. La Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) est actionnaire de Voltalia Guyane depuis 2008. COPEL et CHESF, des leaders brésiliens de la production d’électricité, sont actionnaires de grandes centrales de Voltalia au Brésil. Proparco est actionnaire de Voltalia S.A. depuis novembre 2016, la BERD depuis juillet 2019. D’autres partenaires, capitalistiques, bancaires, opérationnels ou publics, ont aussi contribué au développement de Voltalia depuis son origine.

NOTE 3 Faits marquants de la période et postérieurs à la clôture

NOTE 3.1 Gouvernance

Lors de l’Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2021 :

- les mandats de Madame Laurence Mulliez, de la société Creadev et de la société The Green Option qui arrivaient à expiration ont été renouvelés pour une durée de trois années, et viendront à expiration à l’issue de l’Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires appelée à se réunir en 2024 à l’effet de statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- le mandat de Monsieur André-Paul Leclercq qui venait à expiration à l’issue de l’Assemblée Générale du 19 mai 2021 a été renouvelé pour une durée exceptionnelle d’une année et viendra à expiration à l’issue de l’Assemblée Générale appelée à se réunir en 2022 pour statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le mandat de Madame Evelyne Tall qui venait également à expiration à l’issue de l’Assemblée Générale du 19 mai 2021 n’a pas été renouvelé.

Le Conseil d’Administration de Voltalia comprend désormais sept membres dont trois femmes et trois membres indépendants.

NOTE 3.2 Faits marquants de l'exercice

Entreprise à mission ⁽¹⁾

Très largement plébiscité par les actionnaires (99,98 %) au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 mai 2021, Voltalia a choisi d'adopter le statut d'Entreprise à Mission au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce et de mettre ainsi en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être, trois objectifs environnementaux et sociaux qu'elle poursuivra dans le cadre de son activité. En devenant la première entreprise de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext à devenir Entreprise à Mission, Voltalia démontre sa volonté de poursuivre son action en faveur de l'environnement et du développement local.

Succès commerciaux

Le 15 février 2021 ⁽²⁾, Voltalia a ouvert un nouveau complexe renouvelable dans l'État de Bahia au Brésil et a lancé la construction du parc éolien Canudos 1. La puissance installée du parc éolien Canudos 1 atteindra 99,4 mégawatts (supérieur aux 90 mégawatts annoncés en décembre 2019). Un contrat long-terme de vente d'électricité d'une durée de 20 ans a été signé avec la compagnie d'électricité Cemig. La construction de la sous-station a débuté et la mise en service de la centrale est prévue au premier semestre 2022. Le potentiel de Canudos est estimé à 1 gigawatt.

En mars 2021 ⁽³⁾, Voltalia a remporté un nouveau projet solaire de 100 mégawatts en Albanie. Il s'agit du second projet remporté par l'entreprise dans le pays en l'espace de moins d'un an. Ce projet de 100 mégawatts, dénommé Spitalla, a été remporté au terme d'un appel d'offres lancé par le Ministère des Infrastructures et de l'Énergie en novembre dernier. Il portait sur l'attribution d'un contrat de concession de 30 ans, sur un terrain de 121 hectares situé dans la région de Dürres, sur la côte adriatique, à une trentaine de kilomètres de la capitale Tirana. Il bénéficiera du très grand potentiel de rayonnement solaire de la région. Sur les 100 mégawatts, 70 % seront vendus à travers un contrat de vente d'énergie de 15 ans conclu avec l'opérateur public FTL. Le reste de l'énergie sera vendu selon les termes d'un autre contrat long-terme négocié avec un opérateur privé. La centrale de Spitalla sera mise en service en 2023. Voltalia sera le développeur, constructeur et exploitant du projet.

Voltalia a été lauréat, en avril 2021, sur les deux projets qu'il a présentés au septième appel d'offres éolien terrestre lancé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour une capacité de 70 mégawatts de nouveaux projets éoliens en France ⁽⁴⁾. Le premier lauréat est le projet des Rives Charentaises en Nouvelle Aquitaine. Le complexe se compose de 19 éoliennes, d'une puissance totale de 38 mégawatts avec 14 mégawatts lauréats du dernier appel d'offres (contrat de vente d'électricité de 20 ans)

qui s'ajoutent à 24 mégawatts éligibles au tarif réglementé (20 ans aussi). Le second lauréat est le projet de Laignes. Situé dans la Côte d'Or (Bourgogne Franche-Comté), le complexe se compose de 10 éoliennes, d'une puissance totale de 32,4 mégawatts avec 14,4 mégawatts lauréats du dernier appel d'offres (contrat de vente d'électricité de 20 ans) qui s'ajoutent à 18 mégawatts éligibles au tarif réglementé (20 ans aussi). La réalisation du complexe des Rives Charentaises contribuera à l'atteinte des objectifs 2023 de Voltalia, tandis que celle du complexe de Laignes sera postérieure.

Voltalia a remporté en mai 2021 en Guyane française une centrale mixte de production photovoltaïque et de stockage de batteries ⁽⁵⁾. Grâce à ce nouveau contrat, Voltalia va faire croître son complexe de Toco et confirme ainsi son rang de plus grand complexe de stockage de batteries en France avec une capacité de 25,6 mégawatts-heure. Le projet, nommé Parc Sable Blanc, associe une centrale de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de cinq mégawatts à une unité de stockage par batteries lithium-ion d'une puissance de 5 mégawatts et d'une capacité de 9,3 mégawatts-heures.

Voltalia et sa filiale Helexia accompagnent désormais Auchan Retail ⁽⁶⁾ sur l'ensemble de ses sites pour contribuer à sa transition énergétique et atteindre ses objectifs en matière de climat. Cet accord apporte une contribution déterminante à Auchan Retail pour atteindre ses objectifs de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation d'énergies conventionnelles. L'ambition est, d'ici 2030, d'afficher une consommation énergétique constituée à 100 % d'énergie renouvelable et d'atteindre une réduction de 40 % de l'intensité électrique par rapport à l'année de référence 2014.

Le 4 octobre 2021, Voltalia a signé en octobre un accord avec Leroy Merlin ⁽⁷⁾ pour le lancement d'un service clé en main d'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture pour les particuliers situés en France métropolitaine. Disponible sur le site leroymerlin.fr, cette offre démocratise l'accès à l'énergie solaire en permettant au plus grand nombre de profiter d'un service simple, fiable et compétitif. Avec ce service, l'électricité produite permet de faire baisser la facture d'électricité jusqu'à 60 %. De plus, les particuliers bénéficient de trois mesures mises en place par l'État : un contrat de vente de la production non consommée avec un prix fixe pour 20 ans, une prime à l'autoconsommation et la TVA réduite pour les installations jusqu'à 3kWc.

Voltalia a développé une nouvelle centrale photovoltaïque de 56 MW ⁽⁸⁾ à destination de dix entreprises, clientes de LCL aux fins de pouvoir leur permettre d'accélérer leur transition énergétique, en accédant directement à de l'électricité verte. Ce Corporate PPA (CPPA) fait suite au partenariat signé fin 2020 entre LCL et Voltalia autour d'un projet innovant, pour permettre à des entreprises grandes et moyennes, parmi les plus sensibles aux questions de transition et de mix énergétiques, de bénéficier de contrats sécurisant à

(1) Communiqué du 19 mai 2021.

(2) Communiqué du 15 février 2021.

(3) Communiqué du 29 mars 2021.

(4) Communiqué du 14 avril 2021.

(5) Communiqué du 10 mai 2021.

(6) Communiqué du 31 mai 2021.

(7) Communiqué du 4 octobre 2021.

(8) Communiqué du 6 décembre 2021.

long terme leur approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, produite en France et sur des bases de capacités et prix garantis. Les dix entreprises sont (par ordre alphabétique) : Air France, Bonduelle, Daco Bello, Groupe Fournier, Gerflor, Isigny-Sainte-Mère, Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, Meniszez, Paprec, Serge Ferrari.

Le 16 décembre 2021, Helexia, filiale de Voltalia, a signé un nouveau contrat pour alimenter Telefonica ⁽¹⁾ en électricité solaire au Brésil. Après le lancement le 31 août dernier de la construction de 17 unités solaires photovoltaïques pour alimenter pendant 20 ans les installations de Vivo, filiale du groupe Telefonica au Brésil, Helexia ajoute 8 unités. Initialement prévue pour 60 MW, la capacité est désormais portée à 87 MW, faisant d'Helexia un leader du marché brésilien des fournisseurs de ressources énergétiques distribuées (DER).

Le 22 décembre 2021, Voltalia a été désigné lauréat de l'appel d'offres lancé par le CNES ⁽²⁾ pour la construction, sur la base spatiale de Kourou, d'un parc photovoltaïque d'une surface de 5 hectares et d'une capacité de 4,2 MW. Le financement de la construction, pour un montant de 5 millions d'euros, est assuré par le CNES qui bénéficie du Plan France Relance. La centrale solaire devrait entrer en service en juin 2023.

Mise en service

Le 4 janvier 2021, Voltalia a débuté la production à la centrale biomasse de Cacao en Guyane française ⁽³⁾. Cette centrale biomasse produit une électricité décarbonée vendue à un prix inférieur au coût des centrales thermiques guyanaises, tout en contribuant à l'autonomie énergétique du Territoire. D'une puissance de 5,1 mégawatts, elle bénéficie d'un contrat avec tarif garanti pour une durée de 25 ans. La centrale est également dotée d'une capacité de stockage grâce à des batteries d'une capacité de 550 kW/250 kW, permettant de moduler extrêmement rapidement la puissance de la centrale et contribuer à stabiliser le réseau non interconnecté de la Guyane. Cette nouvelle batterie porte à 13,1 mégawatts la capacité de stockage de Voltalia en Guyane où le Groupe dispose du plus grand complexe de stockage de France.

En mars 2021, Voltalia a mis en service son 1^{er} champ agrivoltaïque ⁽⁴⁾. La centrale de Cabanon (3 mégawatts), située en Provence Alpes-Côte d'Azur, associe production agricole et production d'électricité photovoltaïque sur un même terrain de 4,5 hectares. Il s'agit, pour Voltalia, du premier projet de ce type dans la région Sud. Le projet a bénéficié d'un financement participatif qui a contribué à financer la construction et la mise en service du parc agrivoltaïque.

Le 8 avril 2021, le parc éolien de VSM2 (128 MW) ⁽⁵⁾ a été complètement mis en service. Le 28 juin 2021, le parc éolien VSM3 ⁽⁶⁾ a atteint sa pleine puissance (152 MW), dans le complexe de Serra Branca situé au Brésil, plus grand complexe éolien et solaire du monde avec 2,4 gigawatts. La production

électrique, vendue jusqu'à fin juin 2021 au travers de contrats courts termes, est depuis le 1^{er} juillet vendue via un contrat de 20 ans à prix fixe indexé sur l'inflation avec une compagnie de distribution d'électricité. Le parc éolien VSM4 est également entré en service dans sa totalité (59 MW) le 28 juin dernier.

Le 12 octobre 2021, Voltalia annonce avoir mis en service le 30 septembre sa première centrale solaire située dans la commune de Marignac-Laspeyres ⁽⁷⁾, en Occitanie. La centrale solaire affiche une puissance de 5 MW et sa production en énergie verte permettra de couvrir les besoins en électricité domestique (hors chauffage) d'environ 3 500 habitants. Elle s'intègre dans un site de 11,7 hectares et dispose de 11 500 panneaux solaires. La centrale est adossée à un contrat de vente d'électricité d'une durée de 20 ans.

Vente de projet

Voltalia a annoncé en mai 2021 la signature d'un accord d'achat d'actions pour la cession de 100 % de ses parcs éoliens de VSM2 et VSM4 ⁽⁸⁾ à l'électricien brésilien Copel. La vente effective est intervenue au 30 novembre 2021, une fois les conditions suspensives levées. Au cours des dernières années, Voltalia a poursuivi une stratégie consistant à développer un volume élevé de projets compétitifs en vue de conserver certains projets tout en s'associant à des partenaires stratégiques pour d'autres. Les équipes de Voltalia continueront à en assurer l'exploitation et la maintenance après la cession.

Dans le cadre du développement des clusters brésiliens de Serra Branca, Canudos et Arinos, le Groupe a poursuivi la vente de projets en stade de développement (ready to build – Greenfield) au cours de l'année 2021.

Nouvelles constructions

Le 19 juillet 2021 ⁽⁹⁾, Voltalia a lancé la construction de South Farm Solar, une centrale solaire de 49,9 mégawatts au Royaume-Uni. La centrale fournira les bâtiments et les services de la Corporation de la City de Londres, dans le prestigieux quartier des affaires de la ville. En novembre 2020, la Corporation de la City de Londres a signé un contrat d'achat d'électricité avec Voltalia par lequel l'autorité publique du « Square Mile » s'est engagée à acquérir toute l'électricité produite par la nouvelle centrale solaire pour une durée de 15 ans. Ce contrat, le premier de ce type au Royaume-Uni à être signé directement entre un producteur d'énergies renouvelables et une autorité publique, permettra à la City de Londres d'avoir accès à une électricité fiable, durable et bon marché, protégée de la volatilité des prix sur les marchés de l'électricité. La centrale solaire fournira plus de la moitié des besoins en électricité de la Corporation de la City, alimentant notamment des bâtiments historiques tels que le « Guildhall », trois marchés de gros et le Centre culturel Barbican.

(1) Communiqué du 16 décembre 2021.

(2) Communiqué du 22 décembre 2021.

(3) Communiqué du 4 janvier 2021.

(4) Communiqué du 17 mars 2021.

(5) Communiqué du 8 avril 2021.

(6) Communiqué du 28 juin 2021.

(7) Communiqué du 12 octobre 2021.

(8) Communiqué du 18 mai 2021.

(9) Communiqué du 19 juillet 2021.

Le 31 août ⁽¹⁾, Voltalia a lancé la construction de 17 unités photovoltaïques pour alimenter les installations de Telefonica au Brésil. Helexia, filiale de Voltalia, spécialiste de la production d'électricité décentralisée et de l'efficacité énergétique, produira 60 mégawatts destinés aux réseaux de téléphonie mobile Vivo, une marque de Telefonica. L'exploitation commerciale devrait débuter au premier semestre 2022.

Le 8 septembre 2021 ⁽²⁾, Voltalia a annoncé le démarrage de la construction de SSM1&2, son plus grand projet avec 320 mégawatts. Lorsqu'il sera mis en service au cours du premier semestre 2022, SSM1&2 deviendra le plus grand complexe solaire de Voltalia dans le monde. SSM1&2 fait partie du cluster Serra Branca, situé dans l'État brésilien du Rio Grande do Norte. Historiquement un cluster de parcs éoliens, avec des niveaux de production record (facteur de charge constamment supérieur à 50 % permettant de générer l'une des énergies les plus compétitives du pays), Serra Branca est désormais un cluster qui combine à la fois éolien et solaire, bénéficiant d'infrastructures communes et de synergies opérationnelles. Les deux sources d'énergie sont complémentaires puisque le vent souffle principalement la nuit à Serra Branca. Voltalia reste propriétaire d'une partie importante du site de 2,4 gigawatts, et vend l'autre partie à des partenaires qui achètent également nos services de construction et de maintenance.

Le 17 novembre 2021, Voltalia a démarré en Guyane française la construction du projet Sable Blanc ⁽³⁾, une centrale mixte de production photovoltaïque et de stockage par batteries. Ce projet associe une centrale de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de 5 MW à une unité de stockage par batteries lithium-ion d'une capacité de 10,6 MWh permettant d'injecter sur le réseau, une fois la nuit tombée, l'électricité produite en journée, tout en améliorant la stabilité de la production d'électricité. La future centrale produira annuellement 7 430 MWh, l'équivalent des besoins en électricité de 3 090 habitants de l'Ouest guyanais. Avec ce lancement, Voltalia renforce son complexe de Toco, le plus grand complexe de stockage par batteries en France avec une capacité de 25,6 MWh.

Nouveau projet et Innovation

Avec le parc solaire de Montclar ⁽⁴⁾, centrale au sol située dans les Alpes-de-Haute-Provence, Voltalia continue d'innover et se positionne dans la réalisation de centrales solaires photovoltaïques innovantes. Voltalia a été désigné lauréat de l'appel d'offres national lancé par le ministère de la Transition Écologique pour ce projet de 3,75 mégawatts qui sera construit sur une surface de 4,2 hectares. Il sera composé de modules solaires à bas carbone et haut rendement qui reposeront sur une structure métallique innovante particulièrement adaptée au contexte de montagne et aux sites qui présentent de fortes pentes. Il s'agit également de l'un des gisements solaires les plus élevés du pays. Grâce à ses 8 600 panneaux photovoltaïques, la centrale permettra d'alimenter en énergie verte plus de 2 500 habitants.

Émission d'Obligations Convertibles Vertes (OCEANes Vertes)

Voltalia a lancé le 5 janvier 2021 une émission inaugurale d'obligations convertibles vertes (OCEANes Vertes) ⁽⁵⁾ à échéance 2025 pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. Avec cette émission inaugurale d'obligations convertibles vertes, Voltalia réaffirme son engagement d'aligner ses activités dans les énergies renouvelables ainsi que leur financement avec ses engagements et ses valeurs en matière de développement durable. Le produit net de cette émission sera affecté au financement et/ou au refinancement de projets verts éligibles, tels que définis dans le document cadre de financement vert et durable de Voltalia.

Nouveau crédit syndiqué de 170 millions d'euros

Voltalia a annoncé le 30 juin 2021 la signature d'un nouveau crédit syndiqué ⁽⁶⁾ (170 millions d'euros), d'une maturité de 5 ans. Il est composé d'un crédit renouvelable (pour deux tiers) et d'un prêt à terme tirable pendant deux ans (pour un tiers). Il bénéficie aussi d'une sous-limite swingline et d'une clause accordéon permettant d'augmenter son montant pendant la vie du crédit. Ce nouveau crédit syndiqué porte à 350 millions d'euros le montant total des facilités de crédit à la disposition du Groupe, qui viennent s'ajouter aux financements dédiés aux projets. Il a pour objectif de renforcer la flexibilité financière du Groupe dans le cadre de la poursuite de sa croissance. Cette nouvelle ligne de crédit réplique le cadre innovant de celle mise en place en 2019 : son taux d'intérêt pourra être bonifié en fonction de l'atteinte de certains critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Notation extra-financière

Voltalia a annoncé le 21 septembre, sa notation extra-financière attribuée par Sustainalytics ⁽⁷⁾, l'une des premières agences de notation ESG au monde. Pour sa troisième participation, Voltalia s'est classé parmi les 10 premières entreprises du secteur mondial des énergies renouvelables, l'entreprise se positionnant au 7^e rang sur 71 entreprises (et 13^e rang du secteur des Utilities sur 606 entreprises). Avec une note de 14,1, Voltalia est en constante progression après les notes de 19,2 en 2019 puis de 15,2 en 2020. Parmi les sujets audités figurent la gouvernance d'entreprise, les relations communautaires, l'éthique des affaires, l'utilisation des sols et la biodiversité.

Voltalia a intégré pour la quatrième année consécutive l'indice Gaïa ⁽⁸⁾, indice boursier ISR (Investissement Socialement Responsable) développé par Ethifinance qui distingue les valeurs françaises les plus performantes en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Voltalia figure à la 84^e place des valeurs françaises ayant obtenu les meilleures notations extra-financières sur un panel de 390 sociétés, et parmi les cinq meilleurs acteurs du secteur « Utilities ».

(1) Communiqué du 31 août 2021.

(2) Communiqué du 8 septembre 2021.

(3) Communiqué du 17 novembre 2021.

(4) Communiqué du 4 août 2021.

(5) Communiqué du 5 janvier 2021.

(6) Communiqué du 30 juin 2021.

(7) Communiqué du 21 septembre 2021.

(8) Communiqué du 24 novembre 2021.

NOTE 3.3 Faits marquants postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2022, Voltalia a mis en service le projet Hallen Système de Stockage d'Énergie par Batteries (SSEB)⁽¹⁾, une centrale de stockage de 32 MW/32 MWh, située près de la ville de Bristol dans la région d'Avonmouth. La centrale de Hallen opérera sur plusieurs marchés en fournissant des services de gestion de fréquence, d'équilibrage et d'autres services auxiliaires sur le réseau britannique, localement et nationalement.

Voltalia a lancé en février 2022 la construction d'une centrale hydroélectrique dans le nord du Brésil⁽²⁾. Il s'agit du lancement de la troisième phase du site d'Oiapoque avec la construction du projet de Cafesoca, une centrale hydroélectrique d'une capacité de 7,5 mégawatts. Elle va porter à plus de 90 % la part du renouvelable dans la consommation électrique des habitants d'Oiapoque.

Depuis le 8 mars 2022, la centrale hydroélectrique de Saut Maman Valentin en Guyane d'une puissance de 4,5 MW est à l'arrêt. La rivière Mana est en crue après des épisodes de pluie exceptionnels depuis le début de l'année.

Les expertises ont démontré que la structure et le génie civil n'ont subi aucun dommage significatif. Lorsque la décrue s'amorcera, une estimation plus fine des travaux sera menée. En tenant compte de la saison des pluies (jusqu'en juin) ainsi que du délai d'acheminement de certains équipements, l'exploitation de la centrale ne pourra reprendre qu'à la fin du second semestre 2022. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré et l'indemnité d'assurance permettra de prendre en charge une partie de la perte de revenu ainsi que les coûts de remplacement des équipements endommagés.

Le 9 mars 2022⁽³⁾, Voltalia a mis en service sa centrale solaire Stavria, située à Korythio, dans la municipalité de Tripoli en Grèce (région de Péloponnèse). Lors de l'appel d'offres lancé en octobre 2020 par l'autorité grecque de régulation de l'énergie, Voltalia a remporté des contrats de vente d'électricité de vingt ans pour cinq projets photovoltaïques, totalisant 12 mégawatts, situés sur un site de 25,3 hectares.

Le 15 mars 2022⁽⁴⁾, Voltalia a cédé à STOA, fonds d'investissement spécialisé dans les projets d'infrastructure dans les pays en développement et émergents, une participation minoritaire de 33 % dans la centrale solaire SSM1&2 qui fait partie du complexe de Serra Branca.

Le 28 mars 2022⁽⁵⁾, Voltalia a lancé la construction de SSM 3 à 6, une nouvelle centrale solaire de 260 mégawatts au sein du complexe de Serra Branca au Brésil. La centrale commencera à produire au cours du premier semestre 2023.

Le 30 mars 2022⁽⁶⁾, Voltalia a démarré la construction du projet Montclar, une centrale solaire de 3,7 mégawatts, située en France dans la commune homonyme, dans le département des Alpes de Haute Provence – région Provence Alpes Côte d'Azur. Le projet Montclar est situé sur 4,2 hectares et dispose de 8 600 panneaux solaires. Le projet bénéficie d'un contrat de vente d'électricité d'une durée de 20 ans.

Le 31 mars 2022⁽⁷⁾, Helexia, spécialiste de la production d'électricité décentralisée et de l'efficacité énergétique, et filiale de Voltalia a fait l'acquisition du groupe Cap Sud. Fondé en 2006, Cap Sud est spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments agricoles, dont l'énergie est soit utilisée par les agriculteurs soit vendue sur le réseau. Cap Sud détient à ce jour 344 toitures agricoles photovoltaïques représentant une capacité en exploitation d'environ 35 mégawatts. Le groupe Cap Sud emploie aujourd'hui 110 salariés au sein de différentes entités qui rejoindront donc le périmètre d'Helexia et de Voltalia : Gavriane, Cap Sud France, My Sun, Securisol et Buck&Co.

Le 6 avril 2022⁽⁸⁾, Voltalia a remporté son premier projet de centrale solaire flottante au Portugal d'une capacité totale d'au moins 33 mégawatts, soutenu par un contrat de vente d'électricité de 15 ans. Le projet Cabril a été remporté à la suite d'un appel d'offres organisé par le Ministère de l'Énergie et de l'Environnement du Portugal. Cette nouvelle centrale solaire flottante sera installée près du barrage de Cabril, à Sertã sur une surface de 33 hectares. Sa capacité sera comprise entre 33 et 40 mégawatts, selon l'optimisation finale.

Le 19 avril 2022⁽⁹⁾, Voltalia a annoncé la mise en service progressive de SSM1&2. Aujourd'hui, 31 000 panneaux photovoltaïques sont en opération pour une capacité de 18 mégawatts. La capacité totale de 320 mégawatts sera atteinte d'ici le 30 juin prochain.

Le 25 avril 2022⁽¹⁰⁾, Voltalia a remporté deux sites solaires localisés dans la région de l'Oriental au Maroc pour un total de 117 mégawatts. Voltalia s'est vu attribuer le plus gros volume répartis sur deux sites : Aïn Beni Mathar (69 mégawatts) et Guercif (48 mégawatts). Le démarrage de la construction est prévu fin 2023. A ce jour, Voltalia dispose de près de 100 mégawatts de projets autorisés, principalement dans l'éolien et l'hydroélectricité, et de plus de 400 mégawatts en développement, principalement solaires.

Le 21 avril 2022, lancement d'un programme d'émission de titres négociables – anciennement appelés billets de trésorerie – à court terme (NEU CP pour Négociable European Commercial Paper) pour un montant maximum de 200 millions d'euros, afin d'optimiser le coût de financement du Groupe.

(1) Communiqué du 4 janvier 2022.

(2) Communiqué du 24 février 2021.

(3) Communiqué du 9 mars 2022.

(4) Communiqué de presse du 15 mars 2022.

(5) Communiqué de presse du 28 mars 2022.

(6) Communiqué de presse du 30 mars 2022.

(7) Communiqué de presse du 31 mars 2022.

(8) Communiqué de presse du 6 avril 2022.

(9) Communiqué de presse du 19 avril 2022.

(10) Communiqué du 25 avril 2022.

Dans le cadre de l'acquisition de quatre parcs solaires (4 SPV) situés en Jordanie et suite à une procédure judiciaire visant un actionnaire d'un des vendeurs, le transfert de titres des SPV avait été différé. Dans ce contexte, les parties ont renouvelé le 28 avril 2022 leurs engagements par la signature d'un SPA amendé, dans lequel les termes de l'accord restent inchangés, dont l'objet et le prix. Seules les conditions de règlement du prix évoluent vis-à-vis de l'actionnaire visé par la procédure judiciaire, qui sera provisoirement réglé en titres. À date d'arrêté des comptes de Voltalia clos le 31 décembre 2021, l'ensemble de la documentation nécessaire aux démarches auprès de l'administration jordanienne pour le transfert des titres est finalisé et est en cours de signature. L'analyse de cette documentation, établie en 2022, vient conforter l'analyse

du contrôle telle qu'elle ressort au 31 décembre 2021 et une nouvelle fois confirmer la volonté des Parties. À compter du transfert effectif des titres, l'actionnaire visé par la procédure judiciaire susmentionnée sera détenteur indirect de 7,91 % du capital des 4 SPV, la détention de Voltalia s'établira à 62,09 %, le solde restant au minoritaire historique.

Guerre en Ukraine

Les opérations militaires en Ukraine n'ont pas eu d'incidence à ce jour sur la Société ni sur la continuité de son activité. Toutefois, sans visibilité sur la suite du conflit, Voltalia pourrait être affecté par ses impacts potentiels sur l'économie mondiale dans le futur.

NOTE 4 Règles et méthodes comptables

NOTE 4.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément au référentiel IRFS (International Financial Reporting Standards), qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Voltalia SA en date du 29 avril 2022.

NOTE 4.2 Bases de préparation et présentation des états financiers

Bases de préparation

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés clos au 31 décembre 2021 les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation que ceux retenus au 31 décembre 2020, à l'exception des nouvelles normes appliquées, telles que décrites en Note 4.3, ainsi que des nouveaux principes et méthodes comptables en Note 4.6.

Au 31 décembre 2021, les états financiers sont établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception actifs et passifs évalués à la juste valeur tels que présentés en Note 14.6.

Présentation des états financiers

Le Groupe présente un « État du résultat global » par nature, faisant apparaître les « Total produits », les autres produits et charges non courants, le résultat opérationnel courant, le résultat opérationnel (EBIT), le résultat net, la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net part du Groupe.

L'indicateur alternatif de performance « EBIT » tel que défini par l'Autorité des Marchés Financiers (DOC-2015-12) et l'ESMA (ESMA/2015/1415) est le résultat avant intérêts financiers (« Coût net de l'endettement financier » et « Autres produits et charges financiers »), « Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence » et « Impôts sur les résultats et assimilés ».

Les « Autres produits et charges non courants » correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents, d'une matérialité significative pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment des éléments suivants :

- les plus ou moins-values de cession sans lien avec l'activité courante du Groupe ;
- les dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ⁽¹⁾ ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Pour la présentation de « l'État de la situation financière », la distinction entre éléments courants et non courants résulte de l'application de la norme IAS 1.

NOTE 4.3 Référentiel comptable appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021

- Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux interbancaires de référence – Phase 2 ».
- Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ».
- Amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ».

Ces amendements d'application obligatoire n'ont pas d'incidences significatives sur les comptes consolidés annuels 2021.

(1) À noter que le prix de cession d'actifs de développement est reconnu en « Total produits », et que la valeur nette comptable des actifs cédés est reconnue en charge opérationnelle (voir Note 7.1).

Par ailleurs, une interprétation visant à modifier la méthodologie de calcul des engagements de retraite sous IAS 19, relative à certains régimes à prestations définies a été émise en cours d'année 2021. Son application est obligatoire, doit intervenir dans les plus brefs délais, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022. Le Groupe n'ayant pas finalisé les travaux de réévaluation au 31 décembre 2021, son application a été repoussée au 1^{er} janvier 2022. L'impact estimé de ce changement de méthode est une réduction d'environ 370 milliers d'euros, du total de « Provisions pour départs en retraite & pensions », lequel s'élevant à 1 490 milliers d'euros, au 31 décembre.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire 1^{er} janvier 2021 au sein de l'Union européenne

Le Groupe n'a pas appliqué, par anticipation, les normes, amendements et interprétations suivantes dans ses comptes consolidés de l'exercice 2021 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

L'amendement à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », applicable au 1^{er} janvier 2022, précisant que les coûts à retenir pour déterminer si un contrat est déficitaire doivent comprendre à la fois les coûts marginaux liés à l'exécution du contrat et une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Les précisions apportées par l'IFRIC en avril 2021 au titre du traitement comptable, applicables à compter de l'exercice 2022, relatives aux coûts de configuration et d'adaptation d'un logiciel acquis en mode SaaS, lesquels devraient être sans impact significatif sur les comptes consolidés.

L'analyse de ces deux amendements et interprétations sera finalisée d'ici au 30 juin 2022.

NOTE 4.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Sauf mention contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère.

NOTE 4.5 Recours aux jugements et à des utilisations d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations qui ont une incidence sur les montants reconnus dans le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux comptes consolidés dont les principales sont :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : Note 7 ;
- Détermination du montant des engagements de retraite : Note 8 ;
- Évaluation des impôts différés actifs et passifs : Note 10 ;

- Évaluation des positions fiscales incertaines (IFRIC 23) : Note 10 ;
- Évaluation des actifs incorporels : Note 11 ;
- Évaluation des justes valeurs : Note 14 ;
- Détermination du montant des provisions : Note 15 ;
- Actifs et passifs dans le cadre des opérations de croissance externe : Note 11 pour le Goodwill, Notes dédiés pour les autres éléments d'actifs et de passif.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes et qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Enfin, la plupart des entités en exploitation du Groupe disposent de contrats pluriannuels avec des clients significatifs. Au cours de leur déroulement et à l'occasion de leur sortie et/ou de leur renouvellement, il arrive que des discussions s'engagent entre ces entités et leurs clients sur les conditions, notamment financières, du déroulement passé de ces contrats.

Acquisition Jordanie

En date du 4 septembre 2020, Voltalia a signé une offre ferme en vue de l'acquisition de quatre parcs solaires (4 SPV) situés en Jordanie, conduisant à la signature d'un contrat d'achat (SPA) auprès de quatre Vendeurs le 30 octobre 2020. Nous avons considéré que les éléments constitutifs du contrôle étaient remplis, s'agissant de parcs photovoltaïques dont le groupe opère les actifs et pour lesquels il est exposé aux rendements variables.

Suite à une procédure judiciaire visant un actionnaire d'un des vendeurs ⁽ⁱ⁾ le transfert de titres des SPV a été différé. Les parties ont renouvelé leur engagement par la signature d'amendements de prolongation puis ont convenu d'amender le SPA. Le SPA amendé a été signé en date du 20 avril 2022. La modification a porté uniquement sur les modalités de paiement, le paiement dû à l'actionnaire sujet de la procédure judiciaire étant réglé en titres des SPV. À la date du présent document, la contrainte judiciaire a été levée, les ordres de transfert de titres ont été signés par l'ensemble des parties et le processus d'exécution du transfert est en cours.

NOTE 4.6 Nouveaux principes et méthodes comptables

En janvier 2021, le Groupe a émis des obligations convertibles « OCEANE », les principes et méthodes comptables applicables à cette nouvelle nature de financement sont explicités en Note 14.1.

Par ailleurs, les principes et méthodes comptables relatives aux « secteurs opérationnels » (voir Note 4.9 et Note 6.1) et UGT (voir Note 4.8 et Note 11.1) ont été mis à jour et un nouvel agrégat « Revenu Net » a été défini en Note 7.1.

(i) À noter que le prix de cession d'actifs de développement est reconnu en « Total produits », et que la valeur nette comptable des actifs cédés est reconnue en charge opérationnelle (voir Note 7.1).

NOTE 4.7 Réforme des taux interbancaires – Disparition du LIBOR

Le London Interbank Offered Rate (LIBOR), taux d'intérêt de référence utilisé pour calculer le taux moyen auquel les banques s'accordent entre elles des prêts à court terme a pris fin le 31 décembre 2021. Il est éliminé du système monétaire international.

Au 31 décembre 2021, le Groupe applique les modalités des amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Réforme des taux benchmark – phase I » permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective. En préparation de la phase II de l'amendement, le Groupe a mis en place un groupe de travail dédié réunissant toutes les parties prenantes concernées afin d'anticiper au mieux la transition vers les nouveaux taux. Au 31 décembre 2021, les seules dettes bancaires concernées par la disparition du taux LIBOR étaient celles souscrites par les entités jordaniennes du Groupe.

NOTE 4.8 Évolution de la structure des UGT

En 2021, le Groupe a pris acte que les évolutions significatives de ses activités (avec notamment (a) la montée en puissance du sous-ensemble de sociétés « Helexia » et (b) la structuration de l'activité « vente de développement »), nécessitaient une révision de la structure des unités génératrices de trésorerie (UGT).

En conséquence, les unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2021 sont :

- les centrales électriques ⁽¹⁾ ;
- l'activité de développement ;
- la construction et revente d'équipements ;
- l'exploitation maintenance ;
- Greensolver ;
- Helexia Services ;
- Triton.

Les goodwill ont été réalloués selon cette nouvelle structure et les tests de valeur réalisés au 31 décembre 2021 ont été menés selon l'ancienne et la nouvelle structure d'UGT. Ils n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur des actifs. (voir Note 11.1).

Évolution de la structure des UGT

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	
	Ancienne organisation	Nouvelle organisation
Ventes d'énergie	31 284	
Centrales électriques *		6 180
Développement		25 104
Développement, Construction et Fourniture d'équipements	42 171	
Construction et revente d'équipements		17 450
Helexia Services		24 722
Exploitation – Maintenance	4 312	3 479
Greensolver		832
GOODWILL	77 767	77 767

* Les 6 180 milliers d'euros sont affectés à des centrales électriques spécifiquement identifiées de Helexia.

NOTE 4.9 Évolution de la structure des secteurs opérationnels

À fin 2021, sans modifier fondamentalement son approche sectorielle, le Groupe a décidé d'en raffiner la segmentation, décision motivée par :

- la relative marginalisation de l'activité O&M qui a connu une croissance plus faible que les autres activités ;
- le développement d'Helexia, sous-groupe autonome de Voltalia géré par son propre Conseil d'Administration, et de l'élargissement de son offre de services aux entreprises :
 - l'exploitation de toitures solaires avec revente d'électricité à un client soit à travers un contrat d'efficacité énergétique, soit en autoconsommation, soit au tarif public en vigueur,
 - le développement, la construction, les services et les audits d'efficacité énergétique pour des clients tiers.

Ces deux activités ont des rentabilités extrêmement différentes. La première est une activité capitalistique qui affiche des marges importantes alors que la seconde, pure activité de services, affiche des marges inférieures. Il est donc apparu nécessaire de revoir l'intégration d'Helexia dans l'information sectorielle en reflétant le suivi de ses activités par le management du Groupe.

Ainsi, en application d'IFRS 8.12, les activités IPP d'Helexia ont été maintenues dans le secteur IPP avec les activités de Voltalia, ainsi que l'activité d'exploitation de bois (Triton), celle-ci étant à ce jour et pour les années proches dédiées aux centrales guyanaises du Groupe.

(1) Chaque centrale ou groupe de centrales (y compris les groupes de Centrales détenus par Helexia) correspond à une UGT individuelle, regroupées sous l'intitulé « Centrales électriques » pour les besoins de la communication financière.

L'activité Services d'Helexia a, elle, été rattachée au Secteur Opérationnel Services, qui regroupe dorénavant :

- l'activité de Développement ;
- l'activité de Construction et l'achat revente d'équipements ;
- l'activité de O&M et de gestion d'actifs ;
- l'activité Services d'Helexia.

En application de IFRS 8.13, l'analyse a été faite afin de valider qu'aucune de ces activités ne dépassait les seuils de signification.

Afin de permettre la comparaison, l'information sectorielle 2021 a été présentée avec les anciens et les nouveaux secteurs.

NOTE 4.10 Modifications apportées aux états financiers et comparables

Modification des libellés

Au 31 décembre 2021, le Groupe a procédé à des modifications de libellés dans les états financiers primaires et notes aux comptes consolidés, sans que ceci n'impacte les soldes présentés. Ces changements incluent une modification de la dénomination du « Revenu », lequel est remplacé par « Total produits ».

Modification de la structure des UGT

Voir Note 4.8.

NOTE 5 Périmètre de consolidation

NOTE 5.1 Règles et méthodes comptables

Méthode de consolidation

Intégration globale

Conformément à IFRS 10 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans le capital de ces entités. Une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les entités consolidées du Groupe sont qualifiées de « filiales ». Les entités que le Groupe contrôle par d'autres moyens que des droits de vote sont qualifiées « d'entités structurées consolidées ».

Les créances et les dettes réciproques, ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés dans leur totalité. Les marges internes réalisées entre ces sociétés sont éliminées.

Modifications relatives à la mise en place du rapport ESEF

Le format électronique unique européen (ESEF) a conduit le Groupe à supprimer de ses états financiers primaires l'agrégat « EBITDA » maintenant présenté en Note 7.5. Par ailleurs, afin d'éviter que n'apparaissent des écarts entre les états financiers primaires liés à des arrondis, des ajustements non matériels ont été comptabilisés sur les soldes d'ouverture.

NOTE 4.11 Contexte de clôture

Covid

Comme tous les acteurs de la vie économique, Voltalia a été confronté aux impacts de la pandémie associée à la Covid-19 au cours de l'année 2021. La priorité du Groupe a été et reste la protection de la santé de ses salariés, tout en assurant la continuité de ses opérations (mesures sanitaires sur site et au siège, déploiement de solutions digitales et organisationnelles, adaptation des processus). Les coûts nécessaires à ces mesures spécifiques prises au cours de l'année sont marginaux à l'échelle du Groupe, et ont été comptabilisés en charges opérationnelles courantes.

La pandémie n'a pas eu d'autres effets significatifs sur les résultats du Groupe.

Activités conjointes et participations dans des entreprises associées

Le Groupe applique la norme IFRS 11 qui définit la manière dont doit être traité un partenariat.

En application de cette norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant :

- les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, doivent être comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe ; et
- les co-entreprises qui confèrent des droits dans l'actif net doivent être comptabilisées selon la méthode de la participation dans une entreprise associée.

En complément du cas des co-entreprises mentionné précédemment, et en application de la norme IAS 28, la méthode de la mise en équivalence est appliquée aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe a une influence notable (généralement plus de 20 %), c'est-à-dire lorsqu'il détient le pouvoir de participer aux décisions de politiques financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces politiques.

Cette méthode de consolidation consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital, ainsi que le goodwill y afférant le cas échéant.

Les créances et les dettes envers les entreprises associées sont considérées comme étant hors Groupe, elles ne sont donc pas éliminées.

Ainsi, les normes IFRS requièrent la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence des entités suivantes :

- les entreprises associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ; et
- les coentreprises, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas identifié de sociétés qualifiées de co-entreprises ou d'entreprises conjointes.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Jusqu'à présent le Groupe a toujours évalué le goodwill à la date d'acquisition selon la méthode du goodwill partiel. Il correspond donc à la différence entre :

- la contrepartie transférée en acquisition du regroupement ; et
- la quote-part obtenue dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Le goodwill n'inclut donc pas le goodwill afférent aux intérêts minoritaires.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement sera comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de cette contrepartie seront comptabilisées en résultat.

En cas d'achat de titres de Sociétés de Projet (SPV), considérant que (i) la substance de l'acquisition est un achat d'actifs, et que (ii) la société acquise ne comporte ni employés, ni process, il ne s'agit pas de l'acquisition d'une activité (IFRS 3, B7). Cette acquisition est donc à considérer comme l'acquisition d'un ensemble d'actifs et passifs, et non une « business combination » relevant de IFRS 3.

Investissements dans des sociétés non consolidées

Les investissements dans des sociétés non consolidées sont par défaut comptabilisés à leur juste valeur, par le compte de résultat.

Toutefois, lors de leur comptabilisation initiale, le Groupe pourra opter, pour les entités non détenues à des fins de transaction, pour l'application irrévocable de la méthode alternative de la comptabilisation à la juste valeur, par autres éléments du résultat global.

Si le Groupe opte pour la méthode alternative, les autres gains et pertes enregistrés en autres éléments au compte de résultat ne pourront être recyclés au compte de résultat, et ce y compris lors d'une cession.

Le choix et l'application de ces méthodes s'effectue participation par participation.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a opté pour toutes ses participations pour la méthode alternative.

Conversion des devises étrangères

Transactions libellées en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. Les éléments monétaires et, le cas échéant, les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture.

États financiers libellés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale ou à la monnaie prépondérante dans les transactions de ces mêmes entités. Sur cette base, les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de la période.

L'ensemble des écarts de change résultant de la conversion des états financiers sont constatés parmi les autres éléments du résultat global. L'ensemble des écarts de change issus des transactions libellées en devises, sont enregistrés en résultat sur la période.

Investissements nets dans une activité à l'étranger

Les écarts de change portant sur les actifs et les passifs intragroupe sont également enregistrés en résultat. Par exception, ces écarts de change sont temporairement comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global lorsque l'actif ou le passif monétaire concerné fait partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère. Tel est effectivement le cas des prêts et créances en devises étrangères dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible.

NOTE 5.2 Taux des devises utilisées au sein de Voltalia

Code	Devise	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020*	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
AED	Dirham des Émirats Arabes Unis	4,16635	4,34541	4,50491	4,19305
BIF	Franc burundais	2267,57370	2336,44860	2380,95238	2178,64924
BRL	Réal brésilien	6,31999	6,38166	6,37020	5,89077
CAD	Dollar canadien	1,44043	1,48298	1,56276	1,52966
CLP	Peso chilien	966,18357	897,66607	871,83958	903,34237
COP	Peso colombien	4608,29493	4424,77876	4219,40928	4219,40928
EGP	Livre égyptienne	17,81896	18,56769	19,29645	18,05315
GBP	Livre sterling	0,83950	0,85996	0,89852	0,88943
HUF	Forint hongrois	369,13990	358,55145	364,03349	359,58288
INR	Roupie indienne	84,35259	87,42023	89,55759	84,44520
JOD	Dinar jordanien	0,80423	0,83879	0,86956	0,80938
JPY	Yen	130,54830	129,85327	126,53423	121,80268
MAD	Dirham marocain	10,51149	10,61875	10,91870	10,82403
MXN	Peso mexicain	23,20993	23,98887	24,39322	24,50920
SGD	Dollar de Singapour	1,53077	1,58945	1,62118	1,57369
TZS	Shilling tanzanien	2610,96606	2739,72603	2840,90909	2645,50265
USD	Dollar	1,13431	1,18306	1,22646	1,14157
XOF	Franc CFA (BCEAO)	656,16798	656,16798	656,16798	656,16798

NOTE 5.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021 :

- 439 sociétés sont consolidées (hors Voltalia SA entité consolidante), dont 431 en intégration globale et huit en tant que participations dans des entreprises associées ;
- aucun partenariat n'a été conclu au cours de la période.

L'évolution du périmètre en 2021 s'explique par :

- la création de 126 sociétés (majoritairement au Brésil) ;
- la consolidation de 51 sociétés jusqu'alors non consolidées (majoritairement en France et Guyane) ;
- l'acquisition de sept sociétés au Brésil ;
- la cession de 18 sociétés au Brésil ;

- la liquidation de cinq sociétés aux Pays-Bas et Émirats Arabes Unis.

Les listes des sociétés consolidées, évolutions de périmètre, entreprises associées et partenariats sont détaillées en Note 18.

Au 31 décembre 2021, le Groupe ne possède aucune participation minoritaire. À noter toutefois, que le Groupe a investi dans un fonds d'investissement à hauteur de 7.8 %, celui-ci étant évalué à la juste valeur par compte de résultat (voir Note 14.2).

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas identifié de sociétés qualifiées de co-entreprises, ni d'entreprises conjointes.

Les participations dans des entreprises associées contribuent aux comptes consolidés du Groupe comme suit :

Participations dans des entreprises associées	
Au 31 décembre 2019*	3 048
Variation de capital	-
Dividendes	(498)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(162)
Variations de périmètre	80
Écarts de conversion	(78)
Autres	(193)
Au 31 décembre 2020*	2 196
Variation de capital	-
Dividendes	-
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	562
Variations de périmètre	-
Écarts de conversion	(75)
Autres	82
AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 765

* Voir Note 4.10.

NOTE 5.4 Informations sur les participations minoritaires

Les filiales du Groupe pour lesquelles il existe une participation minoritaire significative d'une tierce partie sont détaillées ci-après.

Les actionnaires minoritaires n'interviennent pas dans la gestion opérationnelle des SPV. Des pactes d'actionnaires ont été signés pour Voltalia Guyane (avec la Caisse des Dépôts et Consignations) et pour la centrale de La Faye (en France métropolitaine) ainsi qu'au Brésil pour les centrales de Vamcruz et Sao Miguel do Gostoso.

Voltalia Guyane

Voltalia Guyane est détenue par le Groupe à 80 % et par la Caisse des Dépôts et Consignations à 20 %. Voltalia Guyane a des activités de Services en Guyane et détient à 100 % les centrales de Saut Mama Valentin, Kourou, Voltalia Biomasse Investissement et Voltalia Organabo Investissement, ainsi que des SPV en phase de développement.

Voltalia Sao Miguel do Gostoso I Participacoes SA

Voltalia Sao Miguel do Gostoso I Participacoes SA est détenue par le Groupe à 51 % et par COPEL à 49 %. Voltalia Sao Miguel do Gostoso I Participacoes SA a pour seule activité la détention des titres de Voltalia Sao Miguel do Gostoso Participacoes SA, holding détenant 100 % des titres des filiales en charge de l'exploitation des parcs éoliens de Sao Miguel do Gostoso.

VamCruz I Participações SA

VamCruz I Participações SA est détenue par le Groupe à 51 % et par Companhia Hidreletrica do São Francisco (la société de génie civil de l'État de Sao Paulo). Cette holding détient 100 % des titres des filiales en charge de l'exploitation des parcs éoliens de Vamcruz.

NOTE 6 Secteurs opérationnels

NOTE 6.1 Règles et méthodes comptables

L'information par secteur d'activité est présentée en conformité avec le système de reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière et allouer les ressources.

La segmentation des informations par secteur d'activité est privilégiée par le Groupe, les risques et rentabilités dépendant majoritairement des différentes natures des activités plutôt que du type d'énergie auquel elles se rapportent.

Une segmentation en deux secteurs opérationnels a ainsi été retenue par le Groupe :

- le secteur opérationnel « Ventes d'énergie », qui représente la production et les charges attachées de l'ensemble des centrales en exploitation détenues par le Groupe ;
- le secteur opérationnel « Services », composé des activités :
 - Développement : activité de développement et la vente de projets,

Ventos de Serra do Mel III SA

Ventos de Serra do Mel III est détenue par le Groupe à 56.6 %, et par STOA Power Brazil S.A.S, ainsi que Altos Dos Ventos Energia Eolica S.A. à 43.4 %. Cette holding détient 100 % des titres des filiales en charge de l'exploitation des parcs éoliens de Ventos de Serra do Mel III.

Tacconnaz

La centrale hydroélectrique de Tacconnaz est détenue par le Groupe à 67 %, par la mairie des Houches à 16,5 % et par la mairie de Chamonix à 16,5 %.

Miroir du Soleil

Miroir du Soleil est détenue par le Groupe à 67 % et par Auchan Retail à 33 %. Cette filiale opère des centrales solaires installées sur des magasins (toiture ou parking) de l'enseigne Auchan.

Soleil Immo

Soleil Immo est détenue par le Groupe à 67 % et par Ceetrus France (filiale immobilière du groupe Auchan) à 33 %. Cette filiale opère des centrales solaires installées sur des galeries commerciales (toiture ou parking) de Ceetrus ou des contrats de performance énergétique.

Jordanie

Les quatre centrales photovoltaïques Jordaniennes, Jordan Solar One (Cayman) / (Jordan) PSC, Al Ward Al Joury for Energy Generation PSC, Al Zanbaq For Energy Generation PSC, et Zahrat Al Salam For Energy Generation PSC, sont détenues par le Groupe à 70 %, par Kingdom Electricity for Energy Investments à 30 %. À noter qu'une précision concernant ces centrales est détaillée en Note 4.5.

- Construction et fourniture d'équipements, regroupant : construction de centrales et fourniture d'équipements pour centrales solaires,
- Exploitation-maintenance et gestion d'actifs, Services Helexia : construction et prestations de services d'efficacité énergétique.

Ces activités de Services sont exercées pour le compte des propres centrales du Groupe ou pour le compte de clients tiers ;

- Éliminations et Corporate qui correspondent aux éliminations des activités produites pour compte propre et aux frais de siège.

D'un point de vue géographique l'entreprise continue de présenter ses résultats sur les 3 continents Europe, Amérique latine et Afrique, sans changement par rapport à ce qui a été reporté jusqu'à aujourd'hui.

En effet, les secteurs d'activités décrits précédemment sont présentés par le Groupe dans une vision « stand-alone », c'est-à-dire en considérant le secteur d'activité comme un ensemble véritablement autonome et comme l'un des composants contributifs à l'ensemble consolidé Voltalia. Une telle présentation conduit à identifier et à isoler l'élimination des « revenus nets » et coûts des prestations réalisées en interne, sous la dénomination « Éliminations et Corporate ».

Cette présentation conforme aux besoins définis par la Direction Générale permet au Groupe (a) de mesurer la performance individuelle des secteurs opérationnels qu'il a identifiés, (b) de comparer le niveau des services rendus en interne pour son compte propre aux coûts de prestations identiques disponibles à l'extérieur du Groupe, et enfin, (c) dans le cadre du financement de ses activités, de présenter une performance de l'ensemble financé cohérente avec l'activité dudit ensemble.

NOTE 6.2 Information sectorielle par activité

En milliers d'euros	Ventes d'énergie	Services	Éliminations et Corporate	Au 31 décembre 2021
Total produits	207 916	336 017	(82 609)	461 324
Revenus externes nets	207 639	191 069	(47)	398 661
Revenus internes nets	244	72 445	(72 690)	-
Revenus nets	207 883	263 514	(72 736)	398 661
EBITDA	128 092	32 845	(23 342)	137 596
Marge d'EBITDA (en %)	62 %	12 %	32 %	35 %

En milliers d'euros	Ventes d'énergie	Services	Éliminations et Corporate	Au 31 décembre 2020*
Total produits	163 092	136 544	(66 180)	233 457
Revenus externes nets	163 025	70 415	17	233 457
Revenus internes nets	67	60 043	(60 110)	-
Revenus nets	163 092	130 458	(60 094)	233 457
EBITDA	100 932	11 679	(15 147)	97 464
Marge d'EBITDA (en %)	62 %	9 %	23 %	42 %

* Voir Note 4.10.

En 2021, Voltalia enregistre une progression des revenus nets de 71 %. Les Ventes d'énergie sont soutenues par la croissance du portefeuille de centrales, tandis que les Services enregistrent des développements positifs avec

les clients externes et donc une amélioration de l'EBITDA consolidé (net des Éliminations de Services réalisés en interne). L'analyse détaillée de l'information sectorielle figure au chapitre 5, section 5.1.

NOTE 6.3 Information sectorielle par zone géographique

En milliers d'euros	Europe	Dont France	Amérique latine	Dont Brésil	Asie et Afrique	Au 31 décembre 2021
Total Produits	302 973	116 082	130 057	130 057	28 294	461 324
Revenus nets	240 114	98 582	130 259	130 259	28 289	398 662
EBITDA	48 761	11 788	69 601	69 896	19 234	137 596
Marge d'EBITDA (en %)	20 %	12 %	53 %	54 %	68 %	35 %

En milliers d'euros	Europe	Dont France	Amérique latine	Dont Brésil	Asie et Afrique	Au 31 décembre 2020*
Total Produits	107 625	55 617	112 395	112 395	13 437	233 457
Revenus nets	107 625	55 617	112 395	112 395	13 437	233 457
EBITDA	17 671	14 030	73 110	73 612	6 682	97 464
Marge d'EBITDA (en %)	16 %	25 %	65 %	65 %	50 %	42 %

* Note 4.10.

L'activité du Groupe croît sur l'ensemble de ses zones. Les écarts de profitabilité tiennent au mix d'activité, les activités de Services à plus faible marge et les fonctions Groupe étant principalement situées en Europe, tandis qu'une part très significative de la puissance installée et donc des Ventes d'énergie proviennent d'Amérique latine (Brésil). L'Afrique

continue sa croissance avec l'entrée en périmètre fin 2020 de centrales solaires en Jordanie. Au 31 décembre 2021, le Brésil représentait la quasi-totalité des revenus nets et de l'EBITDA de la zone Amérique latine, tandis que l'Europe représentait 60 % des revenus totaux dont 41 % en France.

NOTE 7 Résultat opérationnel

NOTE 7.1 Règles et méthodes comptables

Total produits

Le « Total produits » comprend (i) le produit des activités tiré des contrats conclus avec des clients (chiffre d'affaires), (ii) les produits issus de cessions d'actifs (cessions de titres ou d'immobilisations relatives à des parcs et projets en développement).

Le chiffre d'affaires est composé des :

- « Ventes d'énergie » provenant des unités de production du Groupe ;
- « Ventes de services » provenant de :
 - la réalisation de contrats de construction de centrales,
 - la fourniture d'équipements,
 - la fourniture de prestations de services d'exploitation et de maintenance de centrales, et
 - de prestations de services de développement complémentaires (qui peuvent être négociées concomitamment à la signature d'un contrat de cession d'un projet et qui dans ce cas font l'objet d'une reconnaissance de « Produits » indépendante de la cession du projet).

Revenus nets

Les « Revenus nets » correspondent au « Total produits » nets des valeurs nettes comptables des actifs cédés (parcs et projets en développement).

Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Il correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus, nette des rabais et remises, dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Concernant les « **Ventes d'énergie** », le chiffre d'affaires enregistré par chaque centrale correspond à la vente de l'électricité produite et cédée aux clients conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés. Le chiffre d'affaires est calculé sur la base des MWh effectivement livrés, ce qui constitue l'obligation de prestation, sur la période concernée.

Certains contrats de vente d'énergie d'une durée de 15 à 20 ans peuvent intégrer des mécanismes de tolérance et d'ajustement entre le volume d'électricité livré et l'engagement contractuel. Dans ce cas, les ajustements sont estimés sur la base de la production réelle et en tenant compte des prévisions de production (période contractuelle pouvant aller jusqu'à quatre ans dans certains contrats brésiliens) et comptabilisés au fur et à mesure de la production.

De manière temporaire (par exemple dans le cadre de mise en service anticipée) ou de manière ponctuelle en cas de surproduction par rapport à son engagement contractuel, le Groupe est amené à vendre sur le marché libre ou dans le cadre de marchés court terme.

Concernant les « **Ventes de services** », elles correspondent principalement à la construction de centrales pour lesquelles Voltalia réalise la maîtrise d'ouvrage (conception, supervision des chantiers, sélection des fournisseurs et sous-traitants) ou l'ensemble de la construction de la centrale (contrats « clés en main »), aux activités de maintenance et d'exploitation, à la vente d'équipements ainsi qu'à des prestations de service et d'accompagnement pour le développement de projets :

- le chiffre d'affaires de construction repose sur le contrat qui peut prendre la forme d'un contrat clés en main ou de service (assistance, maîtrise d'ouvrage). Dans le cadre des contrats clefs en main le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts ;
- le chiffre d'affaires des activités de maintenance repose sur des contrats pluriannuels dont la durée est comprise en général entre deux et 15 ans pouvant aller jusqu'à 25 ans ; le chiffre d'affaires de cette activité est reconnu à la livraison du service ;
- le chiffre d'affaires des ventes d'équipements repose sur des contrats de vente, et celui-ci est reconnu à la livraison des équipements ; et
- le chiffre d'affaires des prestations de service et d'accompagnement pour le développement de projets correspond à une obligation distincte de la cession de l'actif. Il est reconnu au fur et à mesure de la réalisation du service sur la base du prix contractuel spécifique à cette prestation.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires « Ventes de services » restant à réaliser sur des contrats déjà entrés en vigueur à la date de clôture des comptes.

NOTE 7.2 Chiffre d'affaires, total produits et revenus nets

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Ventes d'énergie	206 201	147 218
Ventes de services	151 414	59 567
Chiffre d'affaires	357 615	206 785
Produits de cessions d'actifs (parcs et projets en développement)	102 656	19 464
Autres produits	1 053	7 208
TOTAL PRODUITS	461 324	233 457

* Voir Note 4.10.

Les « Produits de cessions d'actifs » sont relatifs aux cessions de titres (VSM 2, VSM 4 et Greenfield, en 2021 – voir Note 3.2) et aux cessions de projets en développement (Filgueiras, Potiguar AII et Coivert et Vergné en 2020).

Les « Autres produits » sont principalement liés à la perception de dommages et intérêts.

Par ailleurs, la communication financière du Groupe fait aussi référence aux « Revenus nets » se décomposant comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Total produits	461 324	233 457
Valeur nette comptable des actifs cédés (parcs et projets en développement)	(62 662)	-
REVENUS NETS	398 662	233 457

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, le carnet de commandes s'établit à 164 940 milliers d'euros, en hausse de 4.5 % sur l'exercice (157 783 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

NOTE 7.3 Charges d'exploitation

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Achats et sous-traitance	(119 740)	(31 749)
Loyers hors champ d'application IFRS 16	(15 613)	(11 938)
Entretien et réparations	(15 495)	(11 028)
Coût des services externes	(35 718)	(25 536)
Charges opérationnelles	(18 671)	(13 648)
Impôts et taxes non assises sur les Total produits	(14 103)	(8 609)
CHARGES D'EXPLOITATION	(219 340)	(102 508)

* Voir Note 4.10.

L'augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement :

- par la croissance des activités de Services (Développement, construction, fourniture d'équipement et Exploitation-maintenance) pour 91 905 milliers d'euros ;
- les mises en services de nouvelles centrales, notamment la centrale biomasse Cacao en Guyane ainsi que les centrales éoliennes VSM2, VSM 3 et VSM4 au Brésil ;
- la croissance et le développement des activités de service chez Helexia.

Les « Loyers hors champ d'application IFRS 16 » comprennent, les loyers des contrats court terme ou de faible valeur (4 704 milliers d'euros), les loyers des terrains des projets encore au stade de développement (2 100 milliers d'euros) ou en construction (467 milliers d'euros), ainsi que la part « variable » des loyers retraités sous IFRS 16 (8 224 milliers d'euros).

NOTE 7.4 Autres produits et charges courants

Les « autres produits et charges courants » sont majoritairement constitués de la valeur nette comptable des projets cédés, ainsi que des indemnités perçues sur projet.

NOTE 7.5 EBITDA

Le Groupe fait référence dans ses communications, états financiers et/ou notes aux comptes consolidés à l'indicateur alternatif de performance « EBITDA » tel que défini par

l'Autorité des Marchés Financiers (DOC-2015-12) et l'ESMA (ESMA/20151415) et qui est le résultat avant « Autres produits et charges non courants » (tels que décrits ci-après), « Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations », intérêts financiers (« Coût net de l'endettement financier » et « Autres produits et charges financiers »), « Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence » et « impôts sur les résultats et assimilés ».

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Total produits	461 324	233 457
Achats et sous-traitance	(119 740)	(31 749)
Autres charges d'exploitation	(99 600)	(70 759)
Charges de personnel	(44 584)	(33 828)
Autres produits et charges courants	(59 804)	343
EBITDA	137 596	97 464

* Voir Note 4.10.

NOTE 7.6 Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont liés à des coûts additionnels non récurrents sur projets pour (1 466) milliers d'euros, ainsi qu'à des abandons de projets pour (3 006) milliers d'euros.

NOTE 7.7 Dotations et reprises aux amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Dotations	(61 191)	(44 097)
Reprises	4	599
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(61 187)	(43 498)

* Voir Note 4.10.

Les dotations et reprises par nature sont présentées en Note 11.

NOTE 7.8 Dotations et reprises aux dépréciations et provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Dotations	(15 937)	(5 162)
Reprises	5 881	2 058
DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(10 056)	(3 104)

* Voir Note 4.10.

Les dotations et reprises aux dépréciations sont présentées en Note 11 et les dotations et reprises aux provisions, incluant un détail sur les reprises utilisées et non utilisées, sont présentées en Note 15.2.

NOTE 8 Charges et avantages aux personnels

NOTE 8.1 Règles et méthodes comptables

Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement et à la construction des projets pour le compte du Groupe sont enregistrées à l'actif lorsque les projets remplissent les critères d'activation. Les autres charges de personnel figurent en charges au compte de résultat.

Avantages du personnel

Des avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est constatée au compte de résultat.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques et financières définies pour chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macroéconomique local. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Indemnités de fin de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation et sont provisionnées à hauteur de l'engagement qui en résulte. Si ces indemnités sont dues plus de 12 mois après la date de la clôture, elles sont actualisées.

Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription accordées aux dirigeants et à certains cadres clés donnent lieu à une évaluation à leur juste valeur dès leur attribution par le Conseil d'Administration. Cette évaluation n'est pas par la suite révisée. Sur la base d'une estimation du nombre d'options qui seront définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition des droits, le Groupe enregistre la charge globale de manière étalée sur cette période. Ces charges ont pour contrepartie des imputations dans les capitaux propres au poste réserves.

NOTE 8.2 Charges de personnel

En 2021, les charges de personnel s'élèvent à (44 584) milliers d'euros contre (33 828) milliers d'euros en 2020. Ces charges sont nettes des activations en coût de développement et construction.

L'augmentation des charges de personnel est liée essentiellement à l'évolution des effectifs qui accompagne la croissance du Groupe.

NOTE 8.3 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe (Votalia, Helexia, Greensolver, MyWindParts, Triton) en 2021 a été de 1 228 personnes réparties sur 20 pays. La majorité des effectifs est présente sur trois pays : Brésil (Rio de Janeiro et Natal), France (Paris, Aix-en-Provence et Cayenne), et Portugal (Oliveira de Frades et Porto).

Effectif moyen	Brésil	France et Guyane	Italie	Portugal	Autres	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Cadre dirigeant	1	22		2	7	32	22
Cadre	38	333	16	123	119	629	468
Employé	202	78	23	109	151	563	510
Intérimaire		1	1		2	4	8
TOTAL	241	435	40	233	279	1228	1008

L'effectif du Groupe (Votalia, Helexia, Greensolver, Mywindparts, Triton) au 31 décembre 2021 s'établit à 1 301 personnes. L'augmentation des effectifs est principalement expliquée par le renforcement des équipes en France, au Portugal et au Brésil, pour accompagner la croissance du Groupe.

Effectif Réel	Brésil	France et Guyane	Italie	Portugal	Autres	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Cadre dirigeant	2	21		1	11	35	29
Cadre	47	350	18	154	120	689	521
Employé	219	83	18	91	164	575	575
Intérimaire		1	1			2	7
TOTAL	268	455	37	246	295	1301	1132

NOTE 8.4 Avantages du personnel

Variations des engagements de retraites et autres avantages du personnel

Les engagements de retraites et autres avantages du personnel concernent uniquement au sein du Groupe les pays suivants : France métropolitaine, Guyane française, Grèce, Italie, Slovaquie et Mexique.

Au 31 décembre 2021, il n'existe dans le Groupe aucun régime comportant un actif de couverture.

En milliers d'euros	Provisions pour départs en retraite et pensions
Au 31 décembre 2020*	1 377
Coût net de la période	374
• Coût des services rendus	365
• Effet de l'actualisation	5
• Autres éléments	4
Acquisition/cession	-
Montant net reconnu en résultat global	(106)
• Effets d'expérience	(55)
• Changements d'hypothèses démographiques	-
• Changements d'hypothèses économiques	(51)
Contribution nette de l'employeur	(158)
Écarts de conversion	3
AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 490
• Dont prestations à obligations définies	1 490
• Dont juste valeur du plan	-

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021

Principales hypothèses actuarielles	France et Guyane	Grèce	Italie	Mexique	Slovaquie
Taux d'actualisation	0,90 %	0,90 %	0,35 %	7,15 %	0,90 %
Taux d'augmentation des salaires	2,30 %	2,00 %	3,86 %	4,40 %	2,00 %

Analyse de sensibilité	Baisse de 50 bp	Variation en %	Provision réelle	Hausse de 50 bp	Variation en %
Taux d'actualisation	1 597	7,30 %	1 490	1 390	(6,60 %)
Taux d'augmentation des salaires	1 402	(5,80 %)	1 490	1 584	6,40 %

Au 31 décembre 2020

Principales hypothèses actuarielles	France et Guyane	Grèce	Italie	Mexique	Slovaquie
Taux d'actualisation	0,35 %	0,35 %	0,00 %	4,70 %	0,35 %
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %	3,14 %	4,40 %	2,00 %

Analyse de sensibilité	Baisse de 50 bp	Variation en %	Provision réelle	Hausse de 50 bp	Variation en %
Taux d'actualisation	1 461	6,00 %	1 378	1 287	(7,00 %)
Taux d'augmentation des salaires	1 300	(6,00 %)	1 378	1 463	6,00 %

NOTE 9 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Mazars	Grant Thornton	Au 31 décembre 2021	Mazars	Grant Thornton	Au 31 décembre 2020*
Audit légal	(194)	(190)	(384)	(148)	(135)	(283)
SACC	(34)	(2)	(36)	(10)	(1)	(11)
Voltalia SA	(228)	(192)	(420)	(158)	(136)	(294)
Audit légal	(372)	(182)	(554)	(299)	(150)	(449)
SACC	(9)	(15)	(24)	(26)	-	(26)
Filiales	(381)	(197)	(578)	(325)	(150)	(475)
TOTAL HONORAIRES	(609)	(389)	(998)	(483)	(286)	(769)

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, les honoraires des Commissaires aux comptes s'établissent à 998 milliers d'euros. Les mandats de l'ancien Commissaire aux comptes H3P encore non arrivés à échéance ne figurent pas dans ce tableau.

Le Groupe présente les SACC rendus en vertu d'un texte légal, tels que la vérification des rapports du Conseil d'Administration ou des conventions réglementées, dans les honoraires relatifs à l'audit légal, afin d'assurer une meilleure comparabilité des honoraires annoncés.

NOTE 10 Impôts sur les résultats**NOTE 10.1 Règles et méthodes comptables****Impôts sur les résultats et assimilés**

L'impôt sur les résultats comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est enregistré en compte de résultat sauf s'il se rattache à des éléments ayant leur variation enregistrée en capitaux propres, auquel cas il est lui-même compris dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Des périmètres d'intégration fiscale sont constitués au sein du Groupe. Chacun des périmètres est considéré comme une entité fiscale au sens IAS 12 et fait l'objet en conséquence d'une compensation de la fiscalité différée y afférent.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et l'état de situation financière pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue

des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en autres éléments du résultat global, ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés si et seulement s'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. En l'absence d'un taux de probabilité élevé, de tels actifs ne sont pas enregistrés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

NOTE 10.2 Impôts sur les résultats et assimilés

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Impôts exigibles	(16 825)	(3 941)
Impôts différés	(541)	338
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS ET ASSIMILÉS	(17 366)	(3 603)

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, l'impôt sur le résultat et assimilés s'établit à (17 366) milliers d'euros. Il est notablement impacté par l'imposition des cessions de titres des SPV brésiliennes de VSM 2, VSM 4 et Greenfield (voir Note 3.2) pour (10 274) milliers d'euros.

NOTE 10.3 Rationalisation de l'impôt

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Résultat net des entreprises intégrées	1 222	7 236
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	563	(155)
Résultat net des entreprises intégrées hors sociétés mises en équivalence	659	7 392
Charge d'impôts sur les résultats	(12 210)	(340)
Charge d'impôts des entités hors champ d'application d'IAS 12	(5 158)	(3 262)
Résultat avant impôts (hors sociétés mises en équivalence)	18 027	10 994
Taux d'imposition normal applicable à la société mère (en %)	27 %	28 %
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT THÉORIQUE	(4 777)	(3 078)
Incidences :		
• du différentiel de taux d'imposition entre la société mère et ses filiales	562	(2 373)
• des entités exclues du champ d'application d'IAS 12	1 585	3 149
• de la non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles	(19 031)	(15 138)
• consommation de produits d'impôts sur les déficits fiscaux reportables et différences temporaires	2 289	1 047
• des différences permanentes	4 896	9 867
• des autres impôts et taxes non assis sur le résultat avant impôts	(404)	(1 720)
• total produits non taxables	3 264	
• retenues à la source	(10 550)	
• des crédits d'impôts en résultat	4 799	4 644
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	(17 366)	(3 602)

* Voir Note 4.10.

Les sociétés hors du champ d'application de IAS 12 sont des SPV brésiliennes soumises au régime fiscal du « lucro presumido ».

L'incidence de ces entités sur la rationalisation de l'impôt est de 1 585 milliers d'euros (au taux d'imposition normal applicable à la société mère). La charge réelle d'impôt des sociétés soumises au « lucro presumido » constatée en « Impôts exigibles » s'élève à (5 158) milliers d'euros (au taux d'imposition réel de ces filiales).

NOTE 10.4 Impôts différés

Au 31 décembre 2021, les impôts différés portent principalement sur les valeurs d'actifs de projets en cours de développement et en exploitation.

Les impôts différés actifs, et les produits d'impôts différés, tels qu'enregistrés respectivement dans l'état de la situation financière et de l'état du résultat global du Groupe et conduisant à un actif net d'impôts différés, portent exclusivement sur des entités françaises non intégrées fiscalement ou des entités étrangères qui paient de l'impôt exigible.

Les impôts différés enregistrés en « Capitaux propres », au cours de l'exercice 2021, l'ont été en « Autres éléments du résultat global » pour un montant de (408) milliers d'euros et sont principalement relatifs aux variations d'instruments financiers de couverture de taux (voir Note 14.5).

Au cours de l'exercice 2021, des changements de taux d'impôts localement applicables ont été constatés. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun impact significatif, hormis pour 4 filiales du groupe, pour lesquelles il a été considéré que le taux réduit d'imposition, applicable en l'état actuel des dispositions fiscales en vigueur, pourrait être remis en question par l'administration compte tenu de l'horizon de retournement des impôts différés. En conséquence et en

application de IFRIC 23, le Groupe a décidé de maintenir une position fiscale excluant l'exemption de taux, donnant lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif complémentaire de 10 596 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, le montant d'impôts différés actifs net s'élève à 1 524 milliers d'euros et le montant d'impôts différés passifs net s'élève à 16 647 milliers d'euros. Le montant des impôts différés actifs reconnus conduisant à une position nette nulle s'élève à 14 955 milliers d'euros.

Le stock de déficits reportables sociaux disponible s'élève à 338 162 milliers d'euros au 31 décembre 2021, dont 72 637 milliers d'euros ont été reconnus en impôt différé actif.

NOTE 11 Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE 11.1 Règles et méthodes comptables

Regroupements d'entreprises – Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en conformité avec les prescriptions IFRS 3. Selon cette norme, les actifs acquis et les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts d'évaluation dégagés lors du regroupement sont affectés aux actifs et aux passifs concernés, y compris pour la quote-part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle. Le goodwill correspond à la différence entre le prix d'achat payé lors du regroupement d'entreprises et le montant des actifs et passifs identifiables acquis nets des passifs éventuels pris en charge. La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est enregistrée comme goodwill à l'actif du bilan. Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat à la date d'acquisition.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an.

Acquisition d'actifs

Les acquisitions d'actifs n'entrant pas dans le champ d'IFRS 3, telles que définies par l'amendement 2020 à IFRS 3, sont comptabilisées selon leurs normes s'y appliquant conformément à IFRS 3.2. Les coûts d'acquisition (incluant les frais d'acquisition) sont répartis sur les actifs et passifs acquis en fonction de leurs justes valeurs relatives en date d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût ou à leur juste valeur si elles sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux coûts activés sur les projets en cours de développement.

L'activation des dépenses par projet est réalisée dès lors que tous les critères suivants sont vérifiés :

- visibilité sur l'accès au foncier, par exemple obtention d'une promesse de bail et études d'impacts environnementaux favorables ;
- visibilité sur les autorisations, par exemple dépôt des dossiers administratifs et haute probabilité d'obtention des autorisations ;
- faisabilité du raccordement au réseau ; et
- rentabilité du projet.

Les coûts ainsi activés intègrent les coûts externes (correspondant aux engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs – factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Tous les projets font l'objet d'une revue à chaque arrêté. Les projets en développement qui ne remplissent plus les critères d'activation ou qui sont abandonnés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des dépenses activées.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties dès qu'elles sont mises en service. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou/et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

À noter que les projets en cours de cession dont la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, sont dépréciés à hauteur du prix de cession, si celui-ci peut être mesuré de manière fiable.

En cas d'acquisition d'actif de développement à travers l'achat de titres comportant une clause de complément de prix, le complément de prix et ses variations éventuelles ultérieures sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours en contrepartie de la dette (voir Note 5.1).

Immobilisations – Contrat de location

Un « droit d'utilisation » et une « dette de location » sont comptabilisés pour les contrats de location (a) dont la durée est supérieure à 12 mois, (b) dont la valeur d'achat de l'actif loué est supérieure à 5 milliers euros et (c) et si le Groupe dispose du contrôle et du droit d'utilisation de l'actif considéré.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont présentés en « Droits d'utilisation ».

La première valorisation établie en début de contrat correspond à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers et est présentée comme une « acquisition » de la période.

Les loyers considérés ne retiennent que la partie fixe des contrats ; l'éventuelle composante variable, telle qu'une indexation sur les « Total produits » de vente d'électricité, est traitée comme une charge d'exploitation de la période.

Pour les baux fonciers, la durée considérée est la plus longue des durées entre le bail ou le contrat de vente d'électricité attaché à la centrale du site. Lorsque le contrat prévoit une clause de résiliation anticipée, le Groupe définit un scénario probable compatible avec les clauses contractuelles.

Pour déterminer les taux d'actualisation, le Groupe utilise la méthode du taux d'intérêt implicite par contrat de location.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées principalement des installations de production d'électricité. Elles sont comptabilisées à leur coût de revient (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les immobilisations corporelles en cours correspondent aux coûts activés sur les projets en cours de construction.

Lorsque les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les pièces de rechange significatives sont ainsi immobilisées et amorties sur la durée d'utilité des centrales.

Le mode d'amortissement linéaire qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif est habituellement retenu par le Groupe.

Le Groupe peut opter pour le mode d'amortissement selon les unités de production dans le cas spécifique où les centrales en état de produire rencontrent des contraintes techniques opérationnelles ou réglementaires. Il est notamment établi que l'absence de raccordement au réseau électrique et donc de production conduit à une charge d'amortissement nulle.

Les durées d'utilité retenues pour les principaux composants sont les suivantes :

- pour les centrales éoliennes : 25 ans ;
- pour les centrales solaires : 25 ans ;
- pour les centrales hydrauliques : infrastructure de 5 à 40 ans ; matériel de 8 à 20 ans ; et
- pour les centrales biomasses : infrastructure 15 à 30 ans ; matériel de 5 à 30 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre deux et dix ans.

Les installations de production sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée (ou d'utilisation si un contrat prévoit un transfert de propriété) à compter de la date à laquelle l'actif est mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la Direction.

Le Groupe procède chaque année à la revue des durées d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les obligations de démantèlement ont été enregistrées en tant que composant actif, en contrepartie d'une provision de même montant. Les obligations de démantèlement sont amorties selon la durée de vie des biens sous-jacents concernés.

En l'absence de dépenses d'entretien pluriannuel, les dépenses d'entretien courant des centrales visant à les maintenir en bon état d'utilisation sont enregistrées en charges lorsqu'elles surviennent.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Pertes de valeur sur les Goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a recours à des estimations et utilise certaines hypothèses visant à (i) évaluer la durée d'utilisation attendue des actifs afin de déterminer leur durée d'amortissement et (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation sur la valeur au bilan de toute immobilisation.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation.

Pertes de valeur des actifs à durée de vie déterminée

Les actifs à durée de vie déterminée font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur. L'indice principal utilisé est le chiffre d'affaires, réalisé et prévisionnel, et l'analyse des causes de sa variation possible telles que des incidents ou événements climatiques, réglementaires, opérationnels compromettant la continuité et/ou la rentabilité de l'exploitation.

Pertes de valeur des actifs à durée de vie indéterminée

La valeur résiduelle des Goodwill et des immobilisations en cours fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an ou en présence d'un indice de perte de valeur. Pour cette catégorie les indices utilisés sont les événements affectant les chantiers de construction (et leurs conséquences en termes de retards et coûts) ou les projets en développement au regard de leur faisabilité, d'obtention des autorisations nécessaires ou des réévaluations de coûts.

Pour tester leur éventuelle perte de valeur, les goodwill sont affectés à une UGT (unité génératrice de trésorerie) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT définies par le Groupe correspondent à des ensembles homogènes d'actifs appartenant à un même pôle générateur de flux de trésorerie, largement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Suite à l'évolution de l'organisation les UGT ont été revues (voir Note 4.8) et pour 2021 sont les suivantes :

- les centrales électriques ;
- l'activité de développement ;
- la construction et revente d'équipements ;
- l'exploitation maintenance ;
- Greensolver ;
- Helexia Services ;
- Triton.

Les UGT « centrales électriques » correspondent à autant de centrales ou groupes de centrales (y compris les groupes de Centrales détenus par Helexia) individuellement identifiées. Les Goodwill y étant associés sont regroupés sous une ligne intitulée « Centrales électriques », pour les besoins de la communication financière, sans que cela n'affecte la revue de leur valorisation individuelle.

L'UGT « activité de développement » intègre la prospection et le développement. Cette activité se conclut (i) soit par la vente de l'ensemble des droits et des études à la société de projet (SPV) afin qu'elle finalise la construction, puis opère la centrale ; (ii) soit par l'abandon du projet. Les projets de développement peuvent être cédés (i) en interne, à des SPV détenues par le Groupe, ou (ii) cédées à des clients tiers. Au sein de cette UGT, les projets de Développement sont identifiés par technologie afin de pouvoir réaliser les tests de perte de valeur.

L'UGT « construction et revente d'équipements » correspond à l'activité EPC (Engineering, Procurement, and Construction) pour compte propre ou pour le compte de clients tiers. Y sont associés l'achat et la revente d'équipements, celle-ci étant un complément à l'activité de Procurement.

L'UGT « exploitation maintenance » correspond à la maintenance, la fourniture de pièces détachées, à l'exploitation et au monitoring de centrales en exploitation, pour compte propre, ou pour le compte de clients tiers.

L'UGT « Greensolver » correspond à l'activité de gestion d'actifs (Asset Management), pour compte propre ou pour le compte de clients tiers.

L'UGT « Helexia Services » correspond à un portefeuille de services dédiés développés par le sous-ensemble de sociétés « Helexia ». Ces services sont la construction de centrales solaires en toiture, des audits et des prestations d'accompagnement d'efficacité énergétique, ainsi que des contrats de supervision de la consommation énergétique.

L'UGT « Triton » correspond aux activités de la société Triton, spécialisée dans l'exploitation forestière et notamment dans le cadre de forêts immergées.

Les tests de perte de valeur sont réalisés sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels, ainsi que des actifs et passifs concourant au Besoin en Fonds de Roulement, des

UGT. Lorsque la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments devient supérieure à leur valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée et affectée en priorité au Goodwill.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est ainsi exclusivement déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et implique des jugements de la Direction notamment sur des éléments tels que les conditions climatiques, l'inflation, les coûts d'exploitation, les dépenses d'investissement des projets en développement.

Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité des UGT sont issus du Plan à Moyen Terme (PMT) et des budgets établis par le management du Groupe et couvrant les cinq prochains exercices.

Pour les UGT « centrales électriques » une hypothèse d'inflation est appliquée sur la durée de vie résiduelle. Pour les autres UGT des hypothèses de croissance et d'inflation sont appliquées dans la détermination du flux normatif qui est extrapolé à l'infini.

Le taux d'actualisation appliqué est le coût moyen pondéré du capital. Ceux-ci sont établis sur la base de taux par zone géographique et par activité.

NOTE 11.2 Acquisition de Martifer Solar

Le 18 août 2016, le Groupe a acquis 100 % des titres du sous-groupe Martifer Solar (MTS) pour un prix de 9 000 milliers d'euros.

Le goodwill définitif est de 46 033 milliers d'euros et en application d'IAS 36 est alloué aux UGT comme suit :

- Développement pour 25 104 milliers d'euros ;
- Construction et fourniture d'équipements pour 17 450 milliers d'euros ;
- Exploitation-maintenance pour 3 479 milliers d'euros.

NOTE 11.3 Acquisition de Helexia

Le 25 septembre 2019, le Groupe a acquis 100 % des titres du sous-groupe Helexia, pour une valeur d'acquisition de 56 572 milliers d'euros (voir communiqué Voltalia du 25 septembre 2019).

Le goodwill définitif est de 30 902 milliers d'euros et en application d'IAS 36, est alloué aux UGT comme suit :

- des centrales électriques spécifiques pour 6 180 milliers d'euros ;
- Helexia Services pour 24 722 milliers d'euros.

NOTE 11.4 Acquisition de Triton

Le 4 décembre 2019, Voltalia a acquis la société Triton Ressources Inc au Canada pour un montant de 728 milliers d'euros. Triton est un acteur dans l'activité sylvicole et est propriétaire d'une technologie d'extraction de bois immergé et de la concession d'extraction en Guyane.

Le goodwill de 650 milliers d'euros a été alloué pour son intégralité en Droits d'exploitation.

NOTE 11.5 Acquisition de Mywindparts

Le 3 février 2020, Voltalia a acquis 90 % des titres de la société Mywindparts pour un montant de 134 milliers d'euros, afin d'étendre son offre de services dans la maintenance des éoliennes.

Le goodwill de 402 milliers d'euros a été définitivement alloué en « Marques » pour 166 milliers d'euros, en « Relations clients » pour 392 milliers d'euros et en « Impôts différés passifs » pour 157 milliers d'euros.

NOTE 11.6 Acquisition de Greensolver

Le 13 février 2020, Voltalia a acquis 100 % des titres de la société Greensolver pour un montant de 441 milliers d'euros, afin d'étendre sa gamme de prestations de services dans la gestion de centrales d'énergie éolienne et solaire.

Le goodwill de 2 734 milliers d'euros a été définitivement alloué en « Marques » pour 1 493 milliers d'euros, en « Relations clients » pour 1 022 milliers d'euros et en « Impôts différés passifs » pour 612 milliers d'euros.

Le goodwill définitif s'établit à 832 milliers d'euros et a été alloué à l'UGT « Greensolver ».

NOTE 11.7 Acquisition de Maison Solaire Voltalia

Le 30 avril 2020, Voltalia a acquis 100 % des titres de la société CPAE, rebaptisée Maison Solaire Voltalia, pour un montant de 140 milliers d'euros dans le cadre du développement de l'activité d'installation de panneaux solaires à destination des particuliers.

Le goodwill, de 83 milliers d'euros, a été alloué en intégralité comme suit :

- 7 milliers d'euros, alloués à la marge sur carnet de commandes, complètement amortis au 31 décembre 2021 compte tenu de la consommation du carnet de commandes depuis la date d'acquisition ;
- 76 milliers d'euros, alloués à la garantie décennale de construction détenue par CPAE en date d'acquisition et nécessaire à l'exercice de l'activité d'installation de panneaux solaires à destination des particuliers, sont amortis à hauteur de 61 % au 31 décembre 2021, la durée d'amortissement retenue étant de 3 ans à compter de la date d'acquisition.

NOTE 11.8 Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Au 31 décembre 2021	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Au 31 décembre 2020*
Goodwill	78 808	(1 041)	77 767	81 196	(1 041)	80 155
Droits d'utilisation	54 803	(11 471)	43 332	53 337	(8 023)	45 314
Immobilisations incorporelles en cours	147 497	(13 139)	134 358	109 736	(10 706)	99 030
Immobilisations incorporelles	96 858	(20 872)	75 986	70 456	(15 720)	54 736
Autres immobilisations incorporelles	1 567	(1 220)	347	2 377	(1 254)	1 123
Immobilisations incorporelles	245 922	(35 231)	210 691	182 569	(27 680)	154 889
Terrains	7 528	(2 359)	5 169	7 534	(2 193)	5 341
Constructions	996 808	(188 951)	807 857	839 744	(152 431)	687 313
Matériels, équipements et outillages	169 731	(42 216)	127 515	106 018	(30 468)	75 550
Immobilisations corporelles en cours	315 877	(548)	315 329	305 060	-	305 060
Immobilisations corporelles	1 489 944	(234 074)	1 255 870	1 258 356	(185 092)	1 073 264

* Voir Note 4.10.

NOTE 11.9 Goodwill

En milliers d'euros

Goodwill

Au 31 décembre 2019*	86 472
Entrée de périmètre	3 220
Allocation de goodwill	-
Ajustement de goodwill	(9 537)
Changements de méthode	-
Dépréciations	-
Écarts de conversion	-
Autres	-
Au 31 décembre 2020*	80 155
Entrée de périmètre	-
Allocation de goodwill	(2 387)
Ajustement de goodwill	-
Changements de méthode	-
Dépréciations	-
Écarts de conversion	-
Autres	-
AU 31 DÉCEMBRE 2021	77 767

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des goodwill n'a fait l'objet d'aucune dépréciation. Les allocations de goodwill de la période sont relatives aux acquisitions de Mywindparts, Greensolver et Maison Solaire Voltalia.

Les entrées de périmètre 2020 sont relatives aux acquisitions des sous-ensembles Mywindparts, Greensolver et Maison Solaire Voltalia. Les ajustements de Goodwill, en 2020, sont relatifs à l'acquisition de Helexia (voir Note 4.8 – Document d'enregistrement universel 2020).

À la date d'arrêté des comptes, aucun indice de perte de valeur des actifs corporels et incorporels ainsi que des actifs et passifs concourant au besoin en fonds de roulement des UGT auxquelles sont affectés les goodwill n'a été relevé.

Évolution du goodwill	Affectation au 31 décembre 2020	Allocation du Goodwill	Au 31 décembre 2021
Centrales électriques*	6 180		6 180
Développement	25 104		25 104
Construction et revente d'équipements	17 533	(83)	17 450
Helexia Services	24 722		24 722
Exploitation-maintenance	3 881	(402)	3 479
Greensolver	2 734	(1 902)	832
TOTAL	80 154	(2 387)	77 767

* Voir Note 4.10.

Les Goodwill des acquisitions de Maison Solaire Voltalia, Greensolver et Mywindparts ont été définitivement alloués au 31 décembre 2021.

Taux d'actualisation et analyse de sensibilité

Centrales électriques

Les taux d'actualisation utilisés pour tester les actifs en exploitation s'inscrivent dans une fourchette allant de 2,6 % à 11,8 % en fonction des pays.

Centrales spécifiques Helexia (valeur du Goodwill alloués : 6 180 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation moyen utilisé est 3,01 %. Le seuil de passage d'une dépréciation est un WACC à 3,66 %.

WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
4	-	(3)

Autres UGT

Les taux d'actualisation utilisés pour tester les activités de Services qui correspondent à l'activité des autres UGT s'inscrivent dans une fourchette de 5,5 % à 13,9 % en fonction des pays.

Développement (valeur du Goodwill alloué : 25 104 milliers d'euros)

Le headroom pour le Goodwill Martifer testé sur l'activité Développement est de 300 %. En cas de variation de valeur de marché de 20 %, le headroom serait réduit à 220 %.

Construction et fourniture d'équipements (valeur du Goodwill alloué : 17 450 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 9,5 %. À taux de croissance de 1,5 %, le seuil de passage d'une dépréciation est un WACC de 10,15 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	10	-	(8)
Croissance 0,5 %	3	(5)	(12)

Exploitation-maintenance (valeur du Goodwill alloué : 3 479 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 7,6 %. À taux de croissance de 1,5 %, une augmentation du WACC nécessiterait la reconnaissance d'un impairment.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	3	-	(2)
Croissance 0,5 %	1	(2)	(4)

Helexia Services (valeur du goodwill alloué : 24 722 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 6,1 %. À taux de croissance de 1,5 %, le seuil de passage d'une dépréciation est un WACC à 6,42 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	2	-	(2)
Croissance 0,5 %	(1)	(2)	(4)

Greensolver (valeur du Goodwill alloué : 832 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 5,8 %. À taux de croissance de 1,5 %, le passage d'une dépréciation est un WACC à 10,8 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	(1)	-	1
Croissance 0,5 %	(0)	(1)	(1)

Impact de l'évolution des UGT sur les tests de perte de valeur

Les deux anciennes UGT « Ventes d'énergies » et « Développement, Construction et Fourniture d'équipements » ont fait l'objet de tests afin de s'assurer qu'aucun impairment n'était requis, indépendamment de l'évolution de ces UGT.

Ventes d'énergies (Goodwill anciennement alloué 31 284 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 5,63 %. À taux de croissance de 1,5 %, le passage d'une dépréciation est un WACC à 17,3 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance nulle	437	-	(375)
Croissance - 1 %	396	(37)	(408)

Développement, Construction et Fourniture d'équipements (Goodwill anciennement alloué 42 171 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 9,55 %. À taux de croissance de 1,5 %, le passage d'une dépréciation est un WACC à 10,57 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	21	-	(19)
Croissance 0,5 %	19	(1)	(19)

NOTE 11.10 Droits d'utilisation

En milliers d'euros	Droits d'utilisation
Au 31 décembre 2019*	40 400
Nouveaux contrats	13 660
Sorties de contrats	(1 262)
Changements de méthode	-
Variations de périmètre	4 086
Amortissements	(4 265)
Dépréciations	-
Écarts de conversion	(5 770)
Autres	(1 535)
Au 31 décembre 2020*	45 314
Nouveaux contrats	7 444
Sorties de contrats	(1 277)
Changements de méthode	-
Variations de périmètre	(3 505)
Amortissements	(5 916)
Dépréciations	-
Écarts de conversion	492
Autres	780
AU 31 DÉCEMBRE 2021	43 332

* Voir Note 4.10.

La charge de loyer hors champs d'application IFRS 16, ainsi que la part variable des loyers retraités sous IFRS 16, sont présentées en Note 7.3 et les dettes locatives en Note 14.3.

Droits d'utilisation par nature

En milliers d'euros	Terrains	Autres immobilisiers	Véhicules et équipements	Total droits d'utilisation
Au 31 décembre 2020 *	31 901	8 729	4 684	45 314
Augmentations	4 367	1 831	1 249	7 447
Sorties de contrat	-	(822)	(456)	(1 278)
Variations de périmètre	(3 505)	-	-	(3 505)
Amortissements	(1 625)	(2 154)	(2 137)	(5 916)
Écarts de conversion	454	25	12	491
Autres	773	(115)	121	779
AU 31 DÉCEMBRE 2021	32 365	7 495	3 474	43 332

* Voir Note 4.10.

Les droits d'utilisation sont composés pour les trois quarts des terrains des centrales opérées en propre par le Groupe. Les « augmentations » de l'année correspondent principalement aux terrains des projets solaires en France et en Grèce.

Les « variations de périmètre » correspondent aux cessions des filiales VSM 2 et VSM 4, au Brésil (voir Note 3.2 – Mise en service et vente de projets).

NOTE 11.11 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2019*	86 192	41 540	827	128 559
Augmentation	49 292	441	-	49 733
Diminution	(1 861)	(1 836)	(217)	(3 914)
Mises en service	(11 646)	10 687	959	-
Variations de périmètre	(3 068)	1 668	(64)	(1 464)
Amortissements	-	(3 658)	(242)	(3 900)
Dépréciations	(1 422)	(75)	-	(1 497)
Écarts de conversion	(6 614)	(3 482)	-	(10 096)
Autres	(11 843)	9 451	(140)	(2 532)
Au 31 décembre 2020*	99 030	54 736	1 123	154 889
Augmentation	55 807	824	267	56 898
Diminution	(2 267)	-	-	(2 267)
Mises en service	(22 144)	22 144	-	-
Variations de périmètre	(1 254)	1 538	-	284
Amortissements	-	(4 478)	(356)	(4 834)
Dépréciations	(2 513)	(7)	-	(2 520)
Écarts de conversion	1 158	996	-	2 154
Autres	6 541	233	(687)	6 087
AU 31 DÉCEMBRE 2021	134 358	75 986	347	210 691

* Voir Note 4.10.

Les « immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement aux coûts activés sur les projets en développement ou en cours de construction.

Les « immobilisations incorporelles » correspondent aux coûts de développement des centrales en exploitation.

Les « augmentations » « d'immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement à l'émergence de nouveaux projets en développement majoritairement au

Brésil, en France et en Espagne, ainsi qu'à l'avancement des projets en développement en portefeuille en Europe, Afrique et Amérique latine.

Les « diminutions » « d'immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement à des abandons de projets.

Les « mises en service » correspondent principalement aux fins de constructions des projets éoliens de VSM2, VSM3 et VSM4 au Brésil, du parc éolien de Sarry, du Parc Solaire de Laspeyres et du Champs Agrivoltaïque du Cabanon en France, ainsi que de la centrale biomasse Cacao en Guyane.

Les « Variations de périmètre » correspondent principalement aux cessions des SPV brésiliennes (VSM 2, VSM 4 et Greenfield) pour (3 117) milliers d'euros, ainsi qu'aux allocations de Goodwill de Mywindpart et Greensolver pour 3 220 milliers d'euros.

Les « écarts de conversion » sont majoritairement liés à l'appréciation du Réal brésilien pour 436 milliers d'euros et de la Livre sterling britannique, pour 344 milliers d'euros.

Les « autres » mouvements correspondent principalement à des reclassements entre catégories d'immobilisations.

NOTE 11.12 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels, équipements et outillages	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2019*	4 814	573 800	62 791	256 233	897 638
Augmentation	1 011	16 473	1 674	269 448	288 606
Diminution	-	(134)	(756)	(1 279)	(2 169)
Mises en service	-	142 425	25 520	(167 945)	-
Changements de méthode	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(280)	125 223	(8 055)	(8 122)	108 766
Amortissements	(181)	(30 240)	(4 912)	-	(35 333)
Dépréciations	-	(164)	-	2	(162)
Écarts de conversion	(23)	(137 924)	(1 326)	(50 114)	(189 387)
Autres	-	(2 146)	614	6 837	5 305
Au 31 décembre 2020*	5 341	687 313	75 550	305 060	1 073 264
Augmentation	-	38 939	2 453	311 870	353 262
Diminution	(6)	(297)	(247)	(624)	(1 174)
Mises en service	-	222 419	61 730	(284 148)	1
Changements de méthode	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	(119 470)	(115)	(118)	(119 703)
Amortissements	(166)	(41 723)	(8 510)	-	(50 399)
Dépréciations	-	-	-	(363)	(363)
Écarts de conversion	-	15 906	125	2 702	18 733
Autres	-	4 770	(3 471)	(19 050)	(17 751)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	5 169	807 857	127 515	315 329	1 255 870

* Voir Note 4.10.

Les « augmentations » « d'immobilisations corporelles en cours » correspondent aux coûts activés sur les projets de construction des centrales opérées en propre par le Groupe, avec notamment le début des constructions des centrales de Canudos, et Solar Serra Do Mel au Brésil, du parc solaire de Sable Blanc en Guyane ainsi que du parc solaire de South Farm en Angleterre.

Les « diminutions » « d'immobilisations corporelles en cours » correspondent principalement à des abandons de projets.

Les « mises en service » correspondent principalement aux fins de constructions des projets éoliens de VSM2, VSM3 et VSM4 au Brésil, du Parc éolien de Sarry, du Parc Solaire de Laspeyres et du Champs Agrivoltaïque du Cabanon en France, ainsi que de la centrale biomasse Cacao en Guyane.

Les « Variations de périmètre » correspondent principalement aux cessions des SPV brésiliennes (VSM 2 et VSM 4) pour (120 041) milliers d'euros.

Les « écarts de conversion » sont majoritairement liés à l'appréciation du Dinar jordanien pour 8 537 milliers d'euros et du Réal brésilien, pour 7 179 milliers d'euros.

Les « Autres » mouvements correspondent principalement à des reclassements en immobilisations incorporelles, pour 10 946 milliers d'euros, à des annulations de factures non parvenues pour 6 366 milliers d'euros, à des avances sur remboursement d'assurance pour 935 milliers d'euros, à des corrections d'ouverture en réserves consolidées pour 1 526 milliers d'euros, ainsi qu'à des provisions pour démantèlement, pour 1 320 milliers d'euros.

NOTE 12 Trésorerie et flux de trésorerie

NOTE 12.1 Règles et méthodes comptables

La « trésorerie et les équivalents de trésorerie » peuvent être composés de comptes bancaires, découverts bancaires, de fonds en caisse, de dépôts à vue et d'OPCVM monétaires.

Les OPCVM monétaires classés en « équivalence de trésorerie » répondent aux critères d'IAS 7 et recommandations de l'AMF et de l'ANC novembre 2018 :

- placement à court terme ;
- très liquide et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM ne répondant pas aux critères précédents sont classés en « Autres actifs financiers » courants.

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en compte de résultat.

NOTE 12.2 Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Disponibilités	229 652	132 634
Placements monétaires	62 361	87 532
Découverts bancaires	(609)	(44)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	291 404	220 122

* Voir Note 4.10.

Sur l'année 2021, la trésorerie du Groupe s'est améliorée de 32 %, notamment portée par l'émission d'obligations convertibles en actions (voir Note 14.3). La « Trésorerie et équivalents de trésorerie » faisant l'objet de restrictions d'utilisation au titre du respect de sûretés liées à certains financements du Groupe représentent 71 051 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, les « disponibilités » sont exclusivement composées de comptes bancaires.

Les « Placements monétaires » correspondent à des OPCVM monétaires et des comptes à terme, respectant les critères d'IAS 7.6 sur la liquidité (placement à court terme, très liquide et soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Ces placements ont rapporté en 2021, 4 742 milliers d'euros, dont la contrepartie est comptabilisée en « Autres produits et charges » du Résultat financier (voir Note 14.4).

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Flux de trésorerie net généré par l'activité	131 820	86 082
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(286 061)	(315 880)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financements	236 120	202 199
Variation des flux de trésorerie	81 879	(27 599)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	220 122	
Incidence de trésorerie des variations des cours de devises	3 508	
Incidence de trésorerie des variations de périmètre	(14 103)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE CLÔTURE	291 404	

* Voir Note 4.10.

L'« Incidence de trésorerie des variations de périmètre » correspond aux « Trésorerie et équivalents de trésorerie » des sociétés cédées au Brésil (VSM 2 et VSM 4).

Les « Total produits » générés par les centrales en exploitation permettent le financement des activités de prospection et

de croissance du Groupe. L'utilisation des dettes Corporate et projets viennent soutenir les opérations d'investissement y compris les projets en développement et ceux en construction.

Pour les opérations d'investissement et les variations de dettes, voir Note 11 et Note 14.3.

NOTE 12.3 Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Produits de cessions d'actifs (parcs et projets en développement)	(102 656)	(19 464)
Impact en trésorerie présentés en « Flux net d'investissements financiers »	(102 656)	(19 464)
Valeur nette comptable des actifs cédés (parcs et projets en développement)	62 662	-
Ajustement du revenu des contrats comptabilisés à l'avancement	(22 678)	423
Charge relative aux paiements en actions	1 479	525
Variation de stocks	(8 296)	(4 435)
Produits et charges sans impact sur les flux de trésorerie	33 167	(3 487)
Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle	(69 489)	(22 951)

* Voir Note 4.10.

Les produits et charges détaillés ci-dessus affectent le Résultat opérationnel (EBIT) du Groupe, sans avoir un effet en trésorerie de l'activité opérationnelle. Ceux-ci donc soit

neutralisés pour ne pas impacter les variations des flux de trésorerie, soit neutralisés pour présenter leur incidence dans l'agrégat requis du Tableau des flux de trésorerie.

NOTE 13 Capitaux propres et résultats par action**NOTE 13.1 Règles et méthodes comptables****Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Résultat net par action

Le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice.

Résultat dilué par action

Le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat net par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions, actions gratuites et autres instruments dilutifs (BSPCE).

Dette obligataire convertible avec une option de conversion ou/et d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »)

Voir Note 4.1.

NOTE 13.2 Capital social du Groupe et dividendes

Au cours de l'exercice 2021, des augmentations de capital ont été enregistrées pour 162 milliers d'euros, portant le total du capital social à 543 639 milliers d'euros. Ces augmentations de capital ont été constatées par le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration :

- en date du 26 mai 2021, suite à l'exercice de 10 000 options de souscriptions pour un montant de 57 milliers d'euros ;
- en date du 15 juin 2021, suite à l'exercice de 8 000 options de souscriptions pour un montant de 46 milliers d'euros ;
- en date du 30 septembre 2021, suite à l'exercice de 10 370 options de souscriptions pour un montant de 59 milliers d'euros.

Aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la Société.

NOTE 13.3 Variation des capitaux propres

Les variations détaillées ci-après sont relatives au « tableau de variation des capitaux propres », présenté en 6.1.5.

Au 31 décembre 2021, les « Autres mouvements » sont principalement expliqués par la comptabilisation de la composante « option » de dettes obligataires « OCEANE » (voir Note 14.3), pour 9 768 milliers d'euros. Les « Variations de périmètre » correspondent aux cessions de titres des SPV brésiliennes VSM 2, VSM 4 et Greenfield (voir Note 3.2), ainsi qu'à une opération de réorganisation légale au Brésil des sociétés Helexia impactant des détentions minoritaires (voir Note 18.1).

Au 31 décembre 2020, les « Autres mouvements » sont principalement impactés des augmentations de capital réalisées dans des filiales par des actionnaires minoritaires pour 22 914 milliers d'euros.

NOTE 13.4 Résultat net par action

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Résultat net attribuable à la société mère pour la période	(1 323)	7 924
Résultat net pris en compte pour la détermination du résultat par action	(1 323)	7 924
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	95 228 593	95 003 418
Résultat net par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0139)	0,0834
Ajustement rétrospectif	-	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	95 228 593	95 003 418
Résultat net de base par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0139)	0,0834

* Voir Note 4.10.

NOTE 13.5 Résultat dilué par action

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Résultat net attribuable à la société mère pour la période	(1 323)	7 924
Résultat net pris en compte pour la détermination du résultat par action	(1 323)	7 924
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	95 228 593	95 003 418
Nombre d'actions provenant de la conversion d'instruments dilutifs	7 285 929	477 743
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenue pour la détermination du résultat dilué par action	102 514 522	95 481 161
Résultat net dilué par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0129)	0,0830
Ajustement rétrospectif	-	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	102 514 522	95 481 161
Résultat net de base par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0129)	0,0830

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, les instruments dilutifs regroupent : 1 002 549 actions gratuites (attribution des plans 2018, 2019, 2020 et 2021) et 6 283 380 actions dans le cadre de l'émission obligatoire 2021.

Le nombre d'actions potentielles provenant de ces instruments dilutifs est de 7 285 929 actions et la dilution potentielle, sur le résultat net par action de l'année 2021, entraînée par ces instruments est de 7,65 %.

NOTE 13.6 Instruments dilutifs – Plans d'attribution gratuite d'actions

	AGA 2018	AGA 2018	AGA 2019 Voltalia	AGA 2019 Helexia	AGA 2019 Voltalia Ad
Date de l'Assemblée ayant autorisé l'attribution	12 mai 2016	12 mai 2016	20 mai 2019	20 mai 2019	20 mai 2019
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	26 septembre 2018	26 septembre 2018	25 octobre 2019	25 octobre 2019	13 mai 2020
Nombre d'actions pouvant être attribuées	1 144 506	1 115 172	2 000 000	1 694 700	1 670 594
Nombre total d'actions attribuées	29 334 ⁽¹⁾	77 291 ⁽¹⁾	305 300	24 106	19 287
<i>dont le nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux</i>	-	48 354 ⁽¹⁾	136 572	-	-
• Laurence Mulliez	-	8 442 ⁽¹⁾	-	-	-
• Sébastien Clerc	-	39 912 ⁽¹⁾	136 572	-	-
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	3	3	6	2	1
Nombre d'actions en cours d'acquisition	0	59 454 ⁽¹⁾	305 300	19 889	0
Date d'acquisition	31 juillet 2021	31 juillet 2022	31 juillet 2023	31 juillet 2023	31 juillet 2023
Modalités d'acquisition ⁽⁴⁾	⁽³⁾	⁽²⁾	⁽²⁾	⁽²⁾	⁽³⁾
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2021	12 483	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées ou caduques	16 851	17 838 ⁽¹⁾	0	4 217	19 287
Durée de la période de conservation	0	⁽⁵⁾	⁽⁵⁾	0	0
Valeur unitaire à la date d'attribution initiale (en euros)	9,79	9,79	10,35	10,35	14

	AGA 2020 Voltalia	AGA 2020 Voltalia #1	AGA 2021 Helexia	AGA 2021 Voltalia #2	AGA 2021 Helexia
Date de l'Assemblée ayant autorisé l'attribution	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	21 juillet 2021	21 juillet 2021	15 décembre 2021	15 décembre 2021	15 décembre 2021
Nombre d'actions pouvant être attribuées	3 500 000	3 158 070	2 996 196	2 984 262	2 891 850
Nombre total d'actions attribuées	341 930	161 874	11 934	92 412	9 756
<i>dont le nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux</i>	234 384	65 022	-	-	-
• Laurence Mulliez	30 576	-	-	-	-
• Sébastien Clerc	203 808	65 022	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	12	4	3	25	1
Nombre d'actions en cours d'acquisition	341 930	161 874	11 934	92 412	9 756
Date d'acquisition	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} août 2025
Modalités d'acquisition ⁽⁴⁾	⁽³⁾	⁽²⁾	⁽³⁾	⁽²⁾	⁽²⁾
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-
Durée de la période de conservation ⁽⁵⁾					
Valeur unitaire à la date d'attribution initiale (en euros)	21,25	21,25	18,8	18,8	18,8

(1) En tenant compte de l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement décidé à la suite de l'augmentation de capital de la Société de juillet 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce.

(2) Les actions seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires à l'issue d'une période de quatre années.

(3) Période de trois ans au lieu de quatre ans ; ces attributions auraient dû avoir lieu respectivement en 2017, 2019 et 2020.

(4) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d'une condition de présence et de l'atteinte des conditions de performance. Les conditions de performance concernent les critères suivants pour les plans Voltalia : TRI, EBITDA, ROCE et RSE ; et les critères suivants pour Helexia : MWP en construction et/ou mise en service, coûts de développement, revenus hors IPP, EBITDA Energy Management, taux de financement externe des projets, RSE.

(5) Pour les mandataires sociaux : 30 % des actions sont soumises à l'obligation de conservation des actions au Nominatif, jusqu'au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant. Pour les bénéficiaires non-mandataires, la durée de la période de conservation est nulle.

NOTE 13.7 Instruments dilutifs – Options de souscription d’actions

	Options de souscription d’actions
Date de l’Assemblée Générale ayant autorisé	11 juin 2015
Date d’attribution d’options par le Conseil d’Administration	6 août 2015
Nombre maximal d’actions à émettre autorisé	800 000
Nombre total d’options de souscription d’actions attribuées	201 204
Nombre d’actions de Voltalia auquel les options étaient susceptibles de donner droit à la date de leur attribution	221 249 ⁽¹⁾
<i>dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de la Société</i>	<i>0</i>
<i>dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de filiales du Groupe</i>	<i>80 778 ⁽¹⁾</i>
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	1
Point de départ d’exercice des options de souscription d’actions	7 août 2017
Date d’expiration des options de souscription d’actions	7 août 2022
Prix de souscription d’une action Voltalia	7,93 € ⁽¹⁾
Modalité d’exercice	⁽²⁾
Nombre d’actions de Voltalia souscrites au 31 décembre 2021	114 532 ⁽³⁾
Nombre cumulé d’options de souscription d’actions annulées ou caduques	106 717
Options de souscription d’actions restantes au 31 décembre 2021	0 ⁽¹⁾
Nombre total maximum d’actions de Voltalia pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (compte tenu des conditions d’exercice des options)	0 ⁽¹⁾
Nombre total maximum d’actions pouvant être souscrites sur exercice de l’ensemble des options en circulation au 31 décembre 2021 (en supposant remplies l’ensemble des conditions d’exercice desdites options)	0 ⁽¹⁾

(1) En tenant compte des ajustements du prix de souscription et du nombre d’actions pouvant être souscrites par exercice des options décidé à la suite des augmentations de capital de la Société de novembre 2016 et juillet 2019, conformément aux dispositions de l’article L. 228-99 du Code de commerce.

(2) L’exercice des options de souscription d’actions est soumis à des conditions de présence au sein du Groupe et des conditions de performance du Groupe.

(3) Souscription de 28 370 actions par l’exercice d’autant d’options de souscription d’actions en 2021.

NOTE 14 Financement et instruments dérivés**NOTE 14.1 Règles et méthodes comptables****Autres actifs et passifs financiers**

Les autres actifs financiers sont constitués de dépôts à terme, prêts, titres non consolidés, placements, d’instruments dérivés, ainsi que des dettes relatives à des options de vente concédées à des actionnaires minoritaires.

Les titres de participations non consolidés et les autres actifs disponibles à la vente sont enregistrés en juste valeur, la contrepartie de ces variations figurant en autres éléments du résultat global.

Les dépôts de garantie et les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d’intérêt effectif. Cette méthode n’aboutit pas à des différences importantes avec la valeur nominale des créances qui est retenue. En cas de difficulté de recouvrement des créances, des dépréciations sont constatées sur la base des prévisions d’encaissement.

Les prêts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d’intérêt effectif.

Nonobstant les éventuels instruments financiers de valeur négative, les autres passifs financiers enregistrés par le Groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d’intérêt effectif.

Résultat financier

Le coût de l’endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif net des intérêts à recevoir sur les placements et autres produits financiers.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu’ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif.

Le résultat financier comprend le coût de l’endettement financier d’une part et les autres produits et charges financiers d’autre part.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur et comptabilisés en Instruments dérivés actifs ou passifs dans l’état de la situation financière en « Autres actifs financiers courants » ou « Autres passifs financiers courants ».

Si l’instrument est désigné comme instrument de couverture de juste valeur d’actifs ou passifs comptabilisés au bilan, ses variations de valeur, comme celle du sous-jacent couvert sont enregistrées en compte de résultat sur la même période, en « Autres produits et charges financiers ».

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie futurs, les variations de juste valeur de sa part efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et seront recyclées au compte de résultat lorsque le sous-jacent couvert sera lui-même comptabilisé au compte de résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments de couverture, ainsi que les variations de juste valeur des instruments dérivés non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées au compte de résultat.

Dans le cas où le sous-jacent est activé au titre des coûts de construction, les impacts de variation des instruments dérivés enregistrés au compte de résultat, lui étant associés, sont eux aussi activés au titre des coûts de construction.

Hierarchie de justes valeurs des actifs et passifs financiers

Voltalia distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par le compte de résultat ou autres éléments du résultat global en date d'arrêt.

Les trois catégories sont définies comme tel :

- niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ; et

- niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Dettes de location

Les règles et méthodes comptables relatives aux dettes de location sont présentées en Note 11.

Dettes obligataires convertibles avec une option de conversion ou/et d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »)

Les « OCEANE » sont reconnues sous deux composantes distinctes :

- une composante « dette » reconnue au coût amorti, qui a été déterminée par utilisation d'un taux d'intérêt marché pour une obligation non-convertible ayant des caractéristiques similaires. La valeur comptable reconnue, de cette dette, est nette de sa quote-part de coûts d'émission ; et
- une composante « option » reconnue en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le prix d'émission de l'obligation convertible OCEANE et la valeur de la composante « dette ». La valeur comptable reconnue de cette option est nette de sa quote-part de coûts d'émission et impôts différés afférents. Cette valeur n'est pas réévaluée mais peut être ajustée de toute conversion d'obligations.

NOTE 14.2 Autres actifs et passifs financiers courants et non courants

En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	-	420	420	506
Actifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat	-	2 576	2 576	2 437
Prêts et comptes courants (Actif)	6 030	9 780	15 810	14 307
Prêts et comptes courants (Passif)	(1 734)	(12 359)	(14 093)	(13 750)
Dépôts et cautionnements	2 490	3 872	6 362	5 073
Juste valeur des instruments dérivés de couverture	(13 008)	-	(13 008)	(23 695)
Dettes relatives à des options de vente concédées à des actionnaires minoritaires	-	(2 411)	(2 411)	(2 411)
Autres	1 624	(2)	1 622	(779)
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	(4 598)	1 876	(2 722)	(18 312)
dont Autres actifs financiers	10 793	16 646	27 439	22 437
dont Autres passifs financiers	(15 391)	(14 770)	(30 161)	(40 749)

* Voir Note 4.10.

Les prêts et comptes courants sont majoritairement liés à des participations dans des entreprises associées ou à des actionnaires minoritaires dans des sociétés en intégration globale. Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont détaillées en Note 14.5.

NOTE 14.3 Financements courants et non courants

En milliers d'euros	Emprunts auprès établissements de crédit	Dettes de location	Dettes obligataires	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2019*	584 528	58 407	11 035	2 266	656 236
Diminution	(41 274)	(6 475)	(281)	(28 089)	(76 119)
Augmentation	257 004	13 660	-	31 725	302 389
Intérêts capitalisés	128	-	-	(128)	-
Changement de méthode	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	72 324	4 234	-	12	76 570
Écarts de conversion	(106 480)	(5 869)	(3 129)	(623)	(116 101)
Autres	(918)	(2 824)	356	(301)	(3 687)
Au 31 décembre 2020*	765 312	61 133	7 981	4 862	839 288
Diminution	(96 150)	(8 719)	(226)	(34 125)	(139 220)
Augmentation	175 250	7 444	198 396	52 591	433 681
Intérêts capitalisés	-	-	-	-	-
Changement de méthode	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(75 359)	(3 541)	-	(6 288)	(85 188)
Écarts de conversion	10 013	510	66	240	10 829
Autres	(702)	(363)	(6 082)	(2 211)	(9 358)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	778 364	56 464	200 135	15 069	1 050 032

* Voir Note 4.10.

Les emprunts bancaires Corporate ont varié du fait :

- de l'émission le 5 janvier 2021 d'une obligation de type OCEANE, pour 200 000 milliers d'euros et de la constatation en capitaux propres de la part « option » de la dette obligataire OCEANE pour (9 768) milliers d'euros ;
- des tirages supplémentaires de ligne de crédit pour 45 000 milliers d'euros ;
- des remboursements de ligne de crédit pour (30 000) milliers d'euros.

Les dettes attachées à des projets ont évolué du fait :

- de souscriptions de nouvelles dettes pour 130 250 milliers d'euros ;
- de remboursements de principal pour (66 150) milliers d'euros ;
- de la cession (sorties du périmètre) des parcs VSM 2 et VSM 4 ;
- des écarts de conversion, pour 10 079 milliers d'euros principalement issus des dettes projet au Brésil et en Jordanie.

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Emprunts auprès établissements de crédit	Dettes de location	Dettes obligataires	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2020*	765 312	61 133	7 981	4 862	839 288
Diminution (cash)	(90 417)	(8 719)	(226)	(34 125)	(133 487)
Augmentation (cash)	175 926	-	200 700	-	376 626
Autres flux (non cash)	(72 457)	4 050	(8 320)	44 332	(32 395)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	778 364	56 464	200 135	15 069	1 050 032

* Voir Note 4.10.

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2021	Juste valeur au 31 décembre 2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédit	778 364	802 735	143 523	238 952	420 259
Dettes obligataires	200 135	209 305	239	204 938	4 127
Intérêts courus	14 702	14 702	14 702	-	-
Total dettes bancaires	993 201	1 026 742	158 464	443 890	424 386
Dettes de location	56 464	56 464	7 081	34 454	14 930
Intérêts courus sur dette de location	367	367	367	-	-
Total des dettes de location	56 831	56 831	7 448	34 454	14 930
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	1 050 032	1 083 573	165 912	478 344	439 316

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers d'euros	Valeur au bilan 31 décembre 2020*	Juste valeur 31 décembre 2020*	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédit	765 310	786 796	124 492	228 934	433 370
Dettes obligataires	7 982	7 982	215	2 715	5 052
Intérêts courus sur emprunts	4 693	4 693	4 693	-	-
Total des dettes bancaires	777 985	799 471	129 400	231 649	438 422
Dettes de location	61 132	61 132	7 856	21 775	31 501
Intérêts courus sur dette de location	168	168	168	-	-
Total des dettes de location	61 300	61 300	8 024	21 775	31 501
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	839 285	860 771	137 424	253 424	469 923

* Voir Note 4.10.

ANALYSE PAR TYPE DE TAUX ET DEVISE

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2021	Juste valeur au 31 décembre 2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Fixe	290 670	299 845	8 730	267 833	23 281
Variable	437 690	444 521	117 126	95 366	232 028
Révisable	250 138	267 673	17 906	80 690	169 076
TOTAL DETTES BANCAIRES (HORS INTÉRÊTS COURUS)	978 498	1 012 039	143 762	443 889	424 385

Les dettes à taux révisables sont liées aux dettes des sociétés brésiliennes dont le capital est indexé sur le TJLP (Taxa de Juro de Longo Prazo) et/ou le ICPA (Índice de Preços ao Consumidor Amplo).

Il est important de noter que les dettes à taux variables sont couvertes par des swaps de taux, ramenant celles-ci à des dettes à taux fixe (voir Note 14.5). Les dettes révisables sur les sociétés brésiliennes ne sont pas couvertes par des swaps de taux, en effet, les contrats de vente d'électricité ainsi que les taux d'intérêt bancaires sont tous deux indexés sur l'inflation, neutralisant ainsi le risque de taux.

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2021	Juste valeur au 31 décembre 2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
EUR	590 895	602 959	118 021	326 307	158 631
USD	89 462	93 721	7 117	31 509	55 097
BRL	298 139	315 358	18 625	86 076	210 658
TOTAL DETTES BANCAIRES (HORS INTÉRÊTS COURUS)	978 496	1 012 038	143 763	443 892	424 386

NOTE 14.4 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	(41 493)	(27 238)
Intérêts sur dettes de location	(2 572)	(2 029)
Intérêts sur financement obligataires	(6 333)	(2 141)
Coût net de l'endettement financier	(50 398)	(31 408)
Pertes de change nettes des effets de couverture	(2 776)	(4 764)
Gains de change nets des effets de couverture	4 307	1 695
Autres produits et charges	5 014	1 733
Autres produits et charges financiers	6 545	(1 336)
RÉSULTAT FINANCIER	(43 853)	(32 744)

* Voir Note 4.10.

La hausse du « coût net de l'endettement financier » est principalement expliquée par :

- de nouvelles souscriptions de dettes Projets, notamment au Brésil, France et Guyane (voir Note 14.3) ;
- le périmètre des centrales jordaniennes (année pleine en 2021, contre une entrée de périmètre en septembre 2020) ;
- les charges d'intérêts des OCEANE émises en janvier 2021 pour (4 902) milliers d'euros.

Les « Autres produits et charges » financières correspondent principalement aux intérêts générés par des excédents de trésorerie (voir Note 12) pour 4 742 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 287 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 14.5 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2021, les seuls instruments financiers comptabilisés par le Groupe sont des passifs de couverture de taux et de change éligibles à la comptabilité de couverture en application des dispositions d'IFRS 9.

Instruments de couverture de taux éligibles à la comptabilité de couverture

Notionnel en millions		Échéance de l'instrument de couverture	Juste valeur au 31 décembre 2020*	Juste valeur au 31 décembre 2021	Variation de juste valeur	
					Impact capitaux propres	Écart de conversion
1,9	EUR	30/11/2021	(21)	-	21	-
12,9	EUR	30/06/2025	(435)	(245)	190	-
14,0	EUR	31/12/2029	(1 099)	(712)	387	-
4,3	EUR	31/08/2038	(474)	(288)	186	-
4,8	EUR	01/01/2038	(409)	(217)	192	-
3,9	EUR	01/10/2040	-	63	63	-
12,0	EUR	30/06/2038	(1 270)	(769)	502	-
15,2	EUR	01/06/2037	(1 429)	(861)	568	-
37,0	EUR	01/07/2044	(3 165)	(1 413)	1 751	-
16,0	EUR	29/03/2041	(1 673)	(1 024)	649	-
24,0	EUR	31/03/2041	(2 524)	(1 544)	980	-
13,6	EUR	31/08/2042	(542)	(180)	362	-
7,3	EUR	30/04/2040	(737)	(397)	340	-
1,4	EUR	30/09/2030	(57)	(23)	34	-
0,8	EUR	30/09/2028	(23)	(9)	14	-
0,7	EUR	31/12/2026	(24)	(14)	10	-
14,8	EUR	31/03/2028	(541)	(253)	288	-
10,1	EUR	30/06/2033	(929)	(494)	434	-
12,9	EUR	31/12/2028	(1 157)	(306)	851	-
0,8	EUR	31/12/2030	(55)	(30)	25	-
0,7	EUR	31/12/2030	(45)	(40)	5	-
3,3	EUR	31/12/2030	(240)	(171)	69	-
14,7	EUR	29/12/2032	(627)	(636)	(9)	-
17,3	USD	15/09/2031	(1 058)	(538)	520	61
17,3	USD	15/09/2031	(1 058)	(538)	520	61
17,3	USD	15/09/2031	(1 054)	(534)	519	61
34,1	USD	15/03/2032	(2 413)	(1 320)	1 092	143
18,1	EUR	31/12/2030	(160)	171	331	-
4,3	EUR	01/01/2031	-	15	15	-
16,6	EUR	31/07/2040	-	(235)	(235)	-
4,2	EUR	10/01/1941	-	12	12	-
TOTAL			(23 199)	(12 474)	10 725	326

* Voir Note 4.10.

Afin de se couvrir contre une exposition à la hausse des taux d'intérêt relatifs aux financements à taux variable souscrits, les filiales du Groupe ont conclu des swaps de taux dont les caractéristiques en termes de nominal et de dates fixing s'adossent exactement aux caractéristiques de

l'élément couvert. Par conséquent, ces instruments financiers participant à la stratégie de couverture de flux de trésorerie du Groupe, sont considérés comme totalement efficaces.

Instruments de couverture de change éligibles à la comptabilité de couverture

Notionnel en millions		Échéance de l'instrument de couverture	Juste valeur au 31 décembre 2020*	Juste valeur au 31 décembre 2021	Variation de juste valeur	
					Impact résultat	Écart de conversion
0,5	USD	30/06/2021	(10)	-	10	-
28,7	USD	14/01/2022	33	(55)	(87)	-
55,0	BRL	19/01/2022	(447)	22	425	-
10,0	USD	30/06/2022	(206)	(73)	279	-
1,7	USD	13/01/2022	-	(27)	(27)	-
0,3	USD	01/04/2022	-	(1)	(1)	-
0,3	USD	10/05/2022	-	(1)	(1)	-
0,9	USD	21/06/2022	-	(3)	(3)	-
0,8	USD	21/06/2022	-	(2)	(2)	-
6,3	USD	01/07/2022	-	(8)	(8)	-
7,1	USD	01/06/2022	-	(9)	(9)	-
1,5	USD	01/08/2022	-	(2)	(2)	-
28,9	BRL	10/01/2022	-	(94)	(94)	-
12,5	BRL	23/02/2022	-	(12)	(12)	-
20,0	BRL	23/02/2022	-	(18)	(18)	-
15,0	BRL	23/02/2022	-	(12)	(12)	-
TOTAL			(630)	(295)	437	-

* Voir Note 4.10.

Instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture

Au 31 décembre 2021, aucun instrument dérivé non éligible à la comptabilité de couverture n'a été comptabilisé.

NOTE 14.6 Hiérarchie de justes valeurs des actifs et passifs financiers

Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers tels qu'enregistrés au bilan (« valeur au bilan »), décomposés selon leur classification IFRS, ainsi que leurs « justes valeurs ». Les modes de valorisation sont :

- pour les « instruments dérivés actifs et passifs », qui sont des instruments de couverture de taux et de change : des prix basés sur des données observables (niveau 2) ;

- pour la « trésorerie et équivalents de trésorerie » : des prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1) ;
- pour les autres actifs et passifs financiers : des prix basés sur des données non observables (niveau 3).

La principale différence entre la juste valeur et la valeur au bilan est liée au traitement des frais sur les emprunts.

Catégories d'actifs et de passifs financiers au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Actifs et passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	1 456	420	14 770	16 646	16 646
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-
Actifs non courants	1 456	420	14 770	16 646	16 646
Créances commerciales	-	-	94 955	94 955	94 955
Autres actifs financiers courants	-	-	10 681	10 681	10 681
Instruments financiers actifs	22	90	-	112	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	291 404	-	-	291 404	291 404
Actifs courants	291 426	90	105 636	397 152	397 152
TOTAL ACTIF	292 882	510	120 406	413 798	413 798
Emprunts à long terme	-	-	889 498	889 498	917 661
Autres passifs financiers non courants	-	-	14 810	14 810	14 810
Passifs non courants	-	-	904 308	904 308	932 471
Emprunts à court terme	-	-	167 400	167 400	165 912
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (Hors avances et acomptes)	-	-	153 852	153 852	153 852
Autres passifs financiers courants	-	-	2 542	2 542	2 542
Instruments financiers passifs	327	12 793	-	13 120	13 120
Passifs courants	327	12 793	323 794	336 914	335 426
TOTAL PASSIF	327	12 793	1 228 102	1 241 222	1 267 897

Les autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat correspondent à des fonds de placements, ainsi qu'à des obligations convertibles en action souscrites par le Groupe auprès de filiales consolidées en mise en équivalence.

Les autres actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI correspondent à des titres non consolidés.

Catégories d'actifs et de passifs financiers au 31 décembre 2020*

En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Actifs et passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	1 317	506	14 332	16 155	16 155
Autres actifs non courants	-	-	143	143	143
Actifs non courants	1 317	506	14 475	16 298	16 298
Créances commerciales	-	-	103 247	103 247	103 247
Autres actifs financiers courants	-	-	6 249	6 249	6 249
Instruments financiers actifs	33	-	-	33	33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	220 122	-	-	220 122	220 122
Actifs courants	220 155	-	109 496	329 651	329 651
TOTAL ACTIF	221 472	506	123 971	345 949	345 949
Emprunts à long terme	-	-	703 973	703 973	723 345
Autres passifs financiers non courants	-	-	14 614	14 614	14 614
Passifs non courants	-	-	718 587	718 587	737 959
Emprunts à court terme	-	-	135 315	135 315	137 428
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (Hors avances et acomptes)	-	-	113 561	113 561	113 561
Autres passifs financiers courants	-	-	2 407	2 407	2 407
Instruments financiers passifs	663	23 065	-	23 728	23 728
Passifs courants	663	23 065	251 283	275 011	277 124
TOTAL PASSIF	663	23 065	969 870	993 598	1 015 083

* Voir Note 4.10.

NOTE 14.7 Risque de change

Le tableau ci-dessous synthétise l'exposition au risque de change sur les « Total produits », l'EBIT et les capitaux propres :

En milliers d'euros	Impact Total produits		Impact EBIT		Impact Capitaux propres	
	Appréciation de 10 %	Dépréciation de 10 %	Appréciation de 10 %	Dépréciation de 10 %	Appréciation de 10 %	Dépréciation de 10 %
BRL	14 451	(11 823)	4 955	(4 054)	(496)	406
JOD	2 007	(1 642)	907	(742)	802	(656)
USD	1 000	(818)	68	(56)	(395)	323
GBP	614	(502)	78	(64)	(2 300)	1 882
Autres	137	(112)	(291)	238	(3 570)	2 921
TOTAL	18 208	(14 898)	5 717	(4 678)	(5 960)	4 876

L'impact sur les capitaux propres dépend de la position de la situation nette de chaque société.

NOTE 14.8 Risque de taux**Situation des emprunts (situation en juste valeur)**

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*	Variation
Emprunts à taux fixe	299 845	25 231	274 614
Dont Projets	90 540	25 231	65 309
Dont Corporate	209 305	0	209 305
Emprunts à taux variable	444 521	457 076	(12 555)
Dont Projets couverts par un swap de taux	281 294	271 416	9 878
Dont Projets non couverts	38 227	75 660	(37 433)
Dont Corporate non couverts	125 000	110 000	15 000
Emprunts à taux révisable	267 673	317 164	(49 491)
Dont Projets	267 673	317 164	(49 491)
Dont Corporate	0	0	
Total Emprunts	1 012 039	799 471	212 568
Échéance ≤ 1 an	143 762	129 400	14 362
Échéance 1 à 5 ans	443 890	231 649	212 241
Échéance ≥ 5 ans	424 386	438 422	(14 036)
TOTAL PAR ÉCHÉANCE	1 012 039	799 471	212 568

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, 70 % de l'endettement du Groupe est composé de prêts à taux variable ou révisable exposé au risque de taux.

La part Corporate correspond à 33 % de l'endettement total du Groupe.

Les emprunts à taux révisable pour 267 672 milliers d'euros, représentent 26 % de l'endettement total du Groupe et correspondent à des emprunts contractés au Brésil dont

l'évolution des taux est considérée comme naturellement couverte, les contrats de vente d'électricité étant indexés sur l'inflation fortement corrélée aux taux d'emprunt, les effets se compensant.

Les financements de projets à taux variable faisant l'objet de swaps de taux représentent 29 % de l'endettement total du Groupe

Le tableau ci-dessous synthétise l'exposition nette au risque de taux, avant et après opérations de couverture au 31 décembre 2021 :

En milliers d'euros	Passifs financiers avant couverture		Passifs financiers après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	8 730	135 032	28 205	115 557
De 1 an à 5 ans	267 833	176 057	348 026	95 864
Plus de 5 ans	23 281	401 105	204 907	219 479
TOTAL	299 845	712 194	581 139	430 900

Une augmentation de 100 points de base sur les emprunts souscrits par le Groupe (emprunts à taux révisables ou variables non couverts) avant le 31 décembre 2022 représenterait environ 3 348 milliers d'euros de surcoût en 2022 et un montant cumulé d'environ 28 185 milliers d'euros sur la durée totale des emprunts.

À noter que les emprunts à taux variable non couverts sont principalement des emprunts souscrits au Brésil.

NOTE 14.9 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a constaté aucune indication que les différentes SPV financées par des dettes projet ne respectaient pas leurs covenants de ratios financiers. Les ratios financiers les plus couramment utilisés dans le Groupe sont le Ratio DSCR (Debt Service Coverage Ratio ou Ratio de Couverture du Service de la Dette) et le Ratio d'Endettement (ou Ratio Gearing).

Par ailleurs, le Groupe n'a constaté aucune indication que ses crédits syndiqués ne respectaient pas leurs covenants de ratios financiers, de Structure Financière et de Ratio de Loan To Value.

NOTE 15 Provisions courantes et non courantes**NOTE 15.1 Règles et méthodes comptables**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe :

- a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- considère qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- peut estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Pour les centrales éoliennes, Voltalia a une obligation de démantèlement et de remise en état à l'issue de la période de production. Cette obligation inclut le démantèlement des installations de production, l'excavation d'une partie des fondations, la remise en état des terrains sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état, la valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement, qui par exemple en France relève du décret n° 2011-652.

Une provision pour démantèlement du parc est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le coût fait l'objet d'une estimation chaque année et qui est

amorti linéairement sur la durée d'utilité du bien. En cas de changement d'estimation qui conduit à augmenter la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement sera augmentée en conséquence. En revanche, si le changement d'estimation conduit à diminuer la provision, la valeur de l'actif de démantèlement sera réduite d'autant.

Dans de rares cas, les obligations d'entretien souscrites par le Groupe qui respectent les conditions de provisionnement ci-avant récapitulées ont dû être enregistrées en tant que passif. Pour ces provisions, comme pour l'ensemble des provisions, le Groupe procède à la révision régulière de leur évaluation, devant en tout état de cause refléter la meilleure estimation de fin de période.

L'activité de construction du Groupe entraîne des obligations de garantie qui font l'objet de provisions. Ces contrats de construction amènent des risques de surcoût ou de pénalités qui font l'objet de provisions pour risques.

NOTE 15.2 État des provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges et contentieux sur affaires	Provisions pour garanties	Provisions pour risques sociaux et fiscaux	Provisions pour charges	Total
Au 31 décembre 2019*	4 425	1 602	1 724	2 054	9 805
Dotations en compte de résultat	433	1 353	224	610	2 620
Dotations en actif de démantèlement	-	-	-	-	-
Reprises utilisées	(367)	(1 153)	-	(3)	(1 523)
Reprises non utilisées	-	(21)	(253)	(219)	(493)
Variations de périmètre	140	175	-	523	838
Écarts de conversion	-	(54)	(395)	(69)	(518)
Autres	-	(9)	-	269	260
Au 31 décembre 2020*	4 631	1 893	1 300	3 165	10 989
Dotations en compte de résultat	1 176	2 075	2 486	1 256	6 993
Dotations en actif de démantèlement	-	-	-	1 320	1 320
Reprises utilisées	(3 891)	(39)	-	(241)	(4 171)
Reprises non utilisées	-	(700)	(472)	(297)	(1 469)
Variations de périmètre	-	-	-	(12)	(12)
Écarts de conversion	33	15	54	62	164
Autres	3	-	(72)	-	(69)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 952	3 244	3 296	5 252	13 744

* Voir Note 4.10.

Au 31 décembre 2021, les provisions sont principalement relatives :

- aux provisions pour litiges et contentieux sur affaires qui sont en diminution suite à la clôture du litige Kigoma en Tanzanie et l'utilisation de la provision afférente ;
- à l'augmentation des provisions pour garanties qui est principalement liée à l'activité croissante de construction ;
- aux provisions pour risques sociaux et fiscaux qui couvrent essentiellement des risques fiscaux (hors impôts société) et sont en principalement en Égypte et au Brésil ;
- Aux autres provisions pour charges qui se rapportent aux pertes à terminaison en hausse du fait de l'impact des prix des panneaux sur les contrats de construction pour compte de tiers ainsi qu'aux obligations légales et/ou contractuelles de démantèlement, en hausse cohérente avec l'augmentation de la capacité installée.

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Provisions non courantes	8 521	4 827
Provisions courantes	5 223	6 162
TOTAL PROVISIONS	13 744	10 989

* Voir Note 4.10.

NOTE 16 Actifs et passifs non financiers

NOTE 16.1 Règles et méthodes comptables

Stocks et encours

Les stocks de pièces détachées sont évalués à leur coût historique et avec l'application de la méthode FIFO (« First In, First Out »). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'achat.

Créances commerciales

Les créances commerciales sont reconnues à leur juste valeur et une dépréciation est reconnue par le Groupe lorsqu'une « perte de crédit attendue » est identifiée.

NOTE 16.2 Actifs et passifs non financiers

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Variation du besoin en fond de roulement	Impôts sur les résultats	Créances sur cession et dettes d'acquisition	Autres variations sans impact en trésorerie	Au 31 décembre 2020
Stock et encours	20 604	-	-	-	9 736	10 868
Stock et encours – Dépréciation	(3 735)	13 903	-	-	(1 945)	(1 790)
Avances, acomptes et charges constatées d'avance	46 169	13 903	-	-	1 645	30 621
Stocks, avances, acomptes et charges constatées d'avance	63 038	13 903	-	-	9 436	39 699
Créances commerciales	86 491	1 496	-	(16 202)	(5 693)	106 890
Créances commerciales – Dépréciation	(14 335)	-	-	-	(2 996)	(11 339)
Créances commerciales	72 156	1 496	-	(16 202)	(8 689)	95 551
Actifs de contrat	22 799	-	-	-	15 103	7 696
Crédits d'impôts sur les résultats	3 141	-	(2 973)	-	(1 139)	7 253
Créances sur personnel et organismes sociaux	383	(1 009)	-	-	53	1 339
Autres actifs	41 655	15 926	-	-	2 392	23 337
Autres actifs – Dépréciation	(1 001)	-	-	-	(1 001)	-
Autres actifs courants	44 178	14 917	(2 973)	-	305	31 929
Autres actifs non courants	-	(1 575)	-	-	1 427	148
Actifs d'impôts différés	1 521	-	-	-	(2 378)	3 899
ACTIFS NON FINANCIERS	203 692	28 741	(2 973)	(16 202)	15 204	178 922

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Variation du besoin en fond de roulement	Impôts sur les résultats	Créances sur cession et dettes d'acquisition	Autres variations sans impact en trésorerie	Au 31 décembre 2020
Dettes fournisseurs	146 170	52 341	-	985	(5 937)	98 781
Avances, acomptes et produits constatés d'avance	85 561	57 622	-	-	1 261	26 678
Dettes fournisseurs, avances, acomptes et produits constatés d'avance	231 731	109 963	-	985	(4 676)	125 459
Passifs de contrats	5 792	-	-	-	(7 651)	13 443
Dettes d'impôts société sur les résultats	3 216	-	173	-	(968)	4 011
Créances sur personnel et organismes sociaux	16 486	159	-	-	68	16 259
Autres passifs	9 421	(3 883)	-	-	(212)	13 516
Autres passifs courants	29 123	(3 724)	173	-	(1 112)	33 786
Autres passifs non courants	40	(107)	-	-	147	-
Passifs d'impôts différés	16 648	-	-	-	633	16 015
PASSIFS NON FINANCIERS	283 334	106 132	173	985	(12 659)	188 703
ACTIFS ET PASSIFS NON FINANCIERS	(76 642)	(77 391)	(3 146)	(17 187)	27 863	(9 781)

Les variations du besoin en fonds de roulement sont principalement générées par l'activité de construction de centrales pour tiers et pour compte propre.

La forte activité de construction en 2021 se traduit par une croissance des « Stocks, avances, acomptes et charges constatées d'avance » et « Dettes fournisseurs, avances, acomptes et produits constatés d'avance ».

Les actifs et passifs de contrat reflètent l'évolution de cette même activité de construction.

Les créances commerciales demeurent maîtrisées.

Les autres actifs sont essentiellement constitués de créances fiscales, la variation étant tirée principalement par des crédits d'impôts pour 17 570 milliers d'euros.

Maturité des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Créances clients brutes	67 664	87 490
Dont non échues	41 306	46 657
Dont échues	26 358	40 833
Inférieur à 1 mois	6 597	3 430
1 à 3 mois	877	6 712
3 à 6 mois	1 390	10 968
6 à 12 mois	1 377	2 533
Supérieur à 12 mois	16 117	17 190
Dépréciations	(14 335)	(11 339)
Créances clients nettes	53 329	76 151
Autres créances commerciales	18 827	19 400
Créances commerciales	72 156	95 551

* Voir Note 4.10.

La variation des dépréciations de créances clients s'explique principalement par la dépréciation des créances clients du Projet Kigoma en Tanzanie pour (3 243) milliers d'euros.

Réconciliation des variations d'actifs et passifs avec le tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Au 31 décembre 2021
Variation des actifs et passifs ayant une incidence en Flux de trésorerie généré par les éléments non courants	16	1 492
Variation des actifs et passifs ayant une incidence en variation du besoin en fonds de roulement	16	77 391
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		78 883
Impôts exigibles	10	(16 825)
Variation des actifs et passifs d'impôts sur les résultats	16	3 147
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS		(13 678)
Produits de cessions d'actifs (parcs et projets en développement)	7	102 656
Variation des actifs et passifs relatifs à des créances sur cession et des dettes d'acquisition	16	17 187
FLUX NET D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS		119 843

NOTE 17 Engagement hors bilan

NOTE 17.1 Engagements donnés

Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Engagements donnés par le Groupe au bénéfice de fournisseurs	60 171	1 394
Engagements donnés par le Groupe au bénéfice de clients	144 584	261 879
Garanties relatives au décret de mise en sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 319	1 184
ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	206 074	264 457

* Voir Note 4.10.

Les engagements donnés par le Groupe au bénéfice de fournisseurs sont des garanties de paiement principalement données aux équipementiers dans le cadre des constructions. L'augmentation de 58 777 milliers d'euros en 2021 est directement liée au lancement du projet solaire « Serra do Mel » au Brésil.

La réduction des engagements émis en faveur de clients, en 2021, pour (117 295) milliers d'euros correspond aux mainlevées de nombreuses garanties émises dans le cadre d'importants projets de construction au Brésil (parcs éoliens « EOL Potiguar 31 » et « EOL Potiguar 33 ») et au Kenya (parc solaire « Kesses »).

Les engagements donnés par le Groupe à ses clients sont majoritairement constitués de garanties dans lesquelles le Groupe se porte garant et solidaire de la bonne exécution des engagements contractuels pris sur des contrats d'étude, conception, développement, construction, exploitation et maintenance. Ces garanties sont, en général, consenties pour la durée totale du contrat concerné avec un montant d'engagement plafonné. Elles constituent la majorité des engagements du Groupe envers ses clients.

Dans le cadre de la mise en sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les sociétés du Groupe concernées par cette obligation bénéficient d'un arrêté d'antériorité et ont souscrit des assurances caution auprès d'un assureur de premier plan en juillet 2016. L'obligation

de démantèlement est comptabilisée comme un actif de démantèlement. Le montant des garanties financières de démantèlement s'élève à 1 319 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, les engagements donnés par le Groupe représentaient 206 074 milliers d'euros.

Engagements donnés liés aux activités de financement

Dans le cadre de la mise en place des financements de projets, le Groupe est amené à souscrire des garanties financières au profit de ses partenaires bancaires. Au 31 décembre 2021, ces engagements s'élèvent à 257 445 milliers d'euros (dont 97 % sont libellés en Réal Brésilien et relatifs aux activités brésiliennes du Groupe).

Sûretés

Les dettes contractées par le Groupe dans le cadre de financements de projets sont assorties de sûretés réelles (hypothèques, gage sur les équipements, nantissement de titres et de créances et comptes de réserve) données en garantie du montant de remboursement à hauteur de 674 695 milliers d'euros. Ce montant correspond au capital restant dû au 31 décembre 2021 des dettes sur projets en exploitation ou en construction bénéficiant d'un financement bancaire. L'échéance la plus lointaine de ces dettes est en 2044 (Projet Sarry en France).

NOTE 17.2 Engagements reçus

Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020*
Engagements reçus par le Groupe de fournisseurs	18 861	123 946
Engagements reçus par le Groupe de clients	2 302	-
Subventions reçues par le Groupe d'entités publiques (Gouvernement & Administration)	197	-
ENGAGEMENTS REÇUS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	21 360	123 946

* Voir Note 4.10.

Les engagements reçus de fournisseurs sont principalement des garanties de bonne exécution/bonne fin ou de restitutions d'acompte accordées en faveur de Voltalia dans le cadre de contrats d'approvisionnement conclus par les filiales auprès de fournisseurs. 32 % de ces engagements reçus sont liés aux activités opérationnelles du Brésil.

La baisse significative des engagements reçus de nos fournisseurs sur l'année 2021 se justifie par le nombre important de mainlevées de garanties reçues dans le cadre de contrats d'approvisionnement signés par nos entités au Brésil (Sol Serra do Mel I & II et EOL Potiguar B61, B31 et B33).

Engagements reçus de financements

Le Groupe bénéficie des engagements de financement suivants :

- une ligne de crédit syndiqué de 80 000 milliers d'euros à échéance décembre 2022 : cette ligne est utilisée à hauteur de 25 000 milliers d'euros ;
- une ligne de crédit syndiqué de 100 000 milliers d'euros à échéance mai 2024 : cette ligne est utilisée en totalité ;

- une ligne de crédit syndiqué de 170 000 milliers d'euros à échéance juin 2026 : cette ligne est non utilisée ;
- une obligation convertible émise pour un montant de 200 000 milliers d'euros à échéance janvier 2025 ;
- des lignes de crédit bilatérales non confirmées, non utilisées pour 15 000 milliers d'euros.

NOTE 17.3 Informations relatives aux parties liées

Prêts consentis aux associés et dirigeants

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'avait accordé aucun prêt aux dirigeants ou aux associés du Groupe.

Transactions avec les parties liées

Les opérations effectuées par le Groupe avec ses participations non consolidées ou participations dans des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés présentés par le Groupe.

Rémunération des dirigeants

Rémunération du Président du Conseil d'Administration

	Exercice 2020 (en euros)	Exercice 2021 (en euros)
Laurence MULLIEZ – Président du Conseil d'Administration		
Rémunération due au titre de l'exercice ⁽¹⁾ – (détaillées au tableau 2)	110 000	110 000
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 4)	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice (détaillés au tableau 6)	-	433 245 ⁽³⁾
TOTAL	110 000	543 245

(1) La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration a été approuvée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018.

(2) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition. Le 31 juillet 2020, le Président du Conseil d'Administration a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 44 863 euros (cf. tableau n° 7 ci-dessous).

(3) Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de 21,25 euros du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Rémunération du Directeur Général

	Exercice 2020 (en euros)	Exercice 2021 (en euros)
Sébastien CLERC – Directeur Général		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	466 476	576 726
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice	⁽¹⁾	-
Valorisation des options, des BSPCE et des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice (détaillés au tableau 6)	⁽²⁾	3 808 425 ⁽³⁾
TOTAL	466 476	4 385 151

(1) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition. Le 31 juillet 2020, le Directeur Général a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 582 399 euros.

(2) La valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice 2020 correspond à la juste valeur estimée à la date d'attribution avec des conditions de présence et de performance cibles (100 %). Les actions gratuites attribuées au Directeur Général pour 850 000 euros sont des actions de la société Voltalia Investissement, qui contrôle Voltalia SA, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette dotation aurait dû être attribuée au cours de l'exercice 2019.

(3) En 2021, au vu des conditions de marché très compétitives et l'absence de dotation en 2020, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de faire une attribution complémentaire à la dotation 2021. Les deux dotations réalisées en 2021 restent soumises à des conditions de performance qui alignent l'intérêt des actionnaires avec celui du dirigeant. Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de bourse de l'action Voltalia SA de 21,25 euros du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

NOTE 18 Liste des sociétés – Périmètre de consolidation

Les pourcentages présentés dans les tableaux ci-dessous, correspondent au pourcentage d'intérêt du Groupe, à la date de clôture des exercices.

NOTE 18.1 Liste des sociétés consolidées en intégration globale

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Société mère	Voltaia SA	100 %	100 %
Belgique	Helexia International Development	100 %	100 %
	Green Energy Solutions Invest	100 %	100 %
	Helexia Belgium I	100 %	100 %
	Helexia Flanders	60 %	60 %
Espagne	Voltaia Renovables España S.A.U.	100 %	100 %
	Solar Parks Construcción Parques Solares ETVE S.A.	100 %	100 %
	Voltaia Holding Colombia, S.L.	100 %	100 %
	Helexia Solar I SL	100 %	100 %
	VLT Investment Spain-Mex 1 ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Helexia Servicios Energeticos SL ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Greensolver Renovables Spain	100 %	-
	Voltaia Solar I SL	100 %	-
	Voltaia Solar II SL	100 %	-
	Voltaia Solar III SL	100 %	-
	Helexia Solar II S.L.	100 %	-
	Helexia Solar III S.L.	100 %	-
France	Parc Solaire du PAGAP	100 %	100 %
	Voltaia Distribution SAS	100 %	100 %
	MTSFR Parroc	100 %	100 %
	Anelia	100 %	100 %
	Parc Éolien Argenteuil	100 %	100 %
	Parc Éolien Laignes	100 %	100 %
	Parc Éolien Sarry	100 %	100 %
	La Faye Énergies	100 %	100 %
	Échauffour Énergies	100 %	100 %
	Parc Éolien Coulmier	100 %	100 %
	3VD	100 %	100 %
	Taconnaz Énergie	67 %	67 %
	Parc éolien de Molinons	100 %	100 %
	Parc solaire de Montclar	100 %	100 %
	Parc solaire du Castellet	100 %	100 %
	Ombrières Solaires de Biltzheim	100 %	100 %
	Sable Blanc Solaire Énergie	100 %	100 %
	Parc Solaire Puy Madame II	100 %	100 %
	Parc Solaire Puy Madame III	100 %	100 %
	Parc Solaire Puy Madame IV	100 %	100 %
	Parc solaire Carrière des plaines	100 %	100 %
	Parc solaire de Tresques	100 %	100 %
	Parc solaire du Castellet 2	100 %	100 %
	Mana Énergie Services	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Parc Solaire du Canadel	100 %	100 %
	PEP Énergie France	100 %	100 %
	GEP Énergie France	100 %	100 %
	SVNC Énergie France	100 %	100 %
	Volitalia Énergie	100 %	100 %
	Parc Éolien de Marly	100 %	100 %
	Parc Solaire du Seranon	100 %	100 %
	Parc Solaire du Talagard	100 %	100 %
	Parc Solaire de Laspeyres	100 %	100 %
	Croix et Jorasse Énergie	100 %	100 %
	Jalandre Énergie	100 %	100 %
	Champs Agrivoltaique du Cabanon	100 %	100 %
	Merderel Énergie	100 %	100 %
	Ferme Éolienne de Pouligny Saint-Pierre	100 %	100 %
	Le Guil Énergie	100 %	100 %
	Parc Solaire du Domaine des Selves	100 %	100 %
	Fangas 1	100 %	100 %
	Fangas 2	100 %	100 %
	4 Termes 1	100 %	100 %
	4 Termes 2	100 %	100 %
	Kopere Energy Investment	100 %	100 %
	Parc Solaire de Logelbach	100 %	100 %
	Ombrières Solaires de Jonquières SAS	100 %	100 %
	Helexia	100 %	100 %
	Helexia Corporate	100 %	100 %
	Helexia Invest 1	100 %	100 %
	Helexia Invest 2	100 %	100 %
	Helexia Solar 8	100 %	100 %
	Helexia Solar 9	100 %	100 %
	Helexia Solar 10	100 %	100 %
	Helexia Performance 2	100 %	100 %
	Helexia Développement	100 %	100 %
	Helexia Solar 1	100 %	100 %
	Helexia Solar 2	100 %	100 %
	Miroir du Soleil	67 %	67 %
	Soleilimmo	67 %	67 %
	Volterre	100 %	100 %
	Helexia Performance 1	100 %	100 %
	Helexia Solar 4	100 %	100 %
	Helexia Solar 5	100 %	100 %
	Helexia Solar 6	100 %	100 %
	Helexia Solar 7	100 %	100 %
	Alter Grand Sud	100 %	100 %
	Irisolar 1	100 %	100 %
	Helexia Solar 12	100 %	100 %
	Poste Électrique du Mattas	100 %	100 %
	Mywindparts	90 %	90 %

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Greensolver Holding	100 %	100 %
	Greensolver	100 %	100 %
	Maison Solaire Voltalia	100 %	100 %
	La Chevallerais Éolien Énergie	100 %	100 %
	Bournaud Éolien Énergie	100 %	100 %
	Triton Timber SAS ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Thalis Éolien Énergie ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Thivolet Solaire Énergie ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Beaune d'Allier Éolien Énergie ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Poste Électrique de Villemain Échorigne ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Sens de Bretagne Éolien Énergie ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Poste Électrique de Laignes	100 %	-
	Laignes Solaire Énergie	100 %	-
	Le Deffend Solaire Énergie	100 %	-
	La Croix Solaire Énergie	100 %	-
	Montaren Solaire Énergie	100 %	-
	Poste Électrique de Marly	100 %	-
	Treban Éolien Énergie	100 %	-
	Marly Solaire Énergie	100 %	-
	Marly 2 Éolien Énergie	100 %	-
	La Gélinée Solaire Énergie	100 %	-
	Parc Solaire de Bayol ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire du Clos de la Blaque ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Southeast Africa Energy Invest 1 ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Southeast Africa Energy Invest 2 ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Lamanon ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Ombrières Solaires du Castellet S ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire du Clap ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Avenergie ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire du Mattas ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire de Terres Salées ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire La Faye 2 ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Éolien des Groies ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Éolien des Grands Buissons ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Éolien de Beddes Saint Jeanvrin ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Ombrières Solaires d'Épinouze ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Salon ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Laignes 2 Éolien Énergie ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Éolien de Séraumont ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc éolien de Pioussay ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire de Château Raymond ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire du Coin du Four ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Marmorières ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire de Sulauze ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Champs Agrivoltaïque de Montélimar ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Parc solaire de la Molière ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Poste Électrique VLT	100 %	-
	VLT Prod EOL 1	100 %	-
	VLT Prod EOL 2	100 %	-
	VLT Prod SOL 1	100 %	-
	VLT Prod SOL 2	100 %	-
	Courcité Éolien Énergie	100 %	-
	Labastidette Solaire Énergie	100 %	-
	Le Rocher Solaire Énergie	100 %	-
	Plourac'h Éolien Énergie	100 %	-
	Belmas Solaire Énergie	100 %	-
	Collines du Nord Toulousain Éolien Énergie	100 %	-
	La Fumade Solaire Énergie	100 %	-
	Redon Solaire Énergie	100 %	-
	Concordia	100 %	-
Guyane	Volitalia Guyane	80 %	80 %
	SIG Cacao	100 %	100 %
	Volitalia Kourou	80 %	80 %
	Volitalia Caraïbes	100 %	100 %
	Centrale hydroélectrique de Saut Maman Valentin	80 %	80 %
	Belle Étoile Énergie Guyane	80 %	80 %
	VLT Saut Mapaou Investissement	80 %	80 %
	Savane des Pères Solaire Stockage Énergie	80 %	80 %
	Hydro Régina 2 Investissement	80 %	80 %
	Bon Espoir Énergie Guyane	80 %	80 %
	Volitalia Biomasse Amazone Investissement	80 %	80 %
	Tamanoir Énergie Guyane	80 %	80 %
	Volitalia Saut Mapaou Exploitation	80 %	80 %
	Saut Dalles Énergie Guyane	80 %	80 %
	Maripasoula Énergie Guyane	80 %	80 %
	Roura Bois Énergie	80 %	80 %
	Cr'Éole	100 %	100 %
	Iracoubo Biomasse Énergie	100 %	100 %
	Sinnamary Biomasse Énergie	100 %	100 %
	Saut Mankaba Hydro ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Triton Resources Wood Products SAS ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Triton Resources Underwater Harvesting SAS ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Alizés de Corossony Éolien Énergie	100 %	-
	Mana Biomasse Énergie ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Mana Énergie Guyane ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire de Macouria ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Parc Solaire Flottant de Petit Saut ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Soleil de Grand Santi ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Soleil de Montsinery ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Laussat Solaire Énergie ⁽¹⁾	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Royaume-Uni	Volitalia UK Ltd	100 %	100 %
	MTS Tonge Solar Limited	100 %	100 %
	Greensolver UK	100 %	100 %
	South Farm Solar Limited ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Hallen Energy Ltd ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Eastgate Solar Ltd	100 %	-
	Rainsbrook Solar Limited	100 %	-
	Whiteminhill Solar Limited	100 %	-
	Bockingfold Solar Limited	100 %	-
	North Weald Solar Limited	100 %	-
Irlande	Greensolver Ireland Limited	100 %	100 %
Grèce	Volitalia Greece	100 %	100 %
	Energiaki Agionoriou	100 %	100 %
	Energeiaki Aggelokastrou Korinthias SA	100 %	100 %
	Energiaki Sesklou Magnisias	100 %	100 %
	Cluster Holding SA	80 %	80 %
	Energen SA	100 %	100 %
	Rougero Holding SA	78 %	78 %
	Lakka Kokkini Aioliki SARL	100 %	100 %
	Energiaki Sesklou 1 Ltd	100 %	100 %
	Xenakis Yorgos SCS	98 %	98 %
	Sarafadis SNC	100 %	100 %
	Fotovoltaiki Systimata Katerin	100 %	100 %
	Fotovoltaiki Parka Pieras	100 %	100 %
	Fotovoltaiki Katerinis SNC	100 %	100 %
	Kalaitzidis St – Ofidis AR	100 %	100 %
	GSolar Energiaki	64 %	64 %
	Gerovolt Ltd	100 %	100 %
	Forgero Holding SA	65 %	65 %
	Volitalia Solar Hellas SA	100 %	100 %
	Italie	Volitalia Italia SRL	100 %
MTS1 S.R.L.		100 %	100 %
MTS2 S.R.L.		100 %	100 %
Helexia Italy		100 %	100 %
Solar 30 S.R.L.		100 %	100 %
Solar 11		97 %	97 %
Solarimmo		100 %	100 %
Solar 22		100 %	100 %
Helexia Energy Services		100 %	100 %
Helexia Solar 15 ⁽¹⁾		100 %	100 %
PVGlass Itália, SRL ⁽¹⁾	100 %	100 %	

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Pays-Bas	Volitalia Management International	100 %	100 %
	Khepri Solar B.V.	100 %	100 %
	Osiris Solar Holding B.V.	100 %	100 %
	VLT Investment 1	100 %	100 %
	VLT Investment 2	100 %	100 %
	VLT Investment 6	100 %	100 %
	VLT Investment 7	100 %	100 %
	VMI-BR Canudos BV	100 %	100 %
	VMI-BR Solar Serra do Mel BV	100 %	100 %
	VMI-BR VSM IV BV	100 %	100 %
	VMI-PCH Cabui BV	-	100 %
	Greensolver Nederland B.V.	100 %	100 %
	VLT Investment Greenfield	-	100 %
	VMI – ALB Karavasta BV	100 %	100 %
	Volitalia Netherlands BV	100 %	100 %
	VMI NL 2 BV	100 %	100 %
	VMI-MEX-Puebla B.V.	100 %	100 %
	VMI-JOR-Ma'an B.V.	100 %	100 %
	VMI – Spare 2 BV	-	100 %
	VMI – Eastern Europe 2 BV	-	100 %
Triton Resources Holdings B.V. ⁽¹⁾	100 %	100 %	
Portugal	Volitalia Portugal, S.A.	100 %	100 %
	MPrime Solar Solutions, S.A.	100 %	100 %
	Sol Cativante	100 %	100 %
	Greencoverage Unipessoal Lda.	100 %	100 %
	Believe in Bright Unipessoal Lda.	100 %	100 %
	Helexia Portugal	100 %	100 %
	Helexia II Energy Services Lda.	100 %	100 %
	Helexia Psl Navitas I, Lda.	100 %	100 %
	Helexia LMP 1	100 %	100 %
	Helexia PT Solar 1	100 %	100 %
	Greensolver Portugal	100 %	-
	Helexia Emobility 1, Lda.	100 %	-
	Helexia ENPC 1, Lda.	100 %	-
	Helexia DEP 1, Lda.	100 %	-
	Volitalia Mobilidade	100 %	-
Volitalia Energia	100 %	-	
Slovaquie	Volitalia Central & Eastern Europe s.r.o.	100 %	100 %
	Eau Chaude	100 %	-
	Bleue	100 %	-
Albanie	Karavasta Solar	100 %	100 %
	Volitalia Albanie SHPK	100 %	-
	Spitalla Solar SHPK	100 %	-
Hongrie	Gyhaza Solar Kft ⁽¹⁾	100 %	100 %
	Helexia Hungary LLC	100 %	-
Canada	Triton Resources Inc.	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Brésil	Martifer Solar S.A. sucursal Brasil	100 %	100 %
	Voltaia Do Brazil	100 %	100 %
	Sapeel	100 %	100 %
	Junco 1	51 %	51 %
	Junco 2	51 %	51 %
	Caiçara 1	51 %	51 %
	Caiçara 2	51 %	51 %
	Terral	100 %	100 %
	Carcara 1	100 %	100 %
	Carcara 2	100 %	100 %
	Usina de Energia Eolica Reduto S.A.	51 %	51 %
	Usina de Energia Eolica Santo Cristo S.A.	51 %	51 %
	Usina de Energia Eolica Carnauba S.A.	51 %	51 %
	Usina de Energia Eolica Sao João S.A.	51 %	51 %
	Envolver	100 %	100 %
	Areia Branca I	100 %	100 %
	Areia Branca II	100 %	100 %
	Vila Para I	100 %	100 %
	Vila Para II	100 %	100 %
	Vila Para III	100 %	100 %
	Vila Amazonas V	100 %	100 %
	Voltaia Sao Miguel Do Gostoso Participacoes S.A.	51 %	51 %
	Voltaia SMG I	51 %	51 %
	Oiapoque Energia	100 %	100 %
	Vamcruz Participacoes SA	51 %	51 %
	Vamcruz 1 Participacoes SA	51 %	51 %
	Serra Pará I Participações S.A.	100 %	100 %
	Serra Pará Participações S.A.	100 %	100 %
	Usina de Energia Eólica Vila Acre I S.A.	100 %	100 %
	Alameda Acre Participações S.A.	100 %	100 %
	Voltaia do Brasil Comercializadora de Energia Ltda.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Paraiba I spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Paraiba II spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Ceará I spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Ceará II spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Acre II spe S.A.	100 %	100 %
	Voltaia Serviços do Brasil Ltda.	100 %	100 %
	EOL Potiguar B141 SPE S.A.	-	100 %
	EOL Potiguar B142 SPE S.A.	-	100 %
	EOL Potiguar B143 SPE S.A.	-	100 %
	Eol Ventos de Vila Paraiva IV (Vila Ceará I)	-	100 %
	Ventos de Serra do Mel A S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Serra do Mel B S.A.	-	100 %
Oiapoque II energia SPE S.A.	100 %	100 %	
EOL Potiguar B61 SPE S.A.	-	100 %	
EOL Potiguar B31 SPE S.A.	57 %	57 %	
EOL Potiguar B32 SPE S.A.	57 %	57 %	
EOL Potiguar B33 SPE S.A.	57 %	57 %	

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	EOL Potiguar B11 SPE S.A.	100 %	100 %
	EOL Potiguar B62 SPE S.A.	100 %	100 %
	SOL Serra do Mel I SPE S.A.	100 %	100 %
	SOL Serra do Mel II SPE S.A.	100 %	100 %
	PCH Cabuí SPE S.A.	100 %	100 %
	Eólica Canudos II SPE S.A.	100 %	100 %
	Eólica Canudos III SPE S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Serra do Mel III S.A.	57 %	57 %
	Vila Alagoas IV Empreendimentos e Participações S.A.	100 %	100 %
	Vila Alagoas V Empreendimentos e Participações S.A.	100 %	100 %
	Vila Alagoas VI Empreendimentos e Participações S.A.	100 %	100 %
	Eólica So Gabriel I SPE S.A.	100 %	100 %
	Eólica Pedra Pintada I SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel III SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel IV SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel V SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel VI SPE S.A.	100 %	100 %
	Helexia TLFN Holding S.A.	97,5 %	100 %
	SOL MS Paranaíba SPE S.A.	97,5 %	95 %
	SOL PR Cidade Gaucha SPE S.A.	97,5 %	95 %
	SOL PR Loanda SPE S.A.	97,5 %	95 %
	SOL PR Nova Esperança SPE S.A.	97,5 %	95 %
	SOL RO Rolim de Moura SPE S.A.	97,5 %	95 %
	SOL SP Serra do Mar SPE S.A.	97,5 %	100 %
	SOL SP Tiete SPE S.A.	97,5 %	100 %
	SOL CE Caatinga SPE S.A.	97,5 %	-
	SOL Serra do Mel A S.A.	100 %	-
	Helexia BR Ltda.	100 %	-
	Helexia Consultoria Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada A Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada B Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada C Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada D Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada E Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada F Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada G Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Pedra Pintada H Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Arinos C1 Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Arinos C2 Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Arinos C4 Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Arinos C9 Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Arinos C8 Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Arinos C10 Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos H Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos I Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos J Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos K Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos L Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos M Ltda.	100 %	-

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Usina Eólica Canudos N Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos O Ltda.	100 %	-
	Helexia Projetos Ltda	100 %	-
	Helexia Tlfn II Holding Ltda	100 %	-
	Usina Eólica Canudos A Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos B Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos C Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos D Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos F Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos G Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Canudos P Ltda.	100 %	-
	Usina de Energia Fotovoltaica Janaúba A Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Casqueira A Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Casqueira B Ltda.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 3 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 5 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 6 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 7 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 18 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 19 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Solar Arinos 20 SPE S.A.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana A	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana B	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana C	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana D	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana E	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana F	100 %	-
	Usina Eólica Juramento A Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento B Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento C Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento D Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento E Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento F Ltda.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento G Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Janaúba B Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Janaúba C Ltda.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Janaúba D Ltda.	100 %	-
	SOLAR SERRA DO MEL B S/A	100 %	-
	Sol Serra do Mel VIII Ltda.	100 %	-
	Sol Serra do Mel IX Ltda.	100 %	-
	Sol Serra do Mel X Ltda.	100 %	-
	Helexia HTM S.A.	100 %	-
	Sol HTM1 SPE Ltda.	100 %	-
	Sol HTM2 SPE Ltda.	100 %	-
	Sol SP Euclides Da Cunha Paulista S.A.	100 %	-
	Sol SP Presidente Venceslau S.A.	100 %	-
	Sol RS Sao Jeronimo S.A.	100 %	-
	Sol MS Cassilandia S.A.	100 %	-

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Colombie	Voltafia Colombia S.A.S.	100 %	100 %
	Kai Verde BT S.A.S. E.S.P.	100 %	100 %
	Las Icoetas Solar S.A.S.	100 %	100 %
Chili	Voltafia Solar Chile Holding Limitada	100 %	100 %
Mexique	VLT Proyectos y Sistemas Solares	100 %	100 %
	Voltafia Mexico Renovables SA de CV	100 %	100 %
	Puebla Solar Project S.A. de C.V.	100 %	100 %
Inde	Inspira Solar	51 %	51 %
Japon	Voltafia Japan KK	100 %	100 %
Myanmar	Voltafia Esco Co. Limited	100 %	100 %
Singapour	Martifer Solar Singapura Pte. Ltd.	100 %	100 %
Egypte	Voltafia Egypt LLC	100 %	100 %
	RA Solar S.A.E.	100 %	100 %
Maroc	Voltafia Maroc	100 %	100 %
	Alterrya Maroc	100 %	100 %
	VMA Sahara	100 %	100 %
	Parc Éolien de Ghrad Jrad	100 %	100 %
	Centrale des Sources de l'Oum Er Rbia	100 %	100 %
Kenya	Kopere Solar Park	100 %	100 %
	Voltafia Kenya Services	100 %	100 %
Tanzanie	Mahale Renewable Energy	100 %	100 %
Émirats Arabes Unis	Martifer Solar Middle East	-	100 %
Jordanie	Voltafia Portugal SA (sucursal Jordânia)	100 %	100 %
	Jordan Solar One (Cayman) Jordan PSC	70 %	70 %
	Al Ward Al Jouy for Energy Generation PSC	70 %	70 %
	Al-Zanbaq For Energy Generation PSC	70 %	70 %
	Zahrat Al Salam For Energy Generation PSC	70 %	70 %
Afrique du Sud	Voltafia South Africa	100 %	100 %
	Bolobedu Solar Farm PV Propriety Limited (SPV) ⁽ⁱ⁾	65 %	65 %
Burundi	Voltafia Burundi SU	100 %	100 %
Malawi	Voltafia Kanengo Dzuwa Ltd ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
Sénégal	Dakhelex	100 %	-
Zimbabwe	Voltafia Zimbabwe Services Limited	100 %	-

(i) Non consolidée au 31 décembre 2020.

NOTE 18.2 Liste des participations dans des entreprises associées

Pays	Entités	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Espagne	Parque Solar Sesena I, S.L.	37,48 %	37,48 %
France	3LE	40 %	40 %
	VLT Investment III	40 %	40 %
	Greensolver Finance	49,24 %	49 %
Belgique	Energis	17,34 %	17,34 %
	N&B Renewable Energy	24 %	24 %
Chili	Maria del Sol Norte S.A.	49 %	49 %
Mexique	Mire Solar, SA de CV	35 %	35 %

NOTE 18.3 Évolution de la liste des sociétés de Voltalia

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Méthode Intégration au 31 décembre 2020	Évènement
Espagne	VLT Investment Spain-Mex 1	IG	NC	Première consolidation
	Helexia Servicios Energeticos SL	IG	NC	Première consolidation
	Greensolver Renovables Spain	IG	-	Création
	Voltalia Solar I SL	IG	-	Création
	Voltalia Solar II SL	IG	-	Création
	Voltalia Solar III SL	IG	-	Création
	Helexia Solar II S.L.	IG	-	Création
	Helexia Solar III S.L.	IG	-	Création
France	Triton Timber SAS	IG	NC	Première consolidation
	Thalis Éolien Énergie	IG	NC	Première consolidation
	Thivolet Solaire Énergie	IG	NC	Première consolidation
	Beaune d'Allier Éolien Énergie	IG	NC	Première consolidation
	Poste Électrique de Villemain Échorigne	IG	NC	Première consolidation
	Sens de Bretagne Éolien Énergie	IG	NC	Première consolidation
	Poste Électrique de Laignes	IG	-	Création
	Laignes Solaire Énergie	IG	-	Création
	Le Deffend Solaire Énergie	IG	-	Création
	La Croix Solaire Énergie	IG	-	Création
	Montaren Solaire Énergie	IG	-	Création
	Poste Électrique de Marly	IG	-	Création
	Treban Éolien Énergie	IG	-	Création
	Marly Solaire Énergie	IG	-	Création
	Marly 2 Éolien Énergie	IG	-	Création
	La Gélinée Solaire Énergie	IG	-	Création
	Parc Solaire de Bayol	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire du Clos de la Blaque	IG	NC	Première consolidation
	Southeast Africa Energy Invest 1	IG	NC	Première consolidation
	Southeast Africa Energy Invest 2	IG	NC	Première consolidation
	Champ Agrivoltaïque de Lamanon	IG	NC	Première consolidation
	Ombrières Solaires du Castellet S	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire du Clap	IG	NC	Première consolidation
	Avenergie	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire du Mattas	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire de Terres Salées	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire La Faye 2	IG	NC	Première consolidation
	Parc Éolien des Groies	IG	NC	Première consolidation
	Parc Éolien des Grands Buissons	IG	NC	Première consolidation
	Parc Éolien de Beddes Saint-Jeanvrin	IG	NC	Première consolidation
	Ombrières Solaires d'Épinouze	IG	NC	Première consolidation
	Champ Agrivoltaïque de Salon	IG	NC	Première consolidation
	Laignes 2 Éolien Énergie	IG	NC	Première consolidation
Parc Éolien de Séraumont	IG	NC	Première consolidation	
Parc éolien de Pioussay	IG	NC	Première consolidation	
Parc Solaire de Château Raymond	IG	NC	Première consolidation	
Parc Solaire du Coin du Four	IG	NC	Première consolidation	

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Méthode Intégration au 31 décembre 2020	Évènement
	Champ Agrivoltaïque de Marmorières	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire de Sulauze	IG	NC	Première consolidation
	Champ Agrivoltaïque de Chaux	IG	NC	Première consolidation
	Parc solaire de la Molière	IG	NC	Première consolidation
	Poste Électrique VLT	IG	-	Création
	VLT Prod EOL 1	IG	-	Création
	VLT Prod EOL 2	IG	-	Création
	VLT Prod SOL 1	IG	-	Création
	VLT Prod SOL 2	IG	-	Création
	Courcité Éolien Énergie	IG	-	Création
	Labastidette Solaire Énergie	IG	-	Création
	Le Rocher Solaire Énergie	IG	-	Création
	Plourac'h Éolien Énergie	IG	-	Création
	Belmas Solaire Énergie	IG	-	Création
	Collines du Nord Toulousain Éolien Énergie	IG	-	Création
	La Fumade Solaire Énergie	IG	-	Création
	Redon Solaire Énergie	IG	-	Création
	Concordia	IG	-	Création
Guyane	Triton Resources Wood Products SAS	IG	NC	Première consolidation
	Triton Resources Underwater Harvesting SAS	IG	NC	Première consolidation
	Saut Mankaba Hydro	IG	NC	Première consolidation
	Alizés de Corossony Éolien Énergie	IG	-	Création
	Mana Biomasse Énergie	IG	NC	Première consolidation
	Mana Énergie Guyane	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire de Macouria	IG	NC	Première consolidation
	Parc Solaire Flottant de Petit Saut	IG	NC	Première consolidation
	Soleil de Grand Santi	IG	NC	Première consolidation
	Soleil de Montsinery	IG	NC	Première consolidation
	Laussat Solaire Énergie	IG	NC	Première consolidation
Royaume-Uni	South Farm Solar Limited	IG	NC	Première consolidation
	Hallen Energy Ltd	IG	NC	Première consolidation
	Eastgate Solar Ltd	IG	-	Création
	Rainsbrook Solar Limited	IG	-	Création
	Whiteminhill Solar Limited	IG	-	Création
	Bockingfold Solar Limited	IG	-	Création
	North Weald Solar Limited	IG	-	Création
Italie	Helexia Solar 15	IG	NC	Première consolidation
	PVGlass Itàlia, SRL	IG	NC	Première consolidation
Pays-Bas	Triton Resources Holdings B.V.	IG	NC	Première consolidation
	VLT Investment Greenfield	-	IG	Liquidation
	VMI-PCH CABUI BV	-	IG	Liquidation
	VMI – Spare 2 BV	-	IG	Liquidation
	VMI – Eastern Europe 2 BV	-	IG	Liquidation

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Méthode Intégration au 31 décembre 2020	Évènement
Portugal	Greensolver Portugal	IG	-	Création
	Helexia Emobility 1, Lda.	IG	-	Création
	Helexia ENPC 1, Lda.	IG	-	Création
	Helexia DEP 1, Lda.	IG	-	Création
	Voltalia Mobilidade	IG	-	Création
	Voltalia Energia	IG	-	Création
Slovaquie	Eau Chaude	IG	-	Création
	Bleue	IG	-	Création
Albanie	Voltalia Albanie SHPK	IG	-	Création
	Spitalla Solar SHPK	IG	-	Création
Hongrie	Gyhaza Solar Kft	IG	NC	Première consolidation
	Helexia Hungary LLC	IG	-	Création
Brésil	Brownfield Investment Holding Ltda.	-	-	Création puis cession
	Sol CE Caatinga SPE.S.A.	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel A S.A.	IG	-	Création
	Helexia BR Ltda.	IG	-	Création
	Helexia Consultoria Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada A Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada B Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada C Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada D Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada E Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada F Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada G Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada H Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos C1 Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos C2 Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos C4 Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos C9 Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos C8 Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos C10 Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Arinos E 11 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 12 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 13 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 14 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 15 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 16 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 17 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 21 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 22 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 23 Ltda.	-	-	Création puis cession
	Usina Fotovoltaica Arinos E 24 Ltda.	-	-	Création puis cession
EOL Potiguar B141 SPE S.A.	-	IG	Cession	
EOL Potiguar B142 SPE S.A.	-	IG	Cession	
EOL Potiguar B143 SPE S.A.	-	IG	Cession	

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Méthode Intégration au 31 décembre 2020	Évènement
	EOL Ventos de Vila Paraiva IV (Vila Ceará I)	-	IG	Cession
	Ventos de Serra do Mel B S.A.	-	IG	Cession
	EOL Potiguar B61 SPE S.A.	-	IG	Cession
	Usina Eólica Canudos H Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos I Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos J Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos K Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos L Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos M Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos N Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos O Ltda.	IG	-	Création
	Helexia Projetos Ltda.	IG	-	Création
	Helexia TLFN II Holding Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos A Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos B Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos C Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos D Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos F Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos G Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Canudos P Ltda.	IG	-	Création
	Usina de Energia Fotovoltaica Janaúba A Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Casqueira A Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Casqueira B Ltda.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 3 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 5 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 6 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 7 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 18 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 19 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Solar Arinos 20 SPE S.A.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana A	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana B	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana C	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana D	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana E	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana F	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento A Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento B Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento C Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento D Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento E Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento F Ltda.	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento G Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Janaúba B Ltda.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Janaúba C Ltda.	IG	-	Création

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Méthode Intégration au 31 décembre 2020	Évènement
	Usina Fotovoltaica Janaúba D Ltda.	IG	-	Création
	Solar Serra do Mel B S/A	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel VIII Ltda.	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel IX Ltda.	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel X Ltda.	IG	-	Création
	Helexia HTM S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol HTMI SPE Ltda.	IG	-	Acquisition
	Sol HTM2 SPE Ltda.	IG	-	Acquisition
	Sol SP Euclides Da Cunha Paulista S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol SP Presidente Venceslau S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol RS Sao Jeronimo S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol MS Cassilandia S.A.	IG	-	Acquisition
Émirats Arabes Unis	Martifer Solar Middle East	-	IG	Liquidation
Afrique du Sud	Bolobedu Solar Farm PV Propriety Limited (SPV)	IG	NC	Première consolidation
Malawi	Voltafia Kanengo Dzuwa Ltd	IG	NC	Première consolidation
Sénégal	Dakhelex	IG	-	Création
Zimbabwe	Voltafia Zimbabwe Services Limited	IG	-	Création

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Voltalia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Voltalia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des projets en développement et des centrales en construction

Risque identifié

(Notes 11.1, 11.11 et 11.12 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des projets en développement et des centrales en construction s'élève à 449 687 milliers d'euros (404 089 milliers d'euros au 31 décembre 2020) et représente près de 20 % du total actif consolidé.

Les projets en développement sont des immobilisations incorporelles non amortissables comptabilisées pour une valeur nette comptable de 134 358 milliers d'euros au 31 décembre 2021 qui correspond aux coûts engagés ayant respecté les critères de comptabilisation à l'actif du bilan. Conformément aux modalités décrites dans la note 11.1 – Règles et méthodes comptables – Immobilisations incorporelles et Immobilisations corporelles de l'annexe aux comptes consolidés, l'activation des coûts de développement doit respecter les critères suivants pour chaque projet : visibilité sur l'accès au foncier, visibilité sur les autorisations administratives, faisabilité du raccordement au réseau et rentabilité du projet. Une fois l'étape de développement achevée, les centrales passent en phase de construction (315 329 milliers d'euros au 31 décembre 2021 en immobilisations corporelles en cours) si les projets de développement ne sont pas vendus.

La Direction s'assure lors de chaque clôture, ou en cas d'indice de perte de valeur, que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. La Direction met en œuvre des tests de perte de valeur effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond aux parcs ou clusters de parcs.

La valeur recouvrable d'un projet en développement ou d'une centrale en construction est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de cet actif et sa valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés et implique des jugements de la Direction notamment les conditions climatiques, l'inflation, les coûts d'exploitation, les dépenses d'investissement des projets en développement ou en construction et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des projets en développement et des centrales en construction comme un point clé de notre audit compte tenu :

- des jugements de la Direction concernant l'évaluation des coûts à engager durant la phase de développement et le respect des critères d'activation de ces coûts ;
- de leur sensibilité aux données et hypothèses retenues par la Direction sur lesquelles se fondent les estimations.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté, sur la base des documents de suivi transmis par la société, à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société pour la détermination des valeurs recouvrables des projets en développement et des centrales en construction avec les normes comptables en vigueur ;
- Analyser la conformité des critères d'activation des charges relatives aux projets en développement avec les règles d'activation définies par le groupe, notamment par entretien avec la Direction et en corroborant le fichier de suivi des encours établi par le groupe avec des pièces justificatives (business plan, autorisations administratives, permis de construire...);
- Examiner par sondages, pour les projets en développement et les centrales en construction, les tests de dépréciation :
 - en rapprochant la valeur comptable enregistrée au bilan des principaux projets en développement et centrales en construction avec les évaluations réalisées par le groupe ;
 - en appréciant le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (taux d'actualisation et taux de croissance à long terme notamment) par entretiens avec la Direction et en revoyant les calculs mis en œuvre ;
 - en analysant les tests de sensibilité effectués par la Direction.

Evaluation du chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergie

Risque identifié

(Notes 6.2, 7.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergie s'élève à 206 201 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les contrats de ventes d'énergie s'étalent en général sur des périodes de 15 à 20 ans.

Au Brésil, le Groupe a signé des contrats intégrant des mécanismes de tolérance et d'ajustement du volume vendu sur des bases annuelle et quadri-annuelle appréciées par rapport à des volumes contractuels. Lorsque les bornes de tolérance sont franchies, à la hausse ou à la baisse, des ajustements sur le prix des MWh vendus doivent être estimés et comptabilisés. Dans le cadre de la mise en service anticipée de centrales ou en cas de suspension des contrats long terme, le Groupe peut signer des contrats de courte durée avec un distributeur privé ou vendre sur le marché libre.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires ventes d'énergie comme un point clé de l'audit compte tenu, notamment, :

- de la diversité des contrats ;
- des jugements devant être émis par la Direction du groupe pour estimer la production d'énergie et les pénalités et ajustements de prix, notamment pour les contrats pluriannuels de vente d'énergie au Brésil.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente d'énergie, nous avons réalisé des tests en :

- analysant les contrats de ventes d'énergie ;
- obtenant la justification des quantités produites ;
- comparant les prix de vente appliqués aux dispositions contractuelles et en vérifiant la correcte évaluation et comptabilisation des ajustements contractuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant des comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposés auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Voltalia par l'assemblée générale du 13 mai 2020 pour Grant Thornton et du 9 novembre 2011 pour Mazars.

Au 31 décembre 2021, Grant Thornton était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et Mazars dans la onzième année de sa mission sans interruption, soit respectivement la deuxième et la huitième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2022

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Marc BIASIBETTI

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Guillaume GINÉ



7

COMPTES ANNUELS DE VOLTALIA SA

7.1	Bilan au 31 décembre 2021	232	7.3	Annexes	236
7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2021	234	7.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	263

7.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Bilan actif

En euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels développés	6 649 801	3 614 232	3 035 568	3 137 165
Autres immobilisations incorporelles	90 009		90 009	90 009
Immobilisations incorporelles en cours	477 244		477 244	996 284
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 011 000		1 011 000	1 011 000
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	383 809	56 961	326 848	116 299
Autres immobilisations corporelles	2 158 115	1 315 583	842 532	1 006 525
Immobilisations en cours	96 718		96 718	6 640
Avances et acomptes	11 273		11 273	11 274
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	512 091 381	32 515 784	479 575 597	385 714 086
Créances rattachées à des participations	447 865 490	1 346 612	446 518 877	337 564 835
Autres titres immobilisés				
Prêts	23 221		23 221	23 124
Autres immobilisations financières	3 259 459		3 259 459	4 460 541
Actif immobilisé	974 117 524	38 849 175	935 268 349	734 137 781
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	53 374 831	5 798 228	47 576 602	36 499 411
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 453 624		3 453 624	2 397 725
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	46 582 605	3 073 567	43 509 038	62 119 680
Autres créances	93 036 491	3 991 657	89 044 834	88 627 054
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Trésorerie	26 820 788		26 820 788	20 520 682
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 261 385		1 261 385	3 709 661
Actif circulant	224 529 724	12 863 453	211 666 271	213 874 213
Frais d'émission d'emprunts à étaler	4 299 909		4 299 909	1 107 570
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	643 706		643 706	1 494 728
TOTAL GÉNÉRAL	1 203 590 863	51 712 628	1 151 878 235	950 614 291

Bilan passif

<i>En euros</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel (dont versé : 543 638 822)	543 638 822	543 477 113
Primes d'émission, de fusion, d'apport	235 121 564	235 058 299
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	58 367	58 367
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes)		
Report à nouveau	(7 057 020)	(6 980 552)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	8 930 886	(76 468)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 129 371	1 756 871
Capitaux propres	782 821 991	773 293 630
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	4 678 959	5 164 452
Provisions pour charges	672 706	541 738
Provisions	5 351 665	5 706 190
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	201 955 540	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	125 382 219	110 338 889
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunt Partic.)	596 594	1 756 139
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		26 696
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 302 361	17 900 024
Dettes fiscales et sociales	10 285 415	17 484 160
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 387	6 683
Autres dettes	3 740 736	11 210 649
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	4 386 834	12 878 873
Dettes	362 678 089	171 602 114
Écarts de conversion passif	1 026 496	12 356
TOTAL GÉNÉRAL	1 151 878 235	950 614 291

7.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

En euros	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	80 710		80 710	489 835
Production vendue de biens				
Production vendue de services	37 235 018	29 083 058	66 318 076	61 667 160
Chiffre d'affaires nets	37 315 728	29 083 058	66 398 786	62 156 995
Production stockée			14 481 530	13 937 009
Production immobilisée			132 899	1 098 791
Subventions d'exploitation			63 188	16 133
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 140 284	538 334
Autres produits			884 693	117
Produits d'exploitation			83 101 382	77 747 379
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 504	619 845
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			539 558	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			64 091 013	66 926 467
Impôts, taxes et versements assimilés			1 224 575	789 120
Salaires et traitements			20 955 022	17 552 156
Charges sociales			9 702 016	7 971 870
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 221 670	1 289 697
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 662 732	1 410 111
Dotations aux provisions			516 396	1 214 697
Autres charges			1 085 256	188 214
Charges d'exploitation			105 001 746	97 962 178
Résultat d'exploitation			(21 900 363)	(20 214 799)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers			29 720 187	36 914 775
Produits financiers de participations			23 758 536	15 565 694
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			56 915	408 543
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 782 852	19 160 809
Différences positives de change			121 882	1 779 731
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				

En euros	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	Exportation	Total	
Charges financières			6 779 696	26 889 369
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 264 346	23 408 376
Intérêts et charges assimilées			5 105 433	2 086 318
Différences négatives de change			409 916	1 394 675
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Résultat financier			22 940 491	10 025 407
Résultat courant avant impôts			1 040 128	(10 189 392)
Produits exceptionnels			31 439 015	13 406 611
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 104 494	1 099 057
Produits exceptionnels sur opérations en capital			30 334 521	12 307 554
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles			19 693 253	4 189 775
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			337 172	3 162 976
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			18 982 333	612 689
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			373 748	414 111
Résultat exceptionnel			11 745 762	9 216 836
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			453 259	99 804
Impôts sur les bénéfices			3 401 746	(995 891)
Total des produits			144 260 587	128 068 766
Total des charges			135 329 701	128 145 234
BÉNÉFICE OU PERTE			8 930 886	(76 468)

7.3 ANNEXES

NOTE 1	Faits marquants de l'exercice	237	NOTE 4	Notes sur le compte de résultat	255
Note 1.1	Gouvernance	237	Note 4.1	Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	255
Note 1.2	Faits caractéristiques de l'exercice	237	Note 4.2	Autres produits d'exploitations	255
Note 1.3	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	238	Note 4.3	Achats et charges externes	255
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	238	Note 4.4	Autres charges d'exploitation	256
Note 2.1	Base d'établissement des états financiers	238	Note 4.5	Résultat financier	256
Note 2.2	Recours à des estimations	238	Note 4.6	Résultat exceptionnel	256
Note 2.3	Immobilisations incorporelles	239	Note 4.7	Impôt sur le bénéfice	257
Note 2.4	Immobilisations corporelles	239	Note 4.8	Résultat net	257
Note 2.5	Titres de participation et autres immobilisations financières	239	NOTE 5	Autres informations	257
Note 2.6	Stocks et encours	239	NOTE 6	Entreprises liées	257
Note 2.7	Créances	240	NOTE 7	Engagement hors bilan	258
Note 2.8	Frais d'émission d'emprunts à étaler	240	Note 7.1	Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	258
Note 2.9	Valeurs mobilières de placement	240	Note 7.2	Engagements reçus liés aux activités opérationnelles	258
Note 2.10	Provisions réglementées	240	NOTE 8	Rémunérations des mandataires sociaux	259
Note 2.11	Opérations en devises	240	NOTE 9	Politique de distribution des dividendes	262
Note 2.12	Litiges et provisions	240	NOTE 10	Tableau des cinq derniers exercices	262
Note 2.13	Indemnités de départ à la retraite	240			
Note 2.14	Chiffre d'affaires	241			
NOTE 3	Notes sur le bilan	241			
Note 3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	241			
Note 3.2	Amortissements et dépréciations	242			
Note 3.3	Immobilisations financières	242			
Note 3.4	Encours de production	250			
Note 3.5	Créances courantes	251			
Note 3.6	Trésorerie et instruments financiers dérivés	251			
Note 3.7	Variation des capitaux propres	252			
Note 3.8	Contrat de liquidité	252			
Note 3.9	Provisions	252			
Note 3.10	Dettes financières et d'exploitation	253			
Note 3.11	Charges à payer	253			
Note 3.12	Impôts et périmètre d'intégration fiscale	254			

NOTE 1 Faits marquants de l'exercice

La période arrêtée a une durée de 12 mois, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se finissant le 31 décembre 2021.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société le 29 avril 2022.

NOTE 1.1 Gouvernance

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2021 :

- les mandats de Madame Laurence Mulliez, de la société Creadev et de la société The Green Option qui arrivaient à expiration ont été renouvelés pour une durée de trois années, et viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires appelée à se réunir en 2024 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le mandat de Monsieur André-Paul Leclercq qui venait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 a été renouvelé pour une durée exceptionnelle d'une année et viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le mandat de Madame Evelyne Tall qui venait également à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 n'a pas été renouvelé.

Le Conseil d'Administration de Voltalia comprend désormais sept membres dont trois femmes et trois membres indépendants.

NOTE 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Entreprise à mission

Très largement plébiscité par les actionnaires (99,98 %) au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 mai 2021, Voltalia a choisi d'adopter le statut d'Entreprise à Mission au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce et de mettre ainsi en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être, trois objectifs environnementaux et sociaux qu'elle poursuivra dans le cadre de son activité. En devenant la première entreprise de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext à devenir Entreprise à Mission, Voltalia démontre sa volonté de poursuivre son action en faveur de l'environnement et du développement local.

Succès commerciaux

Voltalia a été lauréat, en avril 2021, sur les deux projets qu'il a présentés au septième appel d'offres éolien terrestre lancé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour une capacité de 70 mégawatts de nouveaux projets éoliens en France. Le premier lauréat est le projet des Rives Charentaises en Nouvelle Aquitaine. Le complexe se compose de 19 éoliennes, d'une puissance totale de 38 mégawatts avec 14 mégawatts lauréats du dernier appel d'offres (contrat de vente d'électricité de 20 ans) qui s'ajoutent à

24 mégawatts éligibles au tarif réglementé (20 ans aussi). Le second lauréat est le projet de Laignes. Situé dans la Côte d'Or (Bourgogne-Franche-Comté), le complexe se compose de 10 éoliennes, d'une puissance totale de 32,4 mégawatts avec 14,4 mégawatts lauréats du dernier appel d'offres (contrat de vente d'électricité de 20 ans) qui s'ajoutent à 18 mégawatts éligibles au tarif réglementé (20 ans aussi). La réalisation du complexe des Rives Charentaises contribuera à l'atteinte des objectifs 2023 de Voltalia, tandis que celle du complexe de Laignes sera postérieure.

Mise en service et vente de projet

Voltalia a annoncé en mai 2021 la signature d'un accord d'achat d'actions pour la cession de 100 % de ses parcs éoliens de VSM2 et VSM4 à l'électricien brésilien Copel. La vente effective est intervenue au 30 novembre 2021, une fois les conditions suspensives réunies. Au cours des dernières années, Voltalia a poursuivi une stratégie consistant à développer un volume élevé de projets compétitifs en vue de conserver certains projets tout en s'associant à des partenaires stratégiques pour d'autres. Les équipes de Voltalia continueront à en assurer l'exploitation et la maintenance après la cession.

Le 12 octobre 2021, Voltalia annonce avoir mis en service le 30 septembre sa première centrale solaire située dans la commune de Marignac-Laspeyres, en Occitanie. La centrale solaire affiche une puissance de 5 MW et sa production en énergie verte permettra de couvrir les besoins en électricité domestique (hors chauffage) d'environ 3 500 habitants. Elle s'intègre dans un site de 11,7 hectares et dispose de 11 500 panneaux solaires. La centrale est adossée à un contrat de vente d'électricité d'une durée de 20 ans.

Dans le cadre du développement des clusters brésiliens de Serra Branca, Canudos et Arinos, Voltalia SA a poursuivi la vente de projets en stade de développement du cluster Arinos.

Nouvelles constructions

Le 17 novembre 2021, Voltalia a démarré en Guyane française la construction du projet Sable Blanc, une centrale mixte de production photovoltaïque et de stockage par batteries. Ce projet associe une centrale de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de 5 MW à une unité de stockage par batteries lithium-ion d'une capacité de 10,6 MWh permettant d'injecter sur le réseau, une fois la nuit tombée, l'électricité produite en journée, tout en améliorant la stabilité de la production d'électricité. La future centrale produira annuellement 7 430 MWh, l'équivalent des besoins en électricité de 3 090 habitants de l'Ouest guyanais. Avec ce lancement, Voltalia renforce son complexe de Toco, le plus grand complexe de stockage par batteries en France avec une capacité de 25,6 MWh.

Nouveau projet et Innovation

Avec le parc solaire de Montclar, centrale au sol située dans les Alpes-de-Haute-Provence, Voltalia continue d'innover et se positionne dans la réalisation de centrales solaires photovoltaïques innovantes. Voltalia a été désigné lauréat de

l'appel d'offres national lancé par le Ministère de la Transition Écologique pour ce projet de 3,75 MW qui sera construit sur une surface de 4,2 hectares. Il sera composé de modules solaires à bas carbone et haut rendement qui reposeront sur une structure métallique innovante particulièrement adaptée au contexte de montagne et aux sites qui présentent de fortes pentes. Il s'agit également de l'un des gisements solaires les plus élevés du pays. Grâce à ses 8 600 panneaux photovoltaïques, la centrale permettra d'alimenter en énergie verte plus de 2 500 habitants.

Émission d'Obligations Convertibles Vertes (OCEANES Vertes)

Voltalia a lancé le 5 janvier 2021 une émission inaugurale d'obligations convertibles vertes (OCEANES Vertes) à échéance 2025 pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. Avec cette émission inaugurale d'obligations convertibles vertes, Voltalia réaffirme son engagement d'aligner ses activités dans les énergies renouvelables ainsi que leur financement avec ses engagements et ses valeurs en matière de développement durable. Le produit net de cette émission sera affecté au financement et/ou au refinancement de projets verts éligibles, tels que définis dans le document cadre de financement vert et durable de Voltalia.

Nouveau crédit syndiqué de 170 millions d'euros

Voltalia a annoncé le 30 juin 2021 la signature d'un nouveau crédit syndiqué (170 millions d'euros), d'une maturité de cinq ans. Il est composé d'un crédit renouvelable (pour deux tiers) et d'un prêt à terme tirable pendant deux ans (pour un tiers). Il bénéficie aussi d'une sous-limite *swingline* et d'une clause accordéon permettant d'augmenter son montant pendant la vie du crédit. Ce nouveau crédit syndiqué porte à 350 millions d'euros le montant total des facilités de crédit à la disposition du Groupe, qui viennent s'ajouter aux financements dédiés aux projets. Il a pour objectif de renforcer la flexibilité financière du Groupe dans le cadre de la poursuite de sa croissance. Cette nouvelle ligne de crédit réplique le cadre innovant de celle mise en place en 2019 : son taux d'intérêt pourra être bonifié en fonction de l'atteinte de certains critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

NOTE 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions de la dernière version du Plan Comptable et le Règlement 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le Règlement 2014-03.

NOTE 2.1 Base d'établissement des états financiers

La Société a appliqué dans ses états financiers individuels clos au 31 décembre 2021 les règles suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

Notation Extra-financière

Voltalia a annoncé le 21 septembre, sa notation extra-financière attribuée par Sustainalytics, l'une des premières agences de notation ESG au monde. Pour sa troisième participation, Voltalia s'est classé parmi les 10 premières entreprises du secteur mondial des énergies renouvelables, l'entreprise se positionnant au 7^e rang sur 71 entreprises (et 13^e rang du secteur des *Utilities* sur 606 entreprises). Avec une note de 14,1, Voltalia est en constante progression après les notes de 19,2 en 2019 puis de 15,2 en 2020. Parmi les sujets audités figurent la gouvernance d'entreprise, les relations communautaires, l'éthique des affaires, l'utilisation des sols et la biodiversité.

Voltalia a intégré pour la quatrième année consécutive l'indice Gaïa, indice boursier ISR (Investissement Socialement Responsable) développé par Ethifinance qui distingue les valeurs françaises les plus performantes en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Voltalia figure à la 84^e place des valeurs françaises ayant obtenu les meilleures notations extra-financières sur un panel de 390 sociétés, et parmi les cinq meilleurs acteurs du secteur « Utilities ».

Risques liés à la crise Covid-19

L'entreprise suit de près l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur son activité, conformément aux règles et recommandations en vigueur. Concernant son activité, la Société ne prévoit pas d'impact à court ou long-terme, toutefois la crise du Covid-19 peut affecter certains fournisseurs, ce qui pourrait retarder le développement de certains projets.

NOTE 1.3 Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Les opérations militaires en Ukraine n'ont pas eu d'incidence à ce jour sur Voltalia SA ni sur la continuité de son activité. Toutefois, sans visibilité sur la suite du conflit, Voltalia SA pourrait être affecté par ses impacts potentiels sur l'économie mondiale dans le futur.

Le 21 avril 2022, lancement d'un programme d'émission de titres négociables – anciennement appelés billets de trésorerie – à court terme (NEU CP pour Négociable European Commercial Paper) pour un montant maximum de 200 millions d'euros, afin d'optimiser le coût de financement du Groupe.

NOTE 2.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers. Les principales estimations faites par le Groupe portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels, incorporels, et des stocks ;
- l'évaluation des titres de participation ;
- l'évaluation des provisions.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêtés des comptes. Elles incluent par exemple l'appréciation, à cette même date, de

l'état des marchés sur lesquels la Société intervient. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur, aux pays et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de Voltalia SA et de ses filiales, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

NOTE 2.3 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre trois et cinq ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de

ces logiciels peuvent également être appliquées et sont comptabilisées en provisions réglementées.

Dans le cas particulier des opérations de fusion, le coût d'entrée comptable des éléments reçus par voie de fusion est la valeur de l'apport.

NOTE 2.4 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées.

Tableau des durées d'utilité estimée

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et installations	L	8 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 ans
Mobilier de bureau	L	10 ans

NOTE 2.5 Titres de participation et autres immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette ou des perspectives de rentabilité (valeur actuelle des flux futurs de trésorerie) au regard de la situation et de la nature de la Société.

Les perspectives de rentabilité reposent sur les flux de trésorerie relatifs aux perspectives de rentabilité au regard des conditions de marché historiques, actuelles et prévisionnelles issues des données réelles et des plans stratégiques des filiales.

NOTE 2.6 Stocks et encours

Les encours de production correspondent aux coûts activés sur les projets de centrales en cours de développement. L'activation des dépenses par projet de centrale est réalisée dès lors que les critères suivants sont vérifiés exhaustivement :

- visibilité sur l'accès au foncier, par exemple obtention d'une promesse de bail et études d'impacts environnementaux favorables ;
- visibilité sur les autorisations, par exemple dépôt des dossiers administratifs et haute probabilité d'obtention des autorisations ;
- faisabilité du raccordement au réseau ;
- rentabilité du projet.

Les encours de production sont refacturés à la filiale porteuse du projet, au moment de la mise en construction du projet.

Les coûts ainsi capitalisés intègrent les coûts externes et internes enregistrés sur chacun des projets de centrales :

- les coûts externes correspondent aux engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs (factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) ; et
- les coûts internes sont valorisés sur la base des frais généraux imputables aux projets et des temps imputés sur ces projets.

Tous les projets font l'objet d'une revue à chaque arrêté, avec la mise en œuvre de tests de dépréciation individuels. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette valeur d'usage est déterminée à partir des calculs de flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés et implique des jugements importants de la Direction notamment sur des éléments tels que les conditions climatiques, l'inflation, les coûts d'exploitation, les dépenses d'investissement des projets en développement. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, les projets en développement concernés font l'objet d'une dépréciation à hauteur de l'écart.

À noter que les projets en cours de cession dont la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable sont dépréciés à hauteur du prix défini dans les accords de cession.

Les coûts relatifs aux projets ne remplissant pas les critères d'activation demeurent en charges.

Les projets abandonnés font l'objet de passages en perte.

NOTE 2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement apprécié au cas par cas.

NOTE 2.8 Frais d'émission d'emprunts à étaler

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt souscrit.

NOTE 2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

NOTE 2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires, et sont dotées et reprises en conformité avec les règles fiscales en vigueur.

NOTE 2.11 Opérations en devises

Les comptes sont établis en euros. Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Écarts de conversion – Actif/Passif » au bilan. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques. En cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert.

Voltalia SA, en tant que société mère, met en place des financements pour accompagner le développement et la construction de centrales jusqu'à l'obtention et la mise en place d'un financement bancaire long terme local. Ces financements court ou long terme peuvent s'effectuer sur la trésorerie de la Société ou par la mise en place d'emprunts inter-compagnies en devises portés par la Société, l'exposant ainsi à un risque de change.

La Société est amenée à utiliser des dérivés de change sur les prêts accordés aux sociétés du Groupe. Les pertes et gains de change réalisés liés à ces dérivés sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts. Lorsque la maturité des dérivés n'est pas alignée avec le calendrier des flux couverts, les résultats réalisés sur les dérivés, basés sur le cours comptant, sont stockés dans un compte d'attente au bilan, et recyclés symétriquement au risque couvert.

Au bilan, les écarts de conversion générés par la revalorisation des dérivés en couverture sont constatés symétriquement aux écarts de conversion nés de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture.

NOTE 2.12 Litiges et provisions

Tous les litiges connus dans lesquels la Société est impliquée ont fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

NOTE 2.13 Indemnités de départ à la retraite

En application de la loi française, Voltalia SA a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec les salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable.

Les engagements éventuels ainsi calculés sont comptabilisés en provisions. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

En mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC IC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- le montant des avantages dépend de l'ancienneté ; et
- ce montant est plafonné à un nombre déterminé d'années de services consécutives.

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés, non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise, mais sur les dernières années d'acquisition des droits, en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

En France, l'autorité des Normes Comptables a parallèlement modifié la recommandation ANC n° 2013-02 afin d'y introduire cette méthode comptable.

Son application est obligatoire, doit intervenir dans les plus brefs délais, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022. Le Groupe n'ayant pas finalisé sa mise en œuvre au 31 décembre 2021 et son application a été repoussée au 1^{er} janvier 2022. L'impact estimé de ce changement de méthode est une réduction d'environ 100 milliers d'euros, du total de « Provisions pour départs en retraite & pensions », lequel s'élevant à 1 490 milliers d'euros, au 31 décembre.

NOTE 2.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voltalia SA est principalement constitué :

- de prestations de développement et de suivi de projets en phase de développement pour le compte de ses différentes filiales : les prestations de services sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation, c'est-à-dire au moment de la vente ;
- de prestations liées à la construction de centrales pour le compte de ses différentes filiales : un chiffre d'affaires à l'avancement est constaté et correspond à l'avancement technique du chantier de construction, de même que les

prestations de suivi de la construction sont comptabilisées en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement du chantier ;

- de prestations liées à l'exploitation de centrales pour le compte de ses différentes filiales : les prestations de services sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation ;
- de prestations diverses (prestations administratives, etc.) pour le compte de ses différentes filiales : les prestations de services sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation.

NOTE 3 Notes sur le bilan**NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

En euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions/ mise en service	Au 31/12/2021
Logiciels	5 484 710	1 165 092		6 649 802
Autres postes d'immobilisation incorporelles	90 009			90 009
Immobilisations incorporelles en cours	996 284	211 790	(730 830)	477 244
Total Immobilisations incorporelles brutes	6 571 003	1 376 882	(730 830)	7 217 055
Terrains	1 011 000			1 011 000
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations, agencements...				
Installations générales et agencements	589 671	13 373		603 044
Installations techniques, matériels et outillages	140 592	243 218		383 810
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 375 979	179 093		1 555 071
Emballages récupérables et divers				
Total Immobilisations corporelles brutes	3 117 242	435 684	-	3 552 925
Immobilisations corporelles en cours	6 640	96 718	(6 640)	96 718
Total Immobilisations encours corporelles brutes	6 640	96 718	(6 640)	96 718
Acomptes	11 274			11 274
TOTAL	9 706 159	1 909 284	(737 470)	10 877 972

Pour les immobilisations incorporelles, la principale variation correspond au développement de l'ERP. Cela représente 646 milliers d'euros d'acquisition de licences et de développements sur l'année 2021.

Pour les immobilisations corporelles :

- les principales acquisitions sur la ligne installations techniques sur l'exercice 2021 sont une nacelle automotrice et un chariot télescopique, pour un montant total de 210 milliers d'euros. Outillages nécessaires pour l'activité O&M en Guyane ;

- à noter également la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le site des locaux d'Aix-en-Provence, pour un montant de 15 milliers d'euros ;
- pour la ligne « matériel de bureau et informatique », il s'agit uniquement de l'achat de matériel informatique.

NOTE 3.2 Amortissements et dépréciations

En euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	2 347 546	1 266 687		3 614 232
Total amortissements et dépréciations incorporelles	2 347 546	1 266 687	-	3 614 232
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	231 104	60 079		291 183
Installations techniques, matériels et outillages	24 292	32 669		56 961
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	728 021	296 486	(107)	1 024 400
Emballages récupérables et divers				
Total amortissements et dépréciations corporelles	983 417	389 234	(107)	1 372 544
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	3 330 963	1 655 921	(107)	4 986 776

NOTE 3.3 Immobilisations financières

En euros	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2021	Provision	Valeur nette au 31/12/2021
Titres de participation	421 873 551	107 800 942	17 583 111	512 091 381	32 515 784	479 575 597
Prêts et créances rattachées à des participations	338 860 024	242 407 160	133 401 694	447 865 490	1 346 613	446 518 877
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	4 483 664	2 870 382	4 071 365	3 282 681		3 282 681
TOTAL	765 217 239	353 078 484	155 056 170	963 239 552	33 862 397	929 377 155

Lors de l'exercice 2021, Voltalia SA a procédé à la création de 30 sociétés en France, pour une valeur de 150 milliers d'euros, et de 74 sociétés dans le cadre des cessions des projets VSM2 & VMS4 ainsi que les projets en développement des clusters brésiliens Arinos, Canudos et Serra Branca. Ces sociétés créées en 2021 ont bénéficié d'un apport de Voltalia Do Brazil pour un montant de 21 704 milliers d'euros.

Par ailleurs, la Société, a fait des opérations d'acquisition et de cessions internes des sociétés : Voltalia Management International B.V., de VMI-TNI B.V., Triton Ressources Inc et de Voltalia Central & Eastern Europe s.r.o. pour un montant net de 93 871 milliers d'euros.

Les opérations de recapitalisation de certaines filiales se sont élevées à 13 774 milliers d'euros. Ces opérations ont été réalisées pour 13 644 milliers d'euros par transfert des comptes courants existant au capital des sociétés filles, et pour 130 milliers d'euros par apport en trésorerie.

La provision pour dépréciation nette sur titres de participations s'élève à 32 516 milliers d'euros, contre 36 159 milliers d'euros en 2020. Ce solde fait suite à des dotations pour 34 milliers d'euros et des reprises pour 3 678 milliers d'euros.

Filiales et participations

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Égypte										
Eshu	9 391	(3 772 429)	1 %		97	4 804 706				(963 820)
France										
Distribution Voltalia SAS	10 000	(785 754)	100 %		244 452		1 961 234	428 332		(785 754)
Anelia Holding	40 000	(1 311 843)	100 %		20 041		507 666			52 861
Parc éolien d'Argenteuil	37 000	(220 284)	0,05 %		20		579 961			8 004
Parc éolien de Laignes	37 000	(266 658)	0,05 %		20		786 808			(11 279)
Parc éolien de Sarry	37 000	(1 038 408)	0,05 %		20	13 195 111		4 695 568		(720 349)
La Faye Énergies	59 000	2 216 243	100 %		449 603	534 311		2 361 413	293 840	230 343
Échauffour Énergies	37 000	(169 081)	100 %		37 000	3 685 897		1 194 868		(1 092 534)
Parc éolien de Coulmier	37 000	(430 135)	0,05 %		20		412 229			10 755
3V Développement	39 000	(1 076 799)	100 %	11 550	1 061 550	2 701 793		1 615 424		(151 719)
3L Énergies	3 000		40 %		113 400		900 941	1 270 177		65 947
Taconnaz Énergie	37 000	(994 041)	67 %		24 790	1 351 750		323 417		(544 827)
Parc éolien de Molinons	37 000	315 358	100 %		37 000		3 931 465	2 513 722	929 695	311 658
Parc solaire de Montclar	37 000	(60 045)	100 %		37 000		518 290			(8 050)
Parc solaire du Castellet	37 000	149 706	100 %		37 000		2 037 837	1 083 636	194 405	146 006
Parc solaire de Piboulon	5 000	(49 921)	100 %		5 000		50 497			(2 555)
Parc solaire de Mana	5 000	(327 070)	100 %		5 000		671 949			(24 751)
Parc solaire Puy Madame II	5 000	(330 069)	100 %		5 000		473 986			(8 843)
Parc solaire Puy Madame III	5 000	(317 433)	100 %		5 000		364 963			(7 232)
Parc solaire Puy Madame IV	5 000	(328 996)	100 %		5 000		453 701			(8 353)
Parc solaire de Carrière des plaines	10 000	(108 520)	100 %		10 000	10 993 553				(982 277)
Parc solaire Castellet 2	10 000	(39 182)	100 %		10 000	1 419 905		551 297		(77 155)
Ombrière Solaire du Marché	10 000	2 271 524	100 %		65 190		3 792 833	1 096 940		(48 720)
Parc solaire Le Fangas 1	5 000	(361 349)	100 %		5 000		421 336			(6 226)
Parc solaire Le Fangas 2	5 000	(363 276)	100 %		5 000		422 870			(6 248)
Parc solaire Les 4 Termes 1	5 000	(366 006)	100 %		5 000		430 012			(6 729)
Parc solaire Les 4 Termes 2	5 000	(364 041)	100 %		5 000		427 015			(6 684)
Parc solaire du Canadel	10 000	(657 857)	100 %		10 000	3 885 247		1 365 697		(327 150)
PEP Énergie France	10 000	42 968	100 %		10 000		1 387 725			175 646

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
GEP Énergie France	10 000	(120 457)	100 %		10 000		4 227 803			48 498
SVNC Énergie France	10 000	2 608 466	100 %		10 000		930 273			2 685 004
Voltalia Énergie	10 000	(662 331)	100 %		10 000		785 464			(23 593)
Parc éolien de Marly	1 000	(13 431)	100 %		328 215		41 050			(624)
Parc solaire du Seranon	5 000	(12 633)	100 %		5 000		11 209			(1 954)
Parc solaire de Laspeyres	5 000	175 059	100 %		5 000		1 887 858	269 203		185 780
Croix et Jorasse Énergie	5 000	(13 836)	100 %		5 000		12 284			(2 005)
Jalandre Énergie	5 000	(13 807)	100 %		5 000		14 274			(2 017)
Champs Agrivoltaique du Cabanon	5 000	112 955	100 %		5 000		1 600 784	442 845		131 188
Merderel Énergie	5 000	(13 794)	100 %		5 000		11 242			(1 985)
Ferme Éolienne de Poulligny Saint Pierre	5 000	(12 936)	100 %		5 000		11 229			(1 974)
Le Guil Énergie	5 000	(13 908)	100 %		5 000		14 274			(2 099)
Parc solaire du Domaine de Selves	5 000	(12 928)	100 %		5 000		11 209			(2 506)
Parc solaire de Bayol	5 000	(18 192)	100 %		5 000		20 677			(1 699)
Parc solaire Clos de la Blaque	5 000	(11 247)	100 %		5 000		10 571			(2 918)
Southeast Africa Energy Invest 1	5 000	(11 347)	100 %		5 000		31 018			(2 188)
Southeast Africa Energy Invest 2	5 000	(10 659)	100 %		5 000		29 841			(1 958)
Champs Agrivoltaique de Lamanon	5 000	(8 304)	100 %		5 000		7 341			(1 910)
Ombrières Solaires du Castellet S	5 000	(9 652)	100 %		5 000		9 394			(1 616)
Parc solaire du Clap	5 000	(10 133)	100 %		5 000		8 305			(1 813)
Kopere Energy Investment	5 000	(13 915)	100 %		5 000		94 680			(4 332)
AvEnergie	5 000	(7 086)	100 %		4 990		5 056			(1 206)
Parc solaire du Mattas	5 000	(8 392)	100 %		5 000		25 288			(2 098)
Parc solaire de Logelbach – ex-Gamadou	5 000	(8 411)	100 %		5 000		22 339			(2 470)
Parc solaire de Terres salées	5 000	(7 746)	100 %		5 000		5 056			(1 866)
Parc éolien La Faye 2	5 000	(14 651)	100 %		5 000		83 447			(8 769)
Parc éolien des Groies	5 000	(18 282)	100 %		5 000		20 289			(12 402)
Parc éolien des Grands Buissons	5 000	(14 309)	100 %		5 000		15 153			(8 429)
Parc éolien de Beddes Saint Jeanvrin	5 000	(7 731)	100 %		5 000		5 056			(1 866)
Ombrières Solaires d'Épinouze	5 000	(7 905)	100 %		5 000		5 065			(2 040)

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Champ agrivoltaïque de Salon	5 000	(8 290)	100 %		5 000		20 855			(2 381)
VLT Investissement III		3 357 614	40 %		2 000		2 374 815			(486 717)
VLT Investissement IV	5 000	(156 816)	100 %		5 000	13 372 032				(155 176)
VLT Investissement V	5 000	(3 398)	100 %		5 000					(1 758)
Parc éolien de Seraumont	5 000	(3 865)	100 %		5 000		10 303			(2 135)
Helexia	17 261 410	(4 912 436)	95 %		31 846 350	93 917 018	22 607 749			(2 161 364)
Parc éolien de Poussay	5 000	(3 405)	100 %		5 000					(1 750)
Parc solaire de Château Raymond	5 000	(4 405)	100 %		5 000					(2 750)
Poste électrique du Mattas	5 000	(14 979)	100 %		5 000		761 307			(11 468)
Parc solaire du Coin du Four	5 000	(3 405)	100 %		5 000					(1 750)
Champ agrivoltaïque de Marmorières	5 000	(225)	100 %		5 000					(150)
Parc solaire de Sulauze	5 000	(255)	100 %		5 000					(150)
MyWindParts	50 000		100 %	27 680	161 737		1 552 793	1 458 352		
Greensolver Holding	2 050 300		100 %	250 000	848 847	2 320 665	516 095			
Champ agrivoltaïque de Chaux	5 000	(225)	100 %		5 000					(150)
Maison solaire Voltalia	5 000		100 %		140 000		201 602	1 883 547		
Parc solaire de la Molière	5 000	(195)	100 %		5 000					(195)
La Chevallerais Éolien Énergie	5 000	(393)	100 %		5 000					(393)
Bournand Éolien Énergie	5 000	(395)	100 %		5 000					(395)
Thalis Éolien Énergie	5 000	(90)	100 %		5 000					(90)
Thivolet Solaire Énergie	5 000	(315)	100 %		5 000					(315)
Beaune d'Allier Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					
Poste électrique de Villemain Échorigne	5 000	(185)	100 %		5 000		10 050			(185)
Sens de Bretagne Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					
Poste électrique de Laignes	5 000	(3 148)	100 %		5 000		432 554			(3 148)
Laignes Solaire Énergie	5 000	(180)	100 %		5 000					(180)
Le Deffend Solaire Énergie	5 000	(195)	100 %		5 000					(195)
La Croix Solaire Énergie	5 000	(195)	100 %		5 000					(195)
Montaren Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Poste électrique de Marly	5 000		100 %		5 000					

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Treban Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					
Marly Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Marly 2 Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					
La Gelinee Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Poste électrique Vlt	5 000		100 %		5 000					
Vlt Prod EOI 1	5 000		100 %		5 000					
Vlt Prod EOL 2	5 000		100 %		5 000					
Vlt Prod SOI 1	5 000		100 %		5 000					
Vlt Prod SOI 2	5 000		100 %		5 000					
Courcité Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					
Labastidette Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Le Rocher Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Plourac'h Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					
Belmas Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Collines Nord Toulousain E. Ener.	5 000		100 %		5 000					
La Fumade Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Redon Solaire Énergie	5 000		100 %		5 000					
Guyane										
Voltalia Guyane	1 043 841	1 189 322	80 %		835 051	29 504 283	9 459 467	4 850		(1 189 322)
SIG Cacao	1 000	3 868	100 %		1 000		161 646			(3 868)
Voltalia Kourou	300 000	1 688 122	0,33 %		1 000		23 786	2 702 654		(1 688 122)
Voltalia Caraïbes	37 000	2 716	100 %		37 000		16 865			(2 716)
Cr'Éole	174 000	283	100 %		200 100		22 070			(283)
Iracoubo Biomasse Énergie	5 000	(32 179)	100 %		5 000		237 450			32 179
Sinnamary	5 000	(2 560)	100 %		5 000		178 318			2 560
Mana Biomasse Énergie	5 000	1 851	100 %		5 000		2 041			(1 851)
Mana Énergie Guyane	5 000	1 888	100 %		5 000		7 078			(1 888)
Parc solaire Macouria	5 000	1 918	100 %		5 000		10 108			(1 918)
Parc solaire Flottant de petit saut	5 000	1 847	100 %		5 000		5 037			(1 847)
Soleil de Grand Santi	5 000	1 798	100 %		5 000		15 138			(1 798)
Soleil de Montsinery	5 000	2 413	100 %		5 000		206 953			(2 413)
Mana Énergie Services	5 000	1 847	100 %		5 000		5 037			(1 847)
Saut Mankaba Hydro	5 000		100 %		5 000					
Alizes de Corosony Éolien Énergie	5 000		100 %		5 000					

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Grèce										
Voltalia Greece	12 680 911	(5 538 321)	100 %	77 407	22 763 441	20 756 019	516 355	9 287 262		1 414 736
Martifer Solar Helias	1 130 000	(1 725 111)	100 %		1 130					(148 509)
Brésil										
Voltalia Do Brazil	20 582 332	21 373 284	100 %		17 807 878	2 518 165	2 694 018	436 905		4 976 942
Envolver	40 316 623	(17 835 464)	100 %		33 579 234					456 101
Areia Branca I	36 641 874	(3 235 742)	99 %		51 300 533				879 966	2 174 773
Voltalia SMG I	54 058 836	(18 714 985)	0,00001 %	2 929	16 004 150					553 761
Oiapoque Energia	2 527 508	13 247 181	98 %		16			16 692 055	3	5 452 361
Serra Pará I Participações S.A.	3 940	(96 321)	0,02 %	57 268	69 806 844				3 785 033	(16)
Usina de Energia Eólica Vila Acre I S.A.	23 705 494	(7 688 920)	100 %		(1)			5 215 975		1 211 488
Voltalia Energia do Brasil Consultoria			0,001 %		1					
Alameda Acre Participações S.A.	22 621 986	(6 439 405)	60 %	37 433	23 400 631				2 199 138	1 206 874
VDB Commercializadora de Energia	347 145	(132 829)	100 %		373 476			2 383 910	113 162	(385 790)
Ventos De Serra Do Mel A S.A.	40 191 274	(2 003 714)	59 %		23 885 335				1 535 417	1 602 028
Vila Alagoas IV Empreendimentos	17	(1)	5 %		1					
Vila Alagoas V Empreendimentos	17	(1)	5 %		1					
Vila Alagoas VI Empreendimentos	17	(1)	5 %		1					
Usina Eólica Pedra Pintada H Ltda.	24 762	242	100 %		16					
Usina Eólica Canudos H Ltda	259 796	2 535	100 %		499 511					
Usina Eólica Canudos I Ltda	259 796	2 535	100 %		499 511					
Usina Eólica Canudos J Ltda	259 796	2 535	100 %		499 511					
Usina Eólica Canudos K Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos L Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos M Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos N Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos O Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos A Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos B Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos C Ltda	259 796	2 535	100 %		499 511					

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Usina Eólica Canudos D Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos F Ltda	259 796	2 535	100 %		499 511					
Usina Eólica Canudos G Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Canudos P Ltda	259 796	2 535	100 %		499 511					
Usina de Ener. Fotov. Janaúba A Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Casqueira A Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Casqueira B Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Solar Arinos 3 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Solar Arinos 5 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Solar Arinos 6 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Solar Arinos 7 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Solar Arinos 18 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Solar Arinos 19 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Solar Arinos 20 SPE S.A.	16	0	1 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana A	16	0	1 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana B	16	0	1 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana C	16	0	1 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana D	16	0	1 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana E	16	0	1 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana F	16	0	1 %		16					
Usina Eólica Juramento A Ltda.	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Juramento B Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Juramento C Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Juramento D Ltda.	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Juramento E Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Eólica Juramento F Ltda	16	0	100 %		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana D	16	0	1 %		16					

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT – Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Usina Fotovoltaica Jaguaruana E	16	0	1%		16					
Usina Fotovoltaica Jaguaruana F	16	0	1%		16					
Usina Eólica Juramento G Ltda	16	0	100%		16					
Usina Fotovoltaica Janaúba B Ltda.	16	0	100%		16					
Usina Fotovoltaica Janaúba C Ltda.	16	0	100%		16					
Usina Fotovoltaica Janaúba D Ltda.	16	0	100%		16					
Usina Eolica Petra Pintada A Ltda.	196 848	0	100%		196 848					
Usina Eolica Petra Pintada B Ltda.	225 580	0	100%		225 580					
Usina Eolica Petra Pintada C Ltda.	242 550	0	100%		242 550					
Usina Eolica Petra Pintada D Ltda.	196 848	0	100%		196 848					
Usina Eolica Petra Pintada E Ltda.	196 848	0	100%		196 848					
Usina Eolica Petra Pintada F Ltda.	196 848	0	100%		196 848					
Usina Eolica Petra Pintada G Ltda.	196 848		100%		196 848					
Usina Eolica Petra Pintada H Ltda.	47 640		100%		47 640					
Usina Fotovoltaica Arinos C1 Ltda	47 625		100%		47 625					
Usina Fotovoltaica Arinos C2 Ltda	47 625		100%		47 625					
Usina Fotovoltaica Arinos C4 Ltda	47 625		100%		47 625					
Usina Fotovoltaica Arinos C9 Ltda	47 625		100%		47 625					
Usina Fotovoltaica Arinos C8 Ltda	47 625		100%		47 625					
Usina Fotovoltaica Arinos C10 Ltda	47 625		100%		47 625					
Maroc										
Voltalia Maroc	548 629	(474 024)	100%		2 541 688	6 424 826				(119 655)
Alterrya Maroc	125 759	(128 420)	100%		40 737	236 729				(12 447)
VMA Sahara	9 146	15 613	100%		37 924					11 825
Mexique										
Voltalia Mexico Renovables	4 244	(2 573 971)	48%		2 609	5 153 991	95 470			(262 101)
Pays-Bas										
Voltalia Management International B.V.	400 000	116 662 925	95%		93 770 936	123 960 642				21 193 620
VMI-TNI BV	10	(128 057)	100%		4 170		106 439			(133 887)

Informations financières filiales et participations au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Frais d'acqui- sition	Valeur comptable des titres + frais d'acquisition	Prêts consentis par la Société au 31/12/2021	Avances/ dettes en comptes courant au 31/12/2021	Chiffre d'affaires HT - Hors Groupe au 31/12/2021	Dividendes reçus en 2021	Résultats (bénéfice ou perte) au 31/12/2021
Portugal										
Voltalia Portugal	5 000 000	7 585 918	100 %	1 866 712	95 926 988	32 724 133		55 567 152		(7 981 643)
Slovaquie										
Martifer Solar SK s.r.o.	213 777	(108 330)	100 %		95 455		284 329	268 912		2 252
Tanzanie										
Mahale	8 742	(1 267 333)	1 %		4 332	1 343 655				(566 320)
Grande-Bretagne										
Voltalia UK Ltd	1 184	3 155 367	100 %		18 921 134	29 609 834		2 324 175		2 068 192
Kenya										
Voltalia Kenya Services	875	(550 090)	100 %		866	4 842 837		3 137 022		(113 168)
TOTAL	282 855 627	87 593 517		2 330 979	512 091 381	409 257 104	73 026 572	120 575 310	9 930 659	25 067 389

Créances rattachées à des participations

Au 31 décembre 2021, le montant des prêts et créances rattachées à des participations s'élève à 447 865 milliers d'euros dont 40 269 milliers d'euros en devise et 33 490 milliers d'euros de créances rattachées relatives à des participations indirectes.

En 2021, Voltalia SA a continué de soutenir le développement de ses filiales avec des apports financiers importants. Les créances rattachées à des participations ont augmenté de 242 millions d'euros, dans le même temps Voltalia a obtenu de la part de ses filiales des remboursements d'environ 133 millions d'euros.

Prêts et autres immobilisations financières

<i>En euros</i>	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2021
Prêts aux personnels	23 124	7 700	7 603	23 221
Dépôts	1 429 204	22 658		1 451 862
Actions propres	2 325 003	2 367 028	2 884 434	1 807 597
Autres créances immobilisées	706 333		706 333	-
TOTAL	4 483 664	2 397 386	3 598 370	3 282 680

NOTE 3.4 Encours de production

<i>En euros</i>	Montant brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2021
En-cours de production	53 374 831	5 798 228	47 576 603
TOTAL	53 374 831	5 798 228	47 576 603

À la date de clôture, les projets en développement sont revus et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation à 100 %. Le cumul des dépréciations s'élève à 5 798 milliers d'euros.

NOTE 3.5 Créances courantes

En euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances courantes	140 835 823	140 835 823	-
Clients	46 582 605	46 582 605	
Personnel et comptes rattachés	4 314	4 314	
Organismes sociaux	19 560	19 560	
État : impôts et taxes diverses	4 174 337	4 174 337	
Groupe et associés	83 029 011	83 029 011	
Débiteurs divers	5 764 611	5 764 611	
Charges constatées d'avance	1 261 385	1 261 385	

Créances clients : les créances clients sont principalement composées des facturations internes des frais de développement, de construction, et de maintenance aux filiales porteuses de projets.

Groupe et associés : le montant des comptes courants regroupe les apports de trésorerie effectués par Voltalia SA à ses filiales. Ces comptes courants ont été dépréciés à hauteur de 3 992 milliers d'euros afin de refléter les situations nettes négatives des filiales.

Débiteurs divers : le poste « débiteurs divers » est composé essentiellement de la créance faisant suite à la cession des « clusters » brésiliens. La créance s'élève à 6 879 milliers d'euros.

Charges constatées d'avance : les charges constatées d'avance concernent pour l'essentiel des facturations sur les projets de construction.

NOTE 3.6 Trésorerie et instruments financiers dérivés

En euros	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021
Disponibilités	19 779 067	26 820 298
Instruments de trésorerie	741 614	(596 594)
TOTAL	20 520 682	26 223 704

La trésorerie au 31 décembre 2021 est de 26 224 milliers d'euros.

Instruments de couverture de change éligibles à la comptabilité de couverture

Notionnel en millions	Devise	Échéance de l'instrument	Montant (€) en attente au 31 décembre 2021	Juste valeur au 31 décembre 2021
28.65	USD	14/01/2022	1.41	(55)
55.00	BRL	19/01/2022	(0.83)	22
10.00	USD	30/06/2022	(0.22)	(73)
1.7	USD	13/01/2022	-	(27)
0.32	USD	01/04/2022	-	(1)
0.27	USD	10/05/2022	-	(1)
0.89	USD	21/06/2022	-	(3)
0.76	USD	21/06/2022	-	(2)
6.30	USD	01/07/2022	-	(8)
7.10	USD	01/06/2022	-	(9)
1.50	USD	01/08/2022	-	(2)

Ces instruments ont pour but de couvrir des actifs en devises étrangères. Voltalia n'a aucune position dite « ouverte » au 31 décembre 2021, et n'a réalisé aucune opération d'optimisation au cours de l'exercice.

NOTE 3.7 Variation des capitaux propres

En euros	Au 31/12/2020	Affectation du résultat	+	-	Net 31/12/2021
Capital	543 477 113		161 709		543 638 822
Prime d'émission	234 796 072		63 265		234 859 337
Prime d'apport	261 727				261 727
Bons de souscription d'actions	500				500
Réserve légale	58 367				58 367
Report à nouveau débiteur	(6 980 552)	(76 468)			(7 057 020)
Résultat de l'exercice	(76 468)	76 468	8 930 886		8 930 886
TOTAL	771 536 759		9 155 860		780 692 619

Au 31 décembre 2021, le capital social de Voltalia SA s'élève à 543 638 822 euros, il est composé de 95 375 232 actions d'une seule catégorie de 5,70 euros chacune, intégralement libérées.

Conformément au Conseil d'Administration du 5 août 2015, 28 370 options de souscriptions d'actions ont été exercées au cours de l'exercice 2021. En conséquence le capital social a été augmenté d'un montant de 161 709 euros, la prime

d'émission d'un montant de 63 265,10 euros, à la suite de l'exercice de ces options.

La part du flottant dans le capital est à 30,21% du capital.

NOTE 3.8 Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2021, il figurait au compte de liquidité 131 244 titres représentant une valeur de 1 807 597 euros.

NOTE 3.9 Provisions

Les provisions pour risques se décomposent de la manière suivante :

En euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions pour litiges	295 600	133 000	49 600	379 000
Provisions pour garantie	763 189	565 748	604 336	724 601
Provisions pour pertes à terminaison		252 428		252 428
Provisions pour pertes de change	1 494 727	643 706	1 494 727	643 706
Autres provisions pour risques et charges	2 610 936	68 288		2 679 224
TOTAL	5 164 452	1 663 170	2 148 663	4 678 961

Les provisions pour litige s'élèvent à 379 milliers et correspondent principalement à des litiges commerciaux avec des fournisseurs.

La provision pour garantie de 725 milliers d'euros est relative aux contrats de construction.

Lors de l'exercice 2021, une provision pour perte à terminaison a été constatée pour un montant de 252 milliers d'euros.

La provision pour perte de change de 644 milliers d'euros se constitue sur les avances, prêts, créances aux filiales de Voltalia SA. Le risque sur le réal brésilien est de 369 milliers d'euros.

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées des provisions sur les situations nettes des filiales.

Les provisions pour charges se décomposent de la manière suivante :

En euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions pour pensions et obligations similaires	541 738	130 968		672 706
TOTAL	541 738	130 968	-	672 706

Au 31 décembre 2021, la provision pour indemnité de départ à la retraite a été ajustée à la hausse (+ 131 milliers d'euros). Le taux d'actualisation retenu est de 0,90 %, et le taux de progression future des salaires est de 2,30 %.

NOTE 3.10 Dettes financières et d'exploitation

<i>En euros</i>	Montant brut fin exercice	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	201 955 540	1 955 555	199 999 985	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	382 219	382 219		
à plus d'1 an à l'origine	125 000 000	80 000 000	45 000 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 302 361	16 302 361		
Avances et acomptes reçus				
Personnel et comptes rattachés	4 601 784	4 601 784		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 259 436	3 259 436		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 979 643	1 979 643		
Autres impôts et comptes rattachés	444 552	444 552		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 387	28 387		
Groupe et associés	1 164 013	1 164 013		
Autres dettes	2 576 723	2 576 723		
Produits constatés d'avance	4 386 834	4 386 834		
TOTAL	362 081 495	117 081 510	244 999 985	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

Lors de l'exercice 2021, Voltalia SA a souscrit à un emprunt obligataire convertible en actions, dit OCEANE, pour 200 millions d'euros. Cet emprunt est remboursable *in fine* en 2025. Les intérêts courus s'y rattachant s'élèvent à 2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, la dette de Voltalia SA auprès des établissements de crédit est composée de la manière suivante :

- 45 millions d'euros correspondent à un prêt remboursable à terme (2024) ;
- 80 millions d'euros sont utilisés sur les 248 millions d'euros de lignes crédits mises à disposition par la banque ;
- 382 milliers d'euros correspondent à des intérêts courus sur les prêts engagés auprès des établissements bancaires.

Au cours de l'exercice, Voltalia SA n'a remboursé aucun emprunt.

NOTE 3.11 Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes vus précédemment est :

<i>En euros</i>	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles	1 955 555
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	382 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 711 283
Dettes fiscales et sociales	7 158 247
TOTAL	21 207 304

NOTE 3.12 Impôts et périmètre d'intégration fiscale

Le résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale pour l'exercice 2021 est un déficit de 4 215 milliers d'euros. Ce déficit porte le montant du déficit reportable à 44 112 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous présente le groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2021 ainsi que les dates de début d'option :

Périmètre d'intégration fiscale France au 31/12/2021 <i>En euros</i>	Date de début de l'option	Économie d'impôt
VOLTALIA SA (tête de Groupe)	01/01/2012	
3V DÉVELOPPEMENT	01/01/2012	
PARC ÉOLIEN DE MOLINONS	01/01/2012	158 693
PARC SOLAIRE DU CASTELLET	01/01/2013	77 350
CR'ÉOLE	01/01/2016	
PARC SOLAIRE DES CARRIÈRES DES PLAINES	01/01/2017	
PARC SOLAIRE DU CANADEL	01/01/2017	
PARC SOLAIRE DU CASTELLET 2	01/01/2017	
ÉCHAUFFOUR ÉNERGIES	01/01/2017	
ANELIA	01/01/2017	
PARC ÉOLIEN DE SARRY	01/01/2017	
PARC ÉOLIEN D'ARGENTEUIL	01/01/2019	2 647
PARC SOLAIRE DE MANA	01/01/2019	
PARC SOLAIRE DE TRESQUES	01/01/2019	
OMBRIERE SOLAIRE DU MARCHÉ	01/01/2019	
SVNC Énergie France	01/01/2019	692 805
VOLTALIA ÉNERGIE	01/01/2019	
PARC SOLAIRE DU TALAGARD	01/01/2019	15 442
PARC SOLAIRE DE LASPEYRES	01/01/2019	47 467
CHAMPS AGRIVOLTAIQUE DU CABANON	01/01/2019	26 253
OMBRIÈRE SOLAIRE DE JONQUIÈRES	01/01/2019	
GEP ÉNERGIE	01/01/2019	
LA FAYE	01/01/2020	65 888
PARROC	01/01/2020	9 370
AVENERGIE	01/01/2020	
TOTAL		1 095 915

Pour l'ensemble du périmètre d'intégration fiscale, l'économie d'impôt au 31 décembre 2021 est de 1 095 915 euros.

NOTE 4 Notes sur le compte de résultat

NOTE 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Voltalia SA facture à différentes filiales des sommes correspondant à des ventes de biens et services relatifs au développement, à la construction, et à l'exploitation de centrales ainsi que des prestations diverses. Voltalia peut aussi facturer des tiers, par exemple à l'occasion de cessions de droits relatifs à des projets de centrale en phase de développement ou en exploitation.

En euros	Variation (en %)	Variation (en euros)	2020	2021
Europe	4 %	2 672 092	62 702 523	65 374 615
Amérique latine	52 %	168 661	326 364	495 025
Asie-Afrique	161 %	1 401 038	(871 892)	529 147
TOTAL	6,82 %	4 241 791	62 156 995	66 398 786

NOTE 4.2 Autres produits d'exploitations

En euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Production stockée	14 481 530	13 937 009
Production immobilisée	132 899	1 098 791
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	947 881	16 250
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	1 140 284	538 451
TOTAL	16 702 594	15 590 501

La production stockée d'un montant de 14 482 milliers d'euros reflète l'activation des frais de développement des projets.

La production immobilisée d'un montant de 133 milliers d'euros représente les projets IT immobilisés.

Les autres produits divers de gestion sont essentiellement relatifs aux gains de change sur les opérations d'exploitation pour un montant de 874 milliers d'euros, et des subventions d'exploitation pour 63 milliers d'euros.

Les reprises sur provisions et transfert de charges d'un montant de 1 140 milliers d'euros se présentent comme suit :

- les reprises de provision pour risques et charges pour un montant de 50 milliers d'euros ;
- les reprises de provision pour garantie pour un montant de 604 milliers d'euros ;
- les transferts de charges intègrent les remboursements des sinistres ainsi que ceux liés au personnel (remboursements CPAM, avantages en nature, frais de formation) pour un montant de 486 milliers d'euros.

NOTE 4.3 Achats et charges externes

Les autres achats et charges externes correspondent principalement aux coûts de sous-traitance liés au développement des projets, frais de publicité, aux honoraires d'experts-comptables, de Commissaires aux comptes et d'avocats ainsi qu'aux dépenses relatives aux frais de personnel.

En euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Achats de marchandises	3 504	619 845
Achats de matières premières et autres approvisionnements	539 558	
Autres Achats et Charges externes	64 091 013	66 926 467
TOTAL	64 634 075	67 546 312

NOTE 4.4 Autres charges d'exploitation

En euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Impôts et taxes	1 224 575	789 120
Salaires + charges sociales	30 657 038	25 524 026
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 221 670	1 289 697
Dotations aux provisions – Dépréciations des actifs	5 179 128	2 624 808
Autres charges	1 085 256	188 214
TOTAL	40 367 667	30 415 866

NOTE 4.5 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 22 940 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

En euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits financiers	29 720 187	36 914 776
Produits de participations	9 930 659	3 111 020
Intérêts comptes courants	13 827 878	12 454 674
Autres intérêts et produits assimilés	56 915	408 543
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 782 852	19 160 809
Différences positives de change	121 883	1 779 731
Charges financières	6 779 696	26 889 369
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 264 346	23 408 376
Intérêts et charges assimilées	5 105 433	2 086 318
Différences négatives de change	409 916	1 394 675
RÉSULTAT FINANCIER	22 940 491	10 025 407

NOTE 4.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 11 745 762 euros s'analyse de la façon suivante :

En euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels	31 439 015	13 406 611
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 104 494	1 099 057
Produits de cession d'actif financier	30 263 322	11 519 101
Boni provenant du rachat d'actions propres	71 199	341 559
Autres produits exceptionnels	-	446 895
Charges exceptionnelles	19 693 254	4 189 775
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	337 172	3 162 976
VNC immobilisations financières	17 593 111	592 690
Autres charges exceptionnelles	1 256 529	19 999
Mali provenant du rachat d'actions propres	132 694	0
Dotations aux amortissements dérogatoires, et excep.	373 748	414 111
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11 745 762	9 216 836

Le résultat exceptionnel de 11 746 milliers d'euros résulte principalement de la cession des titres des sociétés détenant les clusters brésiliens et les parcs VSM 2 et VSM 4.

NOTE 4.7 Impôt sur le bénéfice

La charge d'impôt sur le bénéfice est de 3 402 milliers d'euros, elle fait suite principalement au paiement d'un impôt à l'État Brésilien lors de la cession de sociétés immatriculées au Brésil. Cet impôt rentre dans la convention fiscale conclue entre la France et le Brésil permettant d'éviter la double imposition dans les deux états pour une même opération.

NOTE 4.8 Résultat net

Le bénéfice de l'exercice s'élève 8 930 886 euros contre une perte de 76 468 euros au 31 décembre 2020.

NOTE 5 Autres informations

Effectif réel	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Cadres dirigeants	12	13
Cadres	225	231
Non-cadres	43	45
Intérimaires	-	1
TOTAL	280	290

Effectif moyen	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Cadres dirigeants	11,4	13
Cadres	191,4	223,5
Non-cadres	30,9	41,25
Intérimaires	0,8	0,3
TOTAL	234,5	278,05

NOTE 6 Entreprises liées

En euros	Actif (valeurs brutes)	Passif	Compte de résultat
Produits d'exploitation et exceptionnels			80 008 574
Créances clients et comptes rattachés	42 102 239		
Charges d'exploitation et exceptionnelles			(25 577 803)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 425 561	
Produits constatés d'avance		2 810 857	

NOTE 7 Engagement hors bilan

NOTE 7.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2021
Engagements donnés par Voltalia en faveur de ses filiales vis-à-vis de fournisseurs	59 727
Engagements donnés par Voltalia en faveur de ses filiales vis-à-vis de clients	70 202
Garanties relatives au décret de mise en sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 319
ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	131 248

Il s'agit principalement de garanties de soumission, de bonne exécution, de performance ou de garanties de paiement.

Les engagements donnés par Voltalia à ses fournisseurs, dans le cadre de ses activités, sont principalement des garanties de paiement accordées dans le cadre de contrats d'approvisionnement conclus par les filiales.

Les engagements donnés par le Groupe à ses clients sont majoritairement constitués de garanties, dans lesquelles le Groupe se porte garant et solidaire de la bonne exécution des engagements contractuels, pris sur des contrats d'étude, conception, développement, construction, exploitation et maintenance. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du contrat concerné, avec un montant d'engagement plafonné. Ils constituent la majorité des engagements du Groupe envers ses clients.

Cautions et engagements donnés liés aux financements de projets

Dans le cadre de la mise en place des financements de projets, Voltalia est amené à souscrire des garanties financières aux profits de ses partenaires bancaires. Au 31 décembre 2021, ces engagements s'élèvent à 2 725 milliers euros.

Nantissements

Nantissement de 100 % des actions détenues dans ses filiales françaises au profit d'une banque ou d'un pool bancaire jusqu'au remboursement complet des financements reçus. Les filiales concernées sont 3V Développement, 3L Énergies, La Faye Énergies, Parc solaire du Castellet, Parc éolien de Molinons, Parc solaire de Coco Banane (ex-Volta Guyane), Parc solaire de Carrière des Plaines, Parc solaire de Canadel, Parc solaire de Castellet 2, Échauffour Énergie, Parc éolien de Sarry, Parc solaire de PAGAP, Taconnaz Énergies, GEP, Organabo, Cabanon et Laspeyres.

Nantissement de deux prêts, dans le cadre de financement de projet de 3 424 milliers euros au profit d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financements jusqu'à l'expiration du contrat de crédit-bail de 3V Développement et 3L Énergies.

NOTE 7.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Engagements reçus par Voltalia par des fournisseurs	1 889	66 005
Engagements reçus par Voltalia par des clients	220	-
Subventions – engagements reçus	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	2 109	66 005

Les engagements reçus de fournisseurs sont principalement des garanties de bonne exécution/bonne fin et de restitution d'acomptes accordés au Groupe dans le cadre de contrats d'approvisionnement conclus par les filiales auprès de ces fournisseurs.

Lignes confirmées de financement Corporate

Au 31 décembre 2021, Voltalia SA dispose de :

- une ligne de crédit syndiquée de 80 000 milliers d'euros à échéance décembre 2022. Cette ligne est utilisée à hauteur de 25 000 milliers d'euros ;
- une ligne de crédit syndiquée de 100 000 milliers d'euros à échéance mai 2025. Cette ligne est totalement utilisée ;
- une ligne de crédit syndiquée de 170 000 milliers d'euros à échéance décembre 2026. Cette ligne n'est pas utilisée ;
- deux lignes de crédit bilatérales non confirmées, non utilisées pour un montant total de 15 000 milliers d'euros.

NOTE 8 Rémunérations des mandataires sociaux

Le détail des rémunérations perçues ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021 figure dans les tableaux présentés ci-après.

Ces rémunérations ont été établies en conformité avec la politique de rémunération du Directeur Général et la politique de rémunération du Président, approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle du 19 mai 2021.

TABLEAU N° 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Présidente du Conseil d'Administration

Laurence MULLIEZ – Présidente du Conseil d'Administration	Exercice 2020 (en euros)	Exercice 2021 (en euros)
Rémunération due au titre de l'exercice ⁽¹⁾ – (détaillées au tableau 2)	110 000	110 000
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 4)	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice (détaillés au tableau 6)	-	433 245 ⁽³⁾
TOTAL	110 000	543 245

(1) La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration a été approuvée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018.

(2) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition. Le 31 juillet 2020, le Président du Conseil d'Administration a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 44 863 euros (cf. tableau n° 7 ci-dessous).

(3) Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de 21,25 euros du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Directeur général

Sébastien CLERC – Directeur Général	Exercice 2020 (en euros)	Exercice 2021 (en euros)
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	466 476	576 726
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice	⁽¹⁾	-
Valorisation des options, des BSPCE et des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice (détaillés au tableau 6)	⁽²⁾	3 808 425 ⁽³⁾
TOTAL	466 476	4 385 151

(1) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition. Le 31 juillet 2020, le Directeur Général a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 582 399 euros.

(2) La valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice 2020 correspond à la juste valeur estimée à la date d'attribution avec des conditions de présence et de performance cibles (100 %). Les actions gratuites attribuées au Directeur Général pour 850 000 euros sont des actions de la société Voltalia Investissement, qui contrôle Voltalia SA, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette dotation aurait dû être attribuée au cours de l'exercice 2019.

(3) En 2021, au vu des conditions de marché très compétitives et l'absence de dotation en 2020, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de faire une attribution complémentaire à la dotation 2021. Les deux dotations réalisées en 2021 restent soumises à des conditions de performance qui alignent l'intérêt des actionnaires avec celui du dirigeant. Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de bourse de l'action Voltalia SA de 21,25 euros du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

TABLEAU N° 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Présidente du Conseil d'Administration

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus (en euros)	Montants versés (en euros)	Montants dus (en euros)	Montants versés (en euros)
Laurence MULLIEZ – Présidente du Conseil d'Administration				
Rémunération fixe	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée en raison du mandat d'Administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	110 000	110 000	110 000	110 000

Directeur général

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus* (en euros)	Montants versés (en euros)	Montants dus* (en euros)	Montants versés (en euros)
Sébastien CLERC – Directeur Général				
Rémunération fixe	300 000	340 000 ⁽¹⁾	311 250 ⁽²⁾	311 250
Rémunération variable annuelle	153 000 ⁽³⁾	216 000 ⁽⁴⁾	252 000	135 000 ⁽⁴⁾
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Avantages en nature ⁽⁵⁾	13 476	13 476	13 476	13 476
TOTAL	466 476	569 476	576 726	459 726

* La rémunération variable annuelle due en N est versée en N+1.

(1) La rémunération fixe annuelle du Directeur Général avait été portée à 300 000 euros pour l'exercice 2019. La régularisation de 40 000 euros au titre de l'année 2019 a été effectuée en mars 2020.

(2) Comprenant une augmentation de 5 % à compter du 1^{er} avril 2021.

(3) La rémunération variable pour l'exercice 2020, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2021, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément aux principes de la politique de rémunération du Directeur Général, approuvés dans la 18^e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020

(4) La Société a versé la somme de 216 000 euros au titre du variable annuel 2019 au lieu de 198 000 euros. Le trop versé de (18 000) euros a été régularisé au cours du premier semestre 2021.

(5) Montant de la contribution de l'assurance GSC.

TABLEAU N° 3 : RÉMUNÉRATIONS ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS

Mandataire social	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus* (en euros)	Montants versés* (en euros)	Montants dus* (en euros)	Montants versés* (en euros)
André-Paul Leclercq ⁽¹⁾ – Administrateur				
Rémunérations	42 660	49 740	49 950	42 660
Autres rémunérations				
The Green Option ⁽²⁾ – Administrateur				
Rémunérations	35 000	30 000	39 444	35 000
Autres rémunérations	20 000	20 000	20 000	20 000
Creadev – Administrateur				
Rémunérations				
Autres rémunérations	70 000	29 167	70 000	70 000
Céline Leclercq ⁽³⁾ – Administrateur				
Rémunérations	5 800	0	16 400	5 800
Autres rémunérations				
Jean-Marc Armitano ⁽⁴⁾ – Administrateur				
Rémunérations	32 500	5 625	42 000	32 500
Autres rémunérations				
Alain Papiasse ⁽⁴⁾ – Administrateur				
Rémunérations	27 500	0	41 528	27 500
Autres rémunérations				
ADMINISTRATEURS AYANT CESSÉ LEUR FONCTION AU COURS DE L'EXERCICE				
Solène Guéré ⁽⁵⁾ – Administrateur				
Rémunérations	1 000	10 200	-	1 000
Autres rémunérations				
Robert Dardanne ⁽⁶⁾ – Administrateur				
Rémunérations				
Autres rémunérations	30 000	30 000	-	-
Evelyne Tall ⁽⁷⁾ – Administrateur				
Rémunérations	30 000	25 000	21 319	30 000
Autres rémunérations				
Caroline Mayaud ⁽⁸⁾ – Censeur				
			7 194	-
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS	174 460	120 565	217 835	169 460
TOTAL DES AUTRES RÉMUNÉRATIONS	120 000	79 167	90 000	90 000

* Les rémunérations dues au titre de N sont versées en N+1 à l'issue de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

(1) La rémunération 2018 de André-Paul Leclercq a été régularisée en 2020 pour tenir compte d'un ajustement de 6 000 euros au titre de sa rémunération de Président du Comité d'Audit.

(2) Monsieur Philippe Joubert perçoit indirectement une rémunération en sa qualité de dirigeant de la société The Green Option au titre d'une convention de prestations de services conclue entre The Green Option et la Société (voir la section 4.9 du Document de Référence).

(3) Madame Céline Leclercq a été nommée Administrateur par l'Assemblée Générale du 13 mai 2020.

(4) Monsieur Jean-Marc Armitano et Monsieur Alain Papiasse étaient censeurs du Conseil entre le 25 septembre 2019 et le 13 mai 2020 date à laquelle ils ont démissionné de ce mandat et été nommés Administrateurs par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020.

(5) Le mandat de Madame Solène Guéré a expiré lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020.

(6) Le mandat de Monsieur Robert Dardanne a expiré lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2020.

(7) Le mandat de Madame Evelyne Tall a expiré lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021

(8) Le mandat de censeur de Madame Caroline Mayaud a débuté lors du Conseil du 19 mai 2021. Madame Mayaud a démissionné de ce mandat en septembre 2021.

NOTE 9 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

NOTE 10 Tableau des cinq derniers exercices

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	543 477 113	543 083 312	279 177 194	279 011 084	278 976 086
Nombre d'actions émises	95 346 862	95 277 774	48 978 455	48 921 173	48 949 313
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires HT	62 156 995	90 272 387	60 494 774	19 252 538	2 745 888
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	7 603 627	11 271 631	4 600 650	(5 348 187)	3 401 719
Impôts sur les bénéfices					
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(76 468)	9 990 497	2 463 798	(4 595 224)	3 502 850
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	0,080	0,118	0,09	(0,11)	0,07
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(0,001)	0,105	0,05	(0,09)	0,07
Dividendes versés à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés	280	191	128	92	58
Montant de la masse salariale	17 552 156	12 391 903	8 915 468	6 921 448	4 414 210
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	7 971 870	6 052 711	3 891 070	3 119 855	1 942 578

7.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Voltalia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Voltalia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation et créances rattachées à des participations – notes 2.5 et 3.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 479 576 milliers d'euros. Les créances rattachées à ces participations s'élèvent, en valeur nette, à 446 519 milliers d'euros. Ainsi, les titres de participations et les créances qui y sont rattachées représentent près de 80 % du total du bilan actif de Voltalia.

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participation sont dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable.

Comme indiqué dans les notes 2.5 et 3.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est appréciée sur la base de la situation nette ou des perspectives des entités concernées.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui y sont rattachées comme un point clé de l'audit compte tenu de leur importance et du recours au jugement de la direction pour estimer la valeur d'inventaire compte tenu des hypothèses et estimations inhérentes à la détermination de celle-ci.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à :

- vérifier que les critères de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées retenus par la direction de la société étaient appropriés et que les calculs des dépréciations découlant de celles-ci étaient corrects ;
- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes annuels des entités concernées, notamment pour les évaluations reposant sur des éléments comptables ;
- vérifier la cohérence et l'actualisation des prévisions des flux futurs de trésorerie pour les évaluations reposant sur un modèle de type Discounted Cash Flows ; et
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Stocks et encours – notes 2.6 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les stocks et encours sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 47 577 milliers d'euros. Les encours de production correspondent aux coûts activés sur les projets de centrales en cours de développement. L'activation des dépenses par projet est réalisée dès lors qu'une liste de critères exhaustive est vérifiée. Les coûts relatifs aux projets ne remplissant pas les critères d'activation demeurent en charges.

Nous avons considéré la valeur des stocks et encours comme un point clé de notre audit compte tenu de la complexité des modèles utilisés pour l'activation des projets de centrales en développement et de leurs sensibilités aux données et hypothèses retenues par la Direction sur lesquelles se fondent les estimations.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à :

- apprécier le respect des critères d'activation relatifs aux stocks et encours, notamment par entretiens avec la direction et les principaux responsables de l'activité développement ;
- revoir la documentation des principales activations de l'exercice, sur la base du fichier de suivi des encours établi par la société ; et
- revoir les hypothèses de rentabilité des principaux nouveaux projets de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Voltalia par l'assemblée générale du 13 mai 2020 pour Grant Thornton et du 9 novembre 2011 pour Mazars.

Au 31 décembre 2021, Grant Thornton était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et Mazars dans la onzième année de sa mission sans interruption, soit respectivement la deuxième et la huitième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 2 mai 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Guillaume GINÉ
Associé

Mazars
Marc BIASIBETTI
Associé



8

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

8.1 Renseignements de caractère général sur Voltalia	271
8.1.1 Dénomination sociale	271
8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société... 271	
8.1.3 Date de constitution et durée..... 271	
8.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités..... 271	
8.2 Capital social	271
8.3 Principaux actionnaires.....	272
8.4 Historique du capital social.....	273
8.5 Évolution de la répartition du capital et des droits sur les trois derniers exercices.....	274
8.6 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration.....	275
8.7 Contrôle de la Société.....	275
8.8 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	275
8.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	276
8.9.1 Structure du capital de la Société.....	276
8.9.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.....	276
8.9.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.....	276
8.9.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.....	276
8.9.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.....	276
8.9.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote.....	276
8.9.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts.....	276
8.9.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.....	277
8.9.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.....	277
8.9.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.....	277
8.10 Titres non représentatifs du capital.....	277
8.11 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	277
8.12 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital.....	278
8.13 Synthèse des instruments dilutifs	278
8.14 Capital autorisé	279
8.15 Informations sur le capital de tout membre de l'Entreprise faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	282
8.16 Acte constitutif et statuts	282
8.16.1 Nature de la société.....	282

8.16.2	Objet social.....	282	8.17	Droits de vote des principaux actionnaires.....	287
8.16.3	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	283	8.18	État des nantissements d'actions composant le capital de la Société	287
8.16.4	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	285	8.19	Aliénations d'actions (article R. 233-19 al. 2)	287
8.16.5	Modalités de modification des droits des actionnaires.....	286	8.20	Opérations intra-groupe.....	287
8.16.6	Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.....	286	8.21	Opérations avec les apparentés.....	287
8.16.7	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	286			
8.16.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	286			

8.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR VOLTALIA

8.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale : Voltalia.

Le nom de la Société mère est Voltalia.

Le nom de la tête de groupe est Voltalia Investissement.

8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris depuis le 24 septembre 2014 sous le numéro 485 182 448.

Son LEI est 969500KE938Z79ZHIN44.

8.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 28 novembre 2005 pour une durée de 99 ans s'achevant le 28 novembre 2104, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

8.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est situé 84, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris, France. La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Voltalia est un acteur indépendant des énergies renouvelables.

Acteur industriel intégré, Voltalia développe, construit et exploite des centrales électriques renouvelables, pour compte propre et pour compte de tiers.

Les coordonnées complètes de la Société (établissement principal) sont :

Voltalia SA
84, boulevard de Sébastopol
75003 Paris France

Tél : +33 01 81 70 37 00

Site internet : <https://www.voltalia.com/fr>

8.2 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société s'élève à 543 638 822,40 euros. Il est divisé en 95 375 232 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros par action, entièrement libérées.

8.3 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le tableau ci-dessous détaille l'actionnariat de Voltalia SA à la date du présent Document d'enregistrement universel :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçable en Assemblée Générale ⁽²⁾	% de droits de vote exerçable en Assemblée Générale
Voltalia Investissement	66 324 565	69,54 %	127 395 662	81,19 %	127 395 662	81,26 %
Sous-total autres actionnaires détenant plus de 5 % du capital	-	-	-	-	-	-
Actions auto-détenues	131 244	0,14 %	131 244	0,08 %	0	0,00 %
Flottant	28 919 423	30,32 %	29 375 012	18,72 %	29 375 012	18,74 %
TOTAL	95 375 232	100 %	156 901 918	100 %	156 770 674	100 %

(1) Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire.

(2) Nombre de droits de vote théoriques, diminué des droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital et des droits de vote.

8.4 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 28 novembre 2005, avec un capital initial de 37 000 euros.

À la date du présent Document d'enregistrement universel le capital social de la Société s'élève à 543 638 822,40 euros. Il est divisé en 95 375 232 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros.

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices :

Date	Nature des opérations	Montant de l'augmentation du capital social	Montant de l'augmentation de la prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
02/02/2018 ⁽¹⁾	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	34 998 €	16 455,2 €	6 140	48 949 313	5,70 €	279 011 084,1 €
30/06/2018	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	52 554 €	24 709,6 €	9 220	48 958 533	5,70 €	279 063 638,1 €
31/12/2018 ⁽²⁾	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	113 555,4 €	-	19 922	48 978 455	5,70 €	279 177 193,5 €
Total 2019 (entre avril et mai)	Six augmentations de capital par exercice d'options de souscription d'actions	96 729 €	37 843,10 €	16 970	48 995 425	5,70 €	279 273 922,5 €
11/07/2019	Augmentation de capital avec maintien du DPS	232 728 264 €	142 903 320,0 €	40 829 520	89 824 945	5,70 €	512 002 186,5 €
30/09/2019	Augmentation de capital apport des titres Helexia	31 081 125,3 €	-	5 452 829	95 277 774	5,70 €	543 083 311,8 €
Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Augmentation de capital issue d'exercice d'options	132 707,40 €	51 918,86 €	23 282	95 301 056	5,70 €	543 216 019,20 €
23/09/2020 ⁽³⁾	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	86 959,20 €	-	15 256	95 316 312	5,70 €	543 302 978,40 €
Du 01/07/2020 au 31/12/2020	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options (entre juillet et décembre 2020)	174 135 €	68 126,50 €	30 550	95 346 862	5,70 €	543 477 113,40 €
Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	161 709 €	63 265,10 €	28 370	95 375 232	5,70 €	543 638 822,40 €

(1) L'augmentation de capital de 34 998 euros a été enregistrée comptablement avant le 31 décembre 2017 et constatée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 février 2018.

(2) Attribuées par le Conseil du 25 juillet 2014 (AGA 2014).

(3) Attribuées par le Conseil du 16 décembre 2016 (AGA 2016).

8.5 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du capital social et des droits de vote de la Société au cours des trois derniers exercices :

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Voltalia Investissement et CREADEV ⁽¹⁾	71,37 %	71,32 %	69,54 %
Sous-total autres actionnaires détenant plus de 5 % du capital	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Sous-total autres actionnaires détenant moins de 5 % du capital	28,63 %	28,68 %	30,46 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

(1) Voltalia Investissement, filiale de Creadev, société de droit français, est contrôlée par la famille Mulliez.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Voltalia Investissement et CREADEV	79,11 %	79,04 %	81,19 %
Sous-total autres actionnaires détenant plus de 5 % du capital	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Sous-total autres actionnaires détenant moins de 5 % du capital	20,89 %	20,96 %	18,81 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes :

Néant.

La Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil depuis le 31 décembre 2021 jusqu'à la date du présent Document d'enregistrement universel.

8.6 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date du Document d'enregistrement universel, la société Voltalia Investissement détient plus de 5 % du capital de la Société et n'est pas directement représentée au Conseil d'Administration, étant toutefois précisé que la société Creadev, Administrateur, contrôle la société Voltalia Investissement.

8.7 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2021, Voltalia Investissement (société par actions simplifiées de droit français détenue à hauteur de 99,97 % par des holdings d'investissement de la famille MULLIEZ) détient 69,54 % du capital et 81,19 % des droits de vote théoriques de Voltalia SA.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE VOLTALIA INVESTISSEMENT

Actionnaires de Voltalia Investissement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CREADEV SA	98,82 %	98,48 %	98,97 %
CREA-FIVE SC	0,00 %	0,38 %	0,38 %
<i>Sous-total Famille Mulliez</i>	<i>98,82 %</i>	<i>98,86 %</i>	<i>99,35 %</i>
Robert Dardanne	0,54 %	0,50 %	0,00 %
SOPARVOLTALIA	0,37 %	0,35 %	0,35 %
Sébastien Clerc	0,20 %	0,26 %	0,26 %
Laurence Mulliez	0,00 %	0,005 %	0,005 %
Salariés Voltalia SA	0,00 %	0,021 %	0,028 %
Voltalia Investissement	0,00 %	0,005 %	0,007 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Les mesures suivantes ont été mises en place afin de prémunir la Société contre tout risque que le contrôle soit exercé de manière abusive :

- la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ; et
- la présence de trois Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, dont deux au Comité d'Audit et un au Comité des rémunérations.

8.8 ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société ni action de concert entre les actionnaires de la Société.

8.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

8.9.1 Structure du capital de la Société

Voir la section 8.2 du présent Document d'enregistrement universel.

8.9.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

8.9.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Voir les sections 8.2 et 8.5 du présent Document d'enregistrement universel.

8.9.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

8.9.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société a mis en place en 2019 un premier plan d'actionnariat salarié. Celui-ci n'a pas entraîné la mise en place de mécanismes de contrôle autres que ceux directement exercés par les salariés actionnaires.

8.9.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

8.9.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

8.9.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte de la Société, réunie le 19 mai 2021, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du 19 mai 2021, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans

le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'AMF (voir en ce sens la section 8.9 du présent Document d'enregistrement universel).

8.9.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Volitalia a conclu plusieurs contrats de financement afin de financer son activité, dont l'un prévoit une exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société.

8.9.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont

licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

8.10 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

8.11 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte de la Société, réunie le 19 mai 2021, a autorisé dans sa dix-septième résolution, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et par le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou

- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ; ou
- plus généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Prix d'achat maximum : 25 euros par action, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 15 millions d'euros.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé, la Société avait confié à la société Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société.

En date du 9 juillet 2021, Voltalia a résilié son contrat de liquidité (voir communiqué de presse du 15 juillet 2021). La résiliation a pris effet le 9 juillet après bourse.

En date du 9 juillet 2021, Voltalia a résilié son contrat de liquidité (voir communiqué de presse du 15 juillet 2021). La résiliation a pris effet le 9 juillet après bourse.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 103 269 actions ont été achetées et 123 238 actions ont été vendues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Le cours moyen d'achat était de 22,92 euros et le cours moyen de vente 22,76 euros. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation pour d'autres finalités.

Toujours dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé, et depuis le 18 mai 2020, Voltalia a confié à BNP Securities Services un mandat de rachat d'actions devant permettre de couvrir en grande partie les plans d'attribution d'actions de performance 2018 et 2019.

Dans le cadre de ce mandat, BNP Securities Services n'a acquis aucune action de la Société au cours de l'exercice 2021. Au cours de l'exercice 2021, 12 483 actions ont été cédées aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2018-2021, et ont été prélevées sur le stock des actions auto-détenues. Les actions attribuées ont été cédées à leur coût d'acquisition, le cours moyen des actions cédées ressort à 10,62 euros.

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2021 s'élève à 131 244 représentant une valeur comptable de 1 807 596 euros.

8.12 VALEURS MOBILIÈRES OUVRANT DROIT À UNE QUOTE-PART DE CAPITAL

Une synthèse des valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital est disponible à la Note 13.5 « Instruments dilutifs » du chapitre 6 « Comptes consolidés du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

8.13 SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DILUTIFS

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la société s'élève à 7 285 929 actions, dont 1 002 549 actions gratuites (attribution des plans, 2019, 2019, 2020 et 2021) et 6 283 380 actions dans le cadre de

l'émission obligataire 2021. Sur la base du capital existant, la dilution maximale est de 7,10 % tandis que la dilution en droits de vote s'établit à 4,44 % sur la base des droits de vote théoriques et à 4,44 % sur la base des droits de vote exerçables.

8.14 CAPITAL AUTORISÉ

Résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Objet des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 19 mai 2021	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum (en euros)	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Vingtième résolution	19/07/2023 (26 mois)	500 000 000 ⁽¹⁾	-	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public	Vingt et unième résolution	19/07/2023 (26 mois)	500 000 000 ⁽¹⁾	⁽²⁾	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Vingt-deuxième résolution	19/07/2023 (26 mois)	400 000 000 ⁽¹⁾ dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois	⁽³⁾	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Autorisation au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission	Vingt-troisième résolution	19/07/2023 (26 mois)	dans la limite de 10 % du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée	⁽⁴⁾	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	Vingt-quatrième résolution	19/11/2022 (18 mois)	180 000 000 ⁽¹⁾	⁽⁵⁾	Le conseil du 5 janvier 2021 a utilisé cette délégation : émission de 200 m€ d'Obligation Convertibles vertes, qui peuvent être converties à 31,83 € soit la création de 6 283 000 actions, soit 35,8 m€ de nominal

Objet des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 19 mai 2021	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum (en euros)	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (banques ou institutions participant au financement et à l'accompagnement de sociétés dans le cadre de la promotion du développement durable en matière économique, sociale et/ou environnementale)	Vingt-cinquième résolution	19/11/2022 (18 mois)	180 000 000 ⁽ⁱ⁾		Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Vingt-sixième résolution	19/07/2023 (26 mois)	dans la limite de 15 % de l'émission initiale ^{(i)(e)}	Même prix que l'émission initiale	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société	Vingt-septième résolution	19/07/2023 (26 mois)	300 000 000 ⁽ⁱ⁾		Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	Vingt-huitième résolution	19/07/2023 (26 mois)	400 000 000 dans la limite de 10 % du capital social ⁽ⁱ⁾		Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	Trentième résolution	19/07/2024 (38 mois)	3 500 000 BSA donnant droit à l'émission de 3 500 000 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros chacune	⁽⁷⁾ et ^(e)	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	Trente-et-unième résolution	19/07/2024 (38 mois)	19 950 000 correspondant l'émission d'un nombre maximum de 3 500 000 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros chacune) pouvoir excéder 10 % du capital de la Société ⁽⁷⁾	-	Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 21 juillet 2021 et du 15 décembre 2021, a procédé à des attributions gratuites d'actions pour un nombre maximal de respectivement 503 804 actions et de 114 102 actions, soit un total de 617 906 actions. Le nombre d'actions gratuites restant à attribuer au 31 décembre 2021 est de 2 891 850.

Objet des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 19 mai 2021	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum (en euros)	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne Groupe	Trente-troisième résolution	19/11/2022 18 mois	16 304 313 ⁽¹⁾	⁽⁹⁾	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Autorisation au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	Dix-septième résolution	19/11/2022 (18 mois)	15 000 000	⁽¹⁰⁾	Le Conseil d'Administration a procédé au rachat de ses actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Invest Securities (voir en ce sens la section 8.11 du présent Document d'enregistrement universel)
Autorisation au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	Dix-huitième résolution	19/11/2022 (18 mois)	10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre (24) mois		Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice écoulé

(1) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes de 20^e résolution à la 22^e résolution, de la 24^e résolution à la 28^e résolution, ci-dessus et de la 33^e résolution adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société est fixé à 750 000 000 euros étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

(2) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1^o et de l'article R. 225-119 du Code de commerce, corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus.

(3) Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5 %), corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus.

(4) Dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'opération) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %, étant rappelé qu'il ne pourra en tout état de cause être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société à la date d'émission des actions concernées, et

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini au paragraphe ci-dessus.

(5) Le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 20 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du Conseil d'Administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas la décote maximale susvisée pourra être appréciée, si le Conseil le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de fixation du prix de l'émission), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.

(6) 15 % ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par la réglementation en vigueur.

(7) La somme (i) des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des options attribuées en vertu de la vingtième résolution ci-dessus, et (ii) des actions qui seraient attribuées gratuitement en vertu de la vingt et unième résolution ci-dessus, ne pourra pas excéder 2 000 000 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros l'une, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

(8) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option est consentie dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, sans pouvoir être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les options, arrondi à l'euro inférieur, ni, s'agissant des options d'achat, à 80 % du cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi à l'euro inférieur.

(9) Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail et ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.

(10) Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) est fixé à 25 euros, avec un plafond global de 15 millions d'euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation.

8.15 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DE L'ENTREPRISE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PRÉVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

8.16 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

8.16.1 Nature de la société

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Société présente les caractéristiques suivantes :

Forme sociale

La Société est une société anonyme régie par le livre II du Code de commerce et par les présents statuts.

Raison d'être

La raison d'être de la Société est d'améliorer l'environnement global en favorisant le développement local.

Mission

En lien avec sa raison d'être, la société a défini les objectifs sociaux et environnementaux suivants, qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, au sens du 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce :

- agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre ;
- contribuer avec les habitants au développement durable des territoires ;
- œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.

8.16.2 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet en France et dans tous pays :

- toutes opérations se rapportant à l'énergie au sens large et comprenant, sans que la liste ne soit limitative ou exhaustive, l'acquisition et la vente ainsi que la promotion – construction – exploitation de centrales éoliennes, biomasse, hydroélectriques et de toutes centrales mettant en œuvre des énergies renouvelables ;
- toutes opérations d'acquisition et de vente, de promotion – construction – exploitation d'usines de gestion, de traitement, de valorisation et d'élimination de déchets, associées ou non à de la production d'énergie ;
- la production, le négoce ou toutes transactions de toutes natures se rapportant à l'énergie au sens le plus large du terme, aux traitements des déchets et de manière plus générale tout ce qui se rapporte aux activités liées à l'environnement ;
- toutes opérations d'étude, de conception, de développement, de conduite de chantier, de réalisation et d'exécution, d'exploitation directe ou indirecte, de maintenance, de formation des hommes, ainsi que tous conseils et expertises pour le compte de tiers ;
- toutes opérations se rapportant à la prise de participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés françaises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, la mise en valeur de ces participations et les interventions s'y rapportant ;
- tous emplois de fonds à la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille pouvant se composer de titres de participation de toute société, de brevets, de licences de toutes origines et de valeurs mobilières dont la Société pourra disposer par voies de vente ou de cession, d'apports ou de prise d'option et toutes autres interventions légalement admissibles ;
- le tout directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

8.16.3 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration (articles 11, 12 et 13 des Statuts)

Composition

La Société est administrée par un Conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires la plus proche.

Présidence

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le Conseil fixe sa rémunération éventuelle.

Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolonge cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'Administration au cours de laquelle son successeur sera nommé. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

Censeurs

Le Conseil d'Administration peut à tout moment désigner un ou plusieurs Censeurs, dans la limite d'un nombre maximum de trois, personne physique ou morale, choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration.

Les Censeurs sont nommés pour une durée de trois années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du Censeur intéressé. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par décision du Conseil d'Administration.

Les Censeurs n'ont pas la qualité de mandataire social. Ils peuvent formuler toutes observations qu'ils jugent nécessaires, à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration. Ils sont à la disposition du Conseil et de son Président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

Les Censeurs ne disposent que d'une voix consultative et non délibérative aux séances du Conseil d'Administration, auxquelles ils sont invités à assister, en se conformant à la réglementation applicable et, le cas échéant, au règlement intérieur de fonctionnement du Conseil d'Administration et/ou tout autre accord adopté par ses membres. Les interventions se limitent à un rôle purement consultatif. Ils ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société. Leurs avis n'engagent pas les administrateurs, ni la Direction Générale qui restent toujours libres d'apprécier la suite à y donner. Ils ne peuvent, en conséquence, se voir confier des attributions de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux organes légaux de celle-ci (Conseil d'Administration, Président, Directeurs Généraux, Commissaires aux comptes). Les Censeurs peuvent être chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration soumet, pour avis, à leur examen.

Les administrateurs ont la possibilité de prendre à leur charge la rémunération des Censeurs en reversant à ses derniers une partie des jetons de présence qui leur sont attribués par l'Assemblée Générale. Les Censeurs peuvent obtenir auprès de la Société le remboursement des frais exposés pour les besoins de leur mission sur justificatifs.

Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le Directeur Général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsqu'il a été constitué un Comité d'Entreprise, les représentants de ce Comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du Conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le Conseil d'Administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, télex ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Pouvoir du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

Direction Générale (extraits de l'article 14 des statuts)

Modalités d'exercice

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le Directeur Général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'Administration au cours de laquelle le nouveau Directeur Général serait nommé.

Lorsque le Directeur Général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de président du Conseil d'Administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du Conseil d'Administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du Conseil ou, au choix du Conseil, pour la durée du mandat du Directeur Général.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'Administration, les dispositions applicables au Directeur Général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le Directeur Général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la Société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Pouvoir du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, Monsieur Sébastien Clerc est Directeur Général de la Société, en vertu du renouvellement de son mandat par le Conseil d'Administration du 13 mai 2020.

Directeurs Généraux Délégués (extraits de l'article 14 des statuts)

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général en qualité de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Le Conseil d'Administration

fixe leur rémunération éventuelle. Lorsqu'un Directeur Général délégué à la qualité d'Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général ; les Directeurs Généraux Délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un Directeur Général Délégué ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si un Directeur Général Délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'Administration au cours de laquelle un nouveau Directeur Général Délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la Société n'a pas de Directeur Général Délégué.

8.16.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Droits de vote

Sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires et sauf le droit de vote double prévu dans l'article 9 des statuts de la Société, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2006. L'article 9 des statuts prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ou de liquidation de communauté de bien entre époux.

Enfin, le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions.

Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article L. 1126-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Droit au boni de liquidation

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

Limitation des droits de vote

Néant.

Titres au porteur identifiable

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

Rachat par la Société de ses propres actions

Voir la section 8.11 du présent Document d'enregistrement universel.

8.16.5 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société.

8.16.6 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, soit spéciales selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou à la Société sans indication de mandat, ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées spéciales ratifient les décisions de l'Assemblée Générale modifiant les droits relatifs à une catégorie d'actions.

Les assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

8.16.7 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

8.16.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

8.17 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Voir la section 8.3 du présent Document d'enregistrement universel.

8.18 ÉTAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

8.19 ALIÉNATIONS D' ACTIONS (ARTICLE R. 233-19 AL. 2)

Il n'y a pas eu d'aliénation d'action effectuée par une société en application des articles L. 233-29 et L. 233-30 au cours de l'exercice.

8.20 OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations intra-groupes sont décrites à la section 6.2 Note 2 du présent Document d'enregistrement universel. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées est disponible à la section 4.12 du présent Document d'enregistrement universel.

8.21 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les opérations avec les apparentées sont décrites à la Note 17.2 de l'annexe des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant à la section 6.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Les conventions réglementées existant à la date du Document d'enregistrement universel sont mentionnées dans les rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 figurant à la section 4.12 du présent Document d'enregistrement universel.

Depuis l'établissement du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société du Groupe.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1	Responsables du Document d'enregistrement Universel et du contrôle des comptes	290
9.1.1	Attestation de la personne responsable	290
9.1.2	Responsable de l'information financière	290
9.1.3	Responsables du contrôle des comptes	290
9.1.4	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	291
9.1.5	Attestation d'honoraires versés aux contrôleurs légaux	291

9.2	Documents accessibles au public	291
9.3	Tables de concordance	292
9.3.1	Document d'enregistrement universel	292
9.3.2	Rapport financier annuel	294
9.3.3	Rapport de gestion	295
9.3.4	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	296
9.3.5	Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	297

9.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1.1 Attestation de la personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le Document d'enregistrement universel : M. Sébastien CLERC, Directeur Général de Voltalia S.A.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contenu dans le Document d'enregistrement

universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le Document d'enregistrement universel, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document d'enregistrement universel. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Fait à Paris, le 2 mai 2022

Sébastien CLERC, Directeur Général

9.1.2 Responsable de l'information financière

Marie-Odile LAVENANT
Directrice Administration et Finance
84, boulevard de Sébastopol
75003 Paris
France
Tél. : +33 01 81 70 37 00
invest@voltalia.com

9.1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
Cabinet Mazars Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense Cedex Représenté par Monsieur Marc Biasibetti	9 novembre 2011	6 exercices	Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Grant Thornton 29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Monsieur Guillaume Giné	13 mai 2020	6 exercices	Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9.1.4 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2020, dans sa dix-neuvième résolution, a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société H3P Audit & Conseil et de Commissaire aux comptes suppléant de la société Auditeurs et Conseils Associés.

9.1.5 Attestation d'honoraires versés aux contrôleurs légaux

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figure en Note 9 des annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (section 6.2 – Note 9 du présent Document d'enregistrement universel).

9.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les communiqués de la Société, les documents annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations sont accessibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.voltalia.com, et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 84, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris.

Toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : www.amf-france.org.

Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

9.3 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier :

- les principales rubriques prévues par les Annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 ;
- les informations qui constituent le rapport financier annuel prévu par les articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF ;
- les informations qui constituent le rapport de gestion du Conseil d'Administration prévu par les articles L. 22-10-34 et suivants du Code de commerce ;
- les informations qui constituent le rapport de Gouvernement d'entreprise prévu par les articles L. 22-10-10 et suivants du Code de commerce ;
- les informations qui constituent la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) prévue par le Code de commerce.

9.3.1 Document d'enregistrement universel

Table de concordance du Document d'enregistrement universel : annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 :

Rubriques des Annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) n° 2019/980		Section
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		9.1
2. Contrôleurs légaux des comptes		9.1
3. Facteurs de risques		2
Risques propres au Groupe et à son secteur d'activité		2.2
Risques financiers et de marché		2.2
Assurances et couverture des risques		2.4
Procédures judiciaires et d'arbitrage		2.3
4. Informations concernant Voltalia		8.1
5. Aperçu des activités		
Principales activités et nature des opérations		1.2
Nouveaux produits		NA
Principaux marchés		1.4
Événements importants dans le développement des activités		6.2 Note 3
Stratégie et objectifs		1.2
Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels ou procédés de fabrication		NA
Position concurrentielle		1.4.5
Investissements		5 6.2 Note 11
Informations sur les participations et les coentreprises		6.2 Note 5.4
Questions environnementales		3
6. Structure organisationnelle		
Description sommaire du Groupe (organigramme juridique)		1.3
Liste des filiales importantes		6.2 Note 18
Principaux flux intra-groupe		6.2 Note 6.1
7. Examen de la situation financière et du résultat		
Situation financière		5.1
Résultats d'exploitation		5.1
Analyse du bilan		5.1

Rubriques des Annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) n° 2019/980	Section
8. Trésorerie et capitaux	5.3
Informations sur les capitaux	5.3
Sources et montants des flux de trésorerie	5.3
Informations sur les besoins de financement et structure de financement	5.3
Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités du Groupe	5.3
Sources de financement attendues (<i>nécessaires à l'avenir</i>)	5.3
9. Environnement réglementaire	1.4
10. Informations sur les tendances	5.4
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	5.5
12. Organes d'administration et de direction	4
Composition et information sur les membres du Conseil d'Administration et des organes de gestion	4.1
Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	4.3
13. Rémunérations et avantages	4.4
Rémunérations des mandataires sociaux	4.4
Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux	4.4
Valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société attribuées aux mandataires sociaux	4.4 & 4.9
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
Date d'expiration des mandats actuels	4.1
Contrats de services liant les membres des organes d'Administration et de Direction à Voltalia ou à l'une de ses filiales	4.7
Informations sur les comités du Conseil d'Administration	4.2
Déclaration de conformité à un Code de Gouvernement d'entreprise	4.1
Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	NA
15. Salariés	
Nombre et répartition des salariés	3.4
Participation et stock-options des mandataires sociaux	6.2 Note 13
Participation des salariés dans le capital	4.11
16. Principaux actionnaires	
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8.3
Existence de droits de vote différents	8.3
Actionnariat de contrôle	8.7
Changement de contrôle	8.8
État des nantissements d'actions de la Société	8.18
17. Transactions avec des parties liées	
Opérations intra-Groupe	6.2 Note 2
Opérations avec les apparentés	6.2 Note 17
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de Voltalia	
Informations financières historiques	6.1
Changement de date de référence comptable	6.2 Note 4
Normes comptables	6.2 Note 4
Changement de référentiel comptable	NA
États financiers consolidés établis	6
Audit des informations financières annuelles historiques	6.3
Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	6.2 Note 9
Politique en matière de dividendes	7.3 Note 9
Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.3
Changement significatif de la situation financière	5.7

Rubriques des Annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) n° 2019/980	Section
19. Informations supplémentaires	
Montant du capital social émis	8.2
Titres non représentatifs du capital	8.10
Actions auto-détenues	8.11
Valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	8.12
Synthèse des instruments dilutifs	8.13
Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	8.15
Historique du capital social	8.4
Capital autorisé	8.14
Acte constitutif et statuts	8.16
Changement de contrôle	8.8
20. Contrats importants	1.5
21. Documents disponibles	9.2

9.3.2 Rapport financier annuel

Table de concordance du Rapport financier annuel prévu par les articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF :

Rapport financier annuel	Section
Attestation de la personne responsable	9.1
Comptes sociaux – normes françaises	7
Comptes consolidés – normes IFRS	6
Rapport de gestion	Table dédiée
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	Table dédiée
Honoraires des Commissaires aux comptes	6.2 Note 9
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels aux normes françaises et normes IFRS	6.3, 7.4

9.3.3 Rapport de gestion

Table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'Administration prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce :

Rapport de gestion annuel	Section
Activité de Voltalia	
Exposé de la situation de la Société durant l'exercice écoulé	5.1
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	5.2
Évolution prévisible de la situation de la Société	5.4, 5.5 et 5.6
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires	5.1
Indicateurs clés de performance financière et extra-financière	5.1 et 3
Principaux risques et incertitudes	2
Indication sur l'utilisation des instruments financiers	6.2 Note 14
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	2.1
Mention des succursales existantes	6.2 Note 18
Activités en matière de recherche et de développement	NA
Pratiques anticoncurrentielles	NA
Filiales et participations	
Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité	NA
Prises de participation ou de contrôle	6.2 Note 5
Informations concernant le capital social	
Détenteurs du capital ou des droits de vote	8.3
Autocontrôle	8.11
Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	8.13
Aliénations d'actions (participations réciproques)	8.19
Attributions d'actions gratuites	6.2 Note 13
Attributions de stock-options	6.2 Note 13
Opérations de rachat d'actions	8.11
Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)	4.6
Participation des salariés au capital de la Société	4.11
Impact social et environnemental de l'activité	
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	3
Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse	
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone	2.2 et 3.2
Autres informations	
Dividendes (article 243 bis du Code général des impôts)	7.3 Note 9
Délais de paiement clients et fournisseurs	6.2 Note 16
Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier	7.3 Note 3
Avis du Comité d'Entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	NA en 2021
Charges fiscalement non déductibles et charges réintégréées suite à un redressement fiscal (articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)	NA en 2021

9.3.4 Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Table de concordance du rapport de Gouvernement d'entreprise prévu par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de commerce :

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	Section
Modalités d'exercice de la Direction Générale	4.1
Référence à un Code de Gouvernement d'entreprise	4.1
Composition du Conseil d'Administration, représentation équilibrée des femmes et des hommes	4.1.2, 4.2
Examen de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration et des éventuels conflits d'intérêts	4.1.2, 4.3
Missions du Conseil d'Administration	4.2
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	4.2
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale	4.7
Principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général	4.4
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	4.4
Niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard de la rémunération moyenne des salariés de la Société	4.4
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	8.16.6
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	8.9
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital	8.14
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	4.12

9.3.5 Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Table de concordance de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) prévue par les articles L 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce :

Déclaration de performance extra-financière	Section
Modèle d'affaires	1.2.2
Principaux risques extra-financiers	3.1.3
Politiques et procédures de diligences raisonnables	3
Publication des indicateurs clés de performance	3.1.3
Thématiques obligatoires citées dans l'article L. 225-102-1	
Les conséquences sociales de l'activité	3.2.2 et 3.3.1
Les conséquences environnementales de l'activité	3.2.1 et 3.2.3
Le respect des droits de l'homme	3.3.3.3
La lutte contre la corruption	3.3.3
La lutte contre l'évasion fiscale	3.3.3.5
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	3.2.1.1
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	3.2.3.1
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	3.3.1.4
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	3.3.1.3
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	NA
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	3.3.1.3
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	NA
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	NA
Les engagements sociétaux en faveur d'une et d'une alimentation responsable, équitable et durable	NA
Les engagements sociétaux en faveur de développement durable	3.2.2.1

En tant que « Entreprise à Mission » au sens de la loi française PACTE ⁽ⁱ⁾, Voltalia présente également un rapport de mission en lien avec son statut. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Société www.voltalia.com. Pour plus d'information, voir également le chapitre 3 du présent document.

(i) La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de droit français qui le souhaitent de se doter d'une « Raison d'Être » et d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts afin de devenir une « Entreprise à Mission ».

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : photothèque Voltalia, tous droits réservés



SIÈGE SOCIAL

84, Boulevard de Sébastopol

75003, Paris, France

Tél. : +33 1 81 70 37 00

accueil.paris@voltaia.com

